This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

32101 076374212

Digitized by Google

1505
.763
7.Sci., v.2

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SEPTIÈME SÉRIE.

TOME II.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXX.

Digitized by Google

(RECAP)
1505
.763
7th Sel. c.2
1980

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME DE LA SÈPTIÈME SÉRIE.

ACTE OFFICIEL.

Arrêté nommant MM. de Watteville et Servaux membres honoraires du Comité, p. 1.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 31 mars, 7 avril, 5 mai, 9 et 30 juin 1879, par M. Hippeau, secrétaire, p. 2 à 12.

Section d'archéologie. — Séances des 8 avril, 12 mai, 16 juin et 7 juillet 1879, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 13 à 25.

RAPPORTS SUR DES PROJETS DE PUBLICATIONS.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. C. Jourdain, sur des pièces relatives aux États généraux et assemblées réunis sous le règne de Philippe le Bel, p. 26 et 27.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. A. Ramé, sur un projet de publication du complément des sarcophages chrétiens de la Gaule, p. 27 à 37.

RAPPORT SUR LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. G. Desjardins, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 38 et 39.

Rapport, par M. Jules Tardif, sur les Archives municipales de Bordeaux, p. 40 et 41.

Rapport, par M. Léon Gautier, sur la Revue archéologique et historique du Maine, p. 42 à 45.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 45 à 48.

Rapport, par M. Siméon Luce, sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, p. 48 à 51.

Rapport, par M. Georges Picot, sur les Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher, p. 51 à 55.

486771 Digitized by Google

Rapport, par M. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 55 à 59.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 59 et 60.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 61 et 62.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 62 à 68.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, p. 69 et 70.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 70 à 73.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, p. 73 et 74.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 74 à 76.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 76 à 78.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 78 à 82.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 83 à 88.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 88 à 93.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur les Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, p. 93 à 98.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique et historique de Nyon, p. 99 à 101.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur le Bulletin monumental ou Recueil de documents et mémoires relatifs aux différentes branches de l'archéologie, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, p. 101 à 108.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 108 à 111.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur le Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 111 à 115.

Rapport, par M. L. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 115 à 117.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 117 à 120.

Rapport, par M. Anatole de Montaiglon, sur le Bulletin de la Société archéologique de Soissons, p. 120 à 122.

Rapport, par M. le comte Édouard de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 122 et 123.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, p. 123 et 124.

Digitized by Google

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Siméon Luce, sur un sauf-conduit octroyé à Pierre de Cervole et autres documents. Communication de M. Ferdinand André, p. 125 et 126.

Texte de cette communication, p. 126 et 127.

Rapport, par M. Siméon Luce, sur une donation par la reine Jeanne, veuve de Charles le Bel, de reliques de saint Pèlerin aux frères Prêcheurs d'Auxerre. Communication de M. Quantin, p. 127 et 128.

Texte de cette communication, p. 128 à 130.

Rapport, par M. Siméon Luce, sur les compagnons «huyseux» ou «varigaux» bannis d'Amiens en 1460. Communication de M. Pouy, p. 130 et 131.

Rapport, par M. de J. Laborde, sur une charte du XIVe siècle, communiquée par M. l'abbé Sauvage, p. 131 et 132.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur les questionnaires de la statistique de l'abbé Baurein. Communication de M. A. Dupré, p. 132 et 133.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le service de Messageries entre Paris, Amiens et Rouen sous Louis XIV. Communication de M. Pouy, p. 133 et 134.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des lettres et pièces du règne de Henri IV. Communication de M. B. Prost, p. 134 à 138.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur quarante-six lettres inédites de Henri IV au marquis de Choiseul-Praslin (1590-1609). Communication de M. le comte Édouard de Barthélemy, p. 138 et 139.

Rapport, par M. Ludovic-Lalanne, sur une visite de Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, au consistoire de cette ville (1682). Communication de M. de Richemond, p. 140.

Texte de cette communication, p. 140 à 144.

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur une notice généalogique des enfants du roi Henri II et de Catherine de Médicis. Communication de M. Ferd. André, p. 144.

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur une requête du syndic des Chartreux de Cahors. Communication de M. Baudel, p. 145.

Lettre de Seguier de Nimes. Note et communication par M. Ludovic Lalanne, p. 145 à 148.

Rapport, par M. Anatole de Barthélemy, sur des communications de MM. de Richemond, Gaultier du Mottay et A. Roserot, p. 149 à 151.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur des documents originaux du XVe siècle. Communication de M. Vayssière, p. 151 et 152.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le titre de fondation du monastère des pères Célestins de Limay, près Mantes. Communication de M. l'abbé Grimot, p. 152 et 153.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur la relation d'un souper offert à Thann aux envoyés du duc de Bourgogne (1469) et sur une quittance du bailli de Ferrette (1470). Communication de M. Canat de Chizy, p. 153 à 155.

Texte de la quittance, p. 155 et 156.

Rapport, par M. Longnon, sur les statuts du chapitre de l'église cathédrale de Cahors. Communication de M. J. Baudel, p. 156.

Digitized by Google

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Chabouillet, sur un jeton en langue française frappé à Venise au XIVe ou au XVe siècle. Communication de M. Hucher, p. 157 à 161.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'inventaire du mobilier du château d'Ozon, en Vivarais, en 1361. Communication de M. Chassaing, p. 161 et 162.

Texte de cette communication, p. 163 à 168.

Notice de M. Alfred Ramé sur une vie de saint Aubin en images, présumée du XIe siècle, p. 168 à 182.

Rapport, par M. Charles Robert, sur deux mosaïques découvertes à Bordeaux. Communication de M. Braquehaye, p. 182 et 183.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur une pierre tumulaire d'un templier, découverte à la Rochelle. Communication de M. de Richemond, p. 183 à 185.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur un fragment de pierre tumulaire, conservé dans le cimetière de Tincques (Pas-de-Calais). Communication de M. le comte d'Héricourt, p. 185 et 186.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur l'épitaphe d'un chevalier de Malte, découverte à Mehdia (Tunisie). Communication de M. Nonce Rocca, p. 187 à 189.

Rapport, par M. A. Ramé, sur une Notice concernant les vitraux de Saint-Agnan (Orne). Communication de M. Hucher, p. 189 à 191.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur une panthère en bronze découverte dans le Lyonnais. Communication de M. J. Chevrier, p. 191 à 193.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur trois marchés conclus en 1486, 1521 et 1633. Communication de M. Bernard Prost, p. 194 à 196.

Texte de cette communication, p. 196 à 202.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur des notes relatives à l'église de Saint-Maximin (Var). Communication de M. Albanès, p. 203 à 205.

Texte de cette communication, p. 205 à 225.

Rapport, par M. Anatole de Montaiglon, sur l'inventaire de Saint-Florent de Saumur. Communication de M. Parrot, p. 226 à 229.

Texte de cette communication, p. 230 à 242.

Conservation des églises et des reliquaires de l'ancienne abbaye de Ferrières. Communication de M. le baron de Girardot, p. 243 à 247.

Noms d'artistes des derniers siècles relevés sur des documents inédits dans la Brie. Communication de M. Lhuillier, p. 247 à 263.

Note sur deux statues funéraires du château de Glénais. Communication de M. Imbert, p. 263 à 268.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'inventaire du mobilier de l'église de Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons-sur-Marne, dressé en 1526. Communication de M. Ed. de Barthélemy, p. 268 à 270.

Texte de cette communication, p. 270 à 281.

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur une association de musiciens de Valence et de Romans, en 1618. Communication de M. Lacroix, p. 281.

Texte de cette communication, p. 281 à 284.

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur une communication de M. Pouy, relative à un musicien nommé Joachim Boyeldieu, p. 285.

Texte de cette communication, p. 286 et 287.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur des communications de MM. Morel et Terninck, p. 287 à 295.

Digitized by Google

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur trois inscriptions du département des Hautes-Alpes. Communication de M. Roman, p. 295 à 297.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur des notices de M. Nozot, relatives à deux communes du département des Ardennes, p. 297 et 298.

Rapport, par M. Chabouillet, sur le don fait par M. Chassaing à la Bibliothèque nationale d'une boîte de dénéraux, avec lettre explicative, p. 298 et 299.

Rapport, par M. Chabouillet, sur l'épitaphe d'un rétiaire. Communication de M. Germer-Durand, p. 300.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur des communications de MM. Payen, Guégan et Nicaise, p. 300 et 301.

Note additionnelle de M. A. Ramé sur la mosaïque de Saint-Denis, p. 302.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 303.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 304.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 304 et 305.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Caen; Congrès archéologique de France, XLVe session, p. 305 à 307.

Société des antiquaires du Centre, p. 307 et 308.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 309.

Société d'émulation du Doubs, p. 309 et 310.

Société académique de Brest, p. 310.

Société scientifique et littéraire d'Alais, p. 310 et 311.

Société archéologique de Bordeaux, p. 311 et 312.

Société des bibliophiles de Guyenne, p. 312.

Académie delphinale, p. 312 et 313.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, p. 313 et 314.

Société d'émulation du Jura, p. 314 et 315.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 315.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 316.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, p. 316 et 317.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 317 et 318.

Société académique du Cotentin, p. 318.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, p. 318 et 319.

Académie de Stanislas, p. 319 et 320.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 320.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 320 et 321.

Comité archéologique de Senlis, p. 321.

Société des antiquaires de la Morinie, p. 321.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 322.

Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 322.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 323.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 324.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, p. 324 et 325.
Société éduenne, p. 325.
Revue historique et archéologique du Maine, p. 325 et 326.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 326.
Société d'émulation de la Vendée, p. 327.
Société d'émulation du département des Vosges, p. 327 et 328.

CHRONIQUE.

Société de statistique de Marseille. Bureau, p. 329.
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. Bureau, p. 329.
Société archéologique de Touraine. Bureau, p. 329.
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Bureau, p. 330.
Société académique de Nantes. Programme des prix pour 1880, p. 330 et 331.
Société académique de Maine-et-Loire. Bureau, p. 331.
Société historique de Compiègne. Bureau, p. 331.
Société historique et archéologique du Maine. Bureau, p. 331.

CORRECTIONS, p. 332.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IIe VOLUME, p. 333 à 348.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTE OFFICIEL.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

ARRÊTE :

Sont nommés membres honoraires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes :

MM. DE WATTEVILLE, directeur honoraire au Ministère;
SERVAUX, sous-directeur honoraire.

Paris, le 6 mars 1879.

JULES FERRY.

1585
763

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 31 MARS 1879.

PRESIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture d'un arrêté ministériel en date du 6 mars dernier, qui nomme membres honoraires du Comité M. le baron de Watteville, directeur honoraire au Ministère, et M. Servaux, sous-directeur honoraire.

M. Gabriel Hanotaux, attaché aux archives du ministère des affaires étrangères, propose la publication, dans un des volumes des *Mélanges historiques*, de maximes politiques du cardinal de Richelieu qu'il a découvertes dans un volume de mélanges formant le n° 521 de la collection Clairambault, à la Bibliothèque Nationale.

Ces documents, à l'aide desquels on pourra, pour la première fois, déterminer rigoureusement le caractère du testament politique de Richelieu, formeraient un complément très intéressant de la Correspondance et des Papiers d'État du cardinal, et ne comprendraient pas plus de 40 ou 50 pages.

Cette proposition, appuyée par M. le Président, est accueillie avec le plus grand intérêt par la section.

M. Chéruel est chargé de surveiller cette publication, en qualité de commissaire responsable.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 AVRIL 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

La séance est remplie par la lecture des rapports faits par les membres chargés de rendre compte des mémoires transmis au Ministère pour être lus à la Sorbonne.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 5 MAI 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Charmes appelle l'attention de la section d'histoire sur la proposition faite par la section d'archéologie, relative à la publication des mémoires lus dans les séances de la Sorbonne, qui seraient jugés les meilleurs.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse la copie de lettres inédites de Henri IV au marquis de Choiseul-Praslin (1590-1609).

Renvoi à M. de Boislisle.

M. d'Arbaumont, correspondant à Dijon : Copie d'une lettre adressée à la Chambre des comptes de Dijon, relative aux démêlés survenus en 1488 entre l'archiduc Maximilien et les Flamands.

Renvoi à M. de Laborde.

M. de Backer, correspondant à Nordpeene (Nord) : Extrait de l'histoire d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, daté de 1578, qui prouve que le mouvement républicain en France remonte au XVIe siècle.

Renvoi à M. Georges Picot.

Digitized by Google

M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme) : Document en latin, daté du xve siècle et relatif à la perception, à Crest, du droit de la petite Leyde (*De modo exigendi Leydam minutam in Cresto Arnaudi*).

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Catrin, correspondant au Nouvion (Aisne) : Copie de treize bulles papales, extraites du cartulaire de l'ancienne abbaye de Fresny-sur-Sambre (1187-1394).

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Dupré, correspondant à Bordeaux : Extrait des questionnaires de l'abbé Baurein, sur les paroisses de l'ancien diocèse de Bordeaux.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Gauthier du Mottay, correspondant à Plerin, près Saint-Brieuc: Copie de l'acte de consécration de Melchior de Marcenay, évêque de Saint-Brieuc, nommé à ce siège en 1601.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Matton, correspondant à Laon : Copie de l'acte de soumission de la ville de Vailly au roi Henri IV (6 août 1594).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Mireur, correspondant à Draguignan : Copie, accompagnée d'une notice, d'un contrat de louage passé en 1620 par la ville de Draguignan et un exécuteur des hautes-œuvres.

Renvoi à M. Georges Picot.

M. Pouy, correspondant à Amiens : Document intitulé : *Juridiction et administration des grandes écoles d'Amiens au xvie siècle.*

Renvoi à M. Jourdain.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier, adresse la copie du testament inédit de Guillaume de Saint-Amour (1272).

Renvoi à M. de Laborde.

M. l'abbé Richard, correspondant à Baume-les-Dames (Doubs) : Mémoire sur les diverses significations du mot *Montjoie.*

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

Digitized by Google

M. l'abbé Verlaque, correspondant au Revest, près Toulon : Copie des lettres échangées entre Louis XIV et le cardinal de Bouillon, alors ambassadeur à Rome, au sujet de la condamnation du livre de Fénelon : *Les maximes des saints.*

Renvoi à la Commission des *Mélanges.*

M. Baudel, censeur des études au lycée de Saint-Omer : Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Cahors, intitulé : *Requête du syndic des Chartreux de Cahors, contenant plainte de plusieurs excès commis par des gens de la religion prétendue réformée.*

Renvoi à M. Ludovic Lalanne.

M. Maquet, membre de plusieurs Sociétés savantes : Trois chartes de l'abbaye de Joyenval, tirées des archives de Seine-et-Oise, et deux documents intitulés, le premier : *Le plat de noces, droit féodal* (XIVe et XVIe siècles); le deuxième : *Foi et hommage rendus par le seigneur de Saint-Aubin au seigneur de Tronchay* (1583).

Renvoi à M. Longnon.

M. Berthold Zeller, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, exprime le désir d'aller consulter en Italie les documents relatifs à la correspondance des ambassadeurs florentins et les lettres de la reine mère pendant la régence de Marie de Médicis.

Renvoi à une commission nommée dans la séance du 3 octobre 1877, et composée de MM. Chéruel, de Boislisle et de Mofras.

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

Galerie des hommes illustres du Vendômois. Antoine de Bourbon, deuxième duc de Vendôme et roi de Navarre, et Jeanne d'Albret, par M. de Rochambeau. Vendôme, 1879, 1 vol. in-8° de 227 pages.

Avènement des nouvelles couches sociales sous l'ancien régime, extrait du Correspondant, par M. le baron de Verneilh. Paris, 1879, in-8° de 43 pages.

Inventaire des Archives dauphinoises, de M. Henri Morin-Pons, rédigé et publié par MM. Ulysse Chevalier, correspondant à Romans (Drôme), et André Lacroix. Lyon, 1878, 1 vol. in-8° de 307 pages.

Questions angevines. — L'hymne Gloria laus, extrait de la *Revue de l'Anjou*, par M. Célestin Port. Angers, 1879, in-8° de 15 pages.

Le grenier à sel d'Abbeville. — Quelques noms des conseillers grène-

Digitized by Google

tiers en Ponthieu depuis 1427, par M. Ernest Prarond. Amiens, 1879, in-8° de 11 pages.

Chartes de Saint-Florent, près Saumur, concernant l'Angoumois, extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente*, par M. Marchegay. Les Roches Baritaud (Vendée), 1879, in-8° de 32 pages.

Cartulaire du prieuré bénédictin de Saint-Gondon-sur-Loire, 866-1172, tiré des archives de l'abbaye de Saint-Florent, par le même. Les Roches Baritaud, 1879, in-8° de 64 pages.

Ces ouvrages seront déposés dans la bibliothèque du Comité et des remerciements adressés à leurs auteurs.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Bellaguet, Desjardins, A. de Barthélemy, Hippeau, Jourdain, J. Tardif, de Mofras, Chéruel et de Rozière.

Des rapports sur les Mémoires des Sociétés savantes sont lus par MM. Desjardins, J. Tardif, le comte de Luçay, Bellaguet, Siméon Luce, Léon Gautier et Georges Picot.

M. Siméon Luce lit un rapport sur des communications de MM. Ferdinand André, Quantin et Pouy;

M. de Laborde, sur des communications de M. l'abbé Sauvage;

M. P. Meyer, sur des communications de MM. Castelnau d'Essenault et Affre.

Ces rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 9 JUIN 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. l'abbé André, correspondant à Lagnes (Vaucluse), adresse au Comité la copie d'une charte du roi René, accordant une portion de la vraie croix aux Célestins d'Avignon.

Renvoi à M. Léon Gautier.

Digitized by Google

M. Catrin, correspondant au Nouvion (Aisne) : Copie de divers documents extraits du cartulaire de l'ancienne abbaye de Fresny-sur-Sambre (XIIe, XIIIe et XIVe siècles).
Renvoi à M. L. Delisle.

M. Charvet, correspondant à Alais (Gard) : Copie d'une lettre inédite de Jean Cavalier, le célèbre chef protestant des Cévennes, écrite de Jersey (26 août 1739).
Renvoi à M. de Boislisle.

M. l'abbé Corblet, correspondant à Versailles : Copie d'un billet autographe de Catherine de Médicis.
Renvoi à M. le comte de la Ferrière.

M. Dupré, correspondant à Bordeaux : Extrait d'un manuscrit provenant du couvent des Dominicains de Bordeaux, faisant aujourd'hui partie des archives de la Gironde.
Renvoi à M. Léon Gautier.

M. Francis Molard, correspondant à Auxerre : Copie de quatre lettres inédites de Jacques Boileau, député d'Avallon à la Convention nationale.
Renvoi à M. Georges Picot.

M. Nozot, correspondant à Sedan : Copie de plusieurs ordonnances relatives à la police dans l'ancienne principauté de Sedan.
Renvoi à M. Bellaguet.

M. Pouy, correspondant à Amiens : Ordonnances de l'échevinage d'Amiens, contenant le tarif de la justice échevinale au XVIe siècle.
Renvoi à M. Georges Picot.

M. Baudel, censeur des études au lycée de Saint-Ouen, membre de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot : Statuts donnés en 1560 par l'évêque Pierre Bertrandi au chapitre de la cathédrale de Cahors.
Renvoi à M. Longnon.

M. l'abbé Hyver, président de la Société philotechnique de Pont-

Digitized by Google

à-Mousson : Des lettres inédites du chancelier d'Aguesseau et du duc de Choiseul, relatives à l'université de Pont-à-Mousson.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Roman, à Embrun (Hautes-Alpes) : Bulle du pape Alexandre III, provenant des archives du chapitre de Gap.

Renvoi à M. de Mas-Latrie

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

Documents inédits sur la Saintonge et l'Aunis, du XIIe au XVIIe siècle. Nouvelle série. Publication de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, par M. Marchegay, membre non résidant du Comité aux Roches-Baritaud (Vendée) [1].

Les prieurés anglais de Saint-Florent, près Saumur, notice et documents inédits tirés des archives de Maine-et-Loire. Extraits du tome XI de la bibliothèque de l'École des chartes, par le même [2].

Chartes anciennes du prieuré de Monmouth, en Angleterre, au diocèse d'Hereford, membre de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent, près Saumur, par le même [3].

Notice sur Augustin-François Théry, extrait du compte rendu annuel de l'association des anciens élèves de l'École normale, par M. F. Delacroix [4].

La politique de Philippe II dans les affaires de France (1559-1598), par M. Gustave Baguenault de Puchesse, membre de la Société archéologique de l'Orléanais [5].

Remerciements aux auteurs et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. Jaéglé, professeur d'allemand au lycée de Versailles, annonce qu'il se propose de traduire la correspondance de la Palatine, mère du Régent, d'après l'édition qui vient d'en être publiée à Stuttgard par les soins de la Société littéraire de cette ville. Il demande si la publication de cette traduction pourrait trouver place dans la collection des Documents inédits.

[1] Les Roches-Baritaud, 1879, in-8°, 46 pages.
[2] Les Roches-Baritaud, 1879, in-8°, 45 pages.
[3] Les Roches-Baritaud, 1879, in-8°, 35 pages.
[4] Versailles, 1879, in-8°, 15 pages.
[5] Paris, 1879, in-8°, 64 pages.

Digitized by Google

Le Comité reconnaît tout l'intérêt de ces lettres, mais il regrette que, n'étant pas inédites, elles s'écartent de l'objet de ses publications. Il a l'espoir que l'industrie privée ne négligera pas des documents de cette importance et qu'elle s'empressera de les publier.

M. Longnon propose la publication d'un recueil des documents suivants, relatifs au comté de Champagne :

Feoda Campanie, 1172-1230;

Rôles français des fiefs du comté de Champagne, selon les quatre bailliages, en 1274-1275;

Extenta comitatus Campanie et Brie, vers 1280;

Compte du domaine du comté de Champagne, pendant le second semestre de l'année 1287.

Cette proposition est renvoyée à l'examen de MM. A. de Barthélemy, le comte de Luçay et Siméon Luce.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. le comte de Luçay, Jourdain, de Rozière, de Boislisle, Hippeau, J. Tardif, Marty-Laveaux et Georges Picot.

M. Bellaguet lit un rapport sur les *Mémoires de la Société Éduenne* [1].

M. de Mofras : 1° sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* [2]; 2° sur le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* [3].

M. Paul Mayer, sur le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* [4].

Des rapports sont lus par MM. de Boislisle, Ludovic Lalanne, Léopold Delisle, sur des communications manuscrites de MM. Dupré, Soucaille, Pouy, Bernard Prost, Édouard de Barthélemy, de Richemond, Ferdinand André, Baudel, Rossignol et Morand.

M. Léon Gautier fait un rapport verbal sur une communication de M. Soucaille, relative à l'élection d'un abbé de Saint-Aphrodise, qui conclut au dépôt aux archives.

[1] Nouvelle série, t. VII, 1878.
[2] 2e série, t. VIII, 1877.
[3] Tome VI, 1878.
[4] 2e série, t. V, VI, VII et VIII.

Digitized by Google

M. Ludovic Lalanne lit une lettre conservée à la bibliothèque de l'Institut, dans les papiers de Condorcet. Cette lettre a été adressée à ce dernier en 1774, alors qu'il était secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, par le savant Séguier, de Nîmes; elle est relative à la situation, à cette époque, des Sociétés savantes de province.

Ce document est renvoyé à la Commission de la *Revue*, ainsi que les divers rapports mentionnés ci-dessus.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 30 JUIN 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Alart, correspondant à Perpignan, adresse la copie d'une bulle du pape Alexandre VI, datée de 1494, conférant à César Borgia la commende viagère de l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa, au diocèse d'Elne.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : Charte d'affranchissement octroyée aux habitants d'Amoncourt, par Henri de Neufchâtel (12 juin 1510).

Renvoi à M. Francis Wey.

M. l'abbé Sauvage, correspondant à Dieppe (Seine-Inférieure) : Analyse des chartes et titres de l'église de Notre-Dame de Caudebec-en-Caux (XIIIe et XIVe siècles).

Renvoi à M. J. Tardif.

M. l'abbé Esnault, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine : Copie du rapport d'un agent secret de la cour de France, sur sa mission en Écosse, afin d'y provoquer un soulèvement au profit de Jacques II (1705).

Digitized by Google

M. Esnault adresse en même temps la liste des principaux documents qu'il possède, et dont il espère transmettre plus tard les copies.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Lucien Gap, instituteur public à Vacqueyras, par Beaumes (Vaucluse) : 1° Transaction et accord passé entre le seigneur de Puyméras et les consuls et communauté dudit lieu (1618); 2° Mémoire sur la validité des actes faits par le comte Raimond, de Toulouse, et par Alphonse, de Poitiers, son gendre, frère de Louis IX; 3° Documents relatifs à l'abbaye de Prébayen et Saint-André-de-Ramières, dans l'ancien diocèse de Vayson.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Hérelle, professeur de philosophie à Vitry-le-François, propose de transmettre au Comité la copie du cartulaire du chapitre de Saint-Étienne de Châlons. Ce cartulaire, de 48 feuillets in-4°, contient trente-quatre chartes datées de 565 à 1111, réunies au XIIe siècle par le chantre Warin.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

Les hommages suivants sont offerts au Comité :

Vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de Thouars (1182-1635). Extrait de la revue *Bretagne et Vendée*, par M. P. Marchegay [1].

Le saint Graal ou le Joseph d'Arimathie, publié par M. Eugène Hucher. Compte rendu à la Société historique et archéologique du Maine, par M. Arthur Bertrand, vice-président de la Société [2].

Remerciements aux auteurs et dépôt dans la bibliothèque.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Desnoyers, Jourdain, Paul Meyer et Francis Wey.

M. le Président donne lecture des propositions faites par la Commission des subventions accordées aux Sociétés savantes. Ces propositions sont adoptées.

[1] Les Roches-Baritaud, 1879, in-8°, 37 pages.

[2] Le Mans, 1879, in-8°, 7 pages.

Digitized by Google

M. L. Delisle lit le rapport de M. Jourdain sur le projet de publication de *Pièces relatives aux états généraux et assemblées réunies sous le règne de Philippe le Bel*, recueillies par feu E. de Stadler, mises en ordre et annotées par M. Georges Picot. Ce projet de publication avait été adopté par la section, dans la séance du 1er mai 1876. Le rapporteur propose de mettre sous presse le premier volume de ces documents. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Hippeau lit un rapport sur les publications suivantes :

1° *Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg* [1].

2° *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* [2].

M. Bellaguet : *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts [3].

M. A. de Barthélemy : *Bulletin de la Société académique de Brest* [4].

M. Desjardins : *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* [5].

M. Desnoyers : *Mémoires de l'Académie de Marseille* [6].

Des rapports sont lus par MM. A. de Barthélemy, Desnoyers et Longnon, sur les communications manuscrites de MM. de Richemond, Gaultier du Mottay, Alphonse Roserot, Vayssière, l'abbé Grimot, Canat de Chizy et Baudel.

Ces différents rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Année 1879.
[2] VIe volume, 1879.
[3] Tome VI, 1879.
[4] Tome V, 1877-1878.
[5] 1877.
[6] Années 1877-1878.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Chassaing, correspondant au Puy, adresse la copie d'un inventaire du mobilier du château d'Ozon, en Vivarais, dressé en 1361.
Renvoi à M. Darcel.

M. Poulle, correspondant à Constantine, président de la Société archéologique de cette ville, adresse les estampages de quatre inscriptions trouvées à Aïn Kebira, près de Sétif, à Tebessa et à Tifech, près Souk-Ahras.
Renvoi à M. L. Renier.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle, archiviste de la Charente-Inférieure, adresse le croquis de la pierre funéraire d'un dignitaire de l'ordre du Temple, à la Rochelle, que l'on vient de découvrir sur l'emplacement de la commanderie de cette ville.
Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. de Sourdeval, à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée), adresse une notice intitulée : *Les habitations lacustres. Hérodote et le lac Prusias. Lacs de la Suisse et de Grand-Lieu (Loire-Inférieure).*
Renvoi à M. Al. Bertrand.

M. le comte d'Héricourt, à Souchez (Pas-de-Calais), adresse l'estampage d'un fragment de pierre funéraire du cimetière de Tinques (Pas-de-Palais).
Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Edmond Michel, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, à Touvent, par Fontenay-sur-Loing, adresse

Digitized by Google

quatre inscriptions de l'église de Saint-Gaut, à Givre-le-Châtel, canton de Pithiviers (Loiret).

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Roman, à Embrun (Hautes-Alpes), adresse le fac-similé de deux inscriptions du XIe siècle. La première, datée de l'année 1083, donne la date de la fondation d'une chapelle dédiée à saint Antoine et située à Serres (Hautes-Alpes).

M. Tilly-Henen, géologue, au Portreux-Saint-Quey (Côtes-du-Nord), adresse des observations sur les découvertes de MM. Sirodot et Kerviller, dans la baie de Mont-Dol et à Saint-Nazaire.

Renvoi à M. Alfred Ramé.

M. Darcel lit un rapport sur les *Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* (t. XIV, 1877).

M. Douet-d'Arcq lit un rapport sur le *Bulletin* et les *Mémoires* de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (t. XIII, 1878).

Ces rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue*.

M. Ch. Robert lit un rapport sur une communication de M. Braquehaye, vice-président de la Société archéologique de Bordeaux; notice, avec dessins coloriés, sur deux mosaïques découvertes à Bordeaux en 1876.

Renvoi du rapport à la Commission de la *Revue;* dépôt de la communication aux archives.

M. Alexandre Bertrand fait un rapport verbal sur une communication de M. du Chatellier, et conclut à ce que cette communication soit lue à la prochaine réunion de la Sorbonne. La section adhère à la conclusion du rapporteur.

M. Edmond Le Blant fait un rapport verbal sur une communication de MM. Armand Parrot et Godard-Faultrier, correspondants à Angers, relative à la découverte, sur la place du Ralliement, de deux édicules, qui auraient été, l'un un bain sacré, l'autre un baptistère. Il résulte d'un rapport de notre collègue, M. Boeswillwald, qui, en sa qualité d'inspecteur général des monuments historiques, a été chargé de l'examen de ces édicules, que leur importance a

Digitized by Google

été exagérée, et que leur conservation en place, d'ailleurs impossible, n'aurait pas tout l'intérêt qu'on lui a attribué dans le premier moment[1].

M. Alfred Ramé signale l'existence, à Nantes, de sept feuillets peints à pleine page, qui, selon notre collègue, seraient des débris d'une *Vie en images de saint Aubin*, laquelle aurait été exécutée au XIe siècle, et, si l'on en doit croire une tradition de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, sur les ordres de l'abbé Thierry, de 1055 à 1060. Sur la demande de la section d'archéologie, M. Ramé promet de rédiger une note sur ces précieux feuillets.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 12 MAI 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière, près le Mans, adresse une notice sur deux vitraux du XVIe siècle qui se trouvent dans l'église de Saint-Aignan (Orne).

Renvoi à M. Alfred Ramé.

M. Chassaing, correspondant au Puy-en-Velay, adresse une communication concernant une boîte à poids monétaires ou deneraux, qu'il destine au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, et qui est placée sous les yeux des membres de la section.

Renvoi à M. Chabouillet, qui s'empare immédiatement du présent libéralement offert à la Bibliothèque Nationale par M. Chassaing.

M. Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, adresse une notice sur une panthère antique de bronze, qu'il envoie en nature et

[1] Cette découverte a fait l'objet d'un mémoire de M. Godard-Faultrier, qui a été lu à la Sorbonne en 1879. On verra dans la *Revue des Sociétés savantes* le compte rendu de cette lecture.

Digitized by Google

qui est placée sous les yeux des membres de la section. Cette notice est accompagnée du dessin d'un couteau de bronze, trouvé à Besançon, appartenant au musée de Lyon, sur lequel on lit l'inscription :

ISVADVRX
VSIM

M. Chevrier croit reconnaître, sur le dos de la panthère, la même inscription que sur le couteau; à première vue, il semble que le correspondant a pris des accidents du métal pour des caractères; cependant le monument est renvoyé à l'examen de M. A. Bertrand.

M. Germer-Durand fils, correspondant à Mende, adresse l'estampage de diverses inscriptions romaines et celui d'un petit autel dédié à Minerve, provenant de fouilles de bains romains.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Lhuillier, correspondant à Melun, adresse une série de notes relatives à des artistes, faisant suite à des communications antérieures insérées dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

Renvoi à M. Anatole de Montaiglon.

M. Terninck, correspondant à Boisbernard (Pas-de-Calais), adresse le compte rendu, avec dessins et plans à l'appui, d'une nouvelle exploration qu'il vient de faire dans le vieil Arras.

Renvoi à M. Quicherat.

M. Roman, à Embrun (Hautes-Alpes), adresse le fac-similé d'une inscription qui donne la date de la fondation de l'église de la Roche-des-Arnauds, canton de Gap (XVIe siècle).

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. J. Guiffrey transmet à la section la table alphabétique des Comptes des bâtiments du roi, dont la publication lui a été confiée.

Renvoi à M. de Montaiglon, commissaire responsable de cette publication.

M. le président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. A. Bertrand, Clément de Ris et de Montaiglon.

[1] Voyez 5e série, t. IV, p. 489 et suiv., et 6e série, t. II, p. 207.

Digitized by Google

M. Ramé, membre et rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de publication d'un complément à l'ouvrage de M. Ed. Le Blant sur les sarcophages chrétiens d'Arles[1], donne lecture de son rapport. La section approuve ce rapport et prie M. le chef du bureau des Travaux historiques de vouloir bien le soumettre à M. le Ministre de l'instruction publique, en lui exprimant les vœux de la section, qui, à l'unanimité, demande que la publication en soit ordonnée et commencée aussi prochainement que possible. Le rapport de M. Ramé sera imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes* aussitôt que la publication du livre de M. Le Blant aura été décidée par le Ministre, ainsi qu'il est permis de l'espérer. En attendant, nous croyons devoir faire savoir que, suivant l'avis de la Commission, parfaitement exposé par le rapporteur et adopté par la section, l'ouvrage projeté, commencé avec tant de succès par la publication de ceux d'Arles, comprendra la totalité des sarcophages chrétiens de la Gaule[2].

M. Jules Quicherat lit un rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville* (2e volume de la IIIe série, années 1873-1876). Renvoi à la Commission de la *Revue*.

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. Hucher, d'abord renvoyée à M. Robert de Lasteyrie, mais que celui-ci a cru devoir remettre à son collègue, attendu qu'il y est question d'un monument numismatique : *Un jeton frappé à Venise en langue française, au XIVe ou au XVe siècle, par le maître de la monnaie.* Renvoi du rapport à la Commission de la *Revue*.

Des remerciements sont adressés à M. Hucher pour cette communication; le dessin qui l'accompagne sera gravé.

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Chassaing, correspondant au Puy : *Inventaire du château d'Oron en Vivarais, en 1361.*

Renvoi à la Commission de la *Revue* du document et du rapport.

M. Ramé lit la notice sur les feuillets manuscrits d'une Vie de

[1] Cette commission se composait de MM. Chabouillet, F. de Guilhermy et Ch. Robert.

[2] Voyez plus loin dans le présent volume, p. 27, le rapport de M. A. Ramé.

Digitized by Google

saint Aubin, en images, dont il a été question dans la précédente séance.

Renvoi à la Commission de la *Revue*.

M. Ramé fait ensuite un rapport verbal sur la demande de subvention adressée par M. Tilly-Henen, géologue au Portreux-Saint-Quey (Côtes-du-Nord), qui a été mentionnée dans la précédente séance. Les conclusions du rapporteur sont défavorables à la demande de M. Tilly-Henen, uniquement parce que les recherches de ce savant échappent à la compétence de la section d'archéologie et seraient plutôt du ressort de la section des sciences.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 16 JUIN 1879.

PRÉSIDENCE DE M. JULES QUICHERAT,

VICE-PRÉSIDENT.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse : 1° la copie d'une inscription de l'an 1715, relative à la restauration, aux frais du roi Louis XIV, de l'église de Candes (Indre-et-Loire); 2° l'empreinte d'une hostie du XVIe siècle, dont le fer appartenait à l'église de Bazac (Charente).

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges, adresse le dessin d'un sarcophage chrétien qui se trouve à Charenton (Cher).

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Mowat, correspondant à Rennes, transmet, de la part de M. Germer-Durand, l'estampage d'une inscription découverte près des arènes, à Nîmes.

Renvoi à M. Chabouillet.

M. Nicaise, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse : 1° une note, avec dessin, sur un objet en fer trouvé dans une tombe gauloise à Semide (Ardennes);

Renvoi à M. A. Bertrand;

Digitized by Google

2° Une empreinte de sceau avec cette légende : *Sigillum prioris de Malovicino* (sceau du prieur de Mauvoisin).

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. le commandant Payen, correspondant à Sétif (Algérie), annonce la découverte, au village d'El-Assi, près de cette ville, d'une fontaine monumentale surmontée d'un temple de Neptune, et adresse en même temps la copie d'un rapport de M. de Westerwiller, membre du conseil d'administration de la compagnie génevoise de Sétif, sur une découverte de silex taillés dans le voisinage de ladite fontaine.

Cette communication est partagée entre MM. Ch. Robert et A. Bertrand.

M. Guégan, correspondant de la Commission de topographie des Gaules, adresse un rapport, avec pièces à l'appui, sur des découvertes de cercueils en pierre et de silex taillés dans la tranchée du chemin de fer de Beaumont-sur-Oise à Neuilly-en-Thelle.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse une notice archéologique sur la commune d'Artaise-le-Vivier et Bosseval (Ardennes).

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Alphonse Roserot, archiviste adjoint du département de l'Aube, adresse la copie de l'inventaire du mobilier du château de Coursan (Aube) dressé en 1482.

Renvoi à M. Darcel.

M. Darcel transmet, au nom de M. Gaston Lebreton, directeur du musée céramique de Rouen, les photographies de deux pierres funéraires de l'abbaye de l'Île-Dieu (XIVe siècle).

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, fait hommage de son *Inventaire descriptif des tapisseries de haute lice conservées à Rome*. Arras, 1879, in-8°.

M. Edmond Blanc, correspondant à Vence, de deux publications dont il est l'auteur :

Inscriptions grecques de Saïda (Phénicie) conservées au Musée de Cannes. Cannes 1878, in-8°;

Digitized by Google

Etude de la sculpture préhistorique du Val-d'Enfer, près des lacs des Merveilles. Cannes, 1878, in-8°.

M. T. Desjardins, correspondant à Lyon : *Les camps retranchés des environs de Nice*, par M. Tony Desjardins. Nice, 1879 in-8°.

Des remerciements seront adressés à MM. Blanc et Desjardins.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Édouard de Barthélemy, A. de Montaiglon, A. Lenoir, colonel Le Clerc et Edmond Le Blant.

M. de Montaiglon lit un rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. VIII, année 1877;

M. Robert de Lasteyrie, sur le tome V des *Mémoires du Comité archéologique et historique de Noyon* (1878), ainsi que sur les *Inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon;* un volume in-4° publié par la même savante compagnie en 1876, et enfin sur le tome VI de la 5e série (44e de la collection) du *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques;*

M. A. Bertrand : 1° sur les *Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, tome XIX, 1877; 2° sur le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome VI, 1878;

M. le comte Clément de Ris : sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 5e série, tome Ier, 1877;

M. Darcel : sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 8e série, tome II, 1877.

Tous ces rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue.*

M. Robert de Lasteyrie lit un rapport sur des communications de M. de Richemond, correspondant à la Rochelle, de M. le comte d'Héricourt, et de M. Nonce Rocca, homme de lettres, à Tunis.

Renvoi à la Commission de la *Revue.*

M. Alfred Ramé lit un rapport sur une communication de M. Hucher, membre non résidant du comité, au château de la Renardière, par le Mans, relative aux vitraux de l'église de Saint-Aignan (Orne).

M. A. Bertrand, sur une communication de M. Chevrier, corres-

Digitized by Google

pondant à Chalon-sur-Saône, relative à un bronze antique représentant une panthère.

Renvoi à la Commission de la *Revue*.

M. A. Bertrand fait ensuite un rapport verbal sur une notice de M. de Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée), intitulée : *Habitations lacustres. Hérodote et le lac Prusias. Lacs de la Suisse et de Grand-Lieu* (*Loire-Inférieure*).

Le rapporteur conclut au dépôt aux archives de cette communication qui n'apporte rien de nouveau sur la question traitée.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur des communications de M. Bernard Prost et de M. l'abbé Albanès.

M. de Montaiglon, sur une communication de M. Parrot.

Renvoi à la Commission de la *Revue* du rapport et des documents.

Le même membre fait des rapports verbaux sur trois communications : l'une, de M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Ferrières (Loiret), Notice relative à la conservation de l'église et des reliquaires de l'ancienne abbaye de Ferrières, est renvoyée à la Commission de la *Revue*.

La même décision est proposée pour celle de M. Lhuillier, qui fait suite à des envois antérieurs du même correspondant, contenant des noms d'artistes relevés sur des documents inédits de la Brie [1].

La troisième de ces communications est une notice par M. Imbert, correspondant à Thouars (Deux-Sèvres), concernant les statues funéraires de René de Vignerot et de Françoise du Plessis, sa femme, sœur du cardinal de Richelieu, qui se trouvent au château de Glénais (Deux-Sèvres). Le rapporteur demande que la photographie qui accompagne cette notice soit renvoyée à la Commission de la *Revue*, et que la notice soit déposée aux archives. Cette conclusion est adoptée.

M. Darcel lit un rapport sur la copie envoyée par M. Ed. de Barthélemy, membre de la section, de l'*Inventaire de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne, dressé en 1526*.

Renvoi à la Commission de la *Revue* du rapport et du document.

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 489, et 6e série, t. II, p. 207.

Digitized by Google

M. G. Bertrand lit un rapport sur les deux communications suivantes : 1° de M. Lacroix, archiviste de la Drôme : Acte d'association de deux musiciens, dressé en 1618;

2° De M. Pouy, correspondant à Amiens : Requête présentée par Boyeldieu, maître de danse et joueur d'instruments de la ville de Paris, élevé à la charge de roi des violons, etc.

Ce rapport et les communications sont renvoyés à la Commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Florian Vallentin, juge suppléant au tribunal de première instance de Grenoble, adresse l'estampage d'une inscription romaine récemment découverte dans cette ville.

M. Léon Renier fait ressortir l'importance de ce texte épigraphique. C'est, dit le président de la section, la première inscription relative à Claude le Gothique, ou Claude II, qui ait été trouvée en Gaule. M. Renier résume l'histoire du corps d'armée stationné sur les frontières de la Narbonnaise, auquel doit être attribué l'érection de ce monument, si précieux pour notre histoire

M. Renier, dont les paroles ont été écoutées avec le plus vif intérêt, promet de rédiger une note à ce sujet pour la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le docteur Collin, du 2e tirailleurs, à Tlemcen (Algérie), adresse une série d'inscriptions romaines relevées et photographiées par lui dans cette ville ou ses environs, et se met à la disposition du Comité, auquel il est disposé à faire de nouveaux envois.

La section accueille avec reconnaissance les propositions de M. Collin, dont elle apprécie les travaux. Ces communications sont renvoyées à M. Léon Renier.

Digitized by Google

M. Anatole de Barthélemy, membre de la section d'histoire, fait hommage d'un travail de lui, intitulé : *Les progrès de la numismatique depuis 1867* [1].

M. Aurès, correspondant à Nîmes, d'une dissertation intitulée : *Encore le pied gaulois. Restitution d'une inscription antique du musée de Nîmes* [2].

M. l'abbé Esnault, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine, d'une dissertation intitulée : *Le transept septentrional de la cathédrale du Mans. Architectes et bienfaiteurs, 1393-1430* [3].

Des remerciements seront adressés à MM. A. de Barthélemy, Aurès et G. Esnault.

M. le Président donne lecture des propositions de la Commission des subventions aux Sociétés savantes. Ces propositions sont adoptées après examen et délibération.

M. le Président désigne, pour faire partie de la Commission chargée de reviser la liste des correspondants et de proposer des candidats pour les vacances, MM. A. Bertrand, Darcel, Edmond Le Blant, Charles Robert et Servaux.

M. Édouard de Barthélemy lit un rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* [4].

M. Albert Lenoir, sur le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan* [5].

Ces deux rapports sont renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. J. Quicherat lit un rapport sur des communications de

[1] Extrait du *Compte rendu des travaux du congrès bibliographique international*. Paris, 1879, in-8°.

[2] Nîmes, 1879, in-8°.

[3] Paris et le Mans, 1879, in-8°.

[4] Année 1878, XXXIIe volume.

[5] T. XI, 1876-1877.

Digitized by Google

M. Morel, curé à Sampigny (Meuse), et de M. Terninck, correspondant à Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

Le rapport est renvoyé à la Commission de la *Revue* avec deux photographies annexées à la communicaion de M. Terninck.

M. Robert de Lasteyrie lit un rapport sur deux communications de M. Roman, à Embrun (Hautes-Alpes), relatives à trois inscriptions de ce département.

Ce rapport est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. Robert de Lasteyrie fait ensuite un rapport verbal sur une communication de M. Nozot, correspondant à Sedan : *Notice sur les communes d'Artaise-le-Vivier et de Bosseval (Ardennes)*;

M. Chabouillet lit deux rapports : 1° sur une communication de MM. Chassaing, correspondant au Puy; 2° sur une communication de M. Germer-Durand, père, membre non résidant, à Nimes.

Ces rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur diverses communications : 1° de M. le commandant Payen, correspondant à Sétif, Algérie; 2° de M. Guégan, correspondant de la Commission de topographie des Gaules ; 3° de M. A. Nicaise, correspondant du Ministère, à Châlons-sur-Marne.

Ce rapport est renvoyé à la Commission de la *Revue*.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur le dessin d'un sarcophage de marbre blanc qui se trouve à Charenton (Cher), adressé par M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges. Ce rapport est renvoyé à la Commission de la *Revue* avec le dessin.

M. Douet d'Arcq fait un rapport verbal sur une communication de M. A. Nicaise, relative à un sceau du prieur de Mauvoisin.

Cette communication sera déposée aux archives.

M. Charles Robert donne verbalement quelques explications sur une communication de M. le commandant Payen, correspondant à Sétif, intitulée : *Découverte d'une fontaine monumentale, sur le fronton de laquelle on lit :* NEPTVNO.

Digitized by Google

M. Ch. Robert attendra, pour faire un rapport sur cette communication, la photographie annoncée par M. le commandant Payen.

M. A. Ramé lit une note additionnelle sur la mosaïque de Saint-Denis, sur laquelle il a fait un rapport, publié dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

Renvoi à la Commisssion de rédaction de la *Revue*.

En levant la séance, M. le Président ajourne la section au second lundi de novembre.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] 6e série, t. VIII, p. 147.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES PROJETS DE PUBLICATIONS.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Pièces relatives aux états généraux et assemblées réunis sous le règne de Philippe le Bel.

(Séance du 30 juin 1879.)

Dans la séance du 1er mai 1876, la section d'histoire, après avoir entendu le rapport de M. Georges Picot, sur les documents relatifs aux états généraux, dont une partie avait été recueillie par M. de Stadler, a confié à M. Picot le soin de publier ces documents, et nous a fait l'honneur de nous désigner pour commissaire.

Il a été souvent parlé d'assemblées de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie antérieurement à 1301 ; mais, d'une part, ces assemblées étaient des réunions particulières et locales qui ne sauraient être confondues avec les états généraux, où siégeaient les députés de toutes les provinces ; d'autre part, elles sont très peu connues, et les seuls témoignages qui nous en révèlent l'existence sont quelques lambeaux de documents sans valeur. M. Picot, selon nous, a eu raison de ne pas s'y arrêter.

L'attention de notre savant collègue s'est exclusivement portée sur l'assemblée de 1302 et sur celles des années suivantes. A cette date seulement commencent les vrais états généraux. M. Picot a emprunté aux papiers laissés par M. de Stadler cinquante et une pièces qui concernaient son sujet. Il les a classées selon l'ordre chronologique, et annotées. Mais au lieu de placer devant chaque pièce, comme l'avait fait M. de Stadler, un sommaire qui ne permettait pas toujours d'en suivre facilement les détails, il a successivement résumé tous les faits principaux dans des notes marginales, écrites en face de chaque fait ; ce qui facilite singuliè-

Digitized by Google

rement les recherches, sans ajouter sensiblement aux frais d'impression.

A la suite des documents sur les états de 1302 et de 1303, M. Picot nous propose de publier un grand nombre de pièces qui complètent les premières, dont beaucoup se répètent, et dont plusieurs, par conséquent, ne seront données que par extrait. Telles sont les lettres par lesquelles le roi envoya des commissaires dans le midi pour amener à de nouvelles assemblées les députés qui n'avaient pas répondu aux premières convocations. Tels sont les procès-verbaux des réunions qui eurent lieu le 22 juillet 1305 à Montpellier, le 6 août de la même année à Nîmes, le 11 août à Carcassonne. Telles sont les dépêches envoyées dans tous les pays de la chrétienté pour préparer la tenue d'un concile contre Boniface. Ces dépêches sont étroitement liées aux documents concernant les états généraux; elles en forment le complément et ne sauraient en être séparées.

Nous n'insisterons pas sur l'intérêt du travail que nous devons au dévouement et à la science de notre collègue. Nous estimons que cette grande publication, si longtemps retardée, et qui fera grand honneur, nous n'en doutons pas, à M. de Stadler et à M. Picot, doit enfin entrer dans une période active. Nous avons l'honneur de proposer à la section d'histoire la mise sous presse du premier volume.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Projet de publication du complément des sarcophages chrétiens de la Gaule.

(Séance du 12 mai 1879.)

La publication du volume sur les sarcophages chrétiens d'Arles, rapidement terminée par M. Edmond Le Blant, n'a pas épuisé un sujet qui intéresse à un si haut degré l'histoire des arts et celle des croyances religieuses du IVe au VIIIe siècle. Elle n'a été dans la pen-

Digitized by Google

sée de l'auteur, comme dans celle du Comité, qu'un acheminement à la réalisation d'une œuvre d'ensemble sur cette branche importante de nos antiquités nationales. Avec quel talent notre honorable collègue s'est acquitté de la tâche confiée à ses soins, le succès du livre l'atteste mieux que tous les éloges. Dans une introduction qui demeurera l'un des travaux notables de l'érudition contemporaine, M. Le Blant a signalé au monde savant la loi même qui a présidé à la décoration des monuments dont il était l'interprète; avec l'indépendance de la critique moderne, qui demande des explications, non à la tradition, si vénérable qu'elle soit, mais à l'observation scientifique des faits, il s'est affranchi de ce symbolisme de mauvais aloi, règle unique des interprétations antérieures, qui ouvrait la porte à tous les jeux de l'imagination. Il est ainsi arrivé à rattacher l'explication de ces monuments funéraires à un rituel funéraire primitif, dont il a révélé l'existence avec l'autorité que lui donnent ses études spéciales sur ces matières délicates. Une idée simple, si conforme à la nature des choses, et si bien appuyée de preuves, montre toute l'excellence de la méthode suivie par l'auteur. M. Le Blant ne nous a pas seulement donné l'interprétation des monuments d'Arles, il a fait plus que le titre de son ouvrage ne promettait : il nous a fourni les moyens d'expliquer les monuments analogues qui subsistent encore ou qui ont existé en France.

Le moment paraît donc venu de reprendre et de réaliser le vœu émis par le Comité, dans sa séance du 14 juillet 1876, et de comprendre, dans une publication complémentaire, l'ensemble des sarcophages chrétiens de la Gaule antérieurs au VIIIe siècle. Tout ce qui touche aux origines du christianisme étudiées dans les monuments figurés, c'est-à-dire dans leurs éléments scientifiques, excite à ce point la curiosité de l'érudition contemporaine, que le sujet ne manquerait pas d'être traité par des étrangers, si nos savants nationaux s'y montraient indifférents. Déjà depuis la publication des sarcophages d'Arles, le P. Garrucci, luttant de vitesse avec M. Le Blant, vient de comprendre, dans la dernière livraison de son histoire de l'art sacré, bon nombre de nos sarcophages français les plus en renom, celui d'Apt et celui du Mas-d'Aire, sans parler d'un choix fait parmi ceux de Toulouse, d'Aix et de Marseille. A Berlin et à Londres, ce sont des collections de moulages qui s'organisent pour fournir à l'étude, non de simples reproductions par la gravure,

Digitized by Google

comme le P. Garrucci le fait en Italie, mais de véritables fac-simile des principaux types; ces séries devront se compléter bientôt par des emprunts aux monuments de la Gaule, car la Gaule seule peut rivaliser avec l'Italie, pour cette nature spéciale de monuments funéraires.

La question est donc bien moins d'établir l'opportunité de l'œuvre que d'en mesurer exactement l'étendue, et de rechercher les moyens propres à en assurer l'exécution.

I.

L'étendue de l'œuvre, déterminée par la nature du sujet, n'est susceptible d'aucune extension arbitraire; il n'y a donc pas à craindre que l'entreprise, conçue sur un plan trop vaste, aboutisse à un avortement, comme pour certaines publications antérieures. Les limites en sont naturellement fixées par celles du recueil, devenu classique, des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle.* Entre les origines chrétiennes et l'époque carlovingienne, aucune coupure n'est guère possible chez nous dans l'histoire de l'art et des croyances religieuses. La chute de l'empire d'Occident, qui est une grande date historique, n'est pas une limite applicable à des usages qui étaient en pleine vigueur au ve siècle et se sont prolongés bien au delà.

Mais du moment qu'il s'agit de mettre en lumière les sarcophages chrétiens antiques, ce titre même exclut toute distinction et comprend aussi bien les monuments décorés de simples ornements que ceux qui présentent des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Ces derniers, objet de toutes les prédilections de notre savant collègue, ont seuls figuré, à une exception près, dans le recueil consacré aux monuments d'Arles : ils touchent à l'histoire des croyances religieuses; leur importance est supérieure. Les premiers intéressent exclusivement l'histoire de l'art; par les ornements géométriques ou végétaux qui les décorent, ils forment le lien qui rattache l'antiquité aux monuments romans primitifs, et fournissent le fonds même d'où est issue, par une lente et progressive transformation, l'ornementation romane. Ils sont d'ailleurs aussi communs dans la région du Sud-Ouest, où ils dominent, qu'ils sont rares dans la vallée du Rhône. Ils sont de plus un produit certain de l'art indigène; car, tandis que l'origine des sarcophages d'Arles n'a pas

Digitized by Google

encore été résolue par M. Le Blant, les nombreux sarcophages existants de Toulouse à Bordeaux proviennent certainement des ateliers établis au pied même des Pyrénées, dès les premiers temps de l'empire romain, et qui ont, pendant plusieurs siècles, expédié leurs produits en marbre de Saint-Béat dans toute la vallée de la Garonne. Les sarcophages à simples ornements ont donc leur place marquée dans un recueil général, où les observations sur la marche de l'art, la matière employée et les procédés d'exécution devront nécessairement recevoir les développements qui ne pouvaient leur être consacrés dans une monographie. Il ne s'agit pas toutefois de publier tous les sarcophages à ornements, dont les variétés infinies ne s'écartent guère de certaines données générales; ce serait aborder l'histoire de l'ornementation en France, sujet tout différent de celui que se propose de traiter M. Ed. Le Blant. Le but de l'auteur sera atteint par la reproduction, dans un petit nombre de planches choisies avec soin, des spécimens qui peuvent être considérés, dans chaque région, comme les types auxquels se rattachent les monuments analogues.

Réduits à ces justes limites, les sarcophages à ornements ne peuvent être ni retranchés de la publication projetée, sous peine d'y laisser une lacune, ni détachés et réservés pour une publication particulière; car leur histoire ne se distingue pas de celle des sarcophages à personnages, qu'ils ont fini par remplacer, quand, la barbarie aidant, les ornemanistes ont supplanté les statuaires.

Une seconde question est celle de savoir si la publication devra comprendre, indépendamment des monuments existants, les monuments détruits ou perdus, mais connus soit par des dessins soit par des descriptions, notamment par les recueils de Peiresc, de Rulman, ou par celui de Tersan, formé principalement des croquis de Beaumeni.

M. Le Blant a fait, à l'occasion des sarcophages d'Arles, des emprunts trop intéressants à ces diverses collections, pour s'interdire d'y recourir au profit d'un travail d'ensemble sur le même sujet. Dans bien des cas, les dessins du XVIIIe siècle, si imparfaits qu'ils soient, sont indispensables à l'intelligence des monuments qui subsistent; parfois ils sont la seule trace d'un état de choses disparu. C'est grâce au manuscrit de Tersan que nous connaissons la disposition des sarcophages qui étaient venus se grouper à Clermont,

Digitized by Google

auprès de la tombe de saint Vénérand; cet ensemble de monuments, visité et décrit par Grégoire de Tours (*De gloria confess.*, xxxv sq.), mentionné au xe siècle dans le *Libellus altarium Claromontensium*, n'a laissé que des débris à peu près méconnaissables au musée de Clermont, depuis la destruction de l'abbaye de Saint-Allyre et de ses dépendances. La reproduction, tant du plan de la crypte que de chacune des tombes, expliquera les faits analogues qui se sont produits aux Aliscamps d'Arles autour du tombeau de saint Honorat, à Saint-Victor de Marseille et à Saint-Maximin en Provence. De même, ce n'est plus à Rodez, c'est à la Bibliothèque Nationale qu'il est possible de se faire une idée du cimetière chrétien de Saint-Amand, d'autant plus intéressant à étudier qu'il constitue, tant par la forme des sarcophages que par leur décoration, un groupe distinct à la fois de celui du Sud-Ouest ou de la Garonne, qui a Toulouse pour centre, et celui du Sud-Est ou du Rhône, que résument les monuments d'Arles. D'ailleurs quelques sarcophages détruits n'ont plus d'analogues parmi ceux qui subsistent. A ce titre encore, sous peine d'être incomplet, il est nécessaire de mettre en œuvre les dessins du dernier siècle; mais comme ces dessins, dénués de la précision archéologique que réclame la critique moderne, ne valent que par leurs indications générales, et n'ont guère de prix dans les détails, la reproduction en fac-simile, parmi les planches, serait superflue et entraînerait une dépense trop considérable; de petites reproductions, obtenues par la photographie et insérées dans le texte, rendraient tous les services qu'on peut attendre de représentations aussi défectueuses.

II.

Quant aux monuments à personnages encore existants, soit entiers, soit à l'état de fragments, ils devront tous être figurés; la description, en pareille matière, n'étant en quelque sorte que l'accessoire, et ne pouvant à aucun égard suppléer à la représentation de l'objet. Les répétitions seules devraient être bannies de la collection des planches; encore faut-il prendre garde que, pour l'histoire de l'art, certains enseignements se dégagent même des copies ou des imitations, si voisines de l'original qu'elles semblent au premier aspect. Aussi le P. Garrucci n'a-t-il pas dédaigné, depuis la publication des sarcophages d'Arles, de faire graver, dans son grand

Digitized by Google

recueil des monuments chrétiens primitifs, deux représentations du passage de la mer Rouge, empruntées au musée d'Arles, outre celle déjà reproduite par M. Le Blant, si bien que le recueil des sarcophages d'Arles menace d'être incomplet, au lendemain même de son apparition, pour avoir trop réduit le nombre des planches.

Mais ici apparaît la grosse difficulté de l'entreprise.

M. Edmond Le Blant a présenté à la Commission les matériaux d'un volume de texte, qui sont le produit d'un travail poursuivi pendant plus de trente années, et qui résument toutes les découvertes, toutes les monographies publiées soit en France, soit à l'étranger, sur la matière, indépendamment des observations personnelles de l'auteur. Ce trésor d'érudition formerait un volume d'environ trois cents pages.

Mais l'auteur ne possède en portefeuille aucun dessin pouvant servir à l'exécution du volume de planches. Pour suppléer à cette absence de matériaux, il propose de confier au dessinateur des sarcophages d'Arles, M. Pierre Fritel, la mission d'aller, sur ses indications, relever tous les sarcophages ou fragments de sarcophages existants sur le territoire de l'ancienne Gaule.

Il importe de déterminer au préalable le meilleur mode de reproduction à adopter pour la représentation des sarcophages. La publication des sarcophages d'Arles pose d'ailleurs la question, car si le succès du texte a été grand, celui des planches a été beaucoup moindre. On s'est étonné du procédé suivi par l'artiste, qui, surchargeant le trait de hachures et cherchant l'effet par une préoccupation manifeste de la photographie, n'est arrivé qu'à la confusion, là où la précision est une qualité maîtresse.

Puisque, cédant à une tendance du jour, le dessinateur est amené à chercher péniblement les effets que donne la photographie, pourquoi ne pas supprimer l'intermédiaire, et laisser à la photogravure le soin de la représentation des sarcophages? Ce perfectionnement récent de la photographie se prête particulièrement bien à la reproduction des œuvres de la sculpture; il est le seul mode d'illustration qui offre toutes les garanties d'authenticité, en mettant l'objet même sous les yeux du lecteur.

Un dessin, si habilement exécuté qu'il puisse être, et en admettant que le parti pris, condamné par une première expérience, soit évité dans une seconde, n'est jamais qu'une interprétation de l'artiste. De là la supériorité des procédés mécaniques, autant du moins

Digitized by Google

qu'il s'agit d'illustrer une œuvre de science. Le but poursuivi est de donner une édition définitive des sarcophages français, et, par le moyen de planches aussi irréprochables que possible, de fournir à l'érudition européenne des éléments de travail et d'appréciation. Mais bon nombre de sarcophages ont déjà été publiés. Le groupe si intéressant de saint Maximin l'a été deux fois : d'abord, d'une façon tout à fait grossière, par M. l'abbé Faillon; puis mieux, par M. Rostan. Le sarcophage d'Apt, figuré d'abord par M. de Rossi, vient d'être de nouveau gravé par le P. Garrucci; l'ensemble des monuments de Marseille a été gravé, tant bien que mal, par Millin; le tombeau de sainte Quitterie l'a été, tout récemment, par le P. Garrucci. Les dessins de M. Fritel ou de tout autre artiste seront un progrès, si l'on veut, sur les reproductions antérieures, mais ils ne seront pas le dernier mot; ils laisseront désirer une représentation plus impersonnelle et moins contestable de l'objet. Au surplus, l'apparition de l'ouvrage que M. de Baudot vient d'entreprendre sur l'histoire de la sculpture en France, montre toutes les ressources que les procédés mécaniques assurent à l'archéologie. Ces ressources étaient soupçonnées, mais n'avaient pas fourni leurs preuves en 1876, lors de la première décision du Comité. Désormais la photogravure est devenue l'auxiliaire naturel des études archéologiques. M. Le Blant a fait usage de gravures héliographiques pour l'illustration de deux de ses plus récents travaux : le sarcophage de Syracuse, dans la *Revue archéologique*, et le fragment du sarcophage de saint Ruf d'Avignon, dans la *Gazette archéologique*. D'autres ont employé le procédé avec non moins de succès. L'un des sarcophages de Cahors, devenu la propriété de M. Basilewski, a pareillement été reproduit par la photogravure; ce serait rétrograder, d'en publier aujourd'hui un dessin exécuté d'après la photographie, et renouveler la méprise commise dans le volume des sarcophages d'Arles, quand on a livré au public l'interprétation, par M. Fritel, du sarcophage de la Gayolle, au lieu de donner l'épreuve même de la photographie, qui avait passé sous les yeux du Comité.

Cette supériorité de la photogravure sur le dessin touche médiocrement les savants, qui, dans l'étude des sarcophages, s'attachent surtout à l'interprétation des sujets. Mais elle intéresse au plus haut degré les archéologues, soucieux de l'histoire de l'art, et qui, sans négliger les études iconographiques, se préoccupent surtout du style de la sculpture et des procédés d'exécution. Ces derniers

Digitized by Google

demanderaient en vain aux dessins des sarcophages d'Arles de révéler les différences de travail qui accusent une date et des ateliers différents. Sous le crayon de M. Fritel, tous les monuments, traités d'une manière uniforme, semblent à peu près contemporains, ce qui n'est conforme ni à la vraisemblance ni à la réalité. Cet inconvénient est tellement inhérent au procédé et si peu imputable à l'artiste, qu'il choque tout autant dans la grande collection de monuments funéraires, publiée par le P. Garrucci, quoique dans l'ouvrage italien le graveur ait adopté le dessin au trait très légèrement ombré, au lieu du dessin à l'effet, choisi par l'artiste français.

Remarquons d'ailleurs qu'aucun dessin n'étant encore exécuté, et tout restant à faire pour l'illustration de l'œuvre, l'emploi de la photographie permettrait sans doute quelque économie dans les frais. C'est là un point à étudier administrativement. M. Le Blant a dressé une liste de plus de cinquante localités, où, dans ses prévisions, il conviendrait d'envoyer et d'entretenir l'artiste pendant un voyage circulaire d'une durée indéterminée; des centaines de lieues séparent les points extrêmes. Ici se trouve un seul tombeau, là une dizaine sont réunis. Ces derniers se rencontrent dans des villes importantes, comme Toulouse et Marseille, où sont établis d'habiles opérateurs, et grâce à la vulgarisation de la photographie, il n'y a plus de monument, si perdu qu'il soit au fond des campagnes, qui ne se trouve à la proximité d'un photographe. Pourquoi ne pas recourir aux ressources locales? L'intermédiaire des correspondants du Comité pourrait simplifier le travail, éviter bien des faux frais; leur concours permettrait de former promptement une collection de photographies centralisée au Ministère, qui s'exécuterait sur les fonds des documents inédits, deviendrait la base de la publication et serait ensuite déposée dans une de nos bibliothèques.

M. Le Blant objecte que certains sarcophages d'un haut intérêt sont conservés dans des cryptes ou des réduits fort étroits et fort obscurs, et que tantôt l'exiguïté du local, tantôt l'absence de lumière, fera obstacle à l'obtention d'épreuves photographiques. Les tombeaux de saint Maximin, celui de sainte Quitterie, au Mas-d'Aire, d'autres encore sont dans ces conditions. En face d'une impossibilité reconnue, il faudrait se résigner à subir, une fois encore et par exception, l'interprétation d'un dessinateur; la raison ne serait peut-être pas suffisante pour renoncer en principe à l'adoption de la photogravure, si ce procédé était reconnu préférable. Mais il y a

Digitized by Google

toujours moyen de lever l'obstacle, en exécutant l'épreuve photographique sur un estampage en plâtre pris sur le monument. Le plâtre, qui est mat, donne même des épreuves bien supérieures au marbre, qui est poli. Les reliefs ainsi obtenus auraient leur utilité et seraient conservés pour l'étude; ils manquent à deux de nos collections, au musée de Saint-Germain et à l'École des beaux-arts, où l'on chercherait vainement un seul spécimen des sarcophages chrétiens du IVe et du Ve siècle, quoiqu'ils soient à peu près les seuls restes de la sculpture du temps. En ce point nous sommes déjà devancés par l'étranger, car, à Berlin comme à Londres, ces collections de moulages sont en voie de formation. On pourrait, dans ce but, faire appel au concours d'administrations multiples. La Commission des monuments historiques fait journellement exécuter des estampages dans les édifices confiés à ses soins. Le musée de Saint-Germain, absorbé jusqu'ici par les époques préhistoriques, doit un jour aborder l'exécution de la partie de son programme qui concerne les origines chrétiennes. Enfin l'École des beaux-arts sera peut-être soucieuse de combler une lacune de ses collections. Si chacun de ces établissements voulait bien procéder à un petit nombre de moulages, ces efforts réunis fourniraient, sans grande charge pour personne, un ensemble des plus intéressants, surtout si, par des choix judicieusement effectués, ces reproductions livraient à l'étude les monuments les moins accessibles aux photographes.

Mais l'opération qui prime toutes les autres est celle du recensement des monuments encore existants. M. Le Blant a fourni à cet égard à la Commission un aperçu qui peut se résumer ainsi :

Sarcophages à figures : 57 existent complets, 22 ont disparu, mais on en a les dessins; 29 ne subsistent plus qu'à l'état de fragments; en outre, 5 débris, dont nous possédons les dessins, ont disparu. L'auteur pense que 63 planches environ suffiraient pour reproduire ces 113 monuments.

Les sarcophages à ornements, tels que monogrammes, rinceaux, vases, colombes, etc., sont, d'après M. Le Blant, au nombre de 36 environ; 5 ont disparu, mais nous en possédons les dessins. 5 ou 6 planches suffiraient pour en reproduire les types principaux. Un total de 68 à 70 planches au plus serait donc nécessaire, ce qui ferait une publication à peu près double des sarcophages d'Arles, qui ont employé 36 planches.

Digitized by Google

A l'appui de ces indications, M. Le Blant a présenté à la Commission un tableau qui est déjà par lui-même un travail intéressant, et qui donne la répartition entre 61 localités des 154 monuments qu'il signale. Mais cet inventaire, le plus complet qui ait jamais été dressé, paraît présenter des lacunes, surtout pour la région du Sud-Ouest, au moins en ce qui concerne les sarcophages à ornements, qui n'entraient pas dans le plan primitif de M. Le Blant. Il ne signale, par exemple, qu'un sarcophage à Elne, où il en existe quatre; il omet ceux de Martres, près de Toulouse; il n'en compte que quatre à Agen, où il en existait sept; et trois à Rhodez, qui en possédait au moins huit, dont nous avons les dessins. Plus près de nous, Soissons et Autun en possédaient chacun deux, et non pas un seul. La liste dressée provisoirement par M. Le Blant est donc susceptible d'additions. Une enquête préliminaire, entreprise avec le concours des correspondants du Ministère, devient ainsi nécessaire. Pour éviter un supplément, l'inventaire aussi exact que possible des sarcophages chrétiens doit être dressé; car si tous ne doivent pas être figurés, tous au moins doivent être mentionnés et décrits dans une publication appelée à devenir le « Corpus » de cette classe spéciale de monuments.

Les recherches de M. Le Blant ont été si persévérantes, que cette enquête ne semble pas appelée à révéler l'existence de monuments de premier ordre, surtout pour les sarcophages à personnages. C'est cependant seulement après son achèvement, que l'auteur se trouvera véritablement en mesure de déterminer le nombre et la composition des planches dont le maximum peut, dès à présent, être fixé à soixante-dix.

En résumé, le projet de publication soumis par M. Le Blant à l'approbation du Comité ne paraît pas, en l'état, susceptible d'une exécution immédiate. Il a été patiemment conduit par l'auteur jusqu'au point où le concours du Ministère devient indispensable, même aux travaux préparatoires. Il s'agit avant tout d'aviser aux moyens de réunir les reproductions de tous les sarcophages chrétiens antérieurs au VIIIe siècle; c'est en présence de la collection ainsi formée qu'un choix des monuments jugés dignes de publication pourra être effectué en toute sécurité, et qu'une décision définitive pourra être prise avec la maturité désirable.

La Commission a donc l'honneur de proposer à l'approbation du

Digitized by Google

Comité, pour qu'elle soit soumise à la décision de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le projet de résolution suivante qui pose uniquement la question de principe, en laissant à l'Administration le choix des moyens à adopter pour sa mise à exécution :

« La publication des sarcophages chrétiens antiques, commencée par les monuments d'Arles, sera étendue à tous les monuments analogues du territoire de l'ancienne Gaule. »

A. Ramé,

Membre du Comité, rapporteur [1].

[1] La Commission chargée d'examiner le projet de M. E. Le Blant se composait de MM. A. Lenoir, de Lasteyrie, Davanne et A. Ramé. Le projet de publication a été approuvé, le 21 juin 1879, par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
5e série, t. I, 1876.
(Séance du 5 mai 1879.)

La Société d'émulation du Doubs embrasse dans ses travaux les sciences, la littérature et l'histoire.

Il convient de renvoyer à l'examen de la section des sciences des *Recherches sur la distribution géographique des Muscinées dans l'arrondissement de Forcalquier et la chaîne de Lure* (*Basses-Alpes*), et une *Note sur l'emploi des quantités négatives en trigonométrie.*

Bien que la section d'histoire et de philologie ne s'occupe pas d'économie politique, je crois qu'il serait regrettable de ne pas mentionner avec éloge une tentative faite par la Société du Doubs pour vulgariser les principes de cette science si utile et si peu connue du public. Elle a publié dans ses Mémoires et fait tirer à part un *Traité élémentaire d'économie politique*, à l'usage des écoles normales primaires, des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles. Cet ouvrage a été écrit par M. Demongeot, ancien directeur des écoles normales du Rhône et du Doubs, et complété par son fils, qui était ingénieur des mines et maître des requêtes au Conseil d'État.

Parmi les études historiques, citons des lectures intéressantes faites par M. Ed. Besson, sur *Le césarisme et la démocratie à Rome*, et sur *Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers.*

Le volume qui nous occupe ne contient cependant que quatre

Digitized by Google

mémoires rédigés de première main. L'un est une *Notice sur le bourg de Rougemont*, par M. Charles Thuriet, qui a étudié l'histoire de cette commune, depuis l'origine jusqu'à nos jours, dans les documents imprimés et manuscrits.

Les trois autres sont dus à la plume de M. Castan ; c'est d'abord une Notice biographique sur Jean-Baptiste Bérard de Besançon, célèbre luthier de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, qui publia, en 1603, un *Thesaurus harmonicus*, suivi d'une méthode pour le luth. Né vers 1567, il prit femme à Besançon. Avant de se livrer entièrement à la musique, il avait étudié le droit et obtenu le grade de docteur. Il habita successivement Rome, Cologne et Augsbourg, sans perdre le souvenir de sa patrie.

Dans une étude sur *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon*, substituts de l'archevêque *in spiritualibus* seulement, M. Castan a relevé les noms de trente-trois de ces prélats du XIIIe au XVIIIe siècle.

Un troisième travail du même auteur retrace l'origine du nom de la place Labourey, à Besançon. Il réfute d'une manière très piquante une tradition populaire d'après laquelle cette place aurait été établie sur le sol de la maison d'un pâtissier qui fabriquait des pâtés avec la chair de petits enfants. Le criminel périt sur l'échafaud, et l'on aurait fait passer la charrue sur l'emplacement de sa maison démolie, en vertu du jugement qui le condamnait ; d'où le nom de place Labourey (labourée). — La vérité est qu'il y eut bien, dans une maison bâtie sur la place, un assassinat commis sur la personne d'un enfant qui avait surpris des bandits au moment où ils préparaient un crime et qui aurait pu dénoncer ces préparatifs. L'un de ces scélérats était le propriétaire de l'habitation et se nommait Labourey. La maison du criminel fut rasée et jointe à la place qui existait depuis quatre ans. Elle avait été formée du verger de l'hôtel de Gauthiot d'Ancier, surnommé *le petit empereur de Besançon*, qui s'est rendu célèbre par sa rivalité malheureuse avec le père du cardinal Granvelle.

Ce volume contient enfin une tradition séquanaise concernant Arioviste, recueillie par M. Poly et publiée avec commentaires par M. Alphonse Delacroix, qui a été lue à la Sorbonne en 1876.

G. Desjardins,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Archives municipales de Bordeaux, t. II. — *Livre des privilèges.*
Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1878.

(Séance du 5 mai 1879.)

La Commission chargée de publier les principaux documents conservés dans les archives municipales de Bordeaux a donné au public, il y a quelques années, un cartulaire connu sous le nom de *Livre des Bouillons*, qui contient les privilèges accordés à la ville pendant la domination anglaise. Ce premier volume vient d'être complété par un second, qui porte le titre de *Livre des Privilèges*. Ce titre est celui d'un manuscrit conservé aux archives municipales de Bordeaux, qui forme la base de la publication dont nous rendons compte.

La Commission n'a pas cru devoir se borner à publier ce registre, qui ne contient que quarante-trois pièces de 1451 à 1601; elle a entrepris de le compléter, en réunissant dans un appendice les documents importants qui ont été omis dans cet ancien recueil, et en le continuant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cet appendice contient cent soixante et onze pièces de 1451 à 1789. Le choix fait par la Commission a été restreint aux actes émanés de l'autorité centrale et ne concernant que le régime administratif de Bordeaux. Tous les actes qui ne contiennent que des mesures transitoires ou d'un intérêt secondaire, tous ceux qui ne font que confirmer un état de choses antérieur ont été laissés de côté par les éditeurs. Dans cette publication, comme dans le *Livre des Bouillons*, on a ajouté aux textes des sommaires, des notes et une table analytique. Une préface due à l'un des membres les plus actifs de la Commission, M. Barckhausen, résume les faits les plus importants contenus dans les pièces de ce recueil, et présente une intéressante étude sur l'administration municipale de Bordeaux.

Pendant de longues années, cette administration fut réglée par des statuts que rédigeaient les maire et jurats délibérant avec les bourgeois. Ces statuts nous montrent que les attributions judiciaires et financières de ces officiers étaient très étendues; ils avaient la juridiction civile et criminelle sur la ville et toute la banlieue; ils pouvaient établir des impôts, les percevoir et en employer les produits à leur gré, sous le seul contrôle d'agents nommés par eux. Lorsque la Guyenne fut définitivement soumise à l'autorité du

Digitized by Google

roi de France, les maire et jurats de Bordeaux furent placés sous la tutelle de tribunaux, d'officiers et de commissaires chargés de contrôler et de réformer les mesures qu'ils croyaient devoir prendre.

Bordeaux fut, à diverses époques, le théâtre de troubles qui, après avoir été sévèrement réprimés, eurent pour conséquence des mesures qui tendirent à amoindrir de plus en plus l'autonomie de la cité au profit de la centralisation administrative; vainement les Bordelais financèrent à quatre reprises, de 1715 à 1772, pour rentrer en possession de leurs privilèges, les attributions des maire et jurats furent limitées au droit de publier des ordonnances de police sous le contrôle du parlement et de l'intendant de Guyenne. Le pouvoir royal en vint même à régler, par des arrêts du Conseil, le budget ordinaire de la ville, et à fixer les jours et les heures où les magistrats municipaux devaient se réunir. C'est donc uniquement dans les actes émanés de l'autorité royale et dans les arrêts du Conseil que l'on peut étudier les vicissitudes de l'administration municipale de Bordeaux; aussi l'appendice, qui forme la plus grande partie du *Livre des Privilèges*, est-il exclusivement composé d'actes de ce genre; mais bien qu'il contienne un nombre assez considérable de pièces, il pourrait sans doute être complété. Il est, en effet, difficile d'admettre qu'on n'ait pu recueillir qu'une douzaine de documents dans les registres de la chancellerie royale et de la maison du Roi, dans les nombreux recueils d'actes royaux que contiennent les archives des cours souveraines. On ne peut expliquer ce résultat que par la sévérité que s'est imposée la Commission dans son choix, ou par une trop grande précipitation dans le dépouillement de ces registres. Les éditeurs regrettent de n'avoir pu retrouver un certain nombre d'actes, dont ils semblent déplorer la perte. Nous ne saurions nous associer complètement à leurs regrets; il est permis de supposer qu'en prolongeant leurs recherches, ils auraient facilement comblé les lacunes que peut présenter leur travail.

JULES TARDIF,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Revue archéologique et historique du Maine.

1re année, 1876.

(Séance du 5 mai 1879.)

La Société historique et archéologique du Maine ne date que de trois années, et le premier volume de sa Revue périodique a paru en 1876. On ne peut vraiment qu'appplaudir au zèle de ces savants de province qui essayent ainsi de donner une forme scientifique à leur légitime amour pour leur pays. Et telle est la pensée qu'expriment excellemment les secrétaires de la Société du Maine dans leur adresse aux lecteurs de la *Revue :* « Lorsqu'on néglige d'interroger le passé, c'est presque toujours au détriment du présent, et rien ne fait mieux un peuple viril que le culte et la mémoire de ses aïeux. »

Le premier volume de la *Revue historique et archéologique du Maine* est un heureux début, et peu de Sociétés savantes ont aussi bien commencé. Dans ces six cents pages on trouvera des travaux dont le plan est vraiment assez large, et qui se rattachent par plus d'un lien à notre histoire générale ; et il en est d'autres, tout à côté, dont les auteurs se sont imposé de plus étroites limites, et qui ont seulement pour objet tel bourg, telle église, tel château de l'ancien Maine. Tous les recueils provinciaux doivent, à vrai dire, se composer de ces deux éléments, et il y a là de quoi en rendre la lecture plus diverse et plus attachante.

C'est à la première série de ces travaux que se rapporte le mémoire de M. Jules Lefizelier sur *La bataille de la Brossinière*, en septembre 1423. On lira avec intérêt le récit d'une de ces rares rencontres où, pendant cette triste guerre de Cent ans, les armes françaises ont été heureuses. M. Lefizelier cherche à préciser d'une façon exacte le lieu de ce rude combat où, sauf cent vingt hommes, toute l'armée anglaise fut détruite. Le comte d'Aumale termina cette brillante journée, comme il était d'usage, en faisant plusieurs chevaliers sur le champ de bataille. Le jeune André de Laval fut du nombre : il s'en était montré digne. Charles Marest, cité par Bouzoly, veut que ce soit le comte d'Aumale qui, en lui ceignant l'épée de Duguesclin, avec laquelle il avait combattu, lui ait dit ces fières paroles que d'autres prêtent à l'aïeule : « Dieu te fasse aussi vaillant que celui qui la portoit ! »

Digitized by Google

Le même savant a publié, dans le même volume, un autre Mémoire d'un intérêt aussi général sur *Le bas Maine, après la mort de Henri III*. La ligue et les ligueurs y sont fort maltraités.

Dans l'article de M. le vicomte Henri de Broc sur *La qualité de baron à l'époque féodale*, on trouvera une liste des cinquante-neuf barons de France, sous le règne de Philippe-Auguste, d'après le célèbre registre qui était autrefois conservé à la Bibliothèque Nationale (n° 172), et qui est aujourd'hui aux Archives Nationales. Il y a là plusieurs traductions de noms d'hommes qui ne sont pas acceptables, et M. de Broc fera bien de revoir un jour toute cette partie de son travail. Les conclusions de l'auteur sont d'une clarté qui ne laisse rien à désirer. Après avoir été attribué, d'une manière générale, à de hauts et puissants seigneurs, à des vassaux du roi et de la couronne, le titre de baron ne désigna plus que les possesseurs des terres érigées en baronnies.

Nous ne pouvons parler ici qu'avec une extrême réserve d'un document fort important, publié par D. Piolin, et qui appartient à des temps encore trop voisins du nôtre. Il s'agit d'une lettre de Simon Guilloreau, qui, en 1790, était desservant de la paroisse de Saint-Remy-du-Plain, et qui fut une des victimes de la tourmente révolutionnaire. Après avoir été caché pendant dix-sept mois dans un grenier d'Alençon, le pauvre curé fut transporté à Rambouillet avec une foule d'autres prêtres. Arrivés là, on les tira brutalement de la charrette où ils étaient gelés et l'on cassa la cuisse à l'un d'eux, âgé de quatre-vingts ans, qui en mourut. On les dirigea plus tard sur Rochefort, et on en empila huit cents dans l'entrepont de deux vaisseaux. Six cents y moururent, et cent autres ne survécurent pas longtemps aux épouvantables traitements qu'ils y avaient subis.

Parmi les travaux qui sont uniquement consacrés à l'histoire locale, il convient de citer tout d'abord celui qui est consacré aux sires de Braitel[1]. L'auteur, M. Samuel Menjot d'Elbenne, a longuement travaillé son œuvre, et il possède une méthode qui est trop souvent étrangère aux érudits de province. Ses notes sont sagement et clairement rédigées. Il est à regretter que ses connaissances en onomastique et en diplomatique ne soient pas au courant de la science. Rencontrant dans un texte le mot «Wipillaris», il se de-

[1] Aujourd'hui Bresteau, paroisse de Lombron (Sarthe).

Digitized by Google

mande s'il faut le traduire par «Jupille» ou par «les Goupillières.» Une telle question est d'autant plus inutile que, plus loin, en deux actes congénères, il trouve les formes : *Vulpeculariæ* et *Vulpillariæ!* Nous ne saurions également approuver la forme dont il traduit les noms latins de ses personnages historiques. Pourquoi se servir de formes telles que : «Ranulphe, Reginald, Adeladis?» Il n'est pas exact de dire que la formule *sub militiæ fidei titulo deditus seculari* soit une dénomination plus ancienne que la qualification *miles*. C'est tout simplement une de ces périphrases qui sont si communes dans le style diplomatique du XIe siècle. Malgré tout, cette œuvre mérite des encouragements, et il est à désirer que l'auteur applique à des sujets analogues l'activité d'un esprit auquel il manque seulement un peu d'expérience et quelques connaissances spéciales.

Nous ne pouvons que signaler rapidement l'étude sur *Ballon au XIe siècle*, par M. G. de l'Estang; sur *Les Cordeliers de Notre-Dame-de-la-Salle, à Précigné*, par l'abbé Le Dru (où ont été heureusement corrigées plusieurs erreurs historiques); sur *Le fief de Chères et ses seigneurs*, et sur *L'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même*, par M. l'abbé Robert Charles. Dans ce dernier mémoire, on a utilisé, avec beaucoup d'à propos et d'intelligence, les Comptes dont peu d'historiens comprennent encore la valeur historique. Parmi les legs qui sont faits dans cette petite paroisse, il faut signaler ceux qui ont pour objet Saint-Michel du Mont-de-la Tombe. On sait la popularité prodigieuse dont a joui ce dernier pèlerinage pendant toute la durée du moyen âge. Le Maine d'ailleurs était une des provinces les plus voisines du Mont-Saint-Michel, une de celles où cette dévotion était le plus répandue.

L'archéologie est moins bien partagée que l'histoire, dans ce premier volume de la *Revue du Maine*. On ne peut guère signaler, à ce point de vue, que la *Note sur les églises de Sablé*, par M. E. Chevrier, et quelques pages des *Chroniques de la paroisse et du collège de Courdemanche*, par l'abbé Robert Charles. Il faut, en revanche, savoir gré au Comité de publication de ce bon Recueil d'y avoir publié toute une série de documents inédits. Ce précieux élément se retrouve dans chaque fascicule, et c'est un usage qui va passer à l'état de tradition. On ne lira pas sans intérêt, parmi ces pièces historiques, la charte de fondation du prieuré de la Chapelle-Guillaume en 1050-1060; une lettre inédite du maréchal de Lavardin au connétable de Montmorency, en 1599, pour l'affaire d'une dame

Digitized by Google

de Montesson qui avait courageusement fait évader son mari, et une correspondance, également inédite, de Dom Jean Colomb, bénédictin de l'abbaye Saint-Vincent du Mans.

Somme toute, ce premier volume mérite qu'on en fasse estime, et nous fait espérer que la Société historique et archéologique du Maine se placera bientôt au premier rang de nos Sociétés provinciales.

LÉON GAUTIER,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS.

Tome XVII.

(Séance du 5 mai 1879.)

Il y a dans ce volume un intéressant mémoire de M. le marquis de Rochambeau, sur Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, et Jeanne d'Albret, dont il a publié la correspondance, en 1877, pour la Société de l'histoire de France. M. de Rochambeau avait fait précéder cette publication d'une courte notice sur ces deux personnages. Celle qu'il a rédigée pour la Société du Vendômois est beaucoup plus étendue. Elle contient, indépendamment des renseignements biographiques, un grand nombre de détails historiques et un résumé rapide des principaux faits qui ont signalé la carrière militaire et politique d'Antoine de Bourbon et la carrière de Jeanne d'Albret avant et après son avènement au trône de Navarre. Le mémoire de M. de Rochambeau est une sorte de commentaire du recueil de lettres qu'il a publié et auquel il renvoie, presque à chaque page, le lecteur. Il y a joint plusieurs pièces justificatives qui n'ont pas trouvé place dans ce recueil et qui sont tirées, pour la plupart, du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et de quelques archives et collections particulières. Nous y avons remarqué, entre autres :

1° Le contrat de mariage « entre monseigneur Anthoine de Bourbon, duc de Vendosmois, d'une part; et Madame Jehanne, princesse de Navarre; fait en présence de Henry, roy de France, qui reconnoît ledit seigneur, duc de Vendosme, estre le plus proche de

Digitized by Google

la couronne de France, après monseigneur le Dauphin son filz». — Du 20 octobre 1548;

2° Un «estat des personnes ordonnez par monseigneur le duc de Vendosmoys à manger à son ordinaire». — Du 12 juillet 1549;

3° Un «estat par estimation et par le menu des terres, baronnies et seigneuries de Montoire, Lavardin, les Roches-Lévêque et Trôo, baillé et faict à Me Loys, chevallier, receveur ordinaire des susdites terres, pour ung an entier, commençant le premier jour de janvier 1558 et finissant le dernier jour de décembre 1559»;

4° Les «ordonnances ecclésiastiques de Jehanne, royne de Navarre, dame souveraine de Bearn, sur le restablissement entier du royaume de Jesus-Christ, en son pays souverain de Bearn, datées du 26 novembre 1571».

M. de Salies a continué, dans le tome XVII du *Bulletin de la Société*, les études historiques sur les prieurés de Marmoutier dans le Vendômois, qu'il avait commencées dans les deux volumes précédents. Il ne s'est occupé, cette fois, que du prieuré de Saint-Mars, qu'il appelle également Saint-Médard, et qui était situé près du village de Courtiras, dans l'arrondissement de Vendôme. Les renseignements que M. de Salies a recueillis sur ce prieuré dans le cartulaire de Marmoutier et dans le manuscrit de de Lemichel sont peu nombreux. Il n'a pu déterminer la date de sa fondation. Il a seulement retrouvé, dans les documents du XIe et du XIIe siècle la trace de plusieurs donations faites à cet établissement par Archambaud, prévôt de Vendôme, et quelques autres personnages, ainsi que la mention de différents achats faits par les moines, et de litiges soulevés ou d'accommodements réglés à diverses époques. Il n'a pu suivre, par conséquent, dans leurs vicissitudes, les terres et les meubles que possède le prieuré de Saint-Mars. Il s'est borné à indiquer les résultats de l'estimation qui en fut faite au mois de novembre 1790, après la suppression des ordres religieux, et de laquelle ressort la modicité des biens et revenus de ce prieuré, qui n'a jamais occupé, du reste, qu'un rang secondaire parmi les prieurés de Marmoutier.

M. E. Nouel, bibliothécaire de la Société, a publié, dans ce même volume, sous le titre de *Chronique de Michel Garault*, chanoine de Trôo (1543-1598), un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Vendôme, dont le texte se compose de renseignements recueillis, année par année, relatifs aux accidents des saisons, à

Digitized by Google

l'état des récoltes, aux prix des denrées, aux épidémies et aux faits principaux qui ont pu troubler le calme habituel de cette localité. Trôo est une commune du canton de Montoire, arrondissement de Vendôme, dont M. de Salies vient de faire paraître une monographie.

Le manuscrit dont il s'agit n'est pas entièrement inédit. Il en a déjà été publié des extraits dans divers ouvrages, notamment par M. de Pétigny, dans son histoire du Vendômois, et par M. Renou, dans l'*Annuaire de la Société météorologique de France.* Le texte original n'a pas été retrouvé; il n'en existe que des copies. M. Nouel les a collationnées, et c'est celle de ces copies qui lui a paru la plus fidèle qu'il a reproduite intégralement. Des lacunes regrettables, s'élevant en total à trente ans, réduisent à vingt-cinq le nombre des années de 1543 à 1598, sur lesquelles portent les renseignements fournis par le chroniqueur. Néanmoins ces renseignements présentent un certain intérêt, surtout pour Trôo et les localités voisines; intérêt que M. Nouel a su rehausser par la mise en œuvre des documents, en y ajoutant une introduction, des notes explicatives, des éclaircissements sur plusieurs locutions et coutumes locales, des remarques judicieuses, une dissertation pleine de sagacité sur le texte original et les lacunes, et des observations tendant à rectifier quelques-unes des citations de M. de Pétigny et de M. Renou.

Nous mentionnerons, en dernier lieu, une notice de M. l'abbé de Préville sur l'hospice et les écoles de Morée, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vendôme.

Les archives de l'hospice, auxquelles M. l'abbé de Préville a emprunté les éléments de sa notice, lui ont fourni peu d'informations. Il n'a pu remonter au delà du XVIIe siècle. Il a dû se borner à constater que jusque-là le service scolaire et le service hospitalier avaient été mal assurés, et à nous donner quelques indications sur la réorganisation de ces deux services, qui eut lieu, pour le premier, en 1658, grâce à la libéralité de Marie Amelot, marquise de Bouteville, femme de Charles de Béon de Luxembourg de Macé; et pour le second, en 1675, au moyen d'une rente annuelle affectée aux besoins de l'hospice par Amelot de Chaillou, maître des requêtes, parent de la marquise; sur le mode d'administration des deux établissements placés sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul; enfin, sur les diverses modifications qui furent apportées au régime intérieur par des ordonnances de 1697 et 1772.

Digitized by Google

M. l'abbé de Préville nous dit qu'il a trouvé, dans les mêmes archives, un assez grand nombre d'actes relatifs à la gestion des biens, mais que ces actes ne lui ont point paru assez importants pour être analysés ou même mentionnés.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Tome XI, 1876-1877, 1 vol. in-8°.

(Séance du 5 mai 1879.)

Le nouveau volume que vient de publier la Société d'études de la ville de Draguignan, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 8 août 1876, contient sept mémoires, dont quatre sont de nature à intéresser la section d'histoire et de philologie. Ces quatre mémoires sont : un chapitre de l'histoire des ponts et chaussées en France; les Frères Pontifes, par M. Félix Martin, ingénieur des ponts et chaussées; — un épisode des guerres de religion; le massacre d'Aups en octobre 1574, par M. L. de Bresc; — une monographie de la paroisse du Beausset, par M. l'abbé Dupui; — enfin un dictionnaire des anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence ancienne et moderne, par M. Robert Reboul.

L'étude de M. Martin est un bon travail de vulgarisation, qui n'ajoute rien à ce que l'on sait sur la corporation des Frères Pontifes. Personne n'ignore que les deux ouvrages qui font peut-être le plus d'honneur à cette corporation sont les deux ponts établis sur le Rhône, à Avignon et à Lyon, dont la construction remonte au dernier quart du XIIe siècle. M. Martin s'est occupé assez longuement de ces deux ponts. Malheureusement, l'habile ingénieur n'a pu mettre à profit les beaux travaux de notre savant collègue, M. Guigue, sur le pont de Lyon; de M. F. Lefort, président du conseil des ponts et chaussées, sur le pont d'Avignon. D'après M. Martin, le pont de Lyon aurait été commencé en 1190, après le passage de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion; or, il résulte des recherches de M. Guigue que les premiers travaux furent exécutés en

Digitized by Google

1182[1]. Quant au pont d'Avignon, le témoignage d'un contemporain, Robert, moine de Saint-Marien d'Auxerre, mort en 1212, ne permet pas de douter qu'il n'ait été commencé en 1177, date de l'arrivée de Bénézet à Avignon, et non le 13 septembre 1178, comme le dit M. Martin. Si l'auteur du mémoire sur les Frères Pontifes a substitué, de sa propre autorité, cette dernière date à la première, c'est qu'il a parfaitement reconnu, après Grégoire et Pingré, que l'éclipse solaire, rapportée par la chronique d'Hélinand au 13 septembre 1177, a réellement eu lieu, ainsi que l'établissent les calculs astronomiques confirmés par les chroniques de Saint-Pierre de Sens, de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Victor de Marseille, le 13 septembre 1378; mais M. Lefort nous semble avoir prouvé que l'*Historia beati Benedicti*, le seul document qui fasse coïncider l'arrivée de Bénézet à Avignon avec une éclipse de soleil, a un caractère purement légendaire[2].

M. de Bresc, en publiant une relation inédite de l'incendie et du massacre d'Aups, par les Huguenots, le 16 octobre 1574, a restitué une des pages les plus sanglantes de l'histoire des guerres de religion en Provence. Cette relation est due à un chanoine du chapitre de Notre-Dame de Valmoissine, à Aups, nommé Clinchard. Elle n'est pas datée; mais comme Pierre Clinchard, qui en est probablement l'auteur, cesse d'être mentionné dans les archives de la collégiale d'Aups après 1622, elle a dû être composée dans les premières années du XVIIe siècle. M. le docteur Gustave Lambert, dans son Histoire des guerres de religion en Provence, avait fixé au 5 juillet 1574 la date du massacre d'Aups et porté le nombre des victimes à 250. Il résulte de l'enquête publiée et savamment annotée par M. de Bresc que 120 catholiques seulement furent massacrés, et que ce massacre eut lieu le 16 octobre. Une foire, fondée par édit de Henri III, qui se tient chaque année à Aups, le premier lundi après la Saint-Denis, s'appelle encore la foire du Massacre, en souvenir du terrible épisode sur lequel le travail de M. de Bresc jette une lumière nouvelle.

M. l'abbé Dupui, qui a consacré à la paroisse du Beausset une intéressante monographie, sans négliger complètement ce qu'on pourrait appeler l'histoire laïque et économique de cette paroisse,

[1] *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, années 1874 et 1875. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, IV, 80.

[2] *Revue des questions historiques*, livraison du 1er avril 1878, p. 555 à 570.

Digitized by Google

ancienne seigneurie et prieuré des évêques de Marseille, enclavée aujourd'hui dans l'évêché de Fréjus et Toulon, s'est placé surtout au point de vue ecclésiastique. Il passe en revue les églises anciennes et nouvelles, les chapelles urbaines et rurales, au nombre de douze, en y comprenant les chapelles rurales domestiques, les trois prieurés, dont deux avaient pour patrons des seigneurs laïques, les confréries au nombre de neuf, les corporations au nombre de cinq, la corporation des boulangers, qui célébrait le 16 mai saint Honorat; la corporation des cultivateurs, qui honorait saint Hermentaire le troisième dimanche après Pâques; celle des gens de guerre, qui fêtait saint Victor le 21 juillet; la corporation des mariniers, canonniers et cavaliers, qui vénérait sainte Barbe le 4 décembre; enfin celle des muletiers et forgerons, qui solennisait saint Éloi le 25 juin. M. l'abbé Dupui fait remarquer que ces deux dernières corporations, celle de sainte Barbe et celle de saint Éloi, ont seules survécu à la Révolution, et qu'elles célèbrent leur fête aujourd'hui encore avec une certaine solennité. Cette monographie se termine par une description des tableaux, des peintures murales, des statues qui ornent l'église du Beausset; et la Commission instituée naguère pour dresser l'inventaire des richesses d'art de la France appréciera certainement l'utilité de cette partie du travail de M. l'abbé Dupui.

Le Dictionnaire des anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence, par M. Robert Reboul, est un ouvrage considérable, qui remplit aux deux tiers le volume dont nous rendons compte. L'auteur a suivi la méthode adoptée par Barbier et Quérard et s'est efforcé de combler les lacunes inévitables que l'on peut signaler dans les œuvres de ces savants bibliographes, en ce qui concerne la Provence ancienne et moderne. Il a embrassé dans son cadre non seulement les publications anonymes et pseudonymes faites par des écrivains d'origine provençale, mais encore toutes celles qui se rapportent à la Provence, quel qu'en soit l'auteur. Il a enregistré jusqu'aux recueils périodiques, ainsi que les éditeurs anonymes et les plagiaires sur lesquels il a pu se procurer des documents authentiques. Ce dictionnaire ne comprend pas moins de 2,190 articles, auxquels il faut ajouter les 165 articles du supplément. Un index alphabétique des noms des auteurs anonymes ou pseudonymes facilite les recherches. Nous avons confronté, pour un assez grand nombre d'articles, le catalogue publié par la Société

Digitized by Google

de Draguignan avec d'autres essais bibliographiques relatifs à la Provence, notamment avec le *Catalogue des livres* de M. Rouard, qui vient de paraître; et si cette confrontation nous a donné lieu de constater quelques omissions ou certaines attributions contestables, en revanche elle nous a fait apprécier encore davantage la sagacité et la conscience que M. Reboul a apportées dans ses recherches.

SIMÉON LUCE,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE DU CHER.
2e série, t. I, II, III et IV. 1868-1878.
(Séance du 5 mai 1879.)

L'ancienne Commission historique du Cher, cherchant à étendre son action, a pris en 1866 le titre de *Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*[1]. Elle a publié depuis quatre volumes : le premier a paru en 1868, le second en 1874, le troisième en 1876, et enfin un quatrième, d'un plus grand format, nous est parvenu récemment.

Dans le premier volume, sur douze articles, nous devons en signaler trois. Nos vieilles justices offrent aux travaux des érudits un champ inépuisable. M. Henry Fournier, qui avait commencé de vastes recherches dans les archives de Bourges, avant l'incendie de 1859, nous fait connaître l'une des plus singulières justices de cette ville.

Chaque année, pendant plusieurs siècles, le 16 mai, vers les premières heures de l'après-midi, les magistrats de la ville de Bourges perdaient toute compétence, et ne la recouvraient que dans la journée du 23. Durant une semaine, les autorités constituées par le chapitre d'une petite église régnaient seules sur Bourges. Remontant au VIIe siècle, suivant les uns, avec plus de vraisemblance, suivant les autres, au Xe siècle, longtemps exercé par un humble chapitre qui l'avait reçu en mémoire de services rendus à la ville,

[1] En 1834, la Commision fondée pour organiser et surveiller le Musée du Cher commença la publication d'un Bulletin, mais elle ne vécut que peu d'années. En 1849, fut instituée la *Commission historique du Cher,* qui se forma, vers 1856, en Société historique. Enfin, en 1866, elle prit le titre qu'elle a gardé depuis, et sous lequel ont été publiés les Mémoires que nous analysons.

Digitized by Google

cet étrange privilège passa à la Sainte-Chapelle de Bourges, qui le défendit contre toutes les résistances jusqu'à ce qu'elle succombât elle-même au milieu du XVIIIe siècle. Ainsi une longue période vit se perpétuer à Bourges une juridiction souvent contestée, triomphant de toutes les résistances, tirant sa force de l'imagination populaire, satisfaite d'une si bizarre exception et moins soucieuse de l'hommage rendu au chapitre que satisfaite de la suspension annuelle de toutes les autorités.

L'auteur décrit, à l'aide de documents précis, la joyeuse procession qui signalait, le 16 mai, la prise de possession de la ville; il énumère les officiers du chapitre qui se faisaient remettre les clefs des portes, ceux qui exerçaient les diverses attributions dévolues d'ordinaire au bailli de Bourges. Enfin il nous apprend les innombrables contestations que souleva l'exercice de ce droit. La justice criminelle, comme toutes les autres, était dévolue à ces singuliers officiers que leurs coiffes ornées de feuillages avaient fait surnommer les *bonnets verds*. Pour ne pas perdre les fruits d'une justice dont l'exercice était toujours une source de gain, les juges pressaient les procédures. Il fallait que tout fût achevé le 23 mai, à midi, sinon les juges ordinaires reprenaient leur pouvoir. Aussi quelle hâte! Un crime commis le 22 mai 1586 fut instruit le jour même, la sentence capitale rendue le lendemain matin et l'exécution faite sur le champ. La justice des *bonnets verds* n'aurait été sans doute abolie que par la Révolution, si, en 1756, un ouragan, entraînant la chute d'une partie de la Sainte-Chapelle, n'avait déterminé l'archevêque à supprimer le chapitre.

Après une notice de M. de la Salle sur Nicolas Catherinot, savant obscur, qui approfondit, au XVIIIe siècle, les origines berrichonnes avec une curiosité infatigable, vient une histoire de la monnaie de Bourges, dans laquelle M. Boyer expose le développement de la fabrication monétaire depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1772.

Dans le volume publié en 1874 nous devons relever un travail sur divers règlements économiques du Bas-Empire, dans lequel M. Dumonteil examine, d'après les lois romaines, les mesures peu efficaces prises par les empereurs afin d'assurer les approvisionnements et de modérer le prix des subsistances.

Les recherches et les conjectures de M. Clouet, professeur au lycée de Bourges, sur les invasions normandes dans le Berry, mé-

Digitized by Google

ritent d'être signalées. L'auteur a réuni un certain nombre de faits qui constatent la présence des Normands dans la province; il y ajoute des indices d'une importance réelle sur l'origine des noms de plusieurs localités du Sancerrois. Pourquoi faut-il que M. Clouet n'ait pas poursuivi son travail avec plus de persistance et de rigueur scientifique? Nous lui en ferions un reproche sévère, s'il n'avouait avec modestie que son mémoire a été écrit pour attirer l'attention des érudits sur une question obscure, et afin qu'un homme versé dans la philologie achevât des investigations que l'auteur ne se croit pas capable de poursuivre. Il est certain que, dans cette notice, quelques-unes des données du problème sont posées, et qu'elle sera utile à consulter pour ceux qui s'efforcent de retrouver, sous les noms de localités, les vestiges de nos origines.

M. Boulé, s'occupant de temps plus modernes, a recherché ce qu'était devenue l'exécution d'une partie du testament de Colbert qui concernait quelques communes du Cher. Il a retrouvé, à Châteauneuf-sur-Cher et à Linières, la trace encore vivante des libéralités du grand ministre qui avait été le seigneur de ces deux terres.

Le mémoire de M. Boulé, sur la petite Vendée du Sancerrois est plus important. La levée d'armes des royalistes qui se réunirent au nombre de six cents, le 2 avril 1796 (13 germinal an IV), et qui occupèrent pendant quelques jours la ville de Sancerre abandonnée par la municipalité et la garde nationale, qui s'étaient repliées sur Bourges, est un fait peu connu, et que des recherches habilement faites, dans des procédures criminelles, ont permis de reconstituer.

Enfin, dans ce volume il faut indiquer un travail sur la fondation d'Henrichemont, ville construite en 1608. Sully, qui avait acquis du duc de Nevers la principauté souveraine de Boisbelle en Berry, et qui voulait donner une capitale à son petit royaume, imagina de construire une ville à laquelle il donna le nom du roi et qui contient encore plus de 3,000 habitants. M. Boyer, conservateur de la bibliothèque de Bourges, a pu aisément rassembler des détails authentiques sur l'origine d'une des villes les plus modernes de France, bâtie tout d'une pièce sur un plan symétrique, au milieu d'une ancienne forêt défrichée pour lui faire place.

Le volume publié en 1876, après un curieux résumé des anciens travaux de la Société, nous donne des recherches sur la forteresse de Jouy et le château de Sagonne, dans lesquelles M. Artaud s'attache plus particulièrement au point de vue archéologique, sans

Digitized by Google

toutefois négliger certains détails qui peuvent intéresser l'histoire. Une note sur la Saint-Barthélemy, à Bourges, offre un sérieux intérêt. A l'occasion de la découverte de vingt squelettes accumulés, le docteur Brault, alors vice-président de la Société, étudie avec soin les indices que révèlent les fractures des os et démontre que les vieillards, les femmes et les enfants dont les restes ont été découverts ont péri de mort violente. Dans l'os d'un crâne, une pointe de poignard brisée a été retrouvée. M. Ancillon, avocat à Bourges, a rapproché de ces constatations les souvenirs historiques qui les corroborent, en prouvant la part prise au massacre par une bande de fanatiques, à laquelle échappèrent heureusement, par une fuite précipitée, des protestants illustres, tels que François Hottmann.

Dans ce même tome, M. Boyer revient sur l'histoire d'Henrichemont à propos d'un droit régalien que Sully, en prince souverain, parut revendiquer et que ses successeurs exercèrent en battant monnaie, de 1635 à 1654. La monnaie d'Henrichemont est étudiée et décrite dans ce travail avec le plus grand soin.

Le quatrième volume, publié en 1878, ne renferme à vrai dire qu'un seul travail. M. Tausserat, receveur des domaines à Vierzon, a consacré 300 pages à rappeler l'histoire de la seigneurie de Lury, ville située à 28 kilomètres au nord de Bourges et actuellement chef-lieu de canton. Sous ce titre de *Chronique de la châtellenie de Lury*, l'auteur accumule, dans un ordre qui nous a trop souvent échappé, les renseignements les plus variés sur les coutumes de Lury, ses superstitions et ses mœurs, son sol et ses châteaux, ses seigneurs et leurs généalogies.

Les archives du Cher ont été savamment dépouillées; les citations sont abondantes et les gravures faites par M. Tausserat lui-même, assez nombreuses pour faire revivre les souvenirs du passé. Malheureusement, les détails et les notes ont peut-être fait négliger à l'auteur le rôle historique du château de Lury, dont l'importance considérable au XIVe siècle est attestée par les pièces des Archives Nationales, qu'il ne paraît pas avoir compulsées. Si l'ordre était plus clair, si tout au moins des tables analytiques et méthodiques en faisaient comprendre nettement les divisions, nous pensons que ce travail ferait encore plus d'honneur à celui qui l'a exécuté. La Société du Cher, qui en a entrepris à grands frais la publication, doit recevoir ici nos remerciements. L'histoire d'une châtellenie, écrite sur des documents originaux et formant à elle seule un vo-

Digitized by Google

lume de grand format, est une page précieuse des annales d'une province.

Enfin une seconde monographie, d'une précision qui mérite d'être louée, termine le volume. En soixante pages bien remplies, M. Boyer a donné l'histoire de la tour de Vèvre, une des mouvances du comté de Sancerre. Il la suit depuis son origine, sans prétendre attirer l'intérêt du lecteur par d'autres moyens que la clarté et la valeur des recherches. Il la décrit avec soin et rassemble tout ce que les archives départementales contiennent sur l'histoire et les seigneurs de la tour.

La Société historique du Cher est entrée dans une bonne voie. En suscitant de tels travaux, elle fait plus que de piquer la curiosité, elle accomplit la seule œuvre que les Sociétés savantes puissent réaliser, elle apporte son contingent de faits précis à l'érudition historique.

GEORGES PICOT,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

Nouvelle série, t. VII. 1878.

(Séance du 9 juin 1879.)

Ce volume commence par un mémoire de M. Bulliot sur la foire de Bibracte. Dans la première partie de ce mémoire, M. Bulliot s'est livré à des recherches très étendues sur l'origine des foires en général dans la Gaule, avant et après la domination romaine, et sur celle de Bibracte en particulier. Il s'est attaché à démontrer le caractère religieux et politique en même temps que le but commercial de cette institution. Ces recherches étant, pour la plupart, plutôt archéologiques qu'historiques, nous laissons à nos collègues de la section d'archéologie le soin d'en rendre compte.

Dans la seconde partie, qui se rapporte au moyen âge et aux temps modernes, et dont les éléments reposent sur des données plus certaines, M. Bulliot nous donne des renseignements détaillés sur les diverses particularités relatives à la foire de Bibracte, sur les fêtes et divertissements qui y avaient lieu, sur les droits dus aux seigneurs de la localité pour la tenue du marché, sur les différentes espèces de marchandises qui y étaient apportées, sur le prix de loca-

Digitized by Google

tion des places qu'y occupaient les marchands et sur les tarifs fixés pour chacun des objets de leur commerce. M. Bulliot a puisé ces renseignements dans le cartulaire de l'église d'Autun, dans les archives de la Côte-d'Or et dans des collections manuscrites particulières. Le premier titre écrit, concernant le Beuvray et la foire qui se tenait sur la montagne, remonte au commencement du XIIIe siècle, à un document de 1220 existant dans le terrier de la seigneurie de la Roche-Millay. Mais le titre le plus complet, relatif à ces foires au moyen âge, est le *rentier pour la chapelle Saint-Martin, érigée en hault de la place de Beuvray, diocèse d'Autun*, rédigé en 1454, par ordre du cardinal Rolin, évêque d'Autun et prieur de Saint-Symphorien. M. Bulliot a publié cette pièce intégralement à la suite de son mémoire, qui forme un chapitre intéressant ajouté aux nombreux et consciencieux travaux sur les antiquités d'Autun dont il a déjà enrichi le recueil de la Société éduenne.

M. Anatole de Charmasse, auquel le même recueil doit aussi tant d'importants travaux, a inséré dans le tome VII un document propre à faire connaître l'état des possessions des Templiers et des hospitaliers en Mâconnais, Charollais, Lyonnais, Forez et partie de la Bourgogne vers le milieu du XIVe siècle. C'est une enquête qui fut faite dans le ressort du bailli royal de Mâcon, dont le manuscrit original provient de l'ancien fonds Gaignières, où il était coté sous le n° 715, et qui fait maintenant partie du fonds français de la Bibliothèque Nationale sous le n° 24,040. Il est intitulé :

Information par Jehan de Paroy, juge des appaux de Lyon, sur la valeur des rentes et des revenus des biens de l'opital de Saint-Jehan de Jérusalem, et des biens qui furent jadis du Temple, au bailliage de Mascon, en l'an 1333.

Cette enquête eut lieu à la suite de la concession obtenue, en 1332, du pape Jean XXII par Philippe de Valois, sous le prétexte d'un nouveau projet de croisades, mais en réalité pour subvenir aux embarras financiers du royaume, du prélèvement des décimes sur tous les revenus du clergé de France pendant six ans. M. de Charmasse fait observer que, si l'on rapproche la distinction, si soigneusement prescrite par le roi, entre les biens de l'hôpital et ceux du Temple, de la convoitise que ceux-ci avaient toujours inspirée et de l'état d'épuisement où se trouvait alors le trésor royal, on peut supposer que Philippe de Valois avait eu la pensée de reprendre pour son propre compte la tentative attribuée à tort

Digitized by Google

ou à raison à Philippe le Bel, et d'appliquer à son profit des biens qui, après la suppression des Templiers, avaient été, sans motifs suffisants, dévolus aux Hospitaliers. Quoi qu'il en soit, cette enquête n'en constitue pas moins une source précieuse d'indications très précises sur le nombre et l'importance des établissements que ces deux ordres religieux et militaires possédaient alors dans le pays précité. Nous devons ajouter que M. de Charmasse a accompagné ce document de notes géographiques destinées à établir le nom actuel et à déterminer la situation de chacune des différentes stations des Templiers et des Hospitaliers dont il est question.

M. de Charmasse a encore publié, dans le même volume, la suite des cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les états généraux de 1789 : reproduction d'après les minutes appartenant à M. Léopold Repoux, juge au tribunal d'Autun, et dont les premières parties ont été publiées successivement dans les tomes III, IV, V et VI des mémoires de la Société éduenne, nouvelle série.

Nous signalerons enfin au Comité une notice de M. Harold de Fontenay, sur la date et le lieu véritables de la mort du Président Jeannin, dont il avait déjà donné communication au congrès scientifique de France tenu à Autun en 1876.

Tous les biographes du président Jeannin ont adopté pour date de sa mort celle du 31 octobre 1622, qui est inscrite sur l'épitaphe que firent placer en son honneur, dans la cathédrale d'Autun, sa fille et son gendre, Charlotte Jeannin et Pierre de Castille. Sainte-Beuve, ainsi que l'a remarqué M. H. de Fontenay, est le premier qui, dans un article de 1854, ait soupçonné l'inexactitude de cette date (*Causeries du lundi*, t. X, p. 144). « Je laisse, dit-il, ce point à fixer aux futurs biographes du Président. » Depuis cet appel à l'érudition des historiens, les auteurs de nouvelles notices sur Jeannin ne s'étaient pas préoccupés de cette question, ou, après des recherches infructueuses, avaient renoncé à la résoudre. M. H. de Fontenay est parvenu à dissiper tous les doutes, non seulement en démontrant, d'après des documents plusieurs fois imprimés auxquels on n'avait pas prêté une attention suffisante et d'après des documents manuscrits, l'inexactitude de la date généralement acceptée, mais encore en fixant d'une manière certaine la date vraie à l'aide d'une pièce inédite découverte par lui dans

Digitized by Google

les archives de l'évêché d'Autun. Ainsi il a trouvé dans les *Négociations de M. le Président Jeannin*, publiées trente-trois ans après la mort de son petit-fils, l'abbé de Castille, un discours du Président sur les *affaires de Hollande* portant la date de décembre 1622, et plus loin une lettre du même à la reine mère, datée de Paris le 25 janvier 1623. Il a trouvé, d'autre part, dans les archives de Montjeu plusieurs pièces relatives aux affaires particulières du Président, datées des 4 et 5 décembre 1622, du 17 janvier et du 19 mars 1623.

Ce qui prouve que, quoi qu'en dise son épitaphe, Jeannin n'était pas mort le 31 octobre 1622, et qu'il vivait encore le 19 mars de l'année suivante.

Quant à la pièce inédite, constatant la date véritable, et qui provient de l'ancien chartrier de la cathédrale d'Autun, c'est un contrat passé par-devant notaire, le 7 octobre 1623, entre le chapitre d'Autun et le sieur de Castille et dame Charlotte, pour les autoriser à inhumer Jeannin dans la chapelle communément appelée le *petit revestiaire*, et pour y fonder une messe quotidiennne ; lequel contrat contient cette clause : Que lesdits seigneur et dame de Castille ont constitué, à cet effet, une rente annuelle de cent cinquante livres, « payables chascun an au vingt-deuxième mars, le premier payement commenceant audict jour de l'année mil six centz vingt quatre, semblable jour que le dict seignieur Jeannin est décéddé, etc. » C'est donc le 22 mars 1623 qu'il était mort.

Nous ne tirerons pas de ce qui précède des conséquences défavorables aux monuments épigraphiques, qui sont une source si féconde et si utile d'informations historiques. Mais il est permis d'en déduire que les épitaphes, dont la véracité n'est pas toujours irréprochable dans les éloges qu'elles décernent aux défunts, peuvent aussi quelquefois nous induire en erreur dans les questions de chronologie.

En ce qui concerne le lieu où mourut le président Jeannin, quelques historiens ayant prétendu que ce fut dans son château de Montjeu, M. de Fontenay réfute leur opinion, en invoquant le témoignage de Saumaise, qui l'avait beaucoup connu et fréquenté, et qui affirme que ce fut dans sa maison de Chaillot, à Paris, et en s'appuyant sur une délibération du Conseil de l'hôtel de ville d'Autun, conservée dans les archives municipales, qui, entre autres détails de la cérémonie ordonnée pour les obsèques de Jeannin,

Digitized by Google

mentionne que « les officiers iront attendre son convoi au faubourg du pont d'Arroux, qui est sur la route de Paris ».

Nous ne pouvons que féliciter M. H. de Fontenay de l'heureux résultat de sa double recherche, et nous concevons qu'il ait dû éprouver une certaine satisfaction à inscrire au bas du portrait de l'illustre président qu'il a placé en tête de sa notice : *Pierre Jeannin, né à Autun en 1540, mort à Paris le 22 mars 1623.*

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

2e série, t. VIII. Soissons, 1877.

(Séance du 9 juin 1879.)

Le huitième volume du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* est presque en entier consacré à une très intéressante histoire de l'abbaye de Thenailles, de l'ordre de Prémontré, qui était située dans le canton et l'arrondissement de Vervins, département de l'Aisne. M. Piette, officier d'Académie et vice-président de la Société de Soissons, a commencé sa monographie en rappelant que, dans le diocèse de Laon, partie de la province ecclésiastique de Rheims, deux ordres monastiques figurèrent en première ligne et contribuèrent puissamment aux progrès des lettres, de l'agriculture et de la civilisation : l'ordre de Citeaux, auquel saint Bernard donna tant d'éclat, et celui de Prémontré, que saint Norbert ne devait pas rendre moins célèbre. En l'année 1119, sous le pontificat de Calixte II, et sous le règne de Louis le Gros, alors que Barthélemy de Vir occupait le siège de Laon, l'institut de Prémontré trouva son berceau dans les solitudes forestières qui s'étendent encore de nos jours entre Laon, Coucy, Anisy et la Fère, et saint Norbert s'établit dans la gorge profonde du vallon de Prémontré. Bientôt les fondations rayonnèrent autour de ce centre intellectuel et religieux. Après Foigny, Clairfontaine et Cuissy, saint Norbert et l'évêque Barthélemy créèrent un autre monastère à une demi-lieue de Vervins, près de la voie romaine qui conduit à Rheims, au hameau de Thenailles, territoire enserré par

Digitized by Google

deux ruisseaux, comme par les branches d'une tenaille, ce qui valut, plus tard, à l'abbaye des armes parlantes, d'azur à une tenaille d'argent, accompagnée de trois fleurs de lis d'or. Douze religieux de Prémontré arrivèrent au printemps de 1130, dans le lieu choisi, dirigés par Walfrid ou Walfroy, le premier de cette longue suite d'abbés qui gouvernèrent la maison jusqu'à la Révolution.

L'abbaye de Thenailles posséda des biens considérables dans plus de soixante localités de Picardie et jusque dans le Hainault, et, parmi ses abbés, elle compta des Joyeuse, des d'Andlau, des Clermont-Tonnerre. En 1789, elle subit les conséquences de la loi du 2 novembre et vit ses biens confisqués, acte qui fut accompli par les décrets des 9 et 21 juillet de l'année suivante. Le 3 mars 1791, les religieux reçurent chacun cent cinquante livres pour acheter des habits laïques, et quittèrent, sans se plaindre, une résidence que leur ordre avait fondée près de six cents ans auparavant. Une partie du domaine et les bâtiments furent adjugés aux enchères à Jean Frossart, cabaretier voisin, qui s'empressa de les démolir et de vendre les matériaux. Indépendamment des cartes et plans de l'église abbatiale, des terres et du prieuré, M. Piette a joint à l'histoire particulière de chaque supérieur une collection de ving-six chartes tirées du cartulaire de l'abbaye et de l'évêché de Laon, à dater de 1135 jusqu'en 1300, et ces instruments authentiques ajoutent au mérite de son long travail.

Ce volume contient en outre de curieux détails sur certaines corporations religieuses du diocèse laonnais et soissonnais, au moment de la suppression, telles que l'abbaye de Saint-Paul, les Bénédictins de Braine, les Prémontrés de Saint-Yved, l'abbaye de Saint-Jean-ès-Vignes de Soissons, son chapitre de Saint-Gervais et celui de Berzy-le-Sec, dont le vénérable doyen, M. l'abbé Mosnier, qui était curé en 1789, fut enterré contre le mur de son église, le 2 décembre 1828, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Le recueil des Mémoires de l'Académie de Soissons se termine par le récit des explorations des anciens monuments faites par ses membres, et qui ne saurait manquer d'intéresser nos collègues de la section d'archéologie.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tome VI. Montauban, 1878.

(Séance du 9 juin 1879.)

Le sixième volume, publié l'année dernière, par la Société montalbanaise, appartient presque en entier à l'archéologie. L'histoire y trouve néanmoins quelques études remarquables à signaler, telles que la notice biographique du comte de Sainte-Foy, chevalier d'Arc, fils naturel du comte de Toulouse, rédigée par M. Forestié neveu, conservateur des archives de la ville de Montauban. Ce personnage, né à Paris en 1721, fut élevé par ordre de son père au collège de Juilly, entra ensuite dans l'ordre de Malte, reçut le brevet d'une compagnie de cavalerie, se distingua, en 1745, à la bataille de Fontenoy, et se trouvait à Lawfeld en qualité d'aide de camp du maréchal de Saxe. Peu après il se retira du service, publia plusieurs ouvrages, et, en 1785, fut exilé à Montauban, qu'il ne quitta qu'en 1792, après avoir fait imprimer, dans cette ville, divers écrits sur l'administration, sur les états généraux, sur les finances, un mémoire présenté à l'Assemblée nationale et ses nouvelles Économies royales. Les recherches de M. Forestié ne manquent pas d'un certain intérêt. Il en est de même de quelques lettres inédites de Henri IV, du prince de Condé et de Duch d'Asnières, gouverneur de Pons. Ces missives éclairent le séjour des deux princes à Montauban en mai 1581, celui de Duch d'Asnières à Pons et la résidence du Roi à Mantes en 1593. Nous trouvons aussi dans ce volume un état des chevaliers de Malte, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, du canton de Saint-Antonin, dépendant du grand prieuré de Saint-Gilles, langue de Provence, et une notice sur le cardinal Renaud de Valette, mort en 1260, par M. Giroudet, et une sérieuse étude de M. l'abbé Daux sur Bertrand III, Robert de Saint-Jal, septième évêque de Montauban, de 1379 à 1403. Cet ecclésiastique érudit a mis à profit les archives municipales pour tracer le rôle important joué par Arnaud Bernard du Rouget, administrateur perpétuel du diocèse de Montauban, dans la période qui suivit le funeste traité de Brétigny. En effet, par lettres royaux datées de Vincennes, le 12 août 1361, le roi Jean ordonna à ses sujets du Quercy et de Montauban de se sou-

Digitized by Google

mettre à Édouard, roi d'Angleterre; Chaudos et le prince Noir étaient déjà maîtres de presque tout le pays. Les documents inédits mis au jour par M. l'abbé Daux aident puissamment à reconstituer l'histoire locale de cette partie de la France.

E. DE MOFRAS,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS.

2e série, t. V (1869-1870), 314 pages et 8 planches; t. VI (1871-1872), iij-388 pages; t. VII (1873-1874), 438 pages; t. VIII (1875-1876), 447 pages; t. IX (1877-1878), 374 pages.

(Séance du 9 juin 1879.)

La Société de Béziers occupe, entre les Sociétés savantes du midi, un rang très honorable qu'elle s'est assuré depuis longtemps par de nombreuses publications concacrées à l'histoire et à l'archéologie locales. Les volumes dont nous avons à rendre compte ne l'en feront pas déchoir, malgré quelques imperfections qu'il est de notre devoir de signaler. Les mémoires qui peuvent être l'objet d'un rapport à la section d'histoire du Comité sont les suivants :

Tome V, pages 1-134. A. Soucaille, *Notice historique sur le collège de Béziers, d'après les archives municipales* (1594-1868). — Le collège de Béziers fut fondé en exécution de lettres patentes de Henri IV (septembre 1594). Peu d'années après, en 1599, l'administration municipale, n'ayant pas réussi à organiser le collège d'une manière stable, en confia la direction aux jésuites, qui y restèrent jusqu'à la suppression de leur ordre. Depuis 1763 jusqu'à 1793, l'enseignement y fut donné par des prêtres séculiers; à cette époque le collège fut supprimé, pour être rétabli en 1803, sous le titre d'école secondaire, et bientôt après sous celui de collège communal. Ce mémoire de l'un de nos plus zélés correspondants est bien composé et se fonde presque entièrement sur des documents inédits, dont plusieurs sont publiés à l'appendice. — Pages 188-208 : *Épisode de la vie municipale à Béziers, en 1646.* Exposé de dissensions graves, ayant amené effusion de sang, qui s'élevèrent à Béziers à l'occasion de mesures de police. A la suite de ce mémoire

Digitized by Google

(dont l'auteur ne s'est pas nommé) est publié un «Estat des nobles ou vivant noblement dans la ville de Béziers», rédigé au commencement du XVIIIe siècle. L'éditeur fait cette remarque intéressante que, sur soixante-quinze noms que contient cet état, il n'en est que sept appartenant à des familles subsistant encore dans le pays. — Pages 228-239 : *Mémoire lu par M. Carou à la Société française d'archéologie.* L'objet de ce mémoire est de réfuter l'opinion commune d'après laquelle les langues romanes dérivent du latin. Cette hypothèse paraît inadmissible à M. Carou, qui se décide en faveur d'une origine celtique, origine qu'il n'attribue pas seulement aux idiomes romans de la Gaule, mais encore à ceux des autres pays que nous appelons romans; car, dit-il (p. 234) : «l'origine celtique des tribus qui, dès la plus haute antiquité, formaient le fonds de la population dans la Gaule, l'Espagne, l'Italie, la Sicile, paraît aujourd'hui démontrée ou en voie de l'être.» Nous n'avons aucunement l'intention de discuter cette thèse, pas plus qu'il ne nous paraîtrait à propos de défendre le système de Copernic contre celui de Ptolémée. Nous nous étonnons seulement qu'une compagnie aussi sérieuse que la Société archéologique de Béziers ait cru pouvoir accueillir une pareille élucubration.

Tome VI. La première moitié de ce volume est occupée par un *Catalogue botanique* composé par M. G. Azais, secrétaire de la Société. Le but de l'auteur a été de donner, pour chaque plante, les noms vulgaires en français et dans les dialectes du midi. Le nom scientifique est donné aussi pour établir l'identité de la plante. Ce catalogue est divisé en deux parties, dans chacune desquelles les noms sont rangés par ordre alpabétique; dans la première le nom français enregistré en premier lieu est suivi de sa synonymie latine et patoise; dans la seconde, qui est la contre-partie de la première, le nom patois est suivi de son synonyme français. Cette disposition est très commode pour les recherches, et se recommande à tous ceux qui, pour d'autres pays, voudront entreprendre des travaux du même genre. Toutefois, si, dans l'ensemble, la méthode suivie par M. G. Azais est bonne, elle est parfois défectueuse en certains détails. M. Azais a réuni, pour chaque nom patois, toutes les formes qu'il a connues, ne se bornant pas à enregistrer la forme usitée à Béziers; mais il a ordinairement négligé de marquer la provenance de chacune de ces formes. Ainsi, au premier article

Digitized by Google

du catalogue (ABRICOTIER), je vois qu'abricot se dit en patois : *abricò*, *ambricò*, *aubricot*, *auricot*. Laissant de côté la première forme qui est sans doute purement française, il reste trois formes bien distinctes. Dans *aubricot* se retrouve vocalisé l'*l* étymologique qui est conservé dans l'italien *albercocco*, l'espagnol *albaricoque;* dans *auricot*, il y a à constater la chute du *b*, phénomène certainement tardif en ce cas; *ambricot* semble avoir pour point de départ *abricot*, et offre l'intercalation d'*m* avant le *b*, dont on a d'autres exemples[1]. Il ne me paraît nullement probable que ces diverses formes coexistent dans le même endroit : elles appartiennent à des lieux différents qu'il eût fallu spécifier. J'insiste ici sur la nécessité de marquer la provenance de chaque forme, parce que c'est là une indication indispensable, et que cependant la plupart des auteurs du dictionnaire patois — et parmi eux M. Azais, en son *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France*, — ont négligé de nous donner. — Pages 192-275, MAFFRE, *Établissements agricoles du Midi sous la domination romaine.* Travail peu approfondi; une partie seulement du sujet, celle qui concerne la culture de la vigne, paraît traitée en connaissance de cause; souvent l'auteur aborde, sans préparation suffisante, les questions les plus difficiles. Ainsi, lorsque (p. 209) il suppose que les communes de la Provence sont d'origine romane et ont traversé le moyen âge avec leurs franchises et leurs *consuls*. « Ce nom, ajoute-t-il, donné aux magistrats municipaux du midi, ne laisse aucun doute sur l'origine exclusivement romaine de nos communautés. » Rien n'est, au contraire, plus douteux, et l'opinion opposée a pour elle les plus sérieux arguments. Ailleurs M. Maffre, étudiant les suffixes *an* et *ac* qui se montrent dans un si grand nombre de noms de lieux, suppose que ces deux suffixes ont la même origine, à savoir le suffixe latin *anus*. « Ce changement de N en C, dit-il, doit être attribué aux altérations successives qu'une prononciation barbare amène dans l'orthographe latine; ce qui prouve l'exactitude de notre observation, c'est que, dans les chartes, on emploie, pour le même nom, tantôt un N, tantôt un C; ainsi, dans un acte de 997, le nom actuel de Florensac est écrit *Florentiacum*, et dans un autre de 1200, *Florentianum*. » (P. 259.) Cette prétendue preuve ne prouve absolument rien, sinon que les suffixes *acus* et *anus* sont, pour le sens, identiques, et s'adaptent de la même façon aux noms de per-

[1] Diez, *Grammaire*, trad. I, 373.

Digitized by Google

sonnes pour former des noms de lieux. Mais cela n'est point contesté, et n'empêche pas que les deux suffixes sont totalement distincts par leur origine : *acus* est celtique et *anus* latin. L'idée que l'*n* d'*anus* pourrait devenir le *c* d'*acus* ne soutient pas un seul instant l'examen. Ce que dit M. Maffre du suffixe en *argues*, qu'il fait venir d'*ager*, tandis qu'il vient d'*anicus*, est également insoutenable[1]. En somme, toute la partie linguistique du travail de M. Maffre est sans valeur.

Tome VII, pages 5-37. Carou, *Documents relatifs aux guerres du XIVe siècle, dans le diocèse de Béziers.* Ces documents se composent de deux actes : dans le premier, on voit les seigneurs de Florensac, de Sérignan et de Sauvian faire injonction aux consuls de Sérignan de fortifier leur ville, afin qu'elle soit en état de résister aux Anglais (17 avril 1356); les consuls répondent, au contraire (7 mai 1356), qu'ils ont fait ce qu'ils pouvaient pour mettre Sérignan en défense et n'ont d'ailleurs d'injonction à recevoir à cet égard que du roi. Cela se passait à la suite de la chevauchée du prince de Galles, racontée par Froissart[2]. La seconde pièce est une transaction entre les consuls de Béziers et les chapitres de Saint-Nazaire et de Saint-Aphrodise, l'abbé de Saint-Aphrodise et le prieur de Cassan, touchant leur contribution à la construction ou réparation des murs de la ville (2 mai 1359). Ce document complète utilement les renseignements que nous a conservés, au sujet de la réparation des murs d'enceinte de Béziers, la précieuse chronique de Mascaro, publiée par la Société archéologique, dans le tome Ier de ses Mémoires. Je ne puis dissimuler que la correction des deux pièces éditées par M. Carou laisse souvent à désirer. — Pages 39-96 : *Journal de Charbonneau sur les guerres de Béziers pendant la Ligue*, 1583-1586, publié par M. G. Azais. La Société de Béziers mérite tout éloge pour avoir tiré ce précieux document du tome II des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* de Ménars et d'Aubais; et les notes de M. Azais ajoutent une grande valeur à cette utile réimpression. Toutefois il est à regretter que l'éditeur n'ait pas eu connaissance du manuscrit même de Charbonneau qui est conservé à la bibliothèque de Nîmes, et dont l'édition donnée par Ménars et

[1] Voy. *Romania*, I, 505.
[2] Voy. éd. Luce, l. 1, §§ 357-361, et le sommaire du t. IV, p. LIX-LXIV.

Digitized by Google

d'Aubais n'est guère qu'un abrégé. M. Germain a récemment publié le texte même de ce manuscrit [1], et il faut avouer que son édition annule celle de Ménars et d'Aubais, aussi bien que la réimpression de M. Azais. — Pages 233-252 : Noguier, *Ensérune et Montady, stations gauloises, gallo-romaines et féodales.* Ensérune et Montady sont les noms de deux montagnes situées à peu de distance de Béziers, entre lesquelles se trouve une plaine, qui jadis formait l'étang de Montady, desséché depuis le XIIIe siècle. Ces deux montagnes furent habitées à l'époque romaine, comme le prouvent les débris antiques que des fouilles y ont fait découvrir. Les recherches auxquelles M. Noguier se livre à cet égard ne sont pas du ressort de la section d'histoire; je me permettrai toutefois de dire que l'étymologie celtique que M. Noguier assigne au nom d'*Ensérune*, et qu'il présente comme certaine (*Rhun* ou *Reun*, colline, petite montagne), demanderait à être appuyée de quelque preuve. J'ai fait remarquer ailleurs [2] que dans l'Hérault on voit fréquemment l'*r* se substituer au *z*, entre deux voyelles; ainsi *Balazuc* et *Balaruc;* que par conséquent *Enserune* pourrait être le même nom qu'*Ensezune.* Or *Ensezune* est bien près d'*Ancezune* ou *Anseüne*, surnom d'un des fils d'Aimeri de Narbonne, Garin d'Anseüne, qui figure dans plusieurs de nos chansons de geste. Le nom même d'Ancézone est celui d'une ancienne famille du Comtat-Venaissin. Signalons encore, dans ce même volume, les recherches du même M. Noguier sur l'enceinte murale de Béziers, à l'époque gallo-romaine et au moyen âge (p. 254-289), accompagnées de trois plans. Ce travail, non moins historique qu'archéologique, nous paraît surtout complet pour les temps qui ont précédé le XIVe siècle. En appendice est publiée une pièce de 1182, tirée des archives de la ville.

Mentionnons enfin quelques pages (p. 291-303) de M. Soucaille, sur l'origine de la procession votive du dimanche de la Passion.

Tome VIII, pages 11-34. G. Azais, *Ordonnance de Robert de Caylus, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, sur l'élection des consuls et conseillers de la ville de Béziers.* Cette ordonnance est de 1411 ; elle a été tirée par M. G. Azais d'un registre des archives de Béziers. A la suite, M. Azais a publié une ordonnance sur la reddition des

[1] *Mémoire de la Société archéologique de Montpellier,* VI, 413-494.
[2] *Romania,* IV, 191.

Digitized by Google

comptes, émanant du juge royal de Béziers et des viguiers du roi et de l'évêque (1489). Ces deux documents sont en langue vulgaire. M. Azais les a fait précéder d'une substantielle introduction dans laquelle il examine, rectifiant à l'occasion les idées émises par un de ses devanciers, dans un précédent volume du *Bulletin de la Société*, les principales questions que soulève l'histoire du consulat à Béziers. Des pièces mêmes mises au jour par M. Azais, il résulte que les fraudes les plus graves se commettaient habituellement, tant dans l'élection des consuls que dans la gestion des deniers de la Communauté. — Pages 131-173, L. Noguier, *Notice historique sur le chapitre de Saint-Nazaire de Béziers*, avec deux plans. Recherches sur l'organisation du chapitre, sur ses biens, sur les droits de l'évêque. Cet intéressant travail contient l'analyse d'un grand nombre d'actes du XIe au XIIIe siècle, tirés du Livre noir des archives de Béziers. — Pages 305-308, *Trois lettres inédites de deux évêques et d'un coadjuteur de Béziers* (1616-1621, 1697), publiées par M. Tamizey de Larroque, d'après des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et de l'Arsenal. — Pages 309-317, *Procès-verbaux des entrées à Béziers des rois Louis XIII* (1622) *et Louis XIV* (1659), publiés d'après un registre des archives municipales de Béziers. — P. 318-322, Sabatier, *Les fiefs et seigneuries du diocèse de Béziers au XVIIe siècle.* — Pages 323-374, *Armorial de d'Hozier.* Sous ce titre, M. A. de Faniez a publié la partie de l'Armorial qui concerne les bureaux de Béziers, Agde et Pezénas.

Tome IX, pages 5-46. *Chartes romanes.* Sous ce titre, beaucoup trop vague, M. L. Noguier a publié un inventaire, rédigé en 1442, d'actes concernant les droits et privilèges de la ville de Saint-Pons (Hérault). Les actes sont classés d'après leur sujet, et l'analyse en est conçue de façon à faire ressortir l'intérêt que le document analysé pouvait avoir pour la ville. Cet ancien inventaire, s'étant trouvé dans des papiers de famille, est venu aux mains de M. Noguier, qui l'a déposé dans les archives de la Société archéologique de Béziers. Tout en sachant gré à M. Noguier de cette utile publication, on peut regretter qu'il n'ait pas apporté à son travail d'éditeur plus de soin. L'édition fourmille de fautes de lecture[1], l'annotation et le glossaire sont également insuffisants. — Pages 129-160,

[1] J'en ai signalé plusieurs dans le *Romania*, VII, 148-149.

Digitized by Google

Sabatier, *Les bourgs de Béziers*. Ici, *bourg* signifie « quartier ». M. Sabatier étudie succcessivement les treize bourgs ou quartiers de Béziers, indiquant l'origine du nom de chacun d'eux ; leur situation, le domaine (domaine du roi, de l'évêque, des abbés de Saint-Aphrodise et de Saint-Jacques) auquel ils appartenaient ; il publie *in extenso* un document officiel imprimé et affiché dans Béziers à la fin du XVIIe siècle, qui a pour titre : « Déclaration des quartiers et bourgs de la ville de Béziers, villages et autres lieux dépendans de la juridiction temporelle de Monseigneur... Armand Jean de Rotondy, de Biscaras, évêque et seigneur de Béziers. » — Pages 177-200, Maffre, *Étude sur le poème roman de la croisade contre les hérétiques Albigeois*. Il est difficile de dire quel est l'objet de cette étude. M. Maffre prend d'abord à partie le Père de Smedt, auteur d'un article publié dans la *Revue des questions historiques*, dont l'intention paraît être de diminuer l'autorité de la chanson de la Croisade, en tant que document historique. M. Maffre discute cet article; et bien qu'il ne fasse pas valoir tous les arguments qu'on pourrait invoquer, je suis disposé à reconnaître qu'il a atteint son but; mais ce but ne valait peut-être pas la peine d'être atteint. A la suite de diverses remarques détachées, M. Maffre arrive à se demander si le poème des Albigeois est ou non une épopée. Question à laquelle, pour ma part, je serais bien en peine de donner une réponse; je me borne à voir dans le poème en question deux récits historiques rédigés en forme de chanson de geste et mis bout à bout. Suivent, pages 201-246, des *Notices biographiques sur les principaux chefs de la Croisade contre les hérétiques Albigeois*, par le même M. Maffre. Ces notices sont celles qu'on peut rédiger sans peine à l'aide de *l'Art de vérifier les dates*, du P. Anselme et de D. Vaissète. C'est dire combien elles sont insuffisantes. En outre, l'auteur a pris pour base de ses études l'édition de Fauriel, où les fautes de lecture abondent, surtout dans les noms propres. Si M. Maffre veut bien prendre la peine de comparer la liste des personnages qu'il donne aux pages 235-246 avec la table de l'édition récemment publiée par la Société de l'histoire de France, il reconnaîtra dans les noms de bien nombreuses différences sur lesquelles nous appelons toute son attention.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

Année 1879, 1 vol. in-8°.

(Séance du 39 juin 1879.)

Les articles relatifs à l'histoire et à la philologie dont se compose ce volume sont : une *Biographie de Monseigneur de Beauvais, évêque de Senez*, par M. Moulin; *Les olim de l'arrondissement de Cherbourg*, par M. de Pontaumont; *Zigzags aux environs de Cherbourg*, par M. Jouan; *Les îles Anglo-Normandes*, par M. H. de la Chapelle; *L'invasion des Barbares dans la 2e Lyonnaise*, par M. Carlet, et enfin *Un monde révélé par la grammaire*, par M. J. Fleury.

Quelques documents inédits communiqués par un membre de la famille de M. de Beauvais, né à Cherbourg, le 10 décembre 1731, et membre de la Société académique fondée en 1755, ont permis à M. Moulin d'ajouter quelques détails nouveaux à la biographie du célèbre prédicateur qui sut plus d'une fois faire entendre au roi Louis XV de dures vérités dont ce prince ne profita guère.

Les faits multiples, appartenant à diverses époques et choisis un peu au hasard par M. de Pontaumont, peu importants par eux-mêmes, peuvent cependant avoir quelque intérêt pour les personnes ayant à s'occuper des localités mentionnées par l'auteur.

Les récits et les descriptions auxquelles ont donné lieu les *excursions faites* par M. H. Jouan dans les environs de Cherbourg ont plus d'étendue et d'importance. M. Jouan s'était déjà fait apprécier comme observateur et érudit dans un mémoire ayant pour titre : *Trois semaines de vacances dans le canton des Pieux*, publié en 1873, par la Société académique de Cherbourg.

Dans la notice sur les îles Anglo-Normandes (*Channel Islands*) M. Henri de la Chapelle fait connaître l'aspect général, le climat et l'organisation administrative de ces îles, dont il passe successivement en revue les paroisses, les églises, les chapelles et les divers monuments. Ses descriptions, sans rien ajouter à nos connaissances sur cet archipel si voisin de la France, inspirent le désir de les visiter.

Le mémoire sur l'invasion des Barbares dans la 2e Lyonnaise, par M. Carlet, ingénieur des mines, est un sujet dont les érudits normands se sont souvent occupés, mais qui offre, sur plus d'un point, des difficultés sérieuses exigeant de nouvelles recherches.

Digitized by Google

M. Carlet a pensé qu'il ne serait pas inutile de soumettre à l'examen les opinions reçues et de voir si quelques-unes ne devraient pas être modifiées par suite d'un classement plus exact des événements ou d'une interprétation mieux justifiée des textes; c'est ce qu'il a tenté de faire. Le point principal qu'il a voulu mettre en lumière, c'est que les Saxons, qui dès le IIIe siècle ont infesté le littoral de la Gaule, ne se sont réellement établis qu'au milieu du Ve siècle dans la partie de la 2e Lyonnaise qui a pris d'eux le nom de *littus saxonicum*.

M. J. Fleury, lecteur en langue française à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, habite, lorsqu'il vient en Normandie, la commune de Gréville, localité rendue célèbre dans ces derniers temps par sa fille, auteur de romans ayant un grand et légitime succès. M. Fleury a publié plusieurs ouvrages de littérature et d'histoire. Il a voulu, dans l'article qu'il a donné à la Société nationale académique de Cherbourg, résumer les travaux de linguistique les plus importants qui se sont produits en France et à l'étranger depuis le milieu du XVIIIe siècle. Il était difficile de condenser en soixante pages une matière qui exigerait plusieurs volumes. Son écrit, comme le dit lui-même l'auteur, ne contient aucune découverte originale. Il n'a pas eu la prétention d'inventer la science; son unique ambition est de la vulgariser. Je mentionnerai, pour terminer, les quelques pages données par M. Jules Cléret, aumônier de la marine, sur une école de filles fondée chez les Kanaques, par les pères Maristes. Il paraît que les petites Kanaques sont fort intelligentes; leur école en réunit près de cent, des bébés de huit ans et de grandes filles de seize. Il serait à désirer qu'il ne nous arrivât de la Nouvelle-Calédonie que des détails de ce genre.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Tome VI, grand in-8° de 513 pages. Saintes et Paris, 1879.

(Séance du 30 juin 1879.)

La Société, qui, depuis sa fondation en 1874, n'a cessé de mettre sous presse, chaque année, un beau volume comme celui dont j'ai à m'occuper, publie aussi, depuis 1877, sous le nom de

Digitized by Google

Bulletin, un recueil trimestriel qui, au 1er avril 1879, formait un volume de 320 pages in-8°.

Les matières dont se compose ce sixième volume sont :

Aumônerie de Saint-Gilles et de Surgères (*1105-1447*), par M. Paul de Fleury;

Documents relatifs à Prégent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France (*1436-1452*), par M. Paul Marchegay;

Berneuil et Condeon (*1685-1778*), par M. Jules Pellisson; *Montres et rôles, bans et capitations à la Rochelle, Saint-Jean-d'Angely, etc.*, par MM. Paul Raymond, Th. de Brémond d'Ars, L. de la Morinerie, Hospital de Lhomandie et L. de Richemond;

Marennes, Oleron, Arvert (*1347-1789*), par MM. L. Audiat, Denys d'Aussy, vicomte Maxime de Beaucorps, comte Brémond d'Ars, baron de la Morinerie, Georges Musset, Paul Raymond, L. de Richemond, Tamizey de Larroque, Hippolyte de Tilly.

Brouage et Champlain (*1578-1667*), par MM. L. Audiat, Th. de Brémond d'Ars et L. de Richemond.

La Rochelle, lettres de plusieurs personnages historiques, cahier des doléances des protestants en 1597, etc., par MM. Tamizey de Larroque, H. de Richemond, le marquis Queux de Saint-Hilaire et Denys d'Aussy.

Cette liste atteste la variété et l'importance des publications faites par la Société des Archives historiques. Les quinze chartes tirées des manuscrits de dom Fonteneau, par M. Paul de Fleury, archiviste paléographe, archiviste de la Charente, retracent l'histoire de l'aumônerie de Surgères, depuis sa fondation par Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, jusqu'au milieu du xve siècle. Ces diverses pièces, où l'on peut relever plus d'une défectuosité provenant les unes des sources auxquelles Fonteneau les a puisées et les autres du fait du compilateur lui-même, méritaient d'être recueillies et publiées.

Prégent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France au xve siècle, fut membre du Conseil privé du roi Charles VII. Les lettres qui concernent ce personnage sont relatives principalement aux diverses nominations dont il a été l'objet, à ses traitements, à l'administration de ses domaines et à ses affaires personnelles. Les documents relatifs aux communes de *Berneuil* et de *Condeon*, dans l'arrondissement de Barbezieux (actes capitulaires, procès-verbaux), contiennent des détails fort instructifs sur l'administration financière

Digitized by Google

de ces deux localités. Les *montres et rôles, bans et capitations* ayant eu lieu dans diverses châtellenies de l'Aunis et de la Saintonge, fournissent, comme tous les renseignements de ce genre, de nombreux détails concernant les familles du pays. Les éditeurs y ont ajouté des notes biographiques sur plusieurs de leurs membres dont il existe aujourd'hui des descendants.

Les domaines seigneuriaux compris dans les trois importantes localités d'Oleron, de Marennes et d'Arvert, qui ont appartenu à de hauts personnages, tels que les Villequier, les ducs de Pons, d'Épinay-Saint-Luc, le duc de Richelieu, sont remplis de détails pleins d'intérêt, surtout en ce qui concerne la seigneurie d'Arvert.

Plusieurs des pièces publiées dans cette partie du volume sont des documents appartenant à l'histoire générale. On remarquera en particulier le cahier des doléances et très humbles remontrances qu'adressent au roi Louis XVI, le 11 mars 1789, ses soumis et fidèles sujets de l'ordre du tiers état, habitants de la ville de Marennes, en conséquence des ordres de Sa Majesté, portés par les lettres données à Versailles, le 24 janvier 1789, pour la convention et tenue des états généraux du royaume. Indépendamment des réclamations relatives aux affaires particulières du pays de Marennes et spécialement à ses marais salants, on trouve dans ce cahiers du tiers état, exposés sous une forme précise, plusieurs des grands principes qui devaient être proclamées plus tard par l'Assemblée constituante.

La ville de Brouage, sur laquelle M. Tamizey de Larroque a communiqué une lettre curieuse du comte Annibal de Coconnas relative à la capitulation de cette place en 1570, est la patrie de Samuel Champlain, dont le nom se lie de la manière la plus honorable à la découverte du Canada et à sa prise de possession par la France. M. L. Audiat publie une lettre de cet homme célèbre, copiée dans les manuscrits de Peiresc (registre VIII, 2e fol. 878), à la bibliothèque de la ville de Carpentras, annonçant sa découverte de la Nouvelle-France; de plus, un mémoire ayant pour titre : « L'utilité que le sieur de Champlain dict et entend que le roi recepvra de l'entreprise de la Nouvelle France, s'il plaist à Sa Majesté d'y pourvoir » (*ibid.*, f° 384); une supplique adressée par le même à la chambre de commerce pour lui recommander ses voyages et découvertes au Canada (*ibid.*, f° 388), et la délibération de la chambre de commerce sur cette enquête (*ibid.*, f° 380). Ce sont de précieux

Digitized by Google

documents à ajouter à ceux que nous possédons sur la découverte d'un pays qui n'a cessé de conserver les plus vives sympathies pour la France.

La dernière publication des archives de la Saintonge et de l'Aunis concerne la Rochelle, le siège de 1628 et le cahier des doléances des protestants. Ce cahier, plus important que celui qu'avaient présenté, le 13 octobre 1597, les députés des églises réformées assemblés à la Rochelle, concerne le libre exercice de la religion, la réforme de la justice, la prise des armes et les assurances pour l'entretien de l'Édit, etc. Une lettre du bailli de l'Aunis, en date du 18 janvier 1611 et adressée à Jean de Villarmont, député général des églises réformées de France, est relative à l'édit de Nantes. Une autre lettre est écrite, en 1628, par Jean Besly à André du Chesne, historiographe du roi, sur l'histoire de la Rochelle. Elle répond à plusieurs questions adressées par ce savant à l'historien de la Rochelle sur quelques particularités concernant les origines de cette ville et la duchesse Éléonore d'Aquitaine.

Une analyse, même succincte, de tous ces documents aurait nécessité des développements que le rapporteur doit s'interdire. Mais il est facile de voir par ce simple exposé quelle est la valeur du dernier volume publié par une Société dont les membres déploient un zèle et une activité dignes des plus grands éloges et des encouragements qu'elle a déjà reçus du Comité des travaux historiques.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts.

Tome VI, 1879.

(Séance du 20 juin 1879.)

Ce volume est rempli entièrement par la continuation des pièces dont M. Charles Paillard a commencé la publication dans le tome V, sous le titre de *Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes pendant les années 1566 et 1567*. Les pièces du tome V comprenaient le premier semestre de 1566 ; celles du tome VI comprennent le deuxième semestre de la même année. Il

Digitized by Google

serait difficile, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre compte rendu précédent, d'en présenter une analyse, car elles sont au nombre de cent quarante. Elles se rapportent exclusivement aux difficultés et aux négociations qui eurent lieu, à cette époque, entre la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, et les habitants du Hainaut, et en particulier les habitants de Valenciennes, relativement à l'exercice de la religion réformée. Ce sont, pour la plupart, des extraits des délibérations des conseils de cette ville, des lettres du magistrat, du prévôt-le-comte, des commissaires royaux et surtout de la gouvernante et de Philippe de Saint-Aldegonde Noircarmes, grand bailli du Hainaut.

M. Charles Paillard s'est montré peut-être un peu trop sobre de notes; toutefois il a fait précéder presque tous les documents de sommaires auxquels il a ajouté d'utiles indications. Bien que ces documents n'aient pas tous la même importance, ils n'en constituent pas moins un ensemble de matériaux précieux destinés à combler des lacunes regrettables de l'histoire des troubles religieux du XVIe siècle.

Il y a d'autant plus de mérite à les avoir recueillis et publiés, qu'il n'en existait que de faibles traces dans nos archives, et qu'il a fallu les découvrir et les copier dans les archives de la Belgique et de l'Autriche.

Cette publication, qui doit être continuée dans les volumes suivants, a déjà été et sera encore fort onéreuse tant à l'éditeur qu'à la Société des sciences et arts de Valenciennes. Il est à désirer que l'administration locale et l'administration supérieure leur tiennent compte de ce sacrifice et leur viennent efficacement en aide.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société académique de Brest.

2e série, t. V, 1877-1878, in-8°.

(Séance du 30 juin 1879.)

MM. le colonel de la Barre Duparcq, Mauriès et Ant. Dupuy ont donné dans ce volume des travaux qui rentrent dans la catégorie de ceux dont la section d'histoire a à s'occuper; M. Dupuy, à lui

Digitized by Google

seul, a fourni quatre mémoires, et son activité semble destinée à combler le vide fait dans la Société par la mort du regretté Levot; aussi je parlerai de lui en dernier lieu.

Tout d'abord je dois signaler une étude bien présentée et bien écrite, sur Scudéry et sa sœur, due à la plume de M. de la Barre Duparcq, aujourd'hui président de la Compagnie. Quant à la biographie du breton Hoël, évêque du Mans, par M. Mauriès, je n'ai pas à vous en entretenir longuement. L'année dernière ce travail avait été admis à la réunion de la Sorbonne, où plusieurs d'entre nous ont pu en entendre la lecture. M. Mauriès a voulu interrompre le silence gardé par ses compatriotes sur un Breton dont l'épiscopat ne fut pas sans éclat; seulement il est à regetter qu'il ne lui ait pas été possible de recueillir quelque renseignement nouveau sur le lieu d'origine et la famille du prélat. Des recherches faites dans les chroniques et dans les chartes contemporaines fourniraient probablement quelques données.

Les travaux de M. Ant. Dupuy font honneur au professeur d'histoire du lycée de Brest; il paraît s'appliquer surtout à recueillir et à commenter des documents inédits relatifs à l'histoire locale. A ce propos, je ferai remarquer que dans le volume que j'ai sous les yeux, les sujets traités ont surtout trait à l'histoire du pays; c'est une différence notable avec les tomes précédents, dans lesquels je regrettais de voir une trop large part faite à des travaux d'un intérêt étranger. M. Dupuy, sous le titre de *Déal de Piré*, a donné un résumé du budget d'une paroisse bretonne au commencement du XVIe siècle, de 1519 à 1552. Plus loin il s'occupe des finances du duché de Bretagne à la fin du XVe siècle; là il s'est principalement attaché aux quatre derniers budgets de Pierre Landais (1481-1485) conservés aux archives de la Loire-Inférieure et passés sous silence par les Bénédictins. On comprend que quinze pages ne sont pas suffisantes pour donner tous les détails contenus dans des documents aussi considérables; toutefois l'analyse faite par M. Dupuy permet de s'en faire une idée exacte; il faudrait bien peu de chose pour que ce travail pût servir d'introduction, dans le cas où l'on voudrait publier des extraits plus ou moins longs de ces comptes, extraits qui nécessiteraient, il est vrai, une copieuse annotation. Le même auteur a donné quelques pages sur les Coetanlem, corsaires bretons, d'après des pièces que M. Le Men a pu étudier d'une manière plus complète. Vous n'avez pas oublié que le travail assez

Digitized by Google

considérable de M. Le Men est destiné à paraître dans un prochain volume de *Mélanges* de la collection des documents inédits; il contient beaucoup de pièces inédites dont M. Dupuy n'a pas eu à s'occuper; il ne voulait, en effet, que signaler les détails contenus dans une enquête provoquée par les descendants des Coetanlem pour établir leur droit à être dispensés du fouage.

On lira avec autant de plaisir que de profit la dernière dissertation de M. Dupuy sur les écoles et les médecins en Bretagne au xve siècle. Je me permettrai même de lui faire observer qu'il y a là la matière toute trouvée d'un livre auquel les archives bretonnes fourniraient une ample collection de pièces justificatives intéressantes. Dès à présent le savant professeur fait voir qu'en Bretagne, comme dans les autres provinces de France, l'instruction était aussi répandue que le permettaient l'absence d'université et la cherté ainsi que la rareté des livres indispensables; il constate que les illettrés étaient assez rares dans la noblesse, dans la bourgeoisie et parmi les paysans aisés. Il y avait alors des écoles ecclésiastiques, des écoles paroissiales, des écoles entretenues par les villes; ceux qui voulaient une instruction plus complète avaient des professeurs particuliers ou allaient aux universités étrangères, soit à leurs frais, soit aux frais de bienfaiteurs. Quant à la médecine, les plus grandes villes étaient mal pourvues; aussi les maladies et les épidémies y sévissaient d'une façon effrayante; les médecins, du reste, étaient rares et peu savants; on avait aussi les barbiers chirurgiens et les rebouteurs. A cette époque, le mieux était d'être doué d'une bonne santé; pour être malade, il fallait appartenir à un certain rang, si on voulait être soigné tant bien que mal. Ainsi, en 1505, l'assemblée municipale de Rennes enjoignait au médecin Thomas Leforestier d'avoir à ne s'absenter aucunement de la ville lorsque quelque notable personnage était malade.

A. de Barthélemy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

1877.

(Séance du 30 juin 1879.)

Je ne puis que citer les observations critiques de M. Ed. Besson : 1° sur Jean Mairet et M. Bizos son nouvel historien, 2° sur les pla-

Digitized by Google

giats de Mirabeau; la notice biographique de M. Ludovic Carrau sur le docteur Lélut, directeur de Bicêtre, puis de la Salpêtrière; l'examen par M. Besson de la correspondance de Proudhon au point de vue de ses rapports avec la Franche-Comté; les considérations sur l'Allemagne, par M. Jules Jurgensen; et l'étude historique de M. Tuefferd sur Renaud de Bourgogne et les franchises municipales de Montbéliard, qui ne fournit aucun renseignement inédit. Mais j'appellerai plus spécialement l'attention de la section d'histoire sur les travaux suivants :

La Saône considérée comme frontière naturelle, par M. Jules Finot. Dans le mémoire qui a été lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'auteur propose de démontrer que la Saône n'a jamais joué le rôle de frontière dans l'antiquité ni au moyen âge.

Notes généalogiques sur la maison d'Orsans en Franche-Comté, par M. Léon Viellard. Cette maison tenait de l'archevêque le fief de la maréchaussée de *Besançon*. A l'appui de son mémoire, M. Viellard publie une vente de ce fief en 1316, un testament du xve siècle et quelques extraits des registres des délibérations municipales de Besançon.

M. Jacob signale, en quelques lignes, la présence à la bibliothèque de Metz d'un manuscrit de Boissard, poète, archéologue et dessinateur franc-comtois, qui vécut de 1528 à 1602 et dont M. Castan a écrit la biographie dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1874. C'est un projet de décoration fait pour l'entrée à Metz et à Marsal du duc d'Épernon, en 1583.

La ville de Gray, en 1792, mit en circulation des billets de confiance servant de monnaie divisionnaire. M. Ernest Cendré a composé sur ces billets une notice fort intéressante. Un fac-similé l'accompagne.

M. Castan donne le texte d'une lettre de Cujas à la municipalité de Besançon, en date du 10 août 1580, lettre qui contient des conseils pour l'organisation de l'enseignement du droit dans cette ville. Le célèbre jurisconsulte recommande de choisir un certain nombre de professeurs du pays et de leur adjoindre deux étrangers ayant déjà une réputation établie, et capables de « bailler bruit à une université nouvelle ».

Enfin relevons dans une lecture faite par M. Henry Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, sur Amédée Thierry, quelques détails relatifs au cours d'histoire inauguré par ce savant

Digitized by Google

à la Faculté de Besançon. Il n'enseigna que quelques mois. Nommé par le ministère que présidait M. de Martignac, il fut destitué lors de sa chute et dut chercher un asile en Suisse.

Le même volume contient en outre un certain nombre de mémoires que je n'analyse pas ici parce qu'ils sont du ressort de la section d'archéologie :

Vesontio, colonie romaine et le forum de Vesontio, par M. Castan. — *Notice sur quelques églises de l'ancien évêché de Bâle*, par M. Quiquerez. — *De la régularité et de l'irrégularité géométriques en architecture*, par M. Lissajou.

G. Desjardins,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Années 1877-1878, 1 vol. in-8° de 524 pages.

(Séance du 30 juin 1879.)

La diversité des sujets d'études dont s'occupe l'Académie de Marseille fournit à chaque volume de ses Mémoires un assez grand nombre de communications étrangères à la section historique du Comité. C'est même sous forme de discours de réceptions académiques que figurent plusieurs des mémoires qui peuvent être indiqués, au point de vue de l'histoire proprement dite, soit générale, soit plus directement relative à la France, ainsi que pour l'histoire littéraire et l'érudition philologique.

Il suffit de les indiquer très sommairement pour la plupart. Sous le titre suivant : *De la querelle suscitée à l'occasion du livre intitulé : le Jardin des racines grecques*, M. Mortreuil a présenté quelques considérations intéressantes sur l'histoire des études scolastiques et particulièrement de la langue et de la littérature grecques, en France, au XVIIe siècle. Il a rappelé la part très active ou plutôt la part directe que les érudits de Port-Royal, et surtout Claude Lancelot, prirent à la rédaction de ce petit ouvrage, devenu, jusqu'à nos jours, l'un des guides élémentaires les plus populaires des études grecques dans l'enseignement officiel et dont il y a eu un si grand nombre d'éditions. C'est en 1657 que vit le jour, en un joli volume de format elzévirien, ce manuel de mnémonique où l'érudi-

Digitized by Google

tion est souvent dissimulée sous une grotesque naïveté. Il avait été suivi d'un *Recueil de mots tirés du grec*. Quelques années après, en 1661, le père Labbe en publia une critique virulente sous ce titre : *Les étymologies de plusieurs mots français contre les abus de la secte des hellénistes de Port-Royal*. Port-Royal répondit en 1664, avec la même amertume, à l'*effroyable préface* du père Labbe et demanda que l'Académie française fût juge du débat. C'était presque la lutte du jansénisme et du jésuitisme transportée sur le théâtre de la philologie scolastique. La querelle s'apaisa peu à peu, grâce à de mutuelles concessions, et le Jardin des racines grecques a continué de fleurir, quoique un peu fané, dans l'enseignement scolaire.

C'est à différents points de vue de l'histoire littéraire que plusieurs autres mémoires, d'une assez grande étendue, figurent dans ce volume. Telles sont les études de M. Tamisier sur Virgile, de M. Rostand sur Catulle, et la traduction en vers d'une ode d'Horace par M. Rousset. Le mémoire le plus étendu, le plus approfondi sur une question d'histoire littéraire moins étrangère à la France, contenu dans ce volume, est celui de M. Ludovic Legré, sur la vie, les œuvres et les contemporains de *Favorinus* d'Arles, rhéteur, orateur, philosophe, qui jouissait, durant le second siècle et sous le règne de Trajan, de Vespasien et d'Adrien, dont il fut longtemps le favori et l'ami, d'une renommée dont il est resté bien peu de traces dans l'histoire littéraire de la Gaule. Ses écrits, ses discours, sa polémique contre les philosophes de son temps, soit en Grèce, soit en Italie, ont cependant été pompeusement mentionnés par plusieurs de ses contemporains ou de ses successeurs, tels que Philostrate[1], Aulu-Gelle, qui fut son disciple, Lucien, Plutarque, Suidas, Dion Cassius, Hérode Atticus, son élève et son ami, Diogène de Laërte, Étienne de Byzance, Jean Stobée, et d'autres encore. Favorinus était élève des célèbres écoles de Marseille, et quoiqu'il eût séjourné peu de temps dans la Gaule, il se rattache cependant à son histoire littéraire. Aussi la biographie, très longue et très laborieusement étudiée, composée par M. Legré, qui remplit 200 pages environ de ce volume (pages 277 à 459), est intéressante et dénote une sérieuse érudition.

C'est un mémoire réellement historique que M. Blancard a publié

[1] Favorinus était né chez les Gaulois de l'Occident, dans la ville d'Arles, qui est située sur les bords du Rhône. (Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 8.)

Digitized by Google

(pages 89 à 109) sous ce titre : *La date et le lieu d'origine du Consulat de la mer.*

L'auteur rappelle l'importance de ce document du droit maritime, l'éloge qu'en ont fait les jurisconsultes et les érudits, et particulièrement M. Pardessus, qui le considérait comme la base des lois maritimes de l'Europe. Il a été traduit dans presque toutes les langues modernes; on en connaît de nombreux manuscrits, variant suivant les contrées dans lesquelles ils ont été rédigés. Plusieurs auteurs en ont fait remonter la date jusqu'au XIe siècle, tandis que d'autres l'ont fait descendre jusqu'à la fin du XIVe.

M. Blancard s'est proposé, dans ce mémoire, de démontrer que le *Consulat de la mer* ne remonte pas plus haut que la seconde moitié du XIIe siècle et qu'il a été rédigé à Barcelone. En adoptant cette opinion, que Capmany a soutenue, des premiers, dans sa grande collection des Lois maritimes, M. Blancard s'appuie principalement sur la mention fréquente de monnaies arabes ou imitées de l'arabe (les millares ou millereis, et les besants) qui n'avaient cours qu'à cette époque et surtout dans cette ville. Mais comme des opinions très diverses et différentes de celles de M. Blancard ont été émises par des érudits également compétents, tels que Heeren, qui fait remonter jusqu'au XIe siècle l'origine du *Consulat*, tandis que M. Pardessus, comme je viens de le rappeler, l'attribue au XIVe, il paraît très vraisemblable qu'il y a eu de ces documents de droit maritime, désignés sous le titre de *Consulat*, de *Coutumes*, et d'autres encore, plusieurs rédactions successives, appropriées à chacune des époques et des régions auxquelles on les attribue. C'est ce qu'a reconnu positivement M. Pardessus, en rappelant que le code du *Consulat de la mer* a subi, à plusieurs époques, des modifications notables appropriées aux différentes régions dans lesquelles il avait force de loi, quoique ce savant jurisconsulte ait adopté la date de 1380 pour l'une des principales rédactions.

La date du XIIIe siècle, que préfère M. Blancard, paraît donc pouvoir être attribuée, avec une grande probabilité, à l'une des rédactions en vigueur à Barcelone à cette époque, sans qu'on puisse généraliser cette opinion pour les autres rédactions des mêmes lois en usage dans d'autres contrées.

Le titre de *Consulat* paraît n'avoir été employé officiellement que dans une ordonnance barcelonaise du XIIIe siècle; jusque-là ce document avait conservé son titre primitif de *Bonnes coutumes de la mer.*

Digitized by Google

On le voit ainsi mentionné durant la seconde moitié du XIIIe siècle; d'autres arguments paraissent, selon l'auteur du mémoire, ne pas devoir lui faire attribuer une rédaction définitive antérieure au XIIIe siècle. Cette opinion s'accorderait avec celle la plus généralement adoptée, que la réunion principale de ces documents de la législation maritime remonte au règne de saint Louis. C'est aussi ce qui eut lieu pour des documents législatifs différents, rassemblés et publiés à cette même époque, et rédigés en langue vulgaire, comme le fut l'autre recueil de jurisprudence célèbre sous le titre des *Établissements de saint Louis*. Le Consulat de Bayonne est rédigé en langue catalane; mais d'autres textes l'ont été en dialectes différents, ce qui présente un argument de plus en faveur de rédactions multiples et successives.

Le mémoire historique le plus important de tous ceux que renferme le volume de l'Académie de Marseille publié en 1878 est *Le polyptyque de Vuadalde, évêque de Marseille, étudié au point de vue de la condition des personnes en Provence aux VIIIe et IXe siècles*, par M. Louis Blancard, président de l'Académie. C'est aussi celui qui se rattache le plus directement aux études de la section historique du Comité. Ce document est très connu de tous les érudits qui se sont occupés de la statistique historique du moyen âge; il a été publié et commenté plusieurs fois, d'abord par le savant Marseillais, M. Mortreuil, qui l'avait découvert en 1854 dans les archives des Bouches-du-Rhône (fonds de la cathédrale), et qui le décrivit le premier dans un mémoire qu'il publia en 1855, à Marseille, sous le titre suivant : *Les possessions de l'église de Marseille au commencement du IXe siècle;* puis par M. Guérard ou plutôt par ses collaborateurs et continuateurs, M. de Wailly et M. L. Delisle, dans la rédaction et les annotations du cartulaire de Saint-Victor de Marseille (t. II, p. 533, 1857), sous le titre de *Descriptio mancipiorum ecclesie massiliensis.*

Le texte de ce polyptyque, dont la date certaine est de 814, et qui forme un rouleau de parchemin large de $0^m,25$ et long de $2^m,16$, est reproduit presque intégralement en fac-similé héliographique, dans la précieuse collection de documents originaux extraits des archives départementales qui a figuré à l'Exposition universelle de 1878 et qui vient d'être mise au jour sous le titre de *Musée des archives départementales.*

Le mémoire de M. Blancard sur ce polyptyque a été lu le 13 mars

Digitized by Google

1878, dans une des séances des réunions de la Sorbonne et sommairement analysé dans la *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. VII, p. 225). Il est reproduit intégralement dans le volume des Mémoires de l'Académie de Marseille pour cette même année.

L'auteur, s'inspirant des excellents modèles laissés par M. Guérard à l'étude de la statistique du moyen âge, présente successivement la description des domaines que la cathédrale de Marseille possédait dans treize villages différents. Il étudie les diverses conditions des possesseurs, habitants ou tenanciers, tels que le gérant ou chef du colonage, le mancip, sorte de condition intermédiaire entre le serf et l'homme libre, le colon, la famille du gérant, sa femme, ses enfants, les alliés, l'affranchi, l'étranger, les auxiliaires, l'artisan, le fabre, le journalier, l'écuyer, le porcher, le berger, désigné sous le nom de baccalarius ou bachelier. M. Blancard attribue à cette dernière dénomination un sens différent de celui qu'elle présente d'ordinaire : elle est, selon lui, synonyme de vacher. Cette opinion et d'autres interprétations des termes employés dans ce polyptyque pourront donner lieu à des commentaires différents; mais l'auteur appuie toujours ses opinions sur une étude comparative des termes du document rapprochés d'autres textes authentiques, dont le sens en a déjà été discuté par les érudits les plus compétents.

D'autres travaux, insérés dans ce même volume des Mémoires de l'Académie de Marseille, dénotent de la part de leurs auteurs, au nombre desquels figure fréquemment son président actuel, M. Blancard, des recherches sérieuses et approfondies; mais plusieurs d'entre eux s'éloignent trop du caractère principal des études dont s'occupe la section d'histoire du Comité, pour qu'il doive en être fait mention. Aussi me bornerai-je, en terminant cette analyse incomplète, à répéter ce que je disais dans un précédent rapport sur l'histoire générale de cette académie depuis son origine, que, malgré la multiplicité des travaux qu'elle embrasse, elle éclaire fréquemment plusieurs des branches d'érudition qui se rattachent aux études historiques.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tome XII. Rennes, 1878, in-8° de 414 pages, non compris le bulletin.

(Séance du 8 août 1879.)

Ce volume comprend, sans compter le Bulletin, deux travaux de longue haleine, l'un intitulé : *Statistique historique et monumentale du canton de Redon*, par M. l'abbé Guillotin de Corson. Nous croyons que c'est une continuation, et d'ailleurs nous en laisserons l'examen à nos collègues du Comité d'histoire. L'autre mémoire est de feu M. Auguste André, directeur honoraire du musée archéologique de Rennes, dont il a donné un savant et très intéressant catalogue descriptif. Ce mémoire a pour titre : *De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne.* Ce qu'il y dit de la verrerie se borne à peu de chose, tandis que la description des vitraux peints remplit presque tout le mémoire. M. André, partant de ce fait que la peinture sur verre n'a été que peu ou point employée en Bretagne pour les châteaux, a dû s'occuper uniquement des églises. Aussi, dans sa description des vitraux, suit-il pas à pas, dans les neufs évêchés de la Bretagne : Rennes, Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, Vannes, Quimper, Léon et Nantes, et dans les trente-huit, tant archidiaconés que doyennés formant ces neuf diocèses, tous les monuments où se trouvent des vitraux peints. Chemin faisant, il s'applique à recueillir chaque blason que lui offrent les vitraux, et c'est avec raison; car les vitraux donnent les couleurs des armoiries, tandis que les sceaux, d'ailleurs si utiles ici, ne les donnent pas.

Presque tous les vitraux étudiés et décrits par M. André sont du XVIe ou du XVIIe siècle. Un certain nombre, à la vérité, remontent au XVe et même au XIVe siècle. Mais ceux-ci, en général, n'existent plus, et par conséquent ne sont décrits que d'après des textes.

Digitized by Google

Comme on le pense bien, il nous serait impossible de suivre l'auteur dans sa longue et patiente odyssée à travers toutes les églises de la Bretagne. Nous nous contenterons de signaler, d'après lui, quelques-uns de ces monuments où se trouvent les vitraux les plus remarquables. Et d'abord ceux de la cathédrale de Dol, qui fut détruite et brûlée par Jean-Sans-Terre, et reconstruite vers les commencements du XIIIe siècle. Nous reproduisons ici ce qu'en dit M. André : « Si cette grande basilique doit à la pureté de son architecture d'être considérée comme la plus remarquable de la Bretagne, elle l'emporte bien davantage encore par sa belle verrière, la seule de cette importance que le XIIIe siècle ait laissée en Bretagne. A Lebon, à Saint-Méan, on en aperçoit aussi de la même époque, il est vrai, mais à Dol la grande fenêtre orientale est sans rivale. M. Alfred Ramé, qui a étudié ce premier monument de la peinture sur verre en Bretagne, donne la caractéristique de cette époque. Les verrières sont formées de morceaux de verre monochromes sur lesquels ont été tracés au bistre les traits des membres, les hachures et les plis des draperies. M. l'abbé Crune, en examinant en détail ces vitraux, a remarqué qu'ils sont d'une épaisseur double des verres plus modernes, souvent bossués et irisés par la seconde cuisson. Les verres sont, en apparence, teints complètement dans la masse; il y en a cependant qui sont blancs dans la moitié de leur épaisseur et colorés dans l'autre; ce sont particulièrement les verres rouge purpurin. Chaque pièce de verre est de très petite dimension, d'où il résulte un assemblage en plomb si considérable et si serré que chaque panneau, soutenu en outre par des vergettes en fer, présente une solidité à toute épreuve. » (Page 175.)

M. Léon Lévy, dans l'introduction à son histoire de la peinture sur verre qui a paru à Bruxelles en 1860, rapproche la peinture sur verre de la mosaïque. Il veut parler des vitraux coloriés ou teints dans la masse, qui sont aux vitraux peints ce que les émaux incrustés sont aux émaux peints.

« Les verrières des premières églises, dit-il, n'étaient en effet composées que de lames de différentes couleurs, assemblées de manière à offrir des combinaisons ingénieuses, où la croix dominait toujours. Bientôt cette mosaïque se perfectionna, les personnages y arrivèrent, les sujets les plus édifiants de l'iconographie chrétienne vinrent les orner, et la peinture sur verre commença à se constituer comme art. » (*Introd.*, page 6.) Et plus loin : « Souvenons-nous aussi

Digitized by Google

que longtemps la peinture sur verre a été un art entouré de secrets impénétrables. Chacun avait sa manière propre, son procédé à lui seul connu. C'est justement à ce moment qu'ont été faits les vitraux les plus dignes d'admiration.» (Page 9.) Cela va de soi. Le métier peut s'astreindre à des règles, l'art non. M. Lévy ne précise pas ici ce moment des plus beaux vitraux, mais il l'a marqué plus haut : c'est, comme sur beaucoup d'autres points, le XIIIe siècle. Quant aux verrières de la Bretagne, quelques-unes portent des dates. C'est ainsi, par exemple, que dans l'église de Langast, au diocèse de Saint-Brieuc, se trouve un vitrail donnant une suite de sujets représentant le mystère de la Rédemption, et sur lequel se lit la date de 1508. «Cette date, dit M. André, est d'autant plus précieuse qu'elle est peut-être la plus ancienne qui ait encore été relevée sur ce qui reste des œuvres de verrière de cette contrée.» (P. 182.) Quant aux noms des verriers, M. André a pris le plus grand soin de relever tous ceux qu'il a pu rencontrer, soit sur les vitraux eux-mêmes, soit dans des documents d'archives. Ils sont d'époque assez moderne; mais il y a des exceptions. En 1330, un nommé Guyon Robinays, de Vitré, travaille aux vitraux de la cathédrale de Saint-Pierre de Rennes (p. 134). En 1375, un Perrot Béart, qualifié de vitrier, travaille à la même église (p. 132). On trouve dans ce mémoire les noms de plusieurs peintres vitriers de Rennes. Parmi eux on trouve un Pierre Berma qui va, en 1533, poser un vitrail dans l'église de Saint-Léry, au diocèse de Saint-Malo (p. 135).

Si l'on voulait remonter plus haut, nous pourrions signaler, dans des comptes de l'abbaye de Saint-Denis pour les années 1290 et 1291, des passages qui semblent montrer qu'il y avait alors dans la célèbre abbaye une véritable verrerie établie, et qu'il y avait aussi un verrier nommé Guillaume, enfin un certain maître Raoul qui peut avoir été le chef ou le surveillant de cette fabrication.

Voici le premier de ces passages : *Expensa de Monasterio.*

Dépense de l'église. Il y a un premier article qui ne se rapporte pas aux vitraux. Vient ensuite : *Pro plumbo et stangno pro vitrearia IIII^{s}; pro sepo XVI^{s}.* Pour plomb et étain pour la verrerie, 4 sous parisis; pour savon, 16 sous. *Pro roba Guillelmi vitrearii X^{l}; pro domo L^{s}.* Pour la robe de Guillaume le verrier, 10 livres parisis; pour sa maison, 50 sous parisis. *Pro servicio familie sue, XI^{l}.* Nous entendons par là, pour le travail de ses ouvriers, onze livres parisis. *Pro duobus bougiis vitri rubei XII^{s}.* Pour deux bouges (sorte de sacs de

Digitized by Google

peau, ou valises) de verre rouge, 12 sous parisis. *Pro duobus ponderibus vitri viridis XII*[s]. Pour deux charges de verre verd, 12 sous parisis. *Pro elchafate pro vitris emendare, et pro lathomo, XL*[s] *VIII*[d]. Pour un échafaud pour réparer les vitraux et pour le maître-maçon, 40 sous 8 deniers parisis [1].

Voici le second passage, celui de 1291; il reproduit le premier, mais avec quelques variantes; il serait superflu de le traduire : *Pro plumbo empto pro vitrearia*, 7[l], 5[s], 4[d] parisis; *pro roba G. vitrearii*, 10[s]; *pro domo sua*, 50[s]; *pro servicio familie sue*, 14[l], 12[s]; *magistro Radulpho, pro vestibus et domo*, 12[l], 10[s] parisis [2]. Il est question ici de verre blanc. C'est qu'en effet il y avait des vitraux faits avec des verres incolores. M. Edmond Lévy en cite du XIIIe siècle à l'église de Pontigny (Yonne). Ce sont de simples arabesques (pl. 12). Dans un rouleau de compte de l'abbaye de Longchamp de l'an 1281, il est parlé « d'une boyte de veire (verre) en lices et à peles (perles) pour mettre le pain à chanter [3]. » Pour cette expression *en lices*, nous hasarderons l'explication suivante : Ne serait-ce pas là de ces petits filets de verre, souvent d'une autre couleur, que l'on appliquait après coup sur la pièce principale?

M. André a relevé toutes les traces qu'il a rencontrées de la fabrication du verre en Bretagne. C'est ainsi qu'il dit à la page 164 de son mémoire : « Le pays de Fougères avait pour se procurer les verres plats nécessaires pour la fabrication des vitraux peints toutes les facilités. Au XVIe siècle, des verriers italiens y étaient venus, comme dans d'autres parties de la Bretagne, y introduire leur industrie, et y avaient introduit une usine assez considérable. Elle existe encore aujourd'hui dans la commune de Laignelet, à l'entrée sud de la forêt de Fougères. » A la page 365 : « L'an 1545, on voit une verrière fonctionner dans la forêt de Prinçay. » A la page suivante : « Vers l'an 1564, les vicomtes de Fercé établirent dans cette seigneurie, située près de Châteaubriant, une verrerie considérable où l'on fabriquait toutes sortes de verreries et de cristaux. Elle portait le nom de *verrerie de Javardan*, du nom du bois où elle existe. » C'est qu'en effet, comme autrefois, on ne chauffait les fours à verre qu'avec du bois, toutes les grandes verreries se trouvaient dans des forêts : Saint-Gobain en Picardie, Baccarat près Lunéville, en Lor-

[1] *Arch. Nat.* LL. 1240, fol. 111 v°.
[2] *Ibid.*, LL. 1240, fol. 124.
[3] *Ibid.*, L. 1021.

Digitized by Google

raine. Mais, de nos jours, notre belle cristallerie de Choisy-le-Roi sort de cette règle.

En parlant des gentilshommes verriers, M. André dit :

« Tout le pays nantais était plein des établissements industriels de ces gentilshommes verriers d'au delà des monts. Leurs fourneaux s'allumaient et y chauffaient partout, au Croisic, à Fercé, à Héric, à Riallié. Un des plus florissants était la verrerie du Croisic. » (Page 383.)

Au XVIe siècle, il est souvent fait mention de ces gentilshommes verriers. Nous citerons, entre plusieurs autres, des lettres données à Châteaubriant, le 13 juin 1551, qui permettent à Théseo Mutio, gentilhomme italien, natif de Bologne, de pouvoir faire en France toutes espèces de verreries à la façon de Venise[1]. D'autres, datées de Paris, 12 juillet 1566, qui sont une confirmation d'exemption d'impôts pour les gentilshommes verriers du royaume[2]. Au mois d'août 1597, Henri IV, se trouvant au camp devant Amiens, accorde à Jacques et Vincent Sarrode, frères, et à Horace Ponté, leur neveu, un brevet pour l'établissement d'une verrerie de cristal à Melun. « Lesquels, portent les lettres, ayant cy-devant et depuis longtemps tenu les fourneaulx et verreries de cristal en noz villes de Lyon et Nevers, ont acquis une telle réputation en la perfection de leurs ouvraiges que la plupart des verres dudit cristal, desquels l'on c'est servy en nostre court et suitte, et par tout nostre royaume, ont esté apportez desdictes villes de Lyon et de Nevers, etc. Que les dit Sarrode et Ponté nous ont fait dire que s'il nous plaisoit de leur permettre de dresser une verrerie en nostre ville de Melun..... le verre deviendroit moins cher et pourroit mieux approvisionner la ville de Paris[3]. »

Nous terminerons par une citation de Grégoire de Tours. C'est dans son livre *De gloria martyrum*, chap. 59. Il y rapporte un petit fait ayant trait aux vitraux. Nous empruntons l'excellente traduction de M. Henri Bordier. « Punition d'un voleur. Il y a au bourg d'Yzeures, sur les confins du territoire de Tours, une église qu'illustrent souvent des miracles. Elle a, selon l'usage, des fenêtres closes par des vitres à châssis de bois, au moyen desquelles la lumière, dont jouit le monde, pénètre plus éclatante à l'intérieur de

[1] *Arch. Nat.* Reg. des Ordonnances du parlement, coté R. (X, 8607, fol. 51.)
[2] *Arch. Nat.* Reg. coté JJ. 264, fol. 231 v° et 433.
[3] *Arch. Nat.* Reg. des Ordonnances X^1^a 8643 fol. 59 v°.

Digitized by Google

l'édifice sacré. Un audacieux voleur de nuit, s'attaquant à cette église, y pénétra dans l'ombre, et voyant qu'il ne pouvait rien enlever du mobilier sacré, trop bien serré par les gardiens, il se dit : « Puisque je ne puis trouver autre chose, j'emporterai du moins ces « vitres, et en fondant le métal, je me ferai un peu d'argent. » Il enleva donc les vitraux, les brisa pour s'emparer du métal, puis se retira dans un district du territoire de Bourges. Là, il eut beau mettre le vitrage cuire dans un fourneau pendant trois jours, il n'en put rien tirer[1]. » Ce passage est curieux. Mais il y a un point difficile à entendre, c'est celui-ci : *fusoque metallo aliquid auri conquiram mihi.* Faut-il entendre par là que l'or était appliqué sur le vitrail, et alors à quoi bon le fondre, il suffisait de le gratter; ou bien qu'il était contenu dans le vitrail, qui aurait été alors d'un rouge pourpre qui s'obtient effectivement par un oxyde d'or, que l'ancienne nomenclature appelait le pourpre de Cassius. Cela témoignerait chez notre voleur une certaine connaissance de l'art du verrier; ce qui, après tout, n'aurait rien d'impossible.

En résumé, ce mémoire de M. André sur les vitraux peints de la Bretagne témoigne, chez son auteur, d'une connaissance approfondie de son sujet. Il offre une foule de détails curieux et instructifs, et sera lu avec intérêt et avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à ce bel art, que les progrès incessants de la chimie tendent à revêtir, de nos jours, d'un nouvel éclat. On peut regretter seulement que cet excellent travail ne soit pas accompagné de planches, et surtout de lithochromies, qui sont ici pour ainsi dire de première nécessité.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Tome XIV, 1877.

(Séance du 8 avril 1879.)

On dirait que ni l'histoire ni les monuments qui en sont contemporains n'existent pour les membres de la Société d'émulation

[1] Les livres des Miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours, traduits par H. L. Bordier. *Soc. de l'Hist. de France*, Paris, 1857, in-8°, t. Ier, p. 168.

Digitized by Google

des Côtes-du-Nord qui se sont occupés d'archéologie pendant l'année 1877. Les sept mémoires archéologiques contenus dans le volume qui nous occupe traitent tous, en effet, de fouilles ou de trouvailles concernant des monuments préhistoriques.

Est-ce que la Bretagne n'aurait pas d'autres champs d'études?

Pour nous en tenir à ce qu'il nous est donné d'analyser, nous devons constater tout d'abord un excellent esprit de critique chez les explorateurs dont nous venons d'étudier les mémoires. Ceux-ci sont parfois un peu prolixes peut-être, mais les faits observés y sont exposés clairement, méthodiquement, de telle sorte que le lecteur peut en tirer, s'il lui plaît, des conclusions autres que celles que l'auteur a cru devoir proposer lui-même.

Le *Rapport sur des fouilles archéologiques à Saint-Théo*, par M. Jules Morvan, nous met en présence d'un monticule élevé au centre d'une prairie, non loin des immenses restes d'incinérations trouvés à la Motte, dont nous avons eu à parler à propos du précédent volume de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Ce monticule, qui a été complètement rasé, a donné deux couches distinctes de cendres, avec une grande quantité d'os d'animaux divisés en fragments très petits, et des scories de fer assez abondantes.

Comme il n'a été trouvé dans cette motte factice aucun objet qui puisse lui faire assigner un ordre quelconque dans la chronologie des époques préhistoriques ou même historiques, le mémoire de M. Jules Morvan est un simple document qui pourra servir plus tard de point de comparaison.

M. V. Micault a discuté avec un peu trop d'abondance, ce nous semble, *la découverte d'objets d'or et de bronze* qui fut faite dans une tourbière au Guern-an-Floc'h, en Mael-Pestivien (Côtes-du-Nord).

Cette découverte a consisté en un large anneau d'or plat, plié en quatre, maintenu par une tige d'or, et en deux lingots de cuivre.

M. V. Micault décrit avec grand soin cet anneau d'un diamètre intérieur moyen de $0^m,194$ et large de $0^m,029$, d'une fabrication très soignée, dont une excellente planche donne d'ailleurs la représentation; puis il en discute l'usage, en le rapprochant des anneaux de pierres diverses et de forme à peu près semblable qui ont été trouvés jusqu'ici dans des tombeaux. Il croit à un symbole religieux plutôt qu'à un ornement.

Une analyse très délicate de la composition de cet anneau et des

Digitized by Google

objets d'or jusqu'ici soumis aux investigations des chimistes a montré à M. V. Micault qu'il avait affaire à un objet en or natif, contenant en chiffres ronds 81 d'or et 19 d'argent.

Quant au lingot de bronze, il est composé de 92,20 de cuivre et de 7,80 d'étain, comme tous ceux des époques préhistoriques.

En l'absence de tout indice pouvant dater ces objets qui ont été trouvés seuls dans la tourbière, M. V. Micault croit devoir les faire remonter à ces temps reculés.

Une liste raisonnée des bijoux d'or trouvés en Bretagne termine ce mémoire.

L'*exploration des monuments de Kerugou* et autres localités des communes de Plomeur et de Treffignat, dans le canton de Pont-l'Abbé (Finistère), très bien décrite par M. Paul du Chatellier, nous promène dans un certain nombre de galeries et de chambres aujourd'hui à ciel ouvert, mais dont les dalles d'enceinte portaient des dalles de recouvrement qui ont été naguère exploitées.

Le plan du monument de Kerugou a la forme d'un T, dont la tête formerait trois chambres. Celles-ci sont dallées sur un lit de petits galets reposant lui-même sur une couche de terre jaune.

Sur ce dallage il fut trouvé des vases de terre contenant de la terre noire et des ossements, et des haches polies avec des fragments de silex et des tessons.

Les vases fabriqués sans le secours du tour sont presque tous à fond conique ou sphérique, parfois avec une partie cylindrique près du bord. La génératrice, formée par une courbe rentrante, ne prolonge point celle du fond.

Ce monument est évidemment un tombeau et appartient à une époque où l'on savait polir la pierre.

Le monument du Pen-ar-Menez se compose d'un grand nombre de chambres aujourd'hui séparées par d'assez considérables espaces vides, qui s'étendent sur une longueur de 100 mètres environ. Deux pierres levées en marquent presque les extrémités.

Ces chambres sont aujourd'hui à découvert, mais leurs dalles d'enceinte sont enfouies dans un remblai extérieur qui indique qu'elles étaient jadis sous un tumulus. Elles sont dallées de pierres reposant sur une couche de terre rapportée.

Dans les terres recouvrant plus immédiatement le fond, M. P. du Chatellier a recueilli des tessons avec des fragments de charbon; mais ce qui fait la nouveauté de la découverte, croyons-nous, c'est

Digitized by Google

qu'il a trouvé le long des parois « des sortes de petits coffres en pierres, quelquefois de dimensions très exiguës, toujours soigneusement clos et recouverts, dans lesquels il y avait des cendres fines mêlées de charbons ».

Les tessons et des éclats de silex étaient en dehors de ces urnes cinéraires.

D'épaisses couches de cendres, mêlées d'éclats de silex, ont été reconnues au pied des deux menhirs.

Un autre monument semblable, bien que moins considérable, a été exploré à 200 mètres de là, à Kervilloc, dans la même commune de Treffignat, et a donné des vases très petits de la forme de ceux indiqués plus haut. Une pendeloque en grès rouge, et une sorte de godet elliptique, creusé dans un morceau de schiste, les accompagnaient.

A 600 mètres des nécropoles de Pen-ar-Menez et de Kervilloc, M. P. du Chatellier a enfin exploré le pied de trois menhirs qui semblent n'avoir point été des monuments funéraires, car on n'a trouvé autour d'eux que quelques fragments de charbon et de tessons.

La coupe du sol a pu indiquer à l'explorateur la façon dont avaient été dressées ces pierres qui émergent du sol sur une hauteur de $3^m,30$ à $4^m,40$. Amenées horizontalement sur le bord du trou où elles devaient être plantées, on les faisait basculer sur l'arête de l'excavation, puis on les consolidait au moyen de fragments de pierre, du côté où le sol avait été creusé.

La *Notice sur un lingot des premiers âges du fer*, par M. Droguet fils, nous révèle un fait curieux : c'est que ces lingots, quel que soit le lieu de la trouvaille, affectent la même forme, celle de deux pyramides quadrangulaires opposées à la base, dont les sommets sont plus ou moins effilés. De plus, ces lingots, trouvés les uns par M. Quiquerez, près des fours à fer de la Suisse; les autres en Picardie, les derniers en Bretagne, ressemblent singulièrement à ceux que M. Place a découverts à Ninive, mais qui, pour lui, sont des outils. Leurs extrémités sont en effet aciérées, et les Arabes de Mossoul se servent encore d'outils à peu près semblables. Cette similitude semble indiquer une commune origine de la sidérurgie, laquelle eut fort probablement son berceau dans l'Asie Mineure, suivant les fables qui ne sont que l'écho de traditions que M. Rosssignol a

Digitized by Google

si ingénieusement mises en œuvre dans son savant ouvrage sur les métaux dans l'antiquité.

Cette question de l'ancienne fabrication du fer a fourni à M. V. Micault un mémoire fort intéressant et très clair, sur *La métallurgie dans l'antiquité.*

Mais si M. V. Micault se sert avec habileté des documents dont une partie se trouve dans la *Revue des Sociétés savantes*, comme il n'apporte pas de faits nouveaux, nous ne croyons pas devoir analyser ce mémoire.

L'*Exploration du cimetière gaulois de Kerviltré*, par M. Paul du Chatellier, à laquelle notre collègue M. Bertrand a assisté, a montré deux modes d'inhumation contemporains, celui du cadavre et celui des ossements incinérés.

Le cimetière dont il s'agit était établi entre cinq menhirs qui étaient cannelés, et qui, sauf le fragment de l'un d'eux, sont détruits aujourd'hui.

Les urnes cinéraires, soit protégées par une caisse en pierre, soit simplement par une pierre leur servant de couvercle, y sont mêlées aux fosses où des débris de squelettes se trouvent avec des poteries renversées, des armes et des bijoux de bronze et même des bijoux d'or, parmi lesquels M. P. du Chatellier a été assez heureux pour conserver un *torques* d'or.

Les urnes et les vases de terre, à certains desquels on accorde un peu trop libéralemeut la qualification de magnifiques, ne seraient point faits sur le tour et présentent des ornements faits à l'aide de poinçons; des oiseaux, oies ou canards, sont reconnaissables sur l'un d'eux. Y voir un symbole d'immortalité parce que les canards vivent dans les airs, sur terre et sur l'eau, nous semble d'une certaine audace dans le symbolisme.

Quelques ruines de maisons circulaires en clayonnage, parmi lesquelles on a recueilli des fragments de bijoux en bronze et de poteries, s'élèvent non loin du cimetière et de l'oppidum de Trouven, étudié par M. P. du Chatellier.

Le plateau qui a donné lieu à ces explorations et à ces trouvailles est aujourd'hui couvert de sables qu'y amènent les tempêtes, et à peine habité.

Tous les mémoires que nous venons d'analyser sont accompagnés de planches très bien faites qui servent à faire comprendre l'économie des lieux visités, lorsqu'il s'agit de fouilles, et qui repro-

Digitized by Google

duisent les objets les plus remarquables parmi ceux qu'elles ont fournis.

Par le soin apporté à l'exécution de ces planches et pour le mérite des mémoires qu'elles accompagnent, la Société d'émulation des Côtes-du-Nord se maintient au niveau où le Comité l'a déjà placée parmi les Sociétés savantes de province.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE.

3e série, t. II, années 1873 à 1876.

(Séance du 12 mai 1879.)

Voici un volume qui représente les travaux de quatre années, et qui n'a pu être donné au public que deux ans après la clôture de la période qu'il embrasse, car il porte la date de 1878. C'est dire que la Société d'Abbeville se laisse aller à quelque peu de langueur. Il n'est pas difficile de discerner la cause de ce ralentissement. Le personnel actif de la compagnie ne se renouvelle pas. Ce sont toujours les mêmes que l'on voit sur la brèche, sans que leur exemple excite à venir sous eux tant de jeunes gens inoccupés qui trouveraient là l'emploi de l'instruction qu'ils ont reçue. Il n'y a d'ardeur que parmi les anciens, et comme ceux-ci s'appliquent de préférence aux sciences naturelles et à l'histoire, l'archéologie reste en souffrance. Le petit nombre d'Abbevillois qui en ont le goût se bornent à collectionner pour eux ou pour le musée communal, et la Société, lorsqu'on lui fait part de ces acquisitions, n'est instruite de la provenance des objets et de leur signification que dans des termes vagues ou trop succincts, dans tous les cas insuffisants.

Afin de pallier cette pénurie, le président de la Société et deux autres membres, à son exemple, ont eu l'idée de revenir sur d'anciennes découvertes ou notices d'antiquités livrées à la publicité en leur temps, mais dont il n'était pas inutile de renouveler la mémoire ou de modifier les conclusions.

Dans cet ordre de communications rétrospectives, il y a à signaler :

1° Le rappel de recherches antérieures à 1830 dans l'espèce des

Digitized by Google

armes de pierre et emmanchements en corne de cerf, recherches faites par M. Traullé, qui fut procureur du roi à Abbeville. La collection de cet amateur a fourni à un savant médecin, M. Casimir Picard, les éléments d'une première classification qui parut en 1837 dans les mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville; et c'est encore à la vue des objets recueillis par M. Traullé que M. Boucher de Perthes sentit se révéler en lui sa vocation pour les études préhistoriques.

2° Un résumé des découvertes faites de 1829 à 1870 sur le territoire de Port-le-Grand, qui est une commune située sur la Somme, entre Abbeville et le Crotoy. Ces découvertes consistent principalement en pièces de poterie romaine de peu d'intérêt, sauf pourtant que plusieurs ont été envoyées à Sèvres et ont mérité d'être, de la part de Brongniart, le sujet d'une lettre qu'on trouvera imprimée à la page 302 du volume.

3° L'indication de sépultures barbares, de l'époque dite mérovingienne, qui existent sur la commune de Vron. Elles ont fourni à M. Van Robais, auteur de cette communication, l'occasion de réformer l'opinion émise par le comte de Caylus, au sujet de plusieurs vases provenant du même lieu, dont ce savant a donné le dessin dans le quatrième volume de son *Recueil d'antiquités*, en les rapportant à l'époque romaine.

4° Un compte rendu très développé de la dissertation de notre secrétaire de section, M. Chabouillet, sur la figurine panthée découverte à Cahon et apportée par M. Louandre à la réunion des Sociétés savantes de 1873. Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié cet excellent travail qui a paru dans le cinquième volume de la cinquième série du recueil.

5° Un catalogue des monnaies des comtes de Ponthieu conservées dans les collections d'Abbeville : répertoire qui ne renferme que des espèces connues, et non pas toutes les espèces connues; mais en revanche un appendice consacré aux mereaux et pièces de plomb fait connaître des types inédits.

6° Une planche lithographiée qui représente, sur une plus grande échelle et avec plus d'exactitude que les dessins déjà publiés, les pièces de cuivre estampé qui formaient la garniture d'un seau trouvé dans un cercueil mérovingien, et décrit par M. Van Robais

Digitized by Google

dans le *Bulletin des antiquaires de Picardie*[1], puis par M. Edmond Le Blant dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*[2].

On ne peut pas dire que ces retours sur le passé soient chose absolument inutile ; mais à coup sûr la science, pour son avancement, s'accommoderait mieux d'observations personnelles, le sujet dût-il en être choisi parmi des monuments déjà explorés.

Une découverte de monnaies mérovingiennes, où se trouvait la matière d'un mémoire important, n'a donné lieu qu'à une mention de procès-verbal. Il s'agit d'un tiers de sol d'or et de deniers d'argent de petit module portant le nom de VVICVS. Comme c'est à Étaples que ces espèces ont été trouvées, l'auteur de la communication n'a pas manqué de tirer de cette rencontre un argument confirmatif de l'opinion qui place à Étaples l'antique ville de *Quantowicus*, désignée aussi, dans plusieurs textes, sous le nom de *Wicus* tout court. Mais il aurait fallu pousser les choses plus loin, condamner comme elles doivent l'être la plupart des conjectures émises jusqu'ici sur la provenance du tiers de sol à la légende VVICVS qui était déjà connu, et profiter de l'apparition des pièces d'argent marquées du même nom pour établir les origines du célèbre monnayage carolingien de Quantovic.

A défaut d'observations sur les monuments du moyen âge, l'archéologie fera son profit d'une chronique, publiée pour la première fois dans ce volume, où il y a des détails circonstanciés sur la reconstruction de l'église abbatiale de Saint-Riquier, au xve siècle. Cet édifice ayant péri en partie par le feu dans la dernière guerre que Louis XI soutint contre Charles le Téméraire, l'abbé d'alors trouva moyen de le rétablir, malgré la misère des temps. C'était un nommé Pierre Leprestre, bon administrateur, ainsi que l'atteste son entreprise, et de plus, curieux d'histoire. Il fit une compilation des chroniques de son temps, où il eut l'heureuse idée d'introduire une partie des choses dont il avait été témoin ou acteur, et notamment la mention des ouvrages exécutés par ses ordres à son église. Son manuscrit, récemment acquis par la bibliothèque communale d'Abbeville, a fait l'objet de la publication que j'annonçais tout à l'heure, et dont je dois laisser l'appréciation à la section d'histoire

[1] Tome XII, p. 279.
[2] Tome XXXV, p. 68.

Digitized by Google

du Comité, me bornant à en extraire les passages qui ont un intérêt archéologique :

« Ung petit après Noel (de l'an 1475), Pierre Leprestre, abbé de l'église de Saint-Riquier, fist reffaire sa ditte église de machonnerie, laquele estoit dedens toute cauffourée du fu qui y avoit esté tant à ceste fois comme aux autres précédentes passées, là où il faloit grant ouvrage. Et en fu marchandé à trois maistres machons, c'est à sçavoir Philippe de Bernay, maistre machon d'Abbeville, Jehan Lefebvre et Jehan Pannier. Lesquelz du commencement qu'ilz firent leurs hours par dedens le clochier, ilz ne les assurèrent point bien, et montèrent sur ledit hourt sept ou huit hommes, lequel hourt estoit bien hault; et, qui plus est, par convoitise ils ne gettoient point aval la pierre qu'ilz en ostaient, affin qu'ils n'eussent point de coust à la reporter amont pour remachonner, car ilz avoient marchandé en tache dudit ouvrage ; leur hourt s'ouvrit et fendist, par quoy il y eust un des maistres machons tué tout roide, et ung aultre son compaignon pareillement, et deux aultres navrez piteusement, dont l'un, nommé Jehan Daulé, demoura impotent toute sa vie, sans jamais pouvoir pain gaignier. »

« En ce temps (juin 1476), Pierre, abbé de Saint-Riquier, marchanda de faire de carpenterie le comble du clochier de sa dite église, lequel il fist faire à aguille, dont il n'y avoit jamais eu point ; là où il y entra bois sans nombre, comme l'on puet voir. »

« Un petit devant Noel (1476), Pierre, etc., envoia à sa ditte abbaye deux navires d'ardoises qu'il envoya querir à Dourderet en Zellande, là où il y avoit quatre vins milliers et six cens d'ardoises, qui lui coustèrent, en tous frès, mieux de quatre cens dix escus. Et estoit pour couvrir ledit clochier et la nouvelle église qu'il commençoit à reédiffyer.

« Quant la ditte église de Saint-Riquier fut brullée, il y avoit un commencement d'église, c'est à sçavoir cœur et croisye, à la ditte église, moult riche, et qui avoit esté fait passé trois cens ans ; mais il sembloit aussi nouvel que s'il n'y eult eu que dix ans. Par quoy ledit abbé emprint de le parmonter de machonnerie, et en marchanda à troiz maistres machons qui avoient refait ledit clochier, lesquelz y ouvrèrent une saison, et n'eussent esté les guerres, ilz l'eussent eu parfait en l'autre.

« Marchanda pareillement le dit abbé de faire les combles du dit

Digitized by Google

cœur et de la croisie de carpenterie à ceulz qui avoient fait la carpenterie dudit clochier.

«Marchanda oultre de faire deux demy combles aux deux esles du dit clochier, qui y estoient fort nécessaires.

«Marchanda en oultre de faire unes cayères au cœur de la ditte nouvelle église, pour tant que les autres avoient esté brullées. Tous lesquelz ouvrages se continuoient à toute diligence, n'eust esté la guerre qui survint.»

«Pendant ce temps (du siège de Nancy par les Bourguignons), ledit Pierre, contendant de tout son pouoir à réparer sa ditte église démolye par les guerres, comme dit est, marchanda à ung ouvrier de Bruges de faire quatre colompnes de fin ouvrage de cuivre, deux travers pour mettre les cierges, quatre angles, ung candelabre à six branches pour mettre devant le grant autel avec une croche pour recepvoir le *corpus Domini*, de tele fachon qu'il en y a une au grant autel de l'église Saint-Bertin en Saint-Aumer. Et doit peser ledit ouvrage ensemble trois mil et de six à sept cens libres. Et fu marchandé que ledit abbé payeroit pour chacune libre de tout l'autre ouvrage cinq gros, dont il paia comptant pour erres cent et cinquante libres. Et si paia comptant le dit abbé, pour aigle euvangillier, ou dit ouvrier, qu'il envoia incontinent à la ditte église, pesant quatre cens trente trois libres, à deux solz six deniers la libre, cinquante cinq libres dix huit solz six deniers. Avec ce fit le dit abbé faire à ung ouvrier d'Ypre une oreloge pour mettre au clochier de sa ditte église, pesant six cens libres, dont il paia quarante libres. Et si fist fondre ledit abbé trois petites cloches entonneez pour faire appeaux à ladite oreloge, pesans ensemble cinq cens cinquante libres, à deux solz six deniers la libre.

«Item paia le dit abbé en ce temps pour la taille d'une table d'autel, là où est la passyon selon les sept heures du jour, comprins le bac et les huisses, quarante libres; et pour le paindre, vingt-quatre libres de gros, avec aultres petits frès.

«Paia pareillement le dit abbé pour ung tablet pour mettre desseure sa sépulture, là où il y a ung image de Nostre-Dame et ung angle représentant la pourtraiture dudit abbé, un saint Jehan, saint Paul et Joseph, et au dehors ung saint Pierre et saint Riquier, dont le dit abbé paia en tout trente libres.

«Item et si fist faire le dit abbé, pour servir aux demy-doubles et aux dymenches, seize chappes, quatre casubles, deux turniques et

Digitized by Google

deux domatiques, pour tant que les autres avoient esté perdues à la destruction de la ditte église. Le dit ouvrage fait de brouderie de fleurs de lis et de roses, et doublé de vermeille toile et noire.

« Acheta pareillement ledit abbé autant de carrel noir de Tournay, de la carrière d'Anthoing, qu'il luy en faloit pour le cuer et croisée de sa ditte église, dont il bailla pour erres au marchant, nommé Jaucquiart Roteleur, soixante libres. Et si acheta autant de carrel blanc à un marchant de Marequise, lesditz carreaux de treize paux d'escarrure, dont il bailla ès mains de l'abbé de Nostre-Dame de Boullongne trente six libres ; lequel bailla pleige pour ledit marchant ung sien parent nommé Symon Luselier; et Jehan Sterbocq, bourgois de Saint-Aumer, est respondant pour ledit Jauquiart Rotelleur.

« Oultre, pour ce que le dit abbé sentoit qu'il faloit encoires beaucoup d'ardoises à la ditte église, il en acheta à deux marchans de Saint-Aumer, l'un nommé François Tudvincq, et l'autre, Jehan Clais, deux navires de quatre-vingt milliers, avec ung millier de bois d'Irlande des meilleurs du pays, pour faire les chaieres de la ditte église et pour lambrucier le cœur d'icelle, et autres affaires. Et leur bailla pour erres comptant deux cens libres courans en Artois. Tendant le dit abbé tousjours à son pooir de reédiffier sa ditte église, et aussi que, se Dieu le prenoit devant son intencion faitte, que la ditte matère demourast à l'église pour y estre employé par son successeur abbé et ses religieux. »

C'est de Saint-Omer, où Pierre Leprestre s'était retiré et d'où la goutte l'empêcha de s'éloigner, qu'il faisait toutes ces commandes et passait tous ces marchés. La plupart restèrent sans exécution. Louis XI, redevenu maître du Ponthieu en 1477, dépouilla Leprestre de son abbaye pour la donner à l'archevêque de Vienne, et les travaux de restauration furent suspendus jusqu'aux premières années du siècle suivant.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Comité archéologique et historique de Noyon. — Comptes rendus et Mémoires lus aux séances.

Tome V. Noyon, 1878, in-8°.

Inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon, par M. Boulongne. In-4°, 1876.

(Séance du 16 juin 1879.)

S'il fallait en juger uniquement par le dernier volume qu'il a fait paraître, le Comité archéologique de Noyon semblerait ne donner dans ses travaux qu'une bien faible part à l'archéologie.

Une dissertation de M. l'abbé Carlet sur l'emplacement d'Augustomagus et de Litanobriga; quelques épitaphes publiées par M. Poissonnier dans une étude historique sur l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine ou de Commenchon; un court chapitre de la bibliographie noyonnaise de M. Demarsy : voilà dans les divers mémoires renfermés dans ce volume tout ce qui peut offrir quelque intérêt pour les archéologues.

Les comptes rendus des séances du Comité de Noyon de 1872 à 1876, n'offrent guère plus d'intérêt pour notre section. A peine y trouve-t-on, çà et là, l'indication très sommaire de quelques découvertes de monnaies, de sceaux, ou d'autres menus objets.

La plupart de ces découvertes ont trop peu d'importance pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter. Je n'en signalerai que deux; celle d'un sceau de potier en terre cuite (voir p. 399), avec deux empreintes. Sur l'une on lit les lettres BIILIN, abrégé de Belinus; sur l'autre qui est de dimension plus petite, on n'a gravé que la première syllabe BIIL.

La seconde découverte qui mérite d'être enregistrée est celle d'un cachet d'oculiste recueilli entre Thourotte et Machemont (Oise). On y lit les mots :

M·L·MARITVMI DIALEPIDOS AD

et :

M·L·MARITVMI PACCIANVM AD ASPRITV

Cette découverte étant déjà ancienne (1873) et ayant été signalée depuis longtemps, je n'y insiste pas.

J'ai laissé entendre en commençant qu'il ne fallait pas juger par

Digitized by Google

le volume dont je viens de présenter une brève analyse du zèle que le Comité de Noyon déploie pour les études archéologiques. Il a tenu à le prouver en joignant à l'envoi de ce volume une fort intéressante publication entreprise sous ses auspices par un de ses membres et qui nous donne le texte de toutes les inscriptions funéraires de la cathédrale de Noyon, avec les dessins des plus intéressantes.

Les inscriptions funéraires de l'église Notre-Dame de Noyon ont été recueillies par M. Boulongne et publiées sous la direction de l'abbé Muller. Le recueil comprend non seulement les monuments encore existants aujourd'hui, mais ceux, bien nombreux, hélas! qui ont disparu depuis le siècle dernier, et qu'heureusement Gaignières avait fait dessiner jadis. En y ajoutant un certain nombre d'épitaphes que nous ont conservées les auteurs du *Gallia christiana* ou les historiens locaux, principalement Levasseur, M. Boulongne a pu former une série de cent vingt-deux textes épigraphiques. Vingt et une planches reproduisent les tombes les plus curieuses. Elles ont été dessinées soit d'après les originaux, soit d'après des copies des dessins de Gaignières que M. Peigné Delacourt a fait prendre à Oxford.

On ne saurait trop approuver le Comité archéologique de Noyon d'avoir entrepris une publication de ce genre. Il est seulement à regretter que les auteurs de ce recueil aient été par trop sobres de commentaires. A coup sûr on ne demande pas aux personnes qui publient une inscription de l'accompagner de longues dissertations; il n'est pas nécessaire, à propos d'une épitaphe d'évêque par exemple, de raconter en détail toute la vie du personnage. Mais il y a quelques renseignements qu'un bon commentaire doit toujours contenir; ce sont ceux qui permettent d'identifier les personnages nommés dans l'inscription, les noms de lieux qui y sont cités. Le commentateur doit mettre en relief les faits nouveaux, s'il y en a, que l'inscription fait connaître; il doit donner les renseignements bibliographiques qui peuvent aider le lecteur; il doit éclaircir le sens des phrases difficiles, rétablir autant que faire se peut les passages corrompus du texte; en un mot il doit faire en sorte que le lecteur puisse pleinement apprécier le sens et l'intérêt de toutes les parties de l'inscription.

C'est ce que malheureusement MM. Boulongue et Muller n'ont pas toujours pris soin de faire. Bien au contraire, il leur arrive

Digitized by Google

souvent d'omettre les renseignements les plus nécessaires, de ne pas même dire si les monuments existent encore, et si le texte que le lecteur a sous les yeux a été pris sur la pierre originale ou dans quelque ouvrage imprimé ou manuscrit. Dans bien des cas les éditeurs ont publié une épitaphe sans la faire suivre d'une seule note, d'une seule indication de provenance, d'une seule ligne d'éclaircissement. Enfin les textes n'ont pas toujours été collationnés avec soin. Il arrive assez souvent que le texte imprimé ne concorde pas avec ce qu'on peut lire sur les planches. Ainsi dans le numéro 4, il faut lire VICERIBVS et non VITERIBVS; numéro 11, WERMVNDVS et non VVARMVNDVS; numéro 43, au lieu de CAPONNE, nom de lieu inconnu aux auteurs, il faut lire SAPONAY, qui est un village du canton de Fère-en-Tardenois, etc. Je ne veux pas multiplier ces observations de détail, ce serait chose inutile et fastidieuse. Ce qui précède suffit à montrer que les éditeurs des *Inscriptions funéraires de la cathédrale de Noyon* n'ont pas toujours apporté à leur travail le soin minutieux, la rigueur scientifique qui lui auraient donné toute sa valeur. Toutefois, malgré ces imperfections, ce recueil rendra des services aux érudits, et l'on doit féliciter le Comité archéologique de Noyon d'en avoir entrepris la publication.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

BULLETIN MONUMENTAL OU RECUEIL DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, et dirigé par Léon Palustre.

5e série, t. VI (XLIVe de la collection). Tours, 1878, in-8°.

(Séance du 16 juin 1879.)

Le quarante-quatrième volume du *Bulletin monumental* continue dignement les excellentes traditions qui ont fait à ce recueil une place vraiment à part dans l'ensemble des publications périodiques consacrées à l'étude de nos antiquités nationales. L'actif et intelligent directeur de la Société française d'archéologie, M. Léon Palustre, a su maintenir le Bulletin dans l'excellente voie où l'avait conduit pendant plus de trente ans M. de Caumont, son fon-

Digitized by Google

dateur; il a su lui imprimer une vie nouvelle, y introduire des perfectionnements réels, et l'on peut dire que le Bulletin, dans ses temps les plus prospères, n'a jamais contenu un plus grand nombre de travaux sérieux, une plus grande abondance de renseignements de toute nature, que n'en renferme le volume soumis à notre examen.

Les mémoires de longue haleine, les monographies détaillées y abondent. Ces travaux portent sur toutes les branches de l'archéologie nationale.

Fidèle à son titre, le recueil donne, comme par le passé, la première place à l'étude de nos monuments d'architecture. MM. Palustre, Edmond Blanc, de Dion, Barbier de Montault, Callier, Grandmaison, l'abbé Cérès, Schuermans, de la Croix, Leblanc, de Laurière, Hucher, Lenail, se sont chargés de soutenir dans cette branche des études archéologiques la vieille réputation du *Bulletin monumental.*

Mais là ne se borne pas le champ d'études de la Société française d'archéologie. Les inscriptions antiques et du moyen âge, les sceaux, les tombeaux, les œuvres d'orfèvrerie et de sculpture ont fourni à MM. de Villefosse, de Laurière, Vallier, de Rivières, l'abbé Cerf, Giraudet, l'abbé Boudrot, etc., le sujet de mémoires d'un mérite divers, mais d'un intérêt incontestable.

Je ne pourrais présenter même un simple aperçu de ces nombreux travaux, sans donner à mon rapport une étendue qui dépasserait de beaucoup les limites qui me sont imposées. Force m'est de faire un choix et de ne parler ici que des mémoires les plus remarquables, soit par leur importance, soit par la nouveauté des sujets dont ils traitent.

En première ligne, je signalerai la longue et consciencieuse monographie consacrée par M. Edmond Blanc à la cathédrale de Vence. Cette monographie a fourni la matière de trois articles.

Le premier, consacré aux origines de l'église de Vence, a paru dans le précédent volume du *Bulletin monumental.*

Le second retrace l'histoire de l'édifice du VIe au XIXe siècle. M. Blanc détermine avec soin les nombreux remaniements qui ont peu à peu donné à l'église de Vence la forme disgracieuse qu'on lui voit aujourd'hui. D'après lui, le bâtiment actuel aurait été construit au VIe ou VIIe siècle sur l'emplacement d'un ancien temple de Mars Ventien. Reconstruit en grande partie au Xe siècle, il aurait été

Digitized by Google

fortement modifié au XIIe par l'adjonction d'un collatéral longeant les deux côtés de la nef; au XVe siècle on aurait remanié l'abside et construit la tribune où fut transporté le chœur et les chapelles qui bordent une partie de la nef. Enfin la voûte principale aurait été refaite au commencement de notre siècle.

La trace d'une partie de ces remaniements se reconnaît facilement. M. Blanc a retrouvé par exemple des plaques de pierre calcaire, couvertes d'entrelacs de styles mérovingiens, qui prouvent suffisamment que l'église a dû être reconstruite au VIe ou au VIIe siècle.

J'aurais voulu que l'auteur justifiât d'une façon aussi satisfaisante la date du Xe siècle, qu'il assigne au clocher et au gros œuvre de la nef. Beaucoup d'archéologues ont une tendance invincible à donner aux édifices de cette région de la France une antiquité exagérée. Or, rien n'autorise à croire que les monuments antérieurs à l'an mil soient beaucoup plus nombreux ni beaucoup mieux conservés dans cette partie de la France que dans le reste du pays. M. Blanc aurait donc dû apporter à l'appui de son opinion des preuves positives ou tout au moins des raisonnements concluants, qui prouvassent au lecteur qu'il a su se tenir en garde contre les exagérations qu'on a pu reprocher à bon nombre de ses compatriotes.

Dans son troisième et dernier article, l'auteur étudie le mobilier de la cathédrale de Vence; il décrit les belles stalles du XVe siècle qui en garnissent le chœur, il donne le texte des nombreuses inscriptions romaines qui se voient encore tant au dedans qu'au dehors de l'église, enfin il termine par quelques pièces justificatives relatives aux reliques de saint Véran et de saint Lambert, et surtout à la construction des stalles (1455). Tous ces documents ont de l'intérêt et complètent dignement cette bonne monographie.

Un mémoire non moins important est celui que M. Hucher a consacré aux *Monuments épigraphiques, sigillographiques, etc. de la famille de Bueil, antérieurs à l'époque de la Renaissance.* On retrouve dans ce travail toutes les qualités d'érudition et de critique auxquelles M. Hucher nous a habitués. La noble famille de Bueil avait fondé dans la petite bourgade de Touraine qui porte son nom, une collégiale destinée à servir de lieu de sépulture à ses membres. Au moment de la Révolution, on comptait dans l'église onze tombeaux, contenant les restes de divers personnages de la famille de Bueil. Tous furent violés et mutilés, les statues qui les surmontaient furent en partie

Digitized by Google

brisées, et précipitées dans un caveau creusé sous le chœur de l'édifice. Quelques restes de ces monuments ont cependant échappé au vandalisme : les têtes de cinq statues ont trouvé un asile au musée archéologique de Tours ; quatre autres statues, dont trois sont dans un état de conservation meilleur qu'on n'eût pu l'espérer, se sont retrouvées dans un coin de la sacristie de Bueil. Mais comment identifier ces effigies séparées des inscriptions qui jadis les accompagnaient? comment donner une attribution à ces têtes sans corps et à ces corps sans têtes? M. Hucher s'est efforcé d'y parvenir en compulsant attentivement les dessins de Gaignières et les blasons peints sur plusieurs des statues, avec les renseignements historiques et généalogiques que nous possédons sur la famille de Bueil.

En s'aidant de ces documents et des chartes et quittances conservées au Cabinet des titres, M. Hucher a réusssi à établir de la façon la plus satisfaisante l'identité de toutes ces statues mutilées. Cette excellente monographie est complétée par des renseignements puisés aux meilleures sources, sur l'histoire de cette importante famille de Bueil. M. Hucher y a fait entrer la description de tous les sceaux de la famille qu'il a pu retrouver. Inutile de recommander cette partie du travail aux amateurs de sigillographie, on sait que l'auteur est depuis longtemps passé maître en ce genre d'études.

Parmi les autres mémoires relatifs à l'architecture religieuse, il est dû une mention spéciale à ceux de M. de Dion sur l'architecture de l'ordre de Grandmont, de M. Barbier de Montault sur l'église d'Aime en Savoie, de M. Palustre sur la cathédrale de Rennes.

Les antiquités gallo-romaines ont été l'objet de bons travaux de la part de MM. Schuermans et l'abbé Cérès. M. Schuermans, dans une étude approfondie sur *l'époque où furent construits les murs d'enceinte des villes gallo-romaines à propos des remparts d'Arlon et de Tongres*, a émis des opinions neuves et ingénieuses sur une question depuis longtemps étudiée et que l'on considère un peu trop généralement comme résolue.

La plupart des archéologues rapportent à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve la construction des remparts élevés autour des villes gallo-romaines. M. Schuermans croit devoir reculer d'un siècle au moins la date de ces fortifications. Il la reporte à la période comprise entre l'an 277 et l'avènement de Constantin (306). Pour justifier cette opinion il fait remarquer que le nord de la Gaule avait eu dès le IIIe siècle à souffrir des invasions germa-

Digitized by Google

niques. Les barbares avaient déjà fait de sérieux ravages en 254. Probus en 277 dut reconquérir sur eux soixante villes dont ils s'étaient emparés. N'est-il pas probable que les pays ravagés à cette époque profitèrent de la leçon pour se mettre en état de défense? M. Schuermans fait valoir un autre argument meilleur encore. Les remparts d'un grand nombre de villes gallo-romaines sont bâtis sur des soubassements composés de fragments provenant de monuments romains. Beaucoup de ces fragments portent des inscriptions. Or toutes ces inscriptions sont antérieures à la seconde moitié du IIIe siècle. Ne doit-on pas en conclure que c'est à la fin du IIIe siècle que ces fragments ont été placés dans les remparts où nous les voyons aujourd'hui. Il y a plus : dans certaines villes, à Arlon notamment, les débris de monuments placés à la base des remparts ne sont pas des fragments mutilés, jetés au hasard dans la construction: ce sont des stèles, des monuments funéraires, des ex-voto généralement en bon état. Ils sont disposés régulièrement et séparés par un vide de la muraille qui forme voûte au-dessous d'eux. Ce vide, d'après M. Schuermans, proviendrait de cintrages en bois, aujourd'hui détruits , qui auraient été primitivement placés sur les restes antiques pour les protéger. Or, si l'on a ainsi songé à protéger les monuments antiques que l'on plaçait dans les murailles, il faut admettre que la construction de ces murailles a eu lieu à une époque où le paganisme était encore tout-puissant, ce qui convient bien à la fin du IIIe siècle, mais non au commencement du Ve. Je ne puis suivre l'auteur dans les détails de cette intéressante discussion. Je dirai seulement qu'elle est bien conduite, appuyée sur de bons arguments et que les conclusions m'en sembleraient très solides, si, d'une part, il était avéré que les restes antiques employés dans les remparts gallo-romains y avaient été placés avec toutes les précautions que M. Schuermans a cru reconnaître à Arlon, et si, d'autre part, nous n'avions plusieurs textes bien connus, notamment la loi de *Aris* de l'an 408, et cette autre loi de l'an 397, citée par M. Schuermans, qui ordonnent précisément la destruction des monuments païens et l'emploi des matériaux pour les remparts des villes.

Il y a donc lieu de tenir compte des ingénieuses observations de M. Schuermans; peut-être peut-on reculer avec lui jusqu'au IIIe siècle la construction des murs de certaines villes, principalement dans le nord de la Gaule, mais on n'est pas en droit de généraliser

Digitized by Google

outre mesure ses conclusions et de les appliquer sans preuves nouvelles à tout le reste de la Gaule.

Les mémoires de M. l'abbé Cérès sur les Thermes découverts aux environs de Rodez, et de M. de Lacroix sur les Thermes découverts à Poitiers ne soulèvent pas une discussion semblable à celle que je viens de résumer, mais ils nous donnent un compte rendu fidèle de fouilles importantes, et les plans, toujours intéressants à consulter, de vastes substructions romaines.

D'autres constructions romaines ont été mises au jour à Vienne, en Dauphiné. M. Leblanc en donne une description rapide. L'objet le plus remarquable qu'on y ait trouvé est une tête juvénile en bois. M. de Laurière a consacré à ce précieux objet une notice spéciale à laquelle est jointe une excellente reproduction héliographique. La rareté des sculptures en bois de l'époque romaine fait de la tête trouvée à Vienne un objet d'un haut intérêt; la valeur de ce précieux monument est encore augmentée par son mérite artistique. On ne peut trop féliciter le musée de Vienne de s'être enrichi d'un pareil morceau.

Pour signaler toute la part que le *Bulletin monumental* donne à l'archéologie romaine, il me reste à mentionner les mémoires consacrés par M. de Laurière aux inscriptions antiques du département des Basses-Alpes, par M. Vallier à une inscription considérée comme perdue et par lui retrouvée à Pommiers dans l'Isère, enfin par M. de Villefosse aux inscriptions antiques de Saint-Remy. M. de Villefosse est, on le sait, un des meilleurs élèves de notre savant maître, M. Léon Renier; on ne saurait trop louer son zèle à contrôler la lecture des épigraphes encore existantes sur notre sol, la sagacité de ses restitutions, la sobriété et la bonne critique qui font le mérite de ses commentaires. Quant à M. Vallier, il a eu la bonne fortune de retrouver un monument considéré comme perdu et de donner enfin une lecture définitive d'un petit texte que les copies anciennes avaient singulièrement défiguré [1].

[1] M. Allmer, dans son excellent recueil des inscriptions de Vienne (t. III, p. 117), avait ainsi publié l'inscription de Pommiers :

IVLI
MANSVLLVS
ELKARVS
FRATRES
VV·SDM.

Digitized by Google

Le même érudit a consacré une courte notice à une curieuse inscription du moyen âge, gravée sur la clef d'arc d'une porte de maison à Borce dans la vallée d'Aspe (Basses-Pyrénées). Cette inscription en lettres minuscules du xve siècle est d'une interprétation peu aisée et M. Vallier n'a pu l'expliquer d'une façon satisfaisante. Heureusement, un autre membre de la Société française d'archéologie, M. Alart, a pu, grâce à l'excellent dessin donné par M. Vallier, trouver le sens de ce texte énigmatique, et déchiffrer le nom du personnage qui possédait et qui sans doute fit construire cette maison il y a quatre siècles.

Signalons, enfin, le recueil d'*inscriptions et devises horaires*, par M. de Rivières. La première partie de ce recueil a fourni la matière de trois articles dans le précédent volume du *Bulletin monumental;* l'ensemble forme un total de 576 inscriptions dont le plus grand nombre malheureusement n'appartient qu'aux derniers siècles.

Ce compte rendu est déjà bien long, et pourtant j'aurais encore à mentionner plusieurs articles intéressants. M. Palustre, par exemple, a consacré une bonne notice au curieux pupitre dit de sainte Radegonde, conservé par les religieuses de Sainte-Croix, à Poitiers. Le savant directeur du *Bulletin monumental* se déclare « persuadé que le pupitre en question a appartenu à sainte Radegonde ». Mais il ne saurait admettre qu'il ait été fait pour cette pieuse reine. Il le croit plus ancien d'un demi-siècle au moins. S'appuyant sur une ressemblance qu'il a remarquée entre le monogramme brodé sur la ceinture de saint Césaire à la Major d'Arles, et le chrisma sculpté sur ce pupitre, il croit pouvoir « supposer, avec quelque vraisemblance, qu'avant d'appartenir à l'illustre fondatrice du couvent de Sainte-Croix de Poitiers, ce petit meuble était en la possession de l'un des plus beaux génies des premiers siècles de notre histoire », c'est-à-dire de saint Césaire. C'est là, il faut bien l'avouer, une hypothèse singulièrement aventureuse. Que le pupitre de Sainte-Croix de Poitiers remonte au moins au vi^e siècle, c'est à peu près certain; qu'il soit du commencement de ce siècle, c'est fort possible; qu'il ait appartenu à sainte Radegonde, rien ne le prouve, mais

Le fac-similé donné par M. Vallier montre que l'on doit lire:

IVLI ꝏ
MANSVETVS ꝏ ET ꝏ
KARVS·FRATRES
V·V·SLM

Digitized by Google

une pieuse tradition l'affirme, et quoique rien n'établisse l'antiquité de cette tradition, elle ne prête en elle-même à aucune objection asssez grave pour qu'on ne puisse l'admettre au moins comme une hypothèse. Mais rien n'autorise à aller plus loin, sans entrer dans le domaine de la fantaisie pure. Remercions toutefois M. Palustre d'avoir consacré quelques pages à ce précieux petit objet, puisque cela lui a fourni l'occasion de nous en donner une reproduction excellente, la plus fidèle qui en ait été faite jusqu'ici.

J'ajoute, et cette observation terminera ce trop long compte rendu, que l'on doit savoir un gré tout particulier au directeur actuel du *Bulletin monumental*, du soin qu'il met à donner de bons dessins des objets qui figurent dans son recueil. Le volume de 1878 en particulier contient une demi-douzaine de gravures héliographiques ou d'eaux-fortes tout à fait remarquables. Il y a là un notable progrès à signaler, et l'on doit féliciter M. Palustre de s'attacher ainsi à rehausser par le mérite des planches la valeur de l'excellent recueil qu'il dirige avec tant de zèle.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND.

Tome XIX, 1877.

(Séance du 16 juin 1879.)

Gros volume de sept cent quatre-vingt-dix pages, mais dont la section d'archéologie n'aurait pas à s'occuper si M. Michel Cohendy n'y avait inséré, au nom d'une commission nommée par l'Académie, un rapport de huit pages, avec planches, sur le *mégalithe et les tombelles de Mons*. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand se livre surtout à des travaux de science pure et d'histoire.

Le rapport de M. Cohendy doit lui montrer qu'elle ne s'écarterait pas du but qu'elle poursuit en consacrant un peu plus de temps aux recherches archéologiques. L'histoire de la Gaule avant l'invasion romaine est à refaire. Les archéologues seuls peuvent fournir aux historiens les éléments de cette histoire nouvelle. Les documents

Digitized by Google

recueillis par l'archéologie servent d'interprétation et de complément aux textes. Il n'est plus permis de négliger une mine aussi féconde de richesses. Je me permettrai donc d'exhorter les membres d'une Académie, située au cœur même de la Gaule, à mettre en exploitation ce riche terrain où ont laissé leur empreinte les populations les plus anciennes et les plus vivaces de notre pays.

La commission nommée par l'Académie, à la suite des fouilles de *Mons*, paraît d'ailleurs l'avoir compris. Il s'agit de persévérer dans cette bonne voie.

Mons est un village de l'arrondissement de Saint-Flour (Cantal) [commune de Saint-Georges]. Autour de Mons s'étend un vaste plateau dominant la vallée où circule une ancienne voie que l'on croit romaine. Ce plateau, presque aussi étendu que celui de Gergovia, forme une sorte d'oppidum, qui n'a cessé d'être occupé depuis les temps les plus reculés. A toutes les époques, dans les temps de troubles, on paraît y avoir cherché un refuge. Des silex taillés y rappellent les temps primitifs; des tumulus, l'ère gauloise; des briques romaines et des tessons de poterie, la période romaine. Les tumulus, surtout, y sont nombreux. On en suit même la trace bien au delà du plateau voisin. C'est un champ d'exploration très fertile.

Un habitant du pays, M. Delort s'est mis à l'œuvre. Il a fouillé trois tombelles et a été récompensé de son initiative. Il est à désirer qu'il ait des imitateurs.

De ces trois tombelles, deux sont des tombelles *gauloises* bien caractérisées. La troisième appartient à cette période obscure durant laquelle l'usage des métaux n'était pas encore généralisé en Gaule ou n'avait pas pénétré dans les pays montagneux. L'expression de *monument mégalithique* pour désigner cette tombelle est toutefois peut-être un peu ambitieux.

La tombelle renfermait, il est vrai, comme les sépultures mégalithiques une chambre sépulcrale, formée de pierres brutes posées de champ et recouverte par une dalle horizontale. Mais ces pierres en *gneiss schisteux* du pays sont de petite ou médiocre dimension. La pierre formant toit mesure seulement 1 mètre. Le système de construction est donc bien celui des monuments mégalithiques, mais la sépulture n'a pas la dimension imposante des dolmens ou allées couvertes de l'Armorique, du Poitou ou du pays chartrain. Il semble que nous soyons en présence d'une vieille

Digitized by Google

civilisation qui expire. Cette sépulture était à inhumation. Près du squelette ont été recueillis quatre pointes de lances en silex (trois en silex blond, une en silex noir) et des fragments de poteries grossières. Le mort était probablement un homme de médiocre importance.

Les deux autres tumulus sont beaucoup plus intéressants.

Le premier, peu élevé au-dessus du sol (il n'avait qu'un mètre de hauteur sans chambre intérieure), présente les traces d'un foyer d'*incinération*, fait rare dans la série des tumulus. Les objets déposés près de ce foyer méritent d'attirer l'attention, à savoir : des pointes de lances en fer et une épée de fer à poignée de bronze du type connu des archéologues sous le nom du type de *Hallstadt*, avec lame à pointe mousse et à cannelures longitudinales. Les épées de ce type, communes dans les contrées correspondant à l'ancien *Noricum*, en Bavière et en Wurtemberg, plus rares mais encore assez fréquentes en Alsace, en Bourgogne et en Suisse, ne s'étaient jamais rencontrées jusqu'ici à l'ouest de Bourges, ni au sud de Beaune (Côte-d'Or). L'épée de Mons est donc une exception à signaler dans la géographie de ce type incontestablement *gaulois*.

Le second tumulus n'est pas moins intéressant.

Ce tumulus également à incinération contenait plusieurs forts bracelets de bronze d'une forme inconnue à l'Auvergne. « Malgré les quantités considérables de ces ornements guerriers qui ont été trouvés jusqu'à ce jour dans notre province, nous n'en avons encore vu aucun de ce genre, dit M. Cohendy. Notre doyen M. Bouillet n'en a jamais rencontré de semblables dans sa longue carrière. »

Ces bracelets réunis par six à chaque bras, à l'aide d'une tige d'assemblage, forment une espèce de brassard. Ces brassards, comme l'épée du premier tumulus, appartiennent à un type étranger à la contrée. Pour en rencontrer d'analogues, il faut se transporter dans les Alpes.

Il est probable que ces tumulus appartiennent à des guerriers qui n'étaient pas Arvernes d'origine, à moins qu'ayant pris part à des expéditions lointaines, ils aient rapporté chez eux l'usage d'armes et d'ornements empruntés à d'autres tribus avec lesquelles ils avaient guerroyé.

L'étude des autres tumulus du plateau de Mons pourra élucider ces obscurs problèmes. Il est désirable que cette étude soit entreprise et poursuivie avec méthode et qu'un esprit scientifique pré-

Digitized by Google

side aux recherches. La Société de Clermont devra veiller à ce que la science tire tout le parti possible de ces documents qui s'offrent à nous encore intacts.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TARN-ET-GARONNE.

Tome VI, 1876.

(Séance du 16 juin 1879.)

Je dois commencer ce compte rendu par un éloge.

Nous sommes au mois de mai et la Société de Tarn-et-Garonne nous envoie déjà au *complet* son *Bulletin* de l'année dernière formant en quatre fascicules un volume de trois cent soixante-huit pages. Les Sociétés savantes ont là un bon exemple à suivre. Je me permettrai seulement une critique légère. Je crains que la correction des épreuves ait été quelquefois un peu négligée. Je lis page 206, M. *Gross-Neuville*. Il s'agit de M. le Dr Gross de Neuveville (Suisse); même page : *lac de Brienz* pour lac de Brienne, M. *Fourdignier* pour M. Fourdrignier; page 262, M. *Counhage* pour M. Counhaye. Puis un certain nombre de fautes d'impression qu'un surcroît d'attention de la part des protes pourrait facilement faire disparaître. Un bulletin publié sous le patronage d'une Société savante doit avoir la coquetterie de la correction typographique.

Le Bulletin de 1878 est assez varié. Mais les sujets traités sont surtout historiques. La perte que la Société a faite en la personne de notre regretté confrère Devals aîné, paraît se faire toujours sentir. L'archéologie pure depuis sa mort est un peu négligée.

La communication archéologique la plus considérable en étendue est due à un membre honoraire, M. Barbier de Montault. Cette communication a pour titre : *Le Reliquaire de Lacour-Saint-Pierre et les clefs de saint Pierre et de saint Hubert.*

Ce reliquaire est une monstrance moderne en bois sculpté dont les reliques ont été perdues.

Comment donc se fait-il qu'un archéologue ait trouvé là matière à une dissertation de *quarante* pages?

C'est que la dissertation porte en réalité non sur le reliquaire,

Digitized by Google

mais sur *une plaque d'argent* représentant saint Pierre une clef à la main, plaque remontant vraisemblablement au XVIe siècle, époque où sa destination était autre, et ayant été au XVIIIe siècle utilisée par les constructeurs de la monstrance à voiler les reliques. M. Barbier de Montault croit qu'au XVIe siècle cette plaque était une *targe* ou enseigne de confrérie.

Or, bien que la monstrance ne contienne plus de reliques, la plaque continue à être l'objet de la vénération des fidèles. « Un grand nombre de personnes mordues par des chiens vont encore à Lacour-Saint-Pierre et, suivant un cérémonial particulier, baisent la monstrance. »

Quelle peut être l'origine de cette croyance au pouvoir du reliquaire ?

M. Barbier de Montault croit que le reliquaire contenait primitivement une de ces petites clefs d'or, *claves sancti Petri*, renfermant de la limaille de fer des chaînes du saint, clefs d'or [1] qui, déjà du temps de Grégoire de Tours, passaient pour opérer des miracles. (*De Glor. Martyr. c.* XXVIII).

Childebert, roi de France, Charles-Martel, Charlemagne et le roi Alphonse de Castille reçurent *des clefs de saint Pierre* envoyées en don gracieux par le pape saint Grégoire et ses successeurs.

Ces clefs, entre autres vertus, guérissaient des morsures de chiens enragés !... A Lacour « le forgeron du village, carillonneur de l'église, eut longtemps le privilège de poser sur la morsure des chiens une clef rougie ». La cérémonie que rappelle le reliquaire était double. Le curé récitait des prières *pro rabie*, le forgeron appliquait une clef rougie sur les morsures. La clef de fer dont se servait le forgeron existe encore à Lacour.

M. Barbier de Montault entre ici dans des détails tout à fait étrangers à l'archéologie touchant la vertu spirituelle des clefs, la réalité des miracles, l'orthodoxie des pratiques; nous n'avons pas à nous occuper de cette partie de son travail que le titre de *Monsignor*, porté par M. Barbier, explique sans doute, bien que nous ne soyons pas certain que, même sous la plume d'un homme d'église, ces considérations théologiques soient à leur place dans le bulletin d'une Société purement scientifique.

Le relevé des *clefs de saint Pierre*, guérissant la morsure des ani-

[1] Sacratissimæ claves, Confessionis B. Petri.

Digitized by Google

maux dont M. Barbier de Montault nous donne la liste, mérite, au contraire, de vous être signalé. Il est curieux et intéressant.

Dans le même diocèse de Montauban deux clefs de saint Pierre ont existé d'après la tradition du pays, l'une à LA CHAPELLE, l'autre à ESPARSAC.

M. Laclavère, curé d'*Esparsac*, possède encore une de ces clefs. Il en possède même deux. Outre la clef destinée à guérir les fidèles de la morsure des chiens, nous avons, écrit-il à M. Barbier de Montault, une seconde *clef* pour les animaux. Cette clef est déposée entre les mains du *carillonneur* qui, après l'avoir fait chauffer à blanc, l'applique sur la tête de l'animal présumé enragé, *mais sans prières* [1].

Les Bollandistes ont consacré un article de quatre colonnes à la *clef de saint Pierre* conservée dans l'église abbatiale de *Lodi-Vecchio* (Italie). Cette clef dont ils donnent le dessin est en fer. Les Bollandistes l'estiment antérieure au XIIe siècle. En 1699, François de Poverello, curé de Lodi-Vecchio, écrivait que la clef de saint Pierre était toujours en vénération, qu'on l'imposait deux fois l'an, qu'elle guérissait presque infailliblement de la morsure des *chiens et des serpents*. La relique était exposée spécialement le jour de *Saint-Pierre ès Liens*.

Des clefs de saint Pierre sont signalées également à Maëstricht, dans l'église de *Saint-Servais;* à Liège, dans l'église de *Sainte-Croix*.

Un article d'Anatole Dauvergne (*Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. I, p. 170-172), cité par M. Barbier, nous apprend, d'un autre côté, qu'une *clef en fer forgé dite de saint Pierre* existe à Saint-Pé-de-Générest (Hautes-Pyrénées); cette clef passe pour avoir été forgée avec l'un des anneaux de la chaîne qui retenait l'apôtre saint Pierre aux murs de sa prison.

Les clefs ayant la vertu de guérir la rage sont quelquefois connues sous le nom de clefs de saint Hubert.

M. Barbier de Montault en cite une, conservée à Loudun (diocèse de Poitiers). A Candoulès (diocèse de Montauban) la clef du tabernacle joue le même rôle.

Nous retrouvons, page 225, M. Barbier de Montault avec une *Note rectificative sur les commentaires des inventaires de Saint-Maximin et des Baux*.

[1] M. Barbier de Montault publie les dessins de ces clefs.

Digitized by Google

Ces rectifications visent un travail de M. l'abbé Albanès, annoté par notre confrère M. Darcel. Je laisserai à M. Darcel le soin d'y répondre, s'il le juge opportun.

Les autres communications sont beaucoup plus courtes.

Citons d'abord : *trois pages* de M. Édouard Forestié sur la villa de Sas-Marty à Saint-Romain, près Miramont. Une intéressante mosaïque romaine a été signalée sur cet emplacement et en partie mise à nu par les soins de la Société archéologique.

« Il a été constaté que sur une longueur de 50 mètres il règne une galerie ou passage de 3^{m},50 de largeur, entièrement pavé de mosaïque, passage divisé en travées de longueurs variables, dont chacune présente un dessin différent. Plusieurs de ces travées ont été relevées avec la plus grande exactitude. »

L'une de ces travées est particulièrement curieuse : elle renferme deux inscriptions; d'un côté, on lit : CONCVLANVS, de l'autre une série de mots parmi lesquels on n'a pu distinguer nettement que le mot COLORIBVS. Les fouilles continuent.

Ces résultats sont dus, en grande partie, à l'intelligente initiative de M. le juge de paix Roudanès, soutenu par la libéralité du propriétaire du sol et des habitants du bourg, qui ont dû, pour sauver un monument intéressant l'histoire de leur petite localité, réunir en quelques jours une somme de *six cents francs*.

Vous vous associerez au vœu de M. Forestié qui voudrait qu'en présence de ce double désintéressement des habitants et du propriétaire du terrain, M. Laval, le Conseil général du département encourageât par une subvention cette louable entreprise.

Une autre notice un peu plus longue, une notice de *huit* pages, est également due à M. Ed. Forestié, elle a pour titre : *Les tapisseries de Jeanne d'Arc et la Pucelle de Chapelain.*

Ces tapisseries, M. Forestié les a trouvées au château d'Espanel, près Molières (Tarn-et-Garonne). Il en a fait l'acquisition. Sur les sept panneaux dont elles se composent, trois représentaient pour tout le monde des scènes de la vie de Jeanne d'Arc. Mais le deuxième, le quatrième, le cinquième et le septième paraissaient ne pas s'y rapporter aussi naturellement. M. Forestié fait voir que ces panneaux sont une imitation des gravures d'Abraham Bosse, reproduction des dessins de Claude Vignon exécutés pour la grande édition de *la Pucelle* de Chapelain, publiée sous les auspices du duc de Longueville.

Digitized by Google

Ces tapisseries auraient été fabriquées à Aubusson, selon M. Forestié, peu après 1656, époque de la publication de *la Pucelle.*

La *note sur les églises de Goudourville et de Pommevic* est due à un correspondant de la Société, M. Tholin de Lot-et-Garonne. Ces églises dépendaient autrefois de l'Agénois. M. Tholin a cru qu'à ce titre l'étude lui en incombait. Il a payé ainsi son tribut de correspondant à la Société de Montauban. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette note venant de M. Tholin est intéressante.

L'église de Pommevic est une église datée historiquement. Elle a été consacrée en 1052. Une église datée aussi ancienne est une bonne fortune pour les archéologues. On lira avec fruit les notes de M. Tholin.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

5e série, t. I, 1877.

(Séance du 16 juin 1879.)

Ce volume ne contient d'intéressant, pour la section, que le rapport présenté à la Société par deux de ses membres : MM. Chauvet et Lièvre, sur les fouilles exécutées dans *les Tumulus de la forêt de Boixe.*

Ces tumulus, au nombre de quatorze, recouverts par la végétation et les arbrisseaux, sont situés entre le village de Vervant et celui du Maine-de-Boixe, le long de la route qui met en communication les cantons de Saint-Amant et de Mansle. A la suite d'une excursion exécutée pendant le mois de mai 1874, sous la direction du regretté président de la Société, M. Babinet de Rencogne, la Société décida que des fouilles seraient entreprises. Ces fouilles ont été faites pendant l'automne de 1874 et aux printemps de 1875 et de 1877, sous la surveillance de MM. Chauvet et Lièvre, qui ont été également désignés pour en rendre compte. C'est leur rapport qui figure dans le volume dont la section m'a confié l'examen.

Plusieurs de ces tumulus avaient été remués antérieurement aux travaux de 1874. Un d'entre eux, le plus considérable, connu jadis dans le pays sous le nom du *Grand Dognon*, a été à peu près détruit pour la construction et l'empierrement d'un chemin vicinal.

Digitized by Google

En 1844, M. l'abbé Michon, dans la *Statistique monumentale de la Charente*, décrivait le dolmen qui en occupait le centre ainsi qu'une pierre formant l'aire de ce dolmen et offrant, sculptée en relief, une figure qui ressemble à un *lituus*. Cette pierre sert aujourd'hui de margelle à un puits dans le village de Vervant.

On a pu constater que dix autres dolmens recouvraient des enceintes soit circulaires, soit rectangulaires, soit polygonales. Leurs aires fouillées également ont amené la découverte de débris d'ossements humains, de poteries informes, de silex taillés, d'objets en grès taillé, de hachettes en diorite, qui iront augmenter, dans les collections publiques ou privées, la quantité de monuments déjà mis au jour, mais n'apporteront pas de lumière nouvelle sur les obscures questions soulevées par les études préhistoriques. Le champ des conjectures s'est agrandi, non pas celui des solutions.

Les dix tumulus fouillés semblent bien l'avoir été pour la première fois. On était donc en droit d'espérer que, si l'on rencontrait sous ces monuments des objets quelconques, l'emplacement et la disposition des objets n'ayant pas été modifiés depuis l'érection de ces monuments, l'on toucherait à une solution d'un des nombreux problèmes qui s'imposent aux études préhistoriques. Cet espoir a été déçu. Si dans tous ces tumulus, l'on a trouvé, je laisse la parole aux deux rapporteurs — « des ossements dans la position que prendraient ceux d'un squelette s'affaissant sur lui-même, nulle part on n'a rencontré de squelette entier. Toujours quelque partie manquait; et, d'un autre côté, des os nombreux et en désordre, le plus souvent brisés et réduits à l'état d'esquilles, étaient presque partout mêlés aux terres. Il en était de même des poteries. Des morceaux d'un même vase se trouvaient à d'assez grandes distances les uns des autres; et ces tessons, recueillis pourtant avec assez de soins, ne sauraient être rapprochés, non seulement de manière à reconstituer un vase, mais même à en donner le profil. » MM. Chauvet et Lièvre, avec une bonne foi à laquelle on ne peut que rendre hommage, tirent de ces faits la conclusion naturelle que « cette intégrité des tumulus rend plus inexplicable encore leur véritable destination. »

C'est à ce résultat négatif que sont malheureusement conduits bien des rédacteurs de rapports semblables. L'obscurité qui enveloppe les questions préhistoriques s'accroîtrait-elle donc en proportion directe des découvertes de la science ?

Digitized by Google

Il faut, du reste, rendre justice aux efforts des explorateurs, les féliciter de la patience et du soin qu'ils apportent dans leurs recherches, de la méthode et de l'exactitude qu'ils mettent dans leurs travaux écrits. MM. Chauvet et Lièvre n'ont pas négligé ces exemples, ni failli à ces précédents. Sur le terrain, ils ont tout vu par eux-mêmes; pas un coup de pioche n'a été donné sans qu'ils y aient assisté; dans leur rapport, ils ont tout raconté avec une scrupuleuse précision, ne hasardant pas une hypothèse, si tentante ou si spécieuse qu'elle fût, en dehors du compte rendu net et précis de ce qu'ils avaient vu.

Je ne puis que renouveler ici — à propos des six planches dont ce rapport est accompagné, et qui reproduisent les objets les plus curieux mis à jour par ces excavations — les félicitations que j'adressais, il y a déjà plusieurs années, à la *Société archéologique de la Charente*, à propos de l'excellente habitude qu'elle a contractée d'ajouter des représentations figurées aux descriptions écrites de ses membres. Ces six planches joignent à une extrême précision archéologique un caractère artistique des plus louables. Je me permets d'adresser ces éloges autant à l'auteur des dessins, M. Comte, qu'à l'imprimeur M. Quantin, le typographe parisien bien connu de tous. Ce fait de planches tirées à Paris pour une Société savante de province démontre que la *Société archéologique de la Charente* ne recule devant aucun sacrifice pour donner à ses reproductions toute la perfection possible. Il faut souhaiter que cet exemple trouve des imitateurs.

L. Clément de Ris,
Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
5e série, t. II, 1877.
(Séance du 16 juin 1879.)

Contrairement à ses habitudes, la Société d'émulation du Doubs s'est peu occupée d'art ou d'archéologie pendant l'année 1877 dont nous avons à examiner les *Mémoires*. Et parmi ceux qui sont de la compétence de la section d'archéologie, nous en trouvons un qui a déjà été l'objet d'une étude de la part de notre secrétaire, M. Chabouillet[1]; c'est celui de M. Auguste Castan, intitulé : *Vesontio, colonie*

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 435-440.

Digitized by Google

romaine, qui a été lu en Sorbonne, pendant la session de 1877, par notre vice-président, M. J. Quicherat.

Nous n'avons point à en parler, d'autant plus que M. Aug. Castan, modeste comme tous les vrais savants, a accepté très volontiers les critiques qui ont été adressées à certaines des lectures des inscriptions qui servent de base à son travail.

La cathédrale de Besançon possède une œuvre magnifique de Fra Bartolommeo, dont on commence à s'occuper, qui était, lorsque nous l'avons vue, reléguée dans l'ombre d'un des bas côtés de la nef, à peine éclairée par une fenêtre garnie de vitres bleues. Nous ne savons si cet état de choses a changé; mais s'il est toujours le même, nous espérons que la discussion qui s'est élevée au sujet de l'œuvre lui fera apporter quelques améliorations.

Cette discussion s'est élevée entre les historiens des artistes dominicains et M. Aug. Castan, à propos de la date de l'exécution du tableau et de la figure du personnage agenouillé, parmi les saints, aux pieds de la Vierge.

A l'aide d'entorses données à des textes qui s'appliquaient à une autre œuvre, ayant eu une autre destination, on attribuait à l'exécution de la Vierge de Besançon la date de 1511 à 1512, et l'on négligeait d'aller vérifier, dans les comptes de la cathédrale, si l'on n'y trouverait pas quelques documents précis. M. A. Castan a pris ce soin, et il a découvert que le tableau fut placé en 1518 et, comme il ne figure pas dans le catalogue de l'œuvre du peintre dominicain qui s'arrête en 1516, date de sa mort, il en conclut que, commandé à Fra Bartolommeo par Ferry Carondelet, archidiacre de Besançon et légat de la cour romaine, qui s'y est fait représenter, il ne fut achevé qu'après la mort du peintre.

Cette simple question de dates avait pris, en Franche-Comté, de très vastes proportions.

M. Aug. Castan, dont les belles découvertes archéologiques sont bien connues de tous les membres du Comité, plus par les lectures dont elles ont été l'objet en Sorbonne, que par les analyses que nous avons été chargé de faire en rendant compte des précédents volumes des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, M. Castan est moins prophète à Besançon qu'à Paris. Aussi vient-il d'être contraint de rompre une lance en faveur du « *Forum de Vesontio* » contre la marotte de la fête des fous, dont s'était armé un jeune membre de l'Académie de Besançon.

Digitized by Google

En suivant l'itinéraire et des stations de cette fête, religieuse après tout, qui n'aurait été qu'un prolongement à travers le moyen âge des saturnales païennes, on prétendait retrouver la place des anciens monuments de Vesontio : le Capitole, le Forum, etc. Notre savant, précis et spirituel collègue ne nous semble pas avoir eu de peine à réfuter son contradicteur.

Une *Notice sur quelques églises de l'ancien évêché de Bâle*, de M. A. Quiquerez, intéresse la France, parce que plusieurs d'entre elles avaient fait partie jadis du diocèse de Besançon. Nous n'en parlerons que pour relever quelques erreurs iconographiques que nous sommes étonné de rencontrer dans cette notice, sans qu'elles aient été arrêtées au passage par quelque membre de la Société. Elles concernent, en effet, les symboles évangéliques qui sont si connus.

Dire que saint Marc est figuré par un homme à tête de lion est se tenir dans le vrai ; mais ajouter : « ou de chien, ressemblant à *l'anubis* égyptien » est commettre une erreur. C'en est une aussi que de dire que « saint Mathieu a la forme d'un ange avec une tête d'oiseau, » lorsque tout le monde sait que, dans les plus anciennes représentations des symboles évangéliques, cette forme est celle de saint Jean. C'en est une encore de donner une tête de loup à une autre figure ailée qui doit avoir une tête de veau ou de bœuf, comme on a trouvé plus noble de le dire et plus caractéristique de le faire, et qui dut figurer saint Luc, et enfin de ne pas voir saint Mathieu dans l'autre ange à tête humaine. Il est vrai que M. Quiquerez, en décrivant le chapiteau où sont figurés ces quatre symboles, prétend retrouver celui de saint Luc dans deux bœufs qui se mordent la queue.

M. A. Quiquerez a été mieux inspiré dans l'interprétation d'un autre chapiteau où le fabliau du loup Isengrin qui va à l'école, est figuré.

Terminons en citant une spirituelle note de M. Lissajous, recteur de l'Académie de Besançon, sur la *régularité et l'irrégularité géométrique en architecture.*

M. Lissajous à qui ses fonctions laissent le loisir de regarder le plafond de son cabinet, qui était jadis le salon de l'abbé de Saint-Vincent, dont l'Académie occupe le palais, y a trouvé une idée : c'est que l'ornemaniste qui l'a décoré sous Louis XVI, ne s'est, en aucune façon, astreint à faire tomber les divers éléments qui composent la corniche à l'aplomb les uns des autres, et à introduire

Digitized by Google

dans ses rosaces un nombre pair de feuilles, il s'est laissé une certaine liberté dans la composition et la distribution de ces ornements, et M. Lissajous a trouvé que si

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

le plafond de son cabinet était des plus amusants. Il a parfaitement raison.

Lorsque l'on étudie les arts décoratifs sur les originaux anciens, on y découvre toujours une certaine irrégularité, des négligences même, qui laissent deviner la main de l'exécutant et la personnalité humaine. Tandis qu'aujourd'hui, avec la régularité qu'on exige de l'ouvrier, on arrive à la monotonie des produits mécaniques.

Nos décorateurs d'aujourd'hui, créateurs et praticiens, ne se donnent pas assez de liberté.

Ceci n'est pas de l'archéologie, peut-être, mais s'y rattache cependant; aussi, fort embarrassé pour discerner ce qui la distingue de l'histoire de l'art, nous avons cru devoir noter, sans y insister, les ingénieuses remarques qu'un recteur d'académie trouve à faire sur les rosaces du plafond de son cabinet.

Ce présent volume des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* est inférieur aux précédents par l'importance et l'intérêt des matières archéologiques; mais on ne trouve pas, tous les ans, un théâtre ou un forum sous le pavé d'une ville, et nous n'avons qu'un souhait, c'est que quelque heureuse rencontre vienne de nouveau exercer la sagacité et la critique des savants qui donnent surtout du relief à ses travaux.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS.

2e série, t. VIII, 1877.

(Séance du 16 juin 1879.)

Il est juste de rappeler que, dans ses volumes précédents, la Société de Soissons a publié le répertoire archéologique du département de l'Aisne, car le volume nouveau a si peu de choses sur les matières qui intéressent notre section que je n'ai presque rien à y

Digitized by Google

signaler. La note de M. Michoux sur les découvertes d'anciens tombeaux et de traces romaines dans la forêt de Retz ou de Villers-Cotterets, le rapport de l'abbé Poquet sur l'excursion faite à Bourgfontaine, à Passy et aux deux Marisy, sont trop rapides pour être analysées.

Il est question en quelques lignes, pages 280 et 281, d'une figurine d'argent offerte au musée, « qui a paru d'abord représenter un Suisse du XVIe siècle, mais qui doit être un saint et peut-être un martyr; il tient un livre d'une main, et de l'autre une hallebarde, instrument de son supplice. » La seconde explication est certainement la bonne, mais, avec le livre, n'y peut-on reconnaître l'apôtre saint Jude ou saint Thaddée, l'un des saints qui ont la hallebarde pour attribut?

Le travail le plus important du volume est celui de M. Piette sur l'histoire des abbés et de l'abbaye des Prémontrés de Thenailles, depuis sa fondation au XIIe siècle jusqu'à la Révolution, mais il est tout historique et local.

La reconstruction fort simple de l'église faite en 1739 par Protais Calame, dit Beaupré, architecte à Bucilly, est d'une date toute moderne et sans importance; le marché passé en 1631 par Pierre Lelong, maître peintre à Laon, se rapporte moins à des œuvres d'art qu'à la peinture et à la dorure des statues et des boiseries.

Je n'ai donc cette fois que peu de choses à dire du volume de la Société de Soissons. Il est, comme à l'ordinaire, sous la forme de Bulletins des séances dans lesquels les mémoires sont insérés, quelle que soit leur longueur. Ainsi le travail de M. Piette, qui n'a pas moins de deux cents pages, s'encadre au milieu du compte rendu de la séance dans laquelle sa lecture a été achevée. Il en résulte que telle séance n'occupe que quelques pages et que telle autre est démesurément longue. En général les Mémoires des Sociétés savantes mettent d'un côté les procès-verbaux des séances avec les communications courtes, et d'un autre les mémoires plus importants, qui, lorsqu'ils sont isolés, se distinguent mieux et ont en quelque sorte plus de valeur.

Je signalerai aussi deux erreurs d'impression. Dans le marché du maître peintre (p. 122) auquel je faisais tout à l'heure allusion, il est question du « *trate* où sera posé le crucifix ». Si c'est un mot local, il eût été bon de le signaler; comme sens il s'agit d'une poutre; est-ce *trabe* ou un autre mot? Dans le travail sur Thenailles

Digitized by Google

se trouve l'inscription funéraire, en hexamètres latins, de Walfrid, le premier abbé mort au XIIe siècle. Comme il s'agit de Laon, il y faut lire LAUDUNI au lieu de LANDUNI, et il est certain que ERENIT ne peut être qu'une faute typographique pour EREXIT.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1878, t. XXXII, in-8°. Auxerre, 1879.

(Séance du 7 juillet 1879.)

Ce volume ne renferme qu'un seul court mémoire ressortissant à notre section; mais dans cette notice, M. Quantin signale une découverte vraiment intéressante, car il sagit d'un vase gaulois d'une dimension exceptionnelle. M. Quantin affirme même que rien de semblable n'existe au musée de Saint-Germain.

Ce vase a été trouvé dans une sablière située au lieu dit la Souris, sur la gauche de la route de Lyon, en face de la villa Yves, au faubourg Saint-Gervais d'Auxerre; dans ce même lieu on a mis au jour, il y a quelques années, d'assez nombreux débris de poteries, de colliers, de bracelets gaulois. Il était enterré à $1^m,50$ de profondeur du sol naturel. Les mesures sont de $0^m,50$ de diamètre, $0^m,30$ de hauteur, $1^m,50$ de circonférence. Sa forme est assez élégante. Il est en terre noirâtre, assez fine, avec un bord formé d'une baguette ronde. Il était recouvert d'un second vase pénétrant dans l'intérieur et orné de bossages et de stries.

Enfin une chappe au second vase, en terre plus grossière et séchée au soleil, épaisse de $0^m,015$, recouvre le tout; elle a été empreinte de stries d'une forme particulière. La forme sphérique de cette enveloppe est à signaler : elle s'amortit à la base qui devait poser sur un socle de bois, dont on remarque la trace par la coloration de cette partie inférieure.

Ce vase renfermait des os incinérés et les ustensiles de bronze dont suit l'énumération: deux bracelets, une fibule, une grande épingle cannelée et recourbée, un couteau pointu à côte centrale, long de $0^m,15$, une feuille large et mince de cuivre repoussé.

Digitized by Google

Ces divers objets ont été offerts par l'heureux découvreur, M. Faiollet, au musée de la Société.

Tout près du lieu où le vase a été trouvé, existe une sépulture formée d'un lit de pierres et de cailloux de diverses dimensions; le corps a disparu.

M. Quantin ajoute que l'on a souvent reconnu sur la rive droite de l'Yonne des inhumations gauloises.

Comte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Tome XI, 1876-1877.

(Séance du 7 juillet 1879.)

M. le Dr Olivier, médecin à Saint-Raphaël, membre correspondant de la Société, a publié dans ce volume une notice accompagnée de quatre planches exécutées de sa main, sur un dolmen qu'il nomme *tombe mégalithique*, situé à la *Verrerie-Vieille* près *Saint-Paul-lez-Fayence*, sur la route qui réunit ce lieu à Callian, auprès d'une forêt de pins.

Sur un tertre d'environ 2 mètres de hauteur dont la plate-forme mesure douze pas du levant au couchant et neuf pas du nord au sud, s'élèvent trois pierres dont la plus grande, située au nord, a plus de 2 mètres de longueur sur $0^{m},50$ d'épaisseur; la paroi méridionale du monument, dont M. Olivier a publié le plan, est formée de deux pierres parallèles à la première; de ce côté, deux énormes fragments de rocher provenant sans doute du plafond s'appuyant contre cette paroi, à l'extérieur. Sur les faces de l'est et de l'ouest du monument dont le plan est carré, des pierres moins grosses servaient de soutien à un bloc découvert par la fouille et divisant l'ensemble en deux parties; ce qui avait originairement formé deux compartiments presque égaux.

Les fouilles opérées à l'intérieur firent rencontrer des ossements humains très nombreux dans la division méridionale, ils étaient rares dans l'autre. Vingt-cinq mâchoires garnies de dents firent connaître différents âges dans les sujets occupant cet ossuaire; des

Digitized by Google

restes d'animaux domestiques étaient joints à ceux des humains, l'un d'eux a été percé d'un trou.

Des armes en silex, dont l'auteur de la notice a publié vingt exemples variés sur deux de ses planches, présentent une grande délicatesse de travail; l'une de ces pierres est finement dentelée sur les bords, et forme une double scie.

Les fouilles ont présenté une cinquantaine de perles pour collier ou bracelets; la matière et les formes en sont variées. L'auteur du mémoire en donne des dessins sur sa quatrième planche, ainsi que de pendeloques de cristal de roche, de test de coquille et de grès.

Trois aiguilles dont deux en cuivre et une faite avec la dent canine d'un carnassier, de petites plaques de cuivre mince piquées en losange à la pointe, et qui ont pu décorer la poignée d'une arme, complétaient l'ensemble des menus objets découverts auprès des ossements.

Enfin un vase de terre grise, mal liée et de fabrication grossière, avait supporté l'effet du feu dont on voyait les traces; il a pu être reconstruit par la réunion de ses nombreux fragments; un dessin joint au mémoire en indique la forme.

A $1^{m},50$ de profondeur les ouvriers ont rencontré un pavage imparfait construit avec des pierres plates de même nature que celles des parties du monument qui s'élèvent au-dessus du tertre qui le porte.

Albert Lenoir,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Sauf-conduit octroyé à Pierre de Cervole, et autres documents.

Communication de M. Ferdinand André, archiviste de la Lozère.

(Séance du 5 mai 1879.)

1° Sauf-conduit daté de Mareuil, le 6 janvier 1362 (n. st.), et octroyé par Arnoul, sire d'Audrehem, maréchal de France et capitaine général et souverain en tout le pays de Languedoc, à Pierre de Cervole, chevalier, pour se rendre auprès de Jean, duc de Berry et d'Auvergne. Pierre de Cervole, dont il est question ici, n'est nullement, comme le suppose M. André, le même personnage qu'Arnaud de Cervole, si connu sous le surnom d'*archiprêtre de Vélines*. Pierre était sans doute le proche parent d'Arnaud, car il résulte de lettres de rémission, dont nous avons donné l'analyse en 1874, qu'Arnaud, alors simple écuyer, et Pierre, déjà qualifié chevalier, obtinrent, le 27 août 1354, ainsi que neuf autres complices, des lettres de rémission au sujet de l'occupation des châteaux de Cognac, de Jarnac et de Merpins, en Saintonge, et du massacre de vingt-sept soudoyers en garnison dans ces châteaux[1]. La pièce communiquée par M. André n'en est pas moins précieuse, en ce qu'elle fournit un élément nouveau et authentique pour dresser l'itinéraire de l'un des hommes de guerre les plus marquants du XIVe siècle. Cette pièce prouve en outre, une fois de plus, que l'usage de la chancellerie du sire d'Audrehem était d'é-

[1] *Chroniques de J. Froissart*, V, XXIII, note 3.

Digitized by Google

crire son prénom Arnoul, et non Ernoul, quoique l'on ait cru devoir adopter de préférence cette dernière forme dans une thèse récemment soutenue à l'École des chartes.

Remerciements à M. André et classement aux archives du Comité.

2° Vente d'un chien perdu, datée de Mende le 30 mai 1410, faite au profit du chapitre cathédral de Mende. Vénérable homme maître Jean Monbel présida à la vente de ce chien, recueilli à la Rouvière, au diocèse de Mende, dont un certain Guillaume Bonet se rendit acquéreur au prix de quatorze gros. Cet acte de vente est rédigé en latin, et le contraste de la solennité des formules, où l'on retrouve la menace des foudres ecclésiastiques, avec l'insignifiance du contenu, a quelque chose de piquant.

Remerciements et classement aux archives.

3° Autorisation accordée le 26 mars 1707 par François-Placide de Baudry de Piencourt, évêque de Mende, comte de Gévaudan, à Jean-Antoine de Chapelain, de faire ouvrir des mines à Cubières, paroisse du diocèse de Mende et du comté de Gévaudan. Cette autorisation fut accordée en récompense du zèle, pour le service du roi et de la religion, dont Antoine de Chapelain avait donné des preuves dans les troubles des Cévennes. D'un autre côté, il semble que ce seigneur la mit à profit, puisque tous nos dictionnaires géographiques mentionnent une mine de plomb à Cubières. Le document, communiqué par M. André, offre donc un certain intérêt au double point de vue de l'histoire et de la métallurgie. C'est pourquoi nous proposons de le publier dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Siméon Luce,

Membre du Comité.

Permission accordée par l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, à Jean-Antoine de Chapelain, de faire ouvrir des mines (1707).

François-Placide de Baudry de Piencourt, evesque et seigneur de Mende, comte de Gévaudan, conseiller ordinaire du roy en tous ses conseils, sçavoir faisons que, sur l'advis qui nous a esté donné par noble Jean Anthoine de Chapelain, seigneur de Trouilhas et en toute justice et directe du lieu de Redoussas, scitué dans la paroisse de Cubière, de nostre dioceze et

Digitized by Google

comté de Gevaudan, dans lequel il y a quelque terroir inculte, non inféodé qui luy appartient, ou on y a despuis peu descouvert quelque apparence de mines de vernis, meslés de plomb; et, quoy qu'il peut faire travailher sur un fonds qui luy appartient, néanmoins il n'a pas vouleu entreprendre d'ouvrir ny chercher ces pretendues mines, ny de faire travailler, sans en obtenir de nous la permission, ces droictz appartenants de toute ancienneté à nostre comté, nos prédecesseurs en ayant jouy paisiblement de tous temps immemorial. C'est pourquoy, désirant favoriser ledict sieur de Trouillas, ayant esgard à son zèle pour le service du roy et de la religion dont il a donné des preuves dans les derniers troubles des Cevenes, et en considération des tesmoignages qu'il nous a donné de son affection dans les occasions, nous luy avons permis et permettons de faire ouvrir lesdites mines qui se trouveront sur la terre ou terroir de Radoussas, et d'y faire travailler par telles personnes qui luy plaira; lui faisant, à ces effects, don pur et simple de tous les droictz que nous y avons et qui peuvent nous appartenir, sans en réserver aucun et tels que nous avons droict d'en jouir, pendant nostre vie seulement, saulf le droict de nos successeurs.

En foy de quoy nous avons fait dresser les présentes, signées de nostre main et scellées de nostre sceau et contre-signées par nostre secrétaire dont nous avons faict faire deux originaux, pour estre l'un d'iceulx remis dans nos archives, et l'autre deslivré audit sieur de Trouillas.

Donné en nostre palais episcopal à Mende, ce vingt-sixieme jour du mois de mars mil sept cent sept.

Signé : *François Placide,* evesque de Mende.

Par mondit seigneur : *Prevost,* secrétaire.

(Archives départementales de la Lozère. Registre des insinuations ecclésiastiques, p. 284.)

Pour copie conforme :

FERD. ANDRÉ,

Archiviste de la Lozère.

DONATION PAR LA REINE JEANNE, VEUVE DE CHARLES LE BEL, DE RELIQUES DE SAINT PÉLERIN AUX FRÈRES PRÊCHEURS D'AUXERRE.

Communication de M. Max. Quantin, correspondant à Auxerre.

(Séance du 5 mai 1879.)

L'abbé Lebeuf, dans ses *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*, analyse ainsi l'important document dont M. Quantin a transmis la copie au Comité :

Digitized by Google

« Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, roi de France, obtint, l'an 1340, de Gui, abbé de Saint-Denis, quelques ossements renfermés dans la châsse de saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre; et deux ans après elle donna ce qu'elle en avait aux Jacobins d'Auxerre, qui le lui avaient demandé pour une chapelle érigée en l'honneur de ce saint, dans leur église, au côté septentrional du grand autel. Elle fit faire pour cela une châsse d'argent du poids de dix-sept marcs, et fit présent du tout entre les mains de Guillaume Clément, jacobin, confesseur de Jean, fils de Philippe de Valois, par un acte expédié à Crécy-en-Brie, le 25 juin 1342[1]. »

L'acte de donation, dont ces lignes de l'abbé Lebeuf résument si bien le contenu, est surtout intéressant parce que l'on y voit combien le culte de saint Pélerin, premier apôtre du christianisme dans le pays arrosé par l'Yonne, était florissant dans l'Auxerrois vers le milieu du XIVe siècle. Les philologues y noteront un nouvel exemple du mot « sanctuaire » employé au sens de reliquaire, et les archéologues remarqueront que Jeanne d'Évreux, parlant de la châsse qu'elle donne aux Frères Prêcheurs d'Auxerre, mentionne « sur l'entablement, un petit ymage d'une royne representant nostre personne. » L'usage était, en effet, de joindre à ces donations pieuses une représentation figurée du donateur ou de la donatrice. Nous proposons d'adresser des remerciements à M. Quantin et de publier la pièce, dont il a transmis copie, dans la *Revue des Sociétés savantes*.

SIMÉON LUCE,

Membre du Comité.

Donation par la reine Jeanne aux Frères Prêcheurs d'Auxerre d'un reliquaire contenant des reliques de saint Pélerin, martyr, fondateur du christianisme dans le diocèse d'Auxerre, lesquelles reliques provenaient de l'abbaye de Saint-Denis.

1342, 25 juin, Crécy-en-Brie.

Jehanne, par la grace de Dieu royne de France et de Navarre[2], à touz ceuls qui ces presentes lettres verront, salut. Comme religieuses personnes noz bien amez en Dieu les Frères-Prescheurs du couvent d'Auceurre, aient

[1] *Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre et de son ancien diocèse*, édition Challe et Quantin, Paris, 1848, I, 7.

[2] Jeanne, fille de Louis de France, comte d'Évreux, morte en 1371.

Digitized by Google

en leur pourpris propre oratoire et chapelle fondée par especial ou nom de très glorieux saint martir monseigneur saint Pelerin, jadis premier evesque d'Auceurre, qui, par ses sainctes predicacions et exhortacions, introduit du saint Esperit, apporta et establi la foy de saincte chrestienté à Auceurre, en la dyocèse et au pais pardela; et il ait pleu au saint Esperit que nous aiens eu pardevers nous un moult precieux sanctuaire du dit glorieux saint martir, lequel en verité a esté pris, traict et esleu de son propre corps, si comme il appert par lettres scellées du seel de nostre bien amé en Dieu l'abbé de l'eglise monseigneur Saint-Denis en France, tabellionnées et baillées en fourme publique; en laquelle eglise estoit entierement contenu le precieux corps du saint martir, selon la commune renommée et le tesmoing des anciens croniques et communes legendes de ladicte eglise[1]; après ce avons considéré et regardé que si ledit sanctuaire estoit presentement en et contenu ou païs et en la cité où le saint fut premier evesque, et premierement prescha et fonda la foy de sainte crestienté, et lequel il sacra et beney par le sanc de son saint martire, ce seroit moult à l'onneur de Dieu, à la grant memoire et reverence du saint martir, et au confort et sceurté du pais : pour ce, ledit sanctuaire avons fait mettre à noz propres despens en vaissel honeste et honorable, c'est assavoir deux angles seur un entablement d'argent, tenant en leurs mains une chasseté d'argent, où il a deux pièces de cristal, une devant et l'autre derrière, par quoi l'en voit ledit sanctuaire qui est en ladite chasse, lequel nous y feismes mettre en nostre presence, et entre les deux angles, sus l'entablement, un petit ymage d'une royne representant nostre personne; et poise tout environ dix sept mars d'argent. Lequel sanctuaire ainsi envaissellé, comme dit est, pour l'amour de Dieu, nous avons donné à tousjourz et donnons, par la teneur de ces presentes lettres, au couvent des Frères-Prescheurs d'Auceurre, à demourer au saint martir, si comme nous avons veu et certainement sceu; lesquieus, perpetuelment en leur eglise d'Auceurre, pour la grant devocion que il ont par plusieurs fois, à grans instances et très humblement nous en ont requis et supplié; et icelui sanctuaire avons baillé et délivré à nostre bien amé frère Guillaume Clement, confessor de très noble prince nostre très chier cousin, monseigneur Jehan de France, ainsné fils de nostre très chier cousin le roy de France, duc de Normandie, conte d'Anjou et du Mayne[2], pour ledit sanctuaire bailler et delivrer aus diz Frères-Prescheurs dudit couvent d'Auceurre; et avons ferme espérance que, pour ceste euvre et fait,

[1] Saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, fut martyrisé à Bouchy (Nièvre) vers l'an 304. Son corps fut transféré à l'abbaye de Saint-Denys par Dagobert Ier qui l'obtint de l'évêque d'Auxerre, Palladius. Dans les derniers travaux de restauration de l'église de Saint-Denis, on retrouva le dallage de l'ancienne chapelle de saint Pélerin. V. Lebeuf, *Mém. sur l'histoire d'Auxerre*, t. I, in-4°, p. 6.

[2] Jean, fils aîné du roi Philippe VI, qui devint roi sous le nom de Jean II.

Digitized by Google

le glorieux martir sera grant advocat et subside par devers Dieu pour le remède de l'ame de nostre très chier seigneur de bonne memoire, monseigneur Charles, jadiz roy de France et de Navarre[1], de la nostre et de nostre ligniée.

En tesmoing des choses dessus dictes, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes lettres avecques le seing et subscription du tabellion cy dessouz nomé.

Donné à Creci en Brie, le xxve jour du mois de juing, l'an de grace mil trois cens quarante et deux.

Par Madame la royne, present monseigneur Guy de Ribecourt et monseigneur G. de Chartretes.

Signé : J. Rousseau.

Scellé autrefois.

(Original, archives de l'Yonne, H. 1390.)

Pour copie conforme :

Max. Quantin,

Correspondant du Ministère, à Auxerre.

Compagnons «huyseux» ou «varigaux» bannis d'Amiens en 1460.

Communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

(Séance du 5 mai 1879.)

M. Pouy communique un extrait d'un jugement rendu par les échevins d'Amiens, en date du 6 juillet 1460, prononçant la peine du bannissement contre cinq compagnons «huyseux, que communement on nomme varigaux.» Les considérants du jugement permettent de se faire une idée très nette de la nature du délit dont ces compagnons s'étaient rendus coupables. C'étaient, pour nous servir des termes mêmes dont on les caractérise, «gens vagabonds, qui aloient de feste en feste, tenoient brelans à serées, menoient fillettes par le pays, faisoient la vie de belistre, se pourchassoient et aloient de pays à autre sans mestier faire ne ouvrer.»

Le mot «huyseux», que M. Pouy dit n'avoir rencontré nulle part, se trouve dans la plupart des glossaires de notre ancienne langue, et notamment dans celui de Roquefort. M. l'abbé Jules Corblet,

[1] Charles IV dit le Bel, mari de la reine Jeanne, morte en 1328.

Digitized by Google

auteur d'un *Glossaire du patois picard*, publié en 1851, ne s'est pas borné à recueillir «huyseux» et «varigot»; il a cité textuellement, d'après les archives municipales d'Amiens, la phrase que l'on signale aujourd'hui à l'attention du Comité[1]. Et quant au sens de ces deux mots, si l'on peut conserver des doutes sur l'acception d'inconstant, de changeant, attribuée à «varigot» par M. Corblet, le savant abbé a parfaitement raison de voir dans «huyseux ou huiseux» l'équivalent du français moderne oisif, fainéant. Le latin *otiosus* a donné en ancien français huiseux, comme *olium* pour *oleum* a donné huile, *ostium*, huis, *ostrea*, huître, *octo*, huit. Cette épithète s'applique parfaitement à des vagabonds sans ouvrage comme ceux qui furent condamnés par les magistrats municipaux d'Amiens.

Outre «huyseux» et «varigaux», il y a dans les lignes citées plus haut et empruntées à l'extrait communiqué par M. Pouy, un autre mot que les philologues ne manqueront pas de relever, c'est le mot «belistre,» employé au sens de mendiant. A l'article de son dictionnaire consacré à ce vocable, M. Littré a cité des exemples dont les plus anciens sont de la fin du xve siècle, et dépourvus de date précise; il n'est donc pas sans intérêt de noter cette expression «faire la vie de belistre» dans un document rédigé à Amiens, le 6 juillet 1460.

Remerciements à M. Pouy et dépôt aux archives du Comité.

Siméon Luce,

Membre du Comité.

Charte du xive siècle.

Communication de M. l'abbé Sauvage, correspondant du Ministère.

(Séance du 5 mai 1879.)

M. l'abbé Sauvage, correspondant du ministère à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure), adresse au Comité la copie d'une charte du xive siècle, conservée aux archives de l'église Notre-Dame de Caudebec.

Par cet acte, de l'année 1307, rédigé en français, Guillaume de Sotteville, de la paroisse de Caudebec, constitue une rente annuelle

[1] *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*, Paris, 1851. p. 447 et 580.

Digitized by Google

de 20 sols à l'église Notre-Dame de Caudebec, soit : 10 sols à la petite cloche, dont il avait été le parrain, et 10 sols à l'église où étaient enterrés ses parents. C'est là du moins le sens qui nous paraît se dégager de la copie communiquée, à laquelle manquent plusieurs mots que M. l'abbé Sauvage déclare illisibles, et dont il propose une restitution impossible à admettre.

Ce document, très court, et rédigé d'après les formules habituelles, ne nous paraît pas offrir un assez vif intérêt pour être publié dans la *Revue*, et nous demandons au Comité de vouloir bien en ordonner le dépôt aux archives.

J. DE LABORDE,

Membre du Comité.

LES QUESTIONNAIRES DE STATISTIQUE DE L'ABBÉ BAUREIN.

Communication de M. A. Dupré, correspondant à Bordeaux.

(Séance du 9 juin 1879.)

L'abbé Antoine Baurein, né à Bordeaux en 1713 et mort dans la même ville en 1790, conçut en 1778 le projet de dresser une statistique détaillée des paroisses du diocèse de Bordeaux, et il adressa, sur ce sujet, un questionnaire à tous les curés. Des renseignements ainsi obtenus, il forma six volumes intitulés : *Variétés bordelaises*, qui parurent de 1784 à 1786, et qui viennent d'être réédités. Cette publication n'était, bien entendu, que le résumé très succinct des réponses adressées de toutes parts à l'auteur; celui-ci même étant mort avant l'achèvement de son travail, cent soixante-quinze réponses, sur deux cent quarante et une, sont demeurées sans emploi. Ce sont ces manuscrits, aujourd'hui conservés à la bibliothèque de la ville de Bordeaux, que M. Dupré signale à notre attention, et, comme exemple des notes excellentes que pouvaient fournir les curés, il nous présente la copie des statistiques de deux paroisses du bas Médoc, Saint-Trélody-en-Potensac et Soulac. Cette dernière localité était en grande partie ensablée, y compris son ancienne église du XIIe siècle[1]; elle commence, depuis quelques

[1] Sous le n° 48, le curé de Soulac répond : « Artigue et Extramaire, disent les anciens habitants, ont disparu et sont sous les eaux. Autrefois on alloit à la tour de Cordouan à pied sec, tandis qu'elle est aujourd'hui à une lieue et demie dans la mer. » Sous le n° 9 : « On voit les murs de l'ancienne église, d'une structure antique

Digitized by Google

années, à se dégager de l'envahissement des dunes, et déjà se transforme en station balnéaire.

Les questionnaires de l'abbé Baurein, dont il faut indiquer la grande analogie avec ceux que les Bénédictins envoyaient aux curés de chaque paroisse du Languedoc [1], offrent un réel intérêt, non-seulement pour la statistique, mais pour l'histoire et l'archéologie. Il y aura donc lieu d'en tenir compte aussi bien lors de la publication du Mémoire dressé en 1697 par l'intendant de la généralité de Bordeaux, que dans la rédaction du dictionnaire topographique ou du répertoire archéologique de la Gironde. Nous adressons nos remerciements à M. Dupré pour cette utile communication qui prouve que, séparé brusquement et malgré lui de la bibliothèque de Blois, il n'a point interrompu cependant le cours de ses laborieuses recherches; et, en regrettant que l'étendue des textes envoyés par lui ne permette pas d'en décider l'impression dans la *Revue*, je propose de les joindre aux réponses qui ont été faites, dans le cours de ces dernières années, à la circulaire sur les *Mémoires des généralités*.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Le service de messageries entre Paris, Amiens et Rouen sous Louis XIV.

Communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

(Séance du 9 juin 1879.)

La note très brève de M. Pouy ne fournit aucun renseignement bien important pour l'histoire d'une institution sur laquelle les documents manuscrits ou imprimés abondent [2]. Je n'y vois à relever qu'un fait, c'est que l'exploitation du service des coches et carrosses

solide, tantôt couverte de sables, tantôt découverte. L'intérieur est plein de sables. Sur les murs on voit une tour en bois servant de balise aux vaisseaux.» N° 47 : «On voit autour de l'ancienne église des pierres, des briques, des fondations de maisons et de moulins à vent.» N° 52 : «La nouvelle église est à un quart de lieue des piquets de sables, qui avancent à vue d'œil.»

[1] Ceux-ci sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale.

[2] Voir les documents indiqués dans le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*, et ceux qui sont conservés aux Archives nationales, dans la collection Rondonneau.

Digitized by Google

entre Paris et Amiens aurait rapporté, du 1er janvier 1647 au 31 mars 1676, un bénéfice de 82,450tt 16s 4d pour chacun des trois associés qui possédaient le privilège[1].

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Lettres et pièces du règne de Henri IV.

(manuscrit de la bibliothèque de Salins.)

Communication de M. B. Prost, correspondant à Lons-le-Saunier.

(Séance du 9 juin 1879.)

M. Prost, avec un zèle que je me permettrai de trouver fort regrettable, a fait pour le Comité la transcription intégrale d'un recueil in-4°, de 62 feuilles, conservé à la bibliothèque de Salins (manuscrit n° 28) et contenant la copie de trente et une lettres ou pièces du règne de Henri IV. Plusieurs de ces textes sont certainement intéressants et précieux pour l'histoire; mais, comme M. Prost lui-même semble s'en être un peu douté, et comme on doit le préjuger en général de tout recueil de ce genre, la plupart des pièces, précisément les plus importantes, ne sont point inédites, ou tout au moins elles existent dans les grandes collections historiques, comme celles de Dupuy ou de Harlay. Je m'en suis assuré, d'abord en consultant un de nos confrères de la province les plus experts dans la connaissance des documents du règne de Henri IV, puis en faisant moi-même un supplément de recherches et de confrontations.

La première lettre, du duc d'Épernon au roi, n'est pas adressée à Henri IV, comme l'a supposé M. Prost, mais à Henri III; elle est de 1588, et on en possède au moins quatre éditions imprimées en pièce volante.

La lettre de la reine Marguerite à Henri IV a été publiée par Scipion Dupleix et par M. Guessard; le premier de ces éditeurs lui a assigné sa vraie date de décembre 1599.

La lettre de Sully au prince de Condé, en date du 12 décembre

[1] Une des pièces qu'analyse M. Pouy n'attribue à Louvois que le titre de *général des postes de France*. C'est une simple inexactitude d'un acte qui n'a aucun caractère officiel, et d'après lequel on aurait tort de modifier, comme le propose M. Pouy, le titre de *surintendant*, donné ordinairement, et à très bon droit, au ministre.

Digitized by Google

1609, est imprimée dans les *Œconomies royales*, tome II de l'édition Michaud et Poujoulat, p. 310-312.

Le «discours de ce qui se passa le 26 octobre 1598, chez M. le Chancelier, entre M. d'Épernon et M. de Rosny,» se trouve aussi, en substance, sinon en texte, dans les *Œconomies*, tome I, p. 298.

La lettre de Sully au cardinal du Perron a si peu d'importance, que les rédacteurs des *Œconomies* l'ont négligée, alors qu'ils en reproduisaient beaucoup d'autres. D'ailleurs, elle était déjà publiée dans le recueil des *Ambassades et négociations du cardinal du Perron* (1623), p. 620, à la date du 21 mai 1607.

De ce même cardinal, le manuscrit de M. Prost renferme une lettre adressée au roi le 19 octobre 1606, pour le remercier de ce qu'il venait de lui faire donner l'archevêché de Sens, avec la grande aumônerie. Elle est imprimée dans les *Diverses œuvres* du cardinal (1622), p. 871, et une autre, du même jour, dans les *Ambassadeurs*, p. 519. De plus, on trouve dans les *Œconomies* (t. II, p. 164-165) une lettre analogue, écrite encore le même jour à Sully.

L'oraison funèbre du duc de Montpensier que signale particulièrement M. Prost, est celle qui fut prononcée à Notre-Dame de Paris, le 21 mars 1608, par Pierre Fenolliet, prédicateur ordinaire du roi, nommé à l'évêché de Montpellier, et elle a été imprimée dans le temps même.

La relation des derniers propos et de la mort du roi Philippe II d'Espagne s'accorde, comme le fait observer M. Prost, avec celle que M. Mignet a publiée dans son livre d'*Antonio Perez* (p. 380-385); mais il ne me semble pas que ce nouveau texte change rien à la tradition qui fait mourir Philippe II de la maladie pédiculaire, car les mots : «De cette mauvaise humeur, il sortit une grande abondance de poux, de façon qu'on ne les pouvoit épuiser,» ne permettent pas de proposer la traduction de *poux* en *pus*, comme le croit M. Prost[1]. Une copie de cette relation doit se trouver dans les manuscrits de P. Dupuy (vol. 89).

La même collection renferme encore (vol. 737 et 770) deux copies d'une lettre du chancelier de Bellièvre au duc d'Épernon (1595), que M. Prost nous signale dans son recueil.

Un certain nombre de pièces de ce recueil ne sont que des amplifications de rhétorique ou de philosophie sur l'ambition, l'ire,

[1] Cf. la lettre de Bongars à Sully, dans les *Œconomies*, t. I, p. 299.

Digitized by Google

l'envie, la crainte, l'honneur, etc., écrites à l'usage du roi Henri IV. Des morceaux analogues se trouvent dans les œuvres du cardinal du Perron, et les relations de celui-ci avec le possesseur présumé du recueil, dont je vais parler, permettraient de croire que ces discours viennent du cardinal.

Plusieurs lettres sont adressées à un certain M. de Pomeuse, et d'autres pièces ou lettres, écrites par le même personnage, sont en nombre assez considérable, pour que je croie pouvoir lui attribuer la formation du manuscrit de Salins. Il eut d'ailleurs son importance sous le règne de Henri IV, et Tallemant des Réaux lui a consacré une historiette[1].

Étienne Puget ou du Puget, seigneur de Pomeuse[2], de Cheva et de Tillemont, fut pourvu en 1597 d'une charge nouvellement créée de trésorier triennal de l'Épargne, avec le titre de conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, comme il le raconte lui-même dans une chronologie intéressante des trésoriers de l'Épargne, depuis leur origine (8 mars 1522) jusqu'en 1600, qui fait partie du recueil transcrit par M. Prost. Avant de s'occuper de finances, ou en même temps, il paraît, d'après d'autres pièces, avoir rempli quelque fonction de confiance auprès de la duchesse de Bar et d'un grand seigneur qui fut envoyé à Rome, comme ambassadeur, vers 1600[3]. De plus, il cultivait la littérature et la philosophie, car on le voit correspondre avec certains beaux esprits. Très familier d'ailleurs avec beaucoup de personnages considérables de la cour, il put avoir une place dans l'entourage immédiat de Sully, et ceci expliquerait l'existence, dans son recueil, de pièces émanées du surintendant ou extraites de ses papiers. De même, il était lié avec le cardinal du Perron : le manuscrit contient une lettre de félicitations adressée par lui à cet homme d'État, le 12 mai 1605, et elle a été imprimée dans le recueil des *Ambassades* (p. 312), avec deux lettres du cardinal à M. de Pomeuse (p. 101 et 490), qui prouvent une véritable intimité entre les deux correspondants. Plus anciennement, M. de Pomeuse avait dû jouir d'un certain crédit auprès du surintendant des finances, M. d'O, car le manuscrit renferme une espèce de prosopopée pathétique qu'il lui adressait en avril

[1] *Historiettes*, t. VI, p. 213 et suivantes.

[2] Aujourd'hui Pommeuse, près Faremoutiers et Coulommiers (Seine-et-Marne). Il reste des traces de l'ancien château.

[3] Serait-ce Philippe de Béthune (1601), ou le marquis d'Alincourt (1605)?

Digitized by Google

1585, à une époque où le bruit courut que le surintendant songeait à abandonner le parti royaliste.

Nous y trouvons aussi des lettres de remerciements à la reine Marguerite et de félicitations au chancelier de Bellièvre.

Un discours sur l'*Ambassadeur* doit être encore l'œuvre de M. de Pomeuse.

Une lettre qui lui est adressée par un sieur de la Brosse (sans doute l'agent de ce nom qui résidait pour le duc de Mantoue à Paris), fait mention de ce travail, ou de quelque autre sur les fonctions diplomatiques, que notre trésorier de l'Épargne avait préparé pour l'instruction de l'ambassadeur envoyé à Rome [1]; et M. de la Brosse entre, à ce propos, dans des considérations intéressantes sur la relation déposée deux ans auparavant par un ambassadeur vénitien du nom de Dolfin [2], à la suite de son séjour auprès du pape Clément VIII. Le correspondant de M. de Pomeuse, tout en donnant ses propres appréciations sur la cour pontificale et sur la politique vénitienne, critique la convenance des publications de ce genre; mais il reconnaît leur utilité pour les apprentis diplomates [3].

[1] Il y est question du *Legatus* de l'ambassadeur Charles Paschal, imprimé en 1598, et, par d'autres passages, on voit que la pièce doit être placée, comme date, entre 1600 et 1605.

[2] Probablement Giovanni Dolfin, qui fut ambassadeur ordinaire en France de 1584 à 1588, et extraordinaire en 1594 et 1601.

[3] M. Baschet dit, dans son *Histoire de la chancellerie secrète de Venise* (p. 348 à 352), que des précautions étaient prises pour protéger contre toute divulgation indiscrète ces rapports confidentiels des ambassadeurs, bien qu'ils fussent lus en plein sénat, et il raconte que Henri IV ne put parvenir à se procurer le texte de la relation faite par les envoyés Dolfin (sans doute le même) et Priuli, à leur retour de France en 1601. Néanmoins il paraîtrait, d'après la présente pièce, que l'usage était de donner une vraie publicité aux relations. Voici comment s'exprime M. de la Brosse, dans sa lettre à M. de Pomeuse : « Il me semble que la relation du Dolphin n'est pas seulement utile, mais aussi nécessaire au seigneur auquel vous l'avez vouée, et qu'il se doit sentir votre obligé du soin que vous avez de lui procurer de bonnes instructions comme est celle-ci, pour les particularités qu'il y lira touchant les personnes avec lesquelles il faut qu'il traite... Que la relation soit vraie, je la juge telle par la connoissance que j'ai de plusieurs particularités qui y sont contenues, comme de celles qui concernent le duc de Mantoue... L'exécrable avarice de MM. les cardinaux y est tellement éventée que, s'ils ont du ressentiment, ils doivent mortellement haïr à jamais le Dolphin et sa république... Sur quoi peut-être ne sera-ce pas hors de propos de mouvoir cette question : s'il est utile et bienséant, tant aux susdits ambassadeurs qu'à leur république, de mettre par écrit leurs relations et de les publier comme ils font, et s'il ne seroit point plus expédient de les communiquer de vive voix seulement, en un conseil étroit... »

Digitized by Google

Une autre lettre de M. de la Brosse à la duchesse de Bar[1] a trait aux tentatives qu'il avait faites pour éveiller dans Henri IV le goût des belles-lettres et de l'histoire, qui avait été la gloire de François Ier. Ses efforts n'avaient eu que des résultats passagers, tandis que la sœur du roi professait un véritable culte pour les arts libéraux.

Les pièces que je viens d'indiquer sont les seules, je crois, du recueil de M. Prost qui puissent présenter quelque intérêt, sinon pour l'histoire générale, du moins pour la biographie du personnage de qui elles proviennent[2]. Il suffira donc de les avoir mentionnées ainsi, et je propose de déposer aux archives du Comité la copie que nous a transmise M. Prost.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Quarante-six lettres inédites de Henri IV au marquis de Choiseul-Praslin (1590-1609).

Communication de M. le comte Éd. de Barthélemy, membre de la section d'archéologie.

(Séance du 9 juin 1879.)

Notre confrère de la section d'archéologie, M. Édouard de Barthélemy, a retrouvé dans les archives de la maison de Choiseul-Praslin, qui sont en sa possession, un volume entier de lettres originales écrites par Henri III, Henri IV, Marie de Médicis et Louis XIII, à Charles de Choiseul, maréchal de Praslin, qui servit successivement de 1580 à 1626, comme capitaine d'une compagnie de gens d'armes des ordonnances, lieutenant général au gouvernement de Champagne entre Seine et Yonne, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, bailli et gouverneur de Troyes, maréchal

[1] M. de Pomeuse devait être attaché par un lien quelconque à la maison de cette princesse.

[2] Voir le *Dictionnaire de Moréri*, v° Puget, et l'historiette indiquée plus haut. Tallemant pouvait donner beaucoup de détails précis et sûrs, par la raison qu'une petite-fille de M. de Pomeuse, Marie du Puget, avait épousé Gédéon Tallemant, le maître des requêtes, son parent et homonyme, d'où vint l'académicien Paul Tallemant. Cette Mme Tallemant était fille du Puget de Montauron à qui Corneille dédia *Cinna*, et qui était le propre neveu de M. de Pomeuse avant de devenir son gendre.

Digitized by Google

de France, gouverneur de Saintonge, etc. Quoique ce vaillant homme de guerre ait joué un rôle considérable pendant le règne de Henri IV (il fut l'un des premiers à quitter la Ligue pour faire sa soumission au roi) et ait reçu en maintes circonstances des témoignages éclatants de la gratitude royale, le recueil des *Lettres missives* publié dans la collection des Documents inédits ne renferme pas une seule lettre de ce prince qui lui soit adressée. C'est pour combler cette lacune que M. de Barthélemy a choisi dans le volume qu'il possède et a transcrit à notre intention quarante-six lettres de Henri IV, relatives, pour la plupart, aux événements militaires dont la Champagne fut le théâtre et à des missions que remplit M. de Praslin. Dans la pensée de notre confrère, cet envoi pourrait prendre place parmi les *Mélanges* de la collection des Documents inédits. Je ne crois pas cependant qu'il y ait lieu de procéder aussi immédiatement, et sous cette forme, à la publication des copies offertes par lui. Effectivement la section se rappelle qu'elle m'a chargé de réunir, en vue de faire un supplément à la collection publiée par MM. Berger de Xivrey et Guadet, toutes les lettres de Henri IV qui, n'y ayant pas été comprises, nous sont successivement communiquées. Le nombre des pièces dont j'ai actuellement le texte ou l'indication entre les mains est déjà de plusieurs centaines; mais il n'est pas encore suffisant pour en faire l'objet d'une publication supplémentaire. Il ne me semble pas davantage urgent de devancer cette publication et d'imprimer à part, dans les *Mélanges*, les quarante-six lettres dont M. Édouard de Barthélemy nous a envoyé la copie. La plupart ne présentent point une importance exceptionnelle, quelques-unes même ne doivent être que des circulaires, dont il existe sans doute de nombreux exemplaires; et la valeur des pièces les plus intéressantes, qui ont trait aux poursuites ordonnées par Henri IV, en 1609, pour ramener la princesse de Condé, et à une mission donnée à M. de Praslin lors de la mort de la duchesse de Lorraine, sœur du roi, ne saurait justifier une dérogation à vos projets primitifs et au plan suivi jusqu'ici. Je propose donc de réunir aux lettres déjà recueillies le lot important qui nous arrive aujourd'hui, en adressant les remerciements de la section à notre confrère.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Visite de Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, au consistoire de cette ville (1682).

Communication de M. de Richemond, correspondant à la Rochelle.

(Séance du 9 juin 1879.)

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle, nous adresse un document extrait de la bibliothèque Marsh, de Dublin, et qui a été remis en 1862 au consistoire de la Rochelle. C'est la relation d'une visite que, le 21 décembre 1682, Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, fit, accompagné de plusieurs personnes, au consistoire de la ville pour communiquer officiellement aux ministres et aux anciens *l'Avertissement du clergé de France, daté du 1er juillet 1682*. Cette pièce est intéressante et j'en demande l'insertion dans le Bulletin.

Ludovic Lalanne,

Membre du Comité.

Visite de Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, accompagné de L. de Demuin, intendant, de Béraudin, lieutenant général et de Bridou, chanoine, au consistoire de la Rochelle, pour donner part aux ministres et aux anciens de l'avertissement de l'assemblée de MM. du clergé de France, daté du 1er juillet 1682.

Dans l'histoire des luttes religieuses à la Rochelle, deux faits attirent l'attention comme attestant un esprit de tolérance bien rare à cette époque. Deux dates peuvent être rapprochées, 25 octobre 1561, 21 décembre 1682.

Du 11 octobre au 20 novembre 1561, les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemy de la Rochelle servirent d'un commun accord alternativement aux assemblées religieuses des deux cultes.

« Toute sorte d'exercices de la religion réformée se faisoient, écrit un contemporain, et la messe se disoit sous mesme couvert et endroits par temps et heures séparées. »

La première messe commençait à Saint-Sauveur, un peu avant le jour pour la commodité du prêche, et les réformés payaient les cierges en vertu d'une convention du 25 octobre, puis le prêche précédait les vêpres. Le *simultaneum* fut aussi établi dans toute la Saintonge « avec une grande paix. »

Cent vingt et un ans s'écoulent. Avant les dragonnades et la révo-

Digitized by Google

cation de l'édit de Nantes, une voix de paix se fait entendre. Henry de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, vient au prêche, accompagné de l'intendant de Demuin, du lieutenant général de Béraudin et du chanoine Bridou. Le temple de la ville neuve occupait l'emplacement de l'hospice Saint-Louis actuel, rue du Prêche. A. Tessereau nous en a conservé le plan.

Laissons parler maintenant le procès-verbal inédit et contemporain. Il est extrait des papiers emportés dans l'exil par le docteur Bouhereau, déposés à la bibliothèque Marsh, de Dublin, et restitués à la Rochelle, au bout de deux cent soixante-dix-sept ans.

Relation de ce qui s'est passé au Consistoire de ceux de la Religion réformée de la Rochelle sur la signification de l'Advertissement pastoral.

Le dimanche 20 décembre de cette année 1682, Monsieur l'Intendant de Demuin envoya dire sur le soir à Monsieur de Tandebarats, le plus ancien de nos ministres, qu'il se trouvast le landemain chés luy à huit heures du matin avec un Ancien.

Ce lundy estoit un jour d'exercice, à cause de la feste, et Monsr de Tandebarats, acompagné de deux Anciens, ne manqua pas de se rendre à huict heures ches Monsr l'Intendant, qui leur dit qu'après que leur assemblée seroit finie, Monsieur l'Evesque de la Rochelle et luy iroient au Consistoire faire signiffier l'advertissement pastoral de Messieurs des Assemblées du Clergé, adjoustant qu'il falloit deux fauteuils, un pour Monsieur l'Evesque et l'aûtre pour luy, et une table avec un tapis, ils luy dirent qu'ils y mettroient ordre et que luy et Monsieur l'Evesque seroient receus du Consistoire avec le respect qui leur estoit deub.

Ils allèrent rapporter le tout au Con^re qui, cependant, s'estoit assemblé; on mit ordre à toutes choses et l'on chargea celuy qui devoit faire l'action, de la faire fort courte, ce qu'il fit aussy, de sorte que le Peuple estoit retiré et les portes du Temple fermées quand ces Messieurs vinrent.

Ce fut sur les unze heures, et lorsque l'on sceut leurs carrosses proches de la cour du Temple, Messieurs Guibert et de Laizement ministres, aveque deux Anciens, allèrent au devant d'eux et les conduisirent à la porte du Consistoire.

Monsieur l'Evesque estoit en rochet et en camail avec le bonnet carré sur la teste. Il entra le premier et prit sa place sur un fauteuil à costé et assés proche de celuy des bouts de la table où le modérateur se tient. Monsieur l'Intendant prit la sienne sur un autre fauteuil tout proche à la gauche de Monsieur l'Evesque.

Avec ces Messieurs entrèrent l'un des grands vicaires de Monsieur l'Evesque, Monsieur le Lieutenant général de cette ville et trois ecclésiastiques qui tous prirent leur place sur un banc de réserve.

Digitized by Google

Il y avoit deux notaires royaux et, outre cela, plusieurs personnes qui estoient entrées sans estre appelées et qui demeurèrent debout; les quatre ministres estoient à la table en leur place ordinaire et les Anciens dans les leurs sur leurs bancs.

Chascun estant ainsy rangé, Monsieur l'Intendant prit la parolle à peu pres en ces termes : «Messieurs, je suis venu icy par ordre du Roy pour assister à la lecture et signifficacion qui doit vous estre faitte de l'Advertissement pastoral de Messieurs de l'Assemblée du Clergé et à l'exhortation qui vous sera faitte sur le mesme sujet par Monsieur l'Evesque de la Ro^lle^ qui est votre véritable Pasteur».

Pendant ce discours, les Ministres et Anciens estoient levés et descouverts, et le Modérateur qui estoit Monsr de Tandebarats répondit ce qui suit :

«Monseigneur, les ordres de Sa Majesté nous seront tousjours sacrés et inviolables. Nous n'oublierons jamais rien de ce qui dépendra de nous pour y obéir. C'est le Souverain que Dieu nous a donné, le Monarque le plus grand et le plus auguste qui soit encore monté sur le Trosne. De quelque costé que nous le regardions, il n'est que gloire et que majesté, bien plus brillant mille fois par l'esclat de ses vertus héroïques que par l'esclat de ceste riche couronne que Dieu luy a mise sur la teste, la plus riche et la plus brillante qui soit au monde. Comme nous ne voyons que Dieu au dessus de luy, nous savons que l'obéissance que nous luy devons, après Dieu, ne peut estre trop grande. C'est celle que nous luy avons vouée, une soumission pleine et entière. Rien ne nous fera jamais départir de ce devoir et si, pour en donner des preuves, il ne faut que notre sang, nous nous estimerons bien heureux de le répandre jusqu'à la dernière goutte. Nous avons aussy cette confiance en la justice et la bonté de Nostre Auguste Monarque qu'il ne nous voudra jamais obliger à rien qui gesne nos consciences. Il sait qu'elles sont à Dieu. Nous révérons son authorité par tout où nous en voyons le caracthère, nous la révérons particullièrement en vous, Monseigneur, de qui le grand mérite répond si bien aux beaux et grands employs que vous avés sur ces costes, où vous servez Sa Majesté aveque tant de vigilance, aveque tant d'activité, aveque tant de succès pour sa gloire.

«Pour Monsieur l'Evesque de la Rochelle, c'est un seigneur de qui nous cognoissons le mérite et qui nous est considérable pour plusieurs raisons. Nous honorons en luy la grande naissance, l'une des plus illustres de ce Royaume. Nous honorons en lui les grandes quallités qui l'auroient eslevé aux plus hautes charges de la Couronne à l'exemple de ses pères, s'il n'eust choisy un autre genre de vie.

«Pour l'escrit dont la lecture nous doit estre faitte en sa présence, permettés-nous, Monseigneur, qu'il nous permette luy mesme de luy dire que véritablement nous ne voyons pas bien le dessein que Messieurs de l'Assemblée du Clergé peuvent avoir en nous adressant cet escrit. Il semble qu'un advertissement pastoral, ainsy qu'ils le nomment, devoit estre pour

Digitized by Google

tout autre que pour nous qui ne sommes pas de leur Bergerie. Aussy ne dissimulons-nous point que nous ne pouvons pourtant regarder cet advertissement comme un acte qui suppose qu'ils ayent aucune juridiction sur nous, nous ne craignons point non plus qu'ils tirent aucun adventage pour cela de ce que la signifficacion nous en doit estre faitte. Sa Majesté a eu la bonté de prévenir icy nos craintes, ayant recommandé expressément que dans les actions semblables à celle d'aujourd'huy, il ne se fasse rien qui donne atteinte à ce qui nous a esté accordé par les édits faits en notre faveur. Sy l'acte de ces Messieurs et la lecture qu'ils ont procuré, qui nous en fust faitte, est simplement un office de leur charité qui songe à nous retirer d'une voye où ils croyent que nous nous esgarons, nous y répondrons par les mouvemens de la nostre. Nous prions Dieu qu'il leur donne de cognoistre que la voye que nous suivons est le bon chemin, celuy là mesme qu'il a révellé et marqué en ses Écritures.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, et quelle qu'ait esté la veue de ces Messieurs, puisque c'est la volonté de nostre Grand Roy que leur acte nous soit leu et signiffié, nous voicy prests à escouter cette lecture aveque la soumission entière que nous devons à ses ordres et aveque le respect que nous avons pour vous, Monseigneur, qui avés voullu honorer cette action de votre présance. »

Ces Messieurs parurent attentifs à ce discours, ils furent eux mesmes descouverts tant qu'il dura, puis ils se couvrirent et avec eux les Éclésiastiques, ce qui fut suivy des Ministres et des Anciens.

Et alors Monsieur l'Evesque commença un discours bien composé et bien prononcé qui sentoit sa personne de quallité telle qu'il l'est aussy.

Son but estoit de montrer au Consistoire qu'il estoit leur légitime Pasteur et de les porter à rentrer en l'Église Romaine, se servant pour cela de raisons à peu près conformes à celles de l'Acte du Clergé, mais qui n'estoient pas accompagnées d'expressions si dures.

Comme il eut finy, un des Éclesiastiques leut la lettre latine de Messrs du Clergé, et, celle là achevée, un des notaires leut la version qui en a esté faitte en françois.

Après quoi le Modérateur s'adressant à Monsieur l'Intendant : « Monseigneur, dit-il, nous venons d'ouir des lettres où il est parlé de nous et des nostres en des termes terribles, mais qui, grâces à Dieu, ne nous conviennent nullement; on y a souvent répondu, et pour le présant, nous n'adjousterons rien aux choses que nous avons dites, sy ce n'est les assurances de nos vœux ardans pour Sa Majesté. Nous prierons continuellement Dieu qu'il conserve sa personne sacrée, qu'il bénisse sa famille royalle, qu'il adjouste chasque jour quelque nouveau rayon à sa gloire et estende de plus en plus les limites de son Empire et pour vous, Monseigneur, qu'il vous comble de toutes sortes de prospérités. »

Cependant les deux notaires dressoient l'acte de signifficacion de l'adver-

Digitized by Google

tissement pastoral, on en distribua plusieurs exemplaires. Ces Messieurs se levèrent et furent accompagnés des Ministres et de plusieurs Anciens jusqu'à leur carosse.

Enfin on peut dire que tout se passa bien, ces Messieurs en ayant usé avec beaucoup d'honnesteté et le Consistoire ayant tasché de rendre à ces Messieurs le respect qui leur estoit deu.

(Bibliothèque Marsh, à Dublin. Fonds Bouhereau.)

Pour copie conforme :

De Richemond,
Archiviste de la Charente-Inférieure.

Notice généalogique des enfants du roi Henri II et de Catherine de Médicis.

Communication de M. Ferd. André, archiviste de la Lozère.

(Séance du 9 juin 1879.)

M. Ferd. André, archiviste de la Lozère, nous envoie, sans le moindre commentaire, une petite pièce qu'il intitule : *Notice généalogique des enfants du roi Henri II et de Catherine de Médicis.* C'est tout simplement la liste des enfants du roi, avec l'indication de la date et du lieu de leur naissance, et celle de leur mort pour ceux qui sont décédés en bas âge. Elle a été écrite sous François II. Les dates qui y sont inscrites sont exactement celles que l'on trouve dans le P. Anselme. Je n'ai à y signaler que l'indication, que ne donne pas cet auteur, du titre de *duc d'Anjou et de Moulins* attribué au dernier fils, François, titre qu'il ne conserva probablement pas longtemps, car, par lettres patentes du 8 février 1566, le duché d'Anjou fut donné à son frère aîné Henri, qui en porta le titre jusqu'à son avènement au trône. Je demande le dépôt aux archives [1].

Ludovic Lalanne,
Membre du Comité.

[1] Un document analogue a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. III de la 6e série, p. 506. On doit à M. Castan la communication de ce document, qui ajoute quelques détails, qui ne sont pas sans intérêt, aux confirmations du P. Anselme, comme par exemple les noms des parrains et marraines. Là, le dernier fils de Henri II et de Catherine de Médicis porte le titre de duc d'Anjou mais non celui de duc de Moulins, et le nom d'Hercule, qu'il devait échanger pour celui de François, sous lequel fut connu le prince que l'on nomma habituellement le duc d'Alençon, avant l'avènement au trône de son frère Henri III.

(Note du Secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

Requête du syndic des chartreux de Cahors.

Communication de M. Baudel, censeur des études au lycée de Saint-Omer.

(Séance du 9 juin 1879.)

M. Baudel, censeur des études au lycée de Saint-Omer, nous a envoyé deux pages extraites d'une histoire manuscrite de la chartreuse de Cahors, par Bruno Malvezin, histoire conservée dans la bibliothèque municipale de cette ville. C'est une « requête du sindic des chartreux de Caors, contenant plainte de plusieurs excès commis par les gens de la religion prétendue réformée, » adressée à MM. de Burie et de Montluc. Ceux-ci, en réponse, ordonnèrent, le 15 mars 1562, une enquête, que le commencement de la première guerre civile rendit inutile. Les méfaits reprochés aux protestants, et que peu de temps après ils expièrent cruellement, n'offrent rien de particulier. Ce sont des impiétés, des vols de reliquaires et d'ornements sacrés, des bris d'images, des violences contre les personnes; aussi la pièce ne me paraissant pas avoir assez d'intérêt pour être publiée, j'en demande le dépôt aux archives.

Ludovic Lalanne,

Membre du Comité.

Lettre de Seguier, de Nimes.

(Séance du 9 juin 1879.)

En 1774, le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, désireux de voir se développer en France, en dehors de Paris, le goût des études scientifiques, conçut un projet qu'il croyait très propre à atteindre le but qu'il se proposait. Il voulait affilier, avec certains avantages, à l'Académie des sciences les académies de province, comme quelques-unes de celles-ci l'étaient déjà à l'Académie française.

Avant de soumettre son projet au Ministre, qui seul aurait pu le mettre à exécution, il jugea bon de le communiquer au savant Seguier, de Nimes, dont il avait fait connaissance quelques années auparavant, dans un voyage où il avait accompagné son ami d'Alembert. Je n'ai pu malheureusement retrouver la lettre qu'il

Digitized by Google

lui adressa, et les recherches que l'archiviste de Nimes, M. de Lamothe, a bien voulu faire à ce sujet ont été inutiles; mais, dans les papiers de Condorcet conservés à la bibliothèque de l'Institut, j'ai rencontré la réponse du célèbre épigraphiste, et elle m'a paru assez intéressante pour mériter d'être lue au Comité.

D'après d'autres mémoires de Condorcet que possède le même établissement, et la réponse peu encourageante de Seguier, on peut résumer ainsi les principales dispositions du projet :

« Chaque académie enverrait à celle de Paris, tous les trois mois, ou plus souvent, les mémoires lus dans ses assemblées et les observations en tout genre.

« L'Académie de Paris choisirait, entre les mémoires, les plus importants, qui seraient imprimés sur-le-champ avec ceux des correspondants étrangers; car l'impossibilité où sont les savants des provinces de publier promptement leurs découvertes, est surtout ce qui éteint toute émulation parmi eux. »

Enfin, les membres ordinaires de chaque académie de province auraient, dans leurs voyages à Paris, le droit d'assister aux séances de l'Académie des sciences, qui, on le sait, n'étaient pas publiques.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

Lettre de Seguier, de Nimes, à Condorcet.

Monsieur,

Le projet d'association que vous avez imaginé, pour faciliter aux académies de province un moyen aisé de faire imprimer les ouvrages que leurs membres voudront donner au public, me paraît très bien conçu. Ce sera un grand avantage pour eux d'être en relation avec la plus savante académie du royaume, et de pouvoir assister à ses assemblées, lorqu'ils se trouveront à Paris. Je ne puis qu'applaudir à votre projet, et je ne saurais trop vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait de me le communiquer et de m'en demander mon avis.

Si notre Académie n'avait pas déjà pris ses vacances jusqu'à la mi-novembre, j'aurais pu lui faire la lecture de votre lettre; mais comme il ne m'a pas été possible de rassembler tous nos Académiciens, je n'ai pu la lire qu'à un petit nombre. Je vais vous faire part des réflexions qu'ils ont faites, en me réservant de vous marquer, à la rentrée, ce que ceux en qui j'ai le plus de confiance m'auront fait observer.

Digitized by Google

Vous supposez, Monsieur, que toutes les académies de province ne forment que des sociétés, dont les travaux littéraires se rapportent à ceux de l'Académie des sciences de Paris; mais il y en a plusieurs dont l'institution est entièrement différente. La nôtre, pour me rapprocher plus particulièrement de ce qui nous regarde, n'est qu'une Académie de belles-lettres qui fut associée à l'Académie française au commencement de ce siècle. Conformément à son institution, elle ne s'est presque occupée jusqu'ici que de discours académiques, de l'éloquence, de la poésie et des faits historiques. Les monuments antiques qui se conservent chez nous devinrent aussi l'objet de ses recherches, et l'on y joignit l'étude de l'antiquité. Lors de sa reconnaissance en 1752, on s'aperçut que les objets dont elle s'était occupée ci-devant n'étaient pas assez variés; on étendit alors la sphère de ses connaissances, et on a résolu depuis peu de s'attacher à la physique, à l'histoire naturelle, aux sciences utiles et aux arts. Nous voilà bientôt devenus vos imitateurs. Nous pourrons donc à l'avenir vous fournir des mémoires relatifs à ceux du recueil que vous avez en vue.

Je dois cependant vous faire réfléchir que, dans les académies de province et surtout des provinces méridionales, on y montre d'abord beaucoup d'activité et d'ardeur; on fait beaucoup de promesses de travailler, mais cette ardeur se ralentit; peu de personnes veulent s'assujettir à composer des ouvrages suivis et réfléchis, en sorte qu'il ne sera pas peut-être possible de fournir les dissertations promises pour chaque volume. C'est en vain que les plus zélés des Académiciens réclameront les engagements que l'on aura pris, et les promesses n'auront point leur effet. D'ailleurs, il n'y en a qu'un petit nombre qui pourront vaquer aux obligations qu'ils s'imposeront. Les devoirs de leur état, les occupations, les soins d'une famille le leur permettront à peine. Tout se réduira à trois ou quatre personnes dont on peut espérer des mémoires relatifs à leur goût particulier.

A l'égard des autres académies qui font imprimer leurs mémoires, il me semble que vous ne devez pas vous flatter d'obtenir des dissertations pour votre recueil. Elles les garderont pour les publier elles-mêmes, et si on vous en envoie quelques-unes, ce ne seront peut-être que celles qui n'auront point mérité l'approbation, et qu'on n'aura pas jugé à propos d'insérer dans les Mémoires de ces académies.

Les correspondants de celle des Sciences de Paris jouissent des mêmes avantages que vous proposez en général aux autres sociétés littéraires. Les mémoires qu'ils ont ci-devant envoyés ont été imprimés dans le Recueil de ceux des étrangers. Je suis persuadé que ceux-ci se feront un devoir de répondre à vos invitations, et qu'ils continueront à en fournir, même un plus grand nombre.

L'avantage que vous faites entrevoir aux académies de province, de mériter une protection plus constante de la part du Gouvernement, ne m'a pas paru faire assez de sensation sur ceux à qui j'ai fait part de votre lettre.

Digitized by Google

Vous ajoutez *qu'elles deviendront une partie de l'administration générale, et ne dépendront pas du plus ou du moins de goût que peuvent avoir, pour les sciences, l'In..... et le Gou.....*[1] *d'une province.* Je ne crois pas que cette dernière réflexion puisse être lue en pleine Académie. Il faudra la modifier, d'autant plus que les personnes qui dépendent d'eux sont de notre corps, et qu'elles pourraient la leur présenter d'une façon qui pourrait interrompre la bonne harmonie. Il faut garder plus de ménagements.

Vous présumez beaucoup, Monsieur, des secrétaires des académies de province, en supposant qu'ils ont assez de loisir pour entretenir une correspondance suivie, qu'ils puissent envoyer exactement à celle de Paris toutes les observations qu'ils croiront dignes de lui être communiquées. Il serait à souhaiter qu'ils fussent tels que vous les supposez et qu'ils voulussent se charger de répondre à vos invitations. Mais souvent le secrétaire a des devoirs à remplir aussi pénibles que ceux de ses confrères. S'il n'était que simple citoyen, sans charges, sans emploi, libre des soins domestiques, il pourrait ne s'occuper que des sciences et de la littérature. Je suis à peu près dans cette position; je prévois que je pourrai répondre de mon exactitude, toutes les fois que ma santé me le permettra; mais à l'âge que j'ai[2], je passe des hivers languissants qui m'obligent, malgré moi, à me ménager et à interrompre les occupations qui m'affectent le plus.

Voilà, Monsieur, quelques réflexions que j'ai l'honneur de vous communiquer. Vous avez paru les désirer et je vous ai obéi. Si votre projet s'exécute, j'en aurai beaucoup de satisfaction. Vous m'obligerez de m'en apprendre la suite et ses progrès. Je me rappelle avec plaisir le jour heureux qui me procura l'honneur de votre connaissance et celle de M. d'Alembert à qui j'offre mes respects. Logé à présent dans une maison plus commode, que j'ai fait bâtir, j'y ai étalé mon cabinet d'histoire naturelle dans un plus grand jour et dans un appartement convenable. Quel plaisir pour moi ne serait-ce pas de vous y revoir et de vous renouveler de vive voix les marques de mon sincère attachement!

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SEGUIER.

A Nimes, le 3e août 1774.

Pour copie conforme :

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

[1] L'intendant et le gouverneur.

[2] Seguier était alors dans sa 71e année; il mourut dix ans plus tard, le 1er novembre 1784.

Digitized by Google

Communications de MM. de Richemond, Gaultier du Mottay et Alphonse Roserot.

(Séance du 30 juin 1879.)

M. de Richemond, correspondant du Comité à la Rochelle, a envoyé l'analyse de cent cinquante-quatre lettres conservées dans un registre tenu par Martin de Berrandy, sieur de Beauséjour, maire de la Rochelle; ces documents contiennent l'histoire de son administration du 10 avril 1611 au 29 avril 1612. Ils ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale, parce qu'ils touchent à celle du protestantisme et de l'Assemblée générale de Saumur. Les analyses très succinctes données par notre correspondant laissent voir la susceptibilité toujours défiante de la commune de la Rochelle, qui formait alors, comme Saint-Malo en Bretagne, un État dans l'État; on saisit aussi les défiances des protestants, excitées par les mesures provocantes du duc d'Épernon. A ce moment la Rochelle faisait fondre des canons, travaillait sans relâche à mettre en état ses fortifications, pour lesquelles elle empruntait, et demandait à l'Assemblée de Saumur un subside annuel, ou 10,000 écus une fois payés; elle en demandait même à la reine, qui donnait 4,000 livres, sans se douter que peu de mois après ce devait être à l'abri de ces remparts que se réunirait, contre son gré, la première assemblée de cercle autorisée par l'Assemblée de Saumur. En même temps le corps de ville refusait de recevoir le commissaire délégué pour assurer l'exécution de l'édit, ainsi que l'inspecteur de l'artillerie de France, qui voulait faire l'inventaire des armes de la ville. Cette correspondance mérite de fixer l'attention des savants qui, à Saintes et à Poitiers, se sont donné la mission très louable d'éditer des textes historiques. Il est facile d'y reconnaître le prélude des graves événements dont la Rochelle devait être le théâtre et le centre dix années plus tard. L'Assemblée de Saumur, qui déjà faisait les plus grandes difficultés pour se séparer, devait être suivie de l'Assemblée de la Rochelle, qui, elle, ne se sépara qu'après avoir fait la guerre pendant deux années. A son analyse, M. de Richemond a ajouté la copie de deux lettres de Sully et de trois lettres de Chastillon, de Duplessis-Mornay et de Rohan, adressées au corps de ville; elles indiquent combien ceux qu'alors on appelait *les Grands* ménageaient la ville de la Rochelle, destinée

Digitized by Google

à devenir promptement le foyer de l'opposition protestante et féodale à l'autorité du roi.

M. Gaultier du Mottay, correspondant à Saint-Brieuc, a fourni la copie d'un acte du 3 mars 1602, par lequel Charles de Balzac, évêque de Noyon, fait connaître que, ce jour même, il a procédé, dans l'église Saint-Marcel de Paris, à la consécration de Melchior de Marconay, nommé évêque de Saint-Brieuc par lettres apostoliques du 13 des calendes de décembre 1601 (20 janvier 1602). Ce document, retrouvé parmi des parchemins destinés à être détruits, fait connaître des dates précises ignorées jusqu'à ce jour. Parmi les Bretons qui assistaient à cette cérémonie, nous notons le nom du comte de La Magnanne, qui n'est autre que le célèbre capitaine ligueur, Anne de Sanzay, dont le nom est célèbre en Cornouaille et dans le pays de Rohan, où il était encore, à ce moment, abbé séculier de Lantenac.

M. Alphonse Roserot, archiviste adjoint de la préfecture, à Troyes, a signalé un acte du 9 avril 1372, conservé aux archives départementales de l'Aube, qui constate la renonciation des habitants d'un village à la charte de commune, qui leur avait été concédée un siècle et demi auparavant.

Thibaut IV, comte de Champagne, en juin 1232, avait institué une commune à Villemaur, en lui accordant la juridiction, le four, le péage, les usages, coutumes et censives, ainsi que 1,200 arpents au bois de Saint-Luc; en compensation, la nouvelle commune avait à payer chaque année une rente de 170 livres; c'était ce que l'on désigna ensuite sous le nom de *cense de Villemaur*. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, cette rente appartenait à Guillaume de Dormans, chancelier de France; mais depuis plusieurs années, par suite des guerres et de la dureté des temps, les communiers de Villemaur étaient en retard, et le chancelier faisait saisir leurs biens personnels et ceux de la communauté. Réduits aux abois, en 1372, les communiers ne pensaient plus qu'à quitter le pays, s'ils ne trouvaient une combinaison qui pût les tirer d'embarras.

La seigneurie de Villemaur appartenait, à cette date, à Marguerite de France, comtesse de Flandre, alors veuve de Louis II de Crécy; les malheureux communiers s'adressèrent à elle et obtinrent qu'en abandonnant leurs biens et leurs droits communaux, elle indem-

Digitized by Google

niserait le chancelier et annuleraît ainsi la *cense de Villemaur*. Cet arrangement fut conclu par-devant le prévôt de Paris. Marguerite donna à Guillaume de Dormans ses droits sur les seigneuries de Luzarches et de Coye (Oise); les communiers renoncèrent à leurs privilèges, devinrent bourgeois et justiciers libres de la comtesse de Flandre, et conservèrent l'usage des bois, des pâturages et de la rivière de Villemaur; ils ne devaient plus au seigneur que la jurée, sur le pied de 6 deniers par livre sur les meubles et 2 deniers sur les immeubles.

J'ai l'honneur de proposer le dépôt aux archives du Comité de ces trois communications.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

DOCUMENTS ORIGINAUX DU XVe SIÈCLE.

Communication de M. Vayssière, archiviste du département de l'Ain.

(Séance du 30 juin 1879.)

M. Vayssière, archiviste du département de l'Ain, correspondant du Ministère, a envoyé la mention de plusieurs documents originaux du XVe siècle, contenus dans un cahier dont il avait adressé précédemment une pièce importante, qui a été publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* [1]. Ce premier document se rapportait à l'année 1468 et reproduisait les instructions données par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, à des émissaires auprès du duc et de la duchesse de Savoie. M. Vayssière signale, dans sa nouvelle communication, d'autres pièces historiques de la même époque, contenues dans le même cahier dont il a extrait le document publié, et pareillement relatives aux relations entre Louis XI, le duc de Bourgogne et la maison de Savoie. Ces pièces sont :

1° Les poins et articles pourparlés entre Mgr le duc de Calabre et Messrs les ambassadeurs du duc, touchant l'appaisement des différends qui courent à présent entre le roy d'une part, Mgr son frère et le duc, d'aultre;

2° Ce sont les remonstrances et doléances faictes par les ambassadeurs de Mgr le duc de Bourgoigne et les réponses faictes de la part du roy en la journée tenue à Hem en Vermandois, le mardi

[1] 6e série, tome VII, p. 363.

Digitized by Google

XXIe jour du moys de septembre l'an mil CCCCLX huit, entretenue jusques au jeudi XXIXe jour du dit moys ensuivant, et de puis contenuée et remise en la ville de Peronne, en ce present moys d'octobre, ou dit an soixante huit;

3° Texte du traité passé entre le duc de Bourgogne et Louis XI, à la suite de la conférence de Ham.

M. Vayssière est disposé à adresser la copie de ces pièces, si le Comité le jugeait utile; mais comme la plus importante, la dernière, est bien connue et a déjà été publiée, et que les deux autres s'y rattachent intimement, il me paraît suffisant, et j'ai l'honneur de proposer au Comité d'en insérer seulement la mention dans la *Revue*, ce qui en ferait connaître l'existence aux personnes s'occupant de cette période historique.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Copie du titre de fondation du monastère des pères Célestins de Limay, près Mantes.

Communication de M. l'abbé Grimot, correspondant du Ministère.

(Séance du 30 juin 1879.)

Le couvent des Célestins de Limay a été fondé par le roi Charles V en 1376; la charte de fondation, rédigée en latin, a été publiée plusieurs fois, et en dernier lieu en 1857 dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. IV, p. 239 à 249. La communication du texte original de ce document avait été faite par M. Moutié, correspondant à Rambouillet, qui l'avait collationné avec le concours de M. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir. Il était accompagné d'un fac-similé de la lettre initiale et des six premières lignes de la charte, fait aux frais du duc de Luynes. L'intérêt de cette charte et de la lettre initiale, qui représente le roi Charles V à genoux, offrant l'acte à quatre religieux agenouillés aussi et revêtus du costume de l'ordre, consiste surtout dans les trois fleurs de lis de l'écu royal, figuré au-dessus de la tête du roi. On en pouvait conclure avec certitude que, dès la seconde moitié du XIVe siècle, le nombre des fleurs de lis était ainsi limité à trois dans l'écu royal. C'est ce que M. Moutié avait surtout indiqué dans une notice jointe au document et publiée

Digitized by Google

dans le *Bulletin*. J'avais réuni moi-même, dans un rapport sur cette communication qui fut aussi imprimé, plusieurs autres témoignages historiques et archéologiques de l'usage plus ancien des fleurs de lis en nombre ternaire, remontant même au commencement du XIIIe siècle, je rappelais que l'usage des fleurs de lis en nombre illimité n'avait pas entièrement cessé avant la fin du XIVe siècle et même qu'il avait persisté plus tard.

M. l'abbé Grimot, qui signale avec raison cette particularité héraldique de l'écu royal de France comme le principal intérêt de la charte de Limay, paraît n'avoir pas connu la communication de M. Moutié ni le rapport dont elle fut l'objet. La traduction française, dont il a adressé une copie au Comité, est datée du 6 juillet 1669. Elle paraît être littérale, mais sans intérêt historique. Les pensées mystiques et métaphysiques qui y sont développées semblent encore plus étranges en français que dans le texte original. Cette traduction est d'ailleurs trop moderne pour présenter quelque valeur philologique; j'ai, en conséquence, l'honneur de proposer le dépôt de cette pièce dans les archives du Comité et de remercier M. l'abbé Grimot de sa communication.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

1° *Relation d'un souper offert à Thann en Alsace aux envoyés du duc de Bourgogne pour prendre possession du comté de Ferrette, en 1469.*

2° *Quittance du bailli de Ferrette d'une somme employée par lui à lever des gens d'armes (1470-1471).*

Communications de M. Canat de Chizy, correspondant honoraire à Chalon-sur-Saône.

(Séance du 30 juin 1879.)

Le premier de ces deux documents est connu du Comité; il lui a déjà été communiqué, il y a plus de deux ans, en janvier 1877, par M. Jules Guillemin, demeurant à Château-Chinon, et publié sous le titre d'un *Menu de souper au XVe siècle*, avec un rapport de M. L. Lalanne[1]. M. Canat de Chizy, président de la Société histo-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, t. VII, janvier-février 1878, p. 77.

Digitized by Google

rique et archéologique de Chalon-sur-Saône, a adressé une nouvelle copie plus complète de ce même document, non d'après l'original, dit-il, mais sur une première transcription, de l'exactitude de laquelle il n'ose répondre. Il remarque avec raison que la communication précédente était fort incomplète et ne contenait pas, sur les personnes et sur certains usages des repas alsaciens au xve siècle, quelques détails très piquants, dont la précision paraît indiquer un témoin oculaire faisant probablement partie de l'ambassade bourguignonne. Il rappelle aussi que le duc ou plutôt l'archiduc d'Autriche figurant au souper de Thann était Sigismond, qui, à son retour de Saint-Omer, où il avait conclu le traité de cession du comté de Ferrette, vint lui-même en faire la remise officielle aux commissaires de Charles le Téméraire, en 1469.

Mais ce que paraissent avoir ignoré les deux auteurs de ces communications successives, c'est que le document dont il s'agit avait déjà été publié presque intégralement, sauf quelques détails relatifs aux costumes des personnages, dès l'année 1862, en même temps que plusieurs autres récits analogues, par le savant et spirituel auteur de l'*Ancienne Alsace à table*[1], M. Charles Gérard, enlevé récemment aux études historiques et archéologiques, qu'il a enrichies de nombreux mémoires. Ce fut d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale faisant partie de la collection de Fevret de Fontette, où il est indiqué sous le titre de : *Nouvelles adressées de Ferrette*, que M. Gérard publia, le premier, une description de ce repas politique alsacien qui témoigne de la fidélité des souvenirs à l'observance canonique du maigre, car on n'y voit figurer que diverses espèces de poissons. L'analogie des récits est tellement complète qu'ils ont été évidemment empruntés à la même source, que M. Canat ignorait. Il me paraît donc suffisant d'indiquer l'ouvrage où se trouve déjà la description qu'il a reproduite et adressée au Comité, et de le remercier de sa communication.

Le second document, adressé par le même correspondant d'après l'original de sa collection, est une quittance donnée en avril 1470-1471, par le bailli de Ferrette, Pierre de Hagenbach, qui devint le premier grand bailli de Ferrette pour le duc de Bourgogne, d'une

[1] *L'Ancienne Alsace à table*, Colmar, 1862, 1 vol. in-8°, p. 58 et 72. Ce même récit de ce souper de Thann, le 21 juin 1469, se retrouve dans la 2e édition de l'*Ancienne Alsace à table*.

Digitized by Google

somme employée par lui à lever des gens d'armes envoyés pour résister aux troupes du dauphin, qui occupaient le Mâconnais et le Charolais. Quoique ce document concerne une portion de l'Alsace qui a cessé de faire partie de la France, il fournit cependant des renseignements assez instructifs sur la levée et le payement des troupes au XVe siècle et sur la valeur comparative de plusieurs types de monnaies à cette époque, pour qu'on puisse le publier dans la *Revue*, où il remplirait à peine une ou deux pages.

J. Desnoyers,
Membre du Comité.

Quittance de Pierre de Hagenbach, bailli de Ferrette, d'une somme employée par lui à lever des gens d'armes.

1er avril 1470-1471.

Nous Pierre de Hagenbach, chevalier, conseiller et maistre d'ostel de monseigneur le duc de Bourgongne et son grant bailly de ses comté de Ferrete et vicomté d'Auxois, confessons avoir eu et receu de maistre Berthelemy Trotin, conseiller et trésorier des guerres de monseigneur le duc de Bourgongne, la somme de trois mille sept cens cinquante six francs six sols du pris de trente deux gros monnoie de Flandres le franc, qui vallent trois mille trois cent livres trente neuf francs monnoye royal, pour le payement d'un mois commançant le premier jour d'avril mil cccc soixante dix avant Pasques, et finissant continuellement en suivant, de unze cent treize compaignons gens de guerre de la comté de Ferette et aultres almans gens de pié, tant arbalestriers, couleuvriniers, hallebardiés, que picquenaires, lesquels compaignons de guerre nous promettons en notre conscience tenir et entretenir souffisamment armez et habillez pour servir mondit seigneur en armes, envers et contre tous, partout où son plaisir sera, au pris de cinquante quatre sols, de deux gros monnoie de Flandres le sol, qui reviennent à trois frans monnoye royal, pour chacun desdicts compaignons de guerre pour ledit mois, valent ladite somme III^m LII^c LVI^f VI^s dudit prix de XXXII^d monnoie de Flandre le franc; qui reviennent à la dite somme de III^m III^c XXXIX^f dicte monnoie royal. De laquelle somme nous nous tenons pour contens et en quictons mondit seigneur et sondit trésorier et tous aultres qu'il appartiendra. Tesmoins de quoi nos sceel et sceing manuel cy mis, ledit premier jour d'avril avant Pasques mil cccc soixante dix.

Signature autographe de Pierre de Hagenbach, dont le scel est détruit.

Au dos de la mention du paiement de ces troupes « en nombre de onze cens treize compaignons qui ont esté mandez venir et descendre au pays de Masconnais pour eulx joindre à l'armée de Bourgongne pour le reboutement

Digitized by Google

et resistance des ennemis et adversaires de mondit seigneur ...Et ce pour un mois entier commençant le premier jour d'avril l'an mil IIII^c soixante dix avant Pasques. Fait à Beaufort le second dudit mois d'avril audit an LXX.»

Pour copie conforme :

CANAT DE CHIZY,

Correspondant honoraire du Ministère.

STATUTS DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE CAHORS.

Communication de M. J. Baudel.

(Séance du 30 juin 1879.)

Les statuts du chapitre de l'église cathédrale de Cahors, promulgués en 1560 par l'évêque Pierre Bertrandi, ne paraissaient plus connus que par la mention qu'on en trouve dans l'ouvrage publié par Guillaume de la Croix en 1617, sous le titre *Series et acta episcoporum Cadurcensium* et dans l'*Histoire manuscrite du Quercy*, de Lacoste, déposée à la bibliothèque de Cahors (t. VI, 1er cahier, p. 44); ajoutons que les archives de l'évêché de Cahors ayant été malheureusement dispersées, on pouvait craindre de ne plus retrouver ce monument de la discipline ecclésiastique au XVIe siècle. Il faut donc considérer comme une bonne fortune la découverte que M. J. Baudel a faite, dans les papiers de M. Valet de Reganhac, d'une copie très nette de ces statuts, qu'un des parents de M. Valet avait reçue comme prébendier de la cathédrale, et nous devons savoir gré à M. Baudel d'avoir transmis au Comité une consciencieuse analyse, avec extraits, de ce document.

Toutefois, la communication de M. Baudel n'étant pas susceptible, en raison de sa forme, d'être insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*, j'en propose le dépôt aux archives. Je dois rappeler, en finissant, que M. Baudel offre d'adresser au Comité une copie intégrale des statuts capitulaires; mais le transcripteur de ce document ayant, ainsi que nous l'apprend notre correspondant, «commis d'assez nombreuses fautes», il ne me semble utile, pour le moment, que de prendre acte de l'offre qui nous est faite.

A. LONGNON,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Jeton en langue française frappé à Venise au xive ou au xve siècle.

Communication de M. Hucher, membre non résidant, au Mans.

(Séance du 12 mai 1879.)

M. Hucher a adressé au Comité une note intitulée : *Jeton en langue française frappé à Venise au xive ou au xve siècle, pour le maître de la monnaie. Piéfort.* Cette note est brève; le monument est curieux, j'en proposerais donc volontiers l'impression dans la *Revue*, si je n'étais retenu par des scrupules au sujet de l'attribution et de l'explication de ce jeton que je crois devoir exposer à la section, qui statuera. Voici la description et la figure du jeton que nous communique M. Hucher :

Face : † IETT : DV : MAIST : DE : LA : MONN : Tête tournée à gauche d'un homme d'âge mûr, la tête nue, sans barbe.

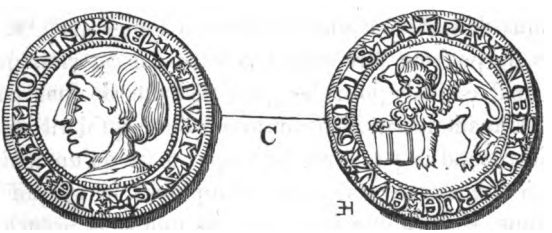

Revers : † PAX : NBI : MARCE : EVANGELISTA : dans le champ, le lion ailé de saint Marc, posant sa patte droite antérieure sur un livre ouvert, l'évangile selon saint Marc. Cuivre. Module 30 mill.

M. Hucher croit ce jeton hybride : selon lui, la face daterait du xive siècle, tandis que le revers descendrait jusqu'au milieu du xve siècle ; il croit encore que si nous avions le véritable revers du jeton primitif, au lieu de PAX, etc., nous y lirions, toujours en français, *du doge de Venise*, ou quelque chose d'approchant.

Digitized by Google

M. Hucher a été très frappé de l'emploi de la langue française « dans la patrie du Dante, de Pétrarque et du Tasse. »

Bien qu'il n'ignore pas que l'usage de la langue française ait été fort répandu à cette époque, notre collègue s'étonne de voir une légende française sur un jeton de compte vénitien, destiné à de vulgaires opérations qui devaient s'accomplir à Venise même dans une officine de monnaie locale. « Cela, » dit-il en finissant, « dépasse de beaucoup l'idée qu'on s'était faite jusqu'ici de l'emploi de la langue française dans les conceptions de l'esprit et dans les relations diplomatiques. »

Je suis, sur ce point, de l'avis de M. Hucher plus que lui-même; aussi, n'admettrai-je pas comme démontré le fait singulier qu'il nous signale.

En somme, M. Hucher n'a été amené à attribuer ce jeton à un maître de la monnaie de Venise que par la présence du lion de saint Marc au revers de ce monument. Est-ce suffisant? J'en doute. Qu'on ait employé la langue française dès le moyen âge, même dans une contrée aussi lettrée et civilisée que l'Italie, c'est un fait que je n'ai pas à rappeler et que suffirait à établir l'exemple du *Trésor* de Brunetto Latini que j'ajouterai à d'autres mentionnés par M. Hucher. Ce célèbre ouvrage ne fut pas écrit en français uniquement parce que l'auteur s'en occupa pendant son séjour parmi nous; il nous l'a dit, s'il s'y décida, c'est surtout « parce que la parleure est plus délitable et plus commune à toutes gens [1] ». Ces derniers mots ne peuvent être pris à la lettre; il est clair que Latini veut dire qu'il écrivait pour les gens instruits de tous pays, mais non pour les manouvriers. On comprend donc qu'il ait choisi notre langue déjà répandue par toute l'Europe; mais qu'un maître de la monnaie, à Venise, se soit avisé d'employer la langue française sur ses jetons, c'est ce que je ne croirais que si la preuve formelle m'en était administrée. J'aime mieux supposer que nous avons ici un jeton frappé dans quelque ville où saint Marc aurait été en vénération. A-t-il existé une telle ville en France? Je l'ignore; pour le moment, je ne puis penser qu'à Trévoux, où Mademoiselle de Montpensier fit frapper, mais longtemps après la fabrication de notre jeton, des sequins parfaitement semblables à ceux de Venise et où par conséquent figurait l'effigie de saint Marc.

[1] *Li trésors*, etc., édit. de Chabaille, p. 3. Dans la collection des *Documents inédits*.

Digitized by Google

On sait que la seigneurie de Venise ayant fait des réclamations sur la contrefaçon de sa monnaie par la princesse de Dombes, celle-ci se contenta de répondre que saint Marc était le patron de Trévoux aussi bien que de Venise.

« Les plaintes n'eurent pas de suite, » dit M. Mantellier, qui rapporte cette anecdote dans sa *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes* et qui ajoute : « On ne connaît aucun de ces sequins[1]. » L'anecdote est-elle authentique? Bien qu'il me semble l'avoir lue ailleurs que chez M. Mantellier qui, malheureusement, ne cite pas ses autorités à cet égard, je ne l'accepterais sous sa forme piquante qu'après vérification, mais le fait en lui-même doit être exact, d'abord parce qu'il est rappelé par un érudit en qui l'on peut avoir confiance, et aussi parce que, si saint Marc n'était pas le patron de Trévoux, on sait qu'il était l'un des protecteurs de cette ville. M. Mantellier fait, en effet, observer que saint Marc était devenu l'objet d'un culte particulier à Trévoux, depuis une peste dont la cessation avait été attribuée à son intercession. L'auteur de la *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes* nous apprend même que l'on faisait encore à Trévoux une procession le jour de la fête de saint Marc au moment où il écrivait, c'est-à-dire en 1844. En tous cas, et c'est là ce qui importe ici, les seigneurs de Trévoux n'avaient pas attendu le XVIIe siècle pour imiter les monnaies italiennes. J'ai été assez heureux pour faire entrer, en 1873, dans la collection du Cabinet des médailles, une pièce d'or sans doute inédite et, à ce que je crois, unique jusqu'à présent, d'un seigneur de Trévoux du XVe siècle, Jean II, duc de Bourbon (1459-1488). Or cette pièce est une imitation de la monnaie de François Sforza, duc de Milan, contemporain dudit Jean II, puisqu'il régna de 1447 à 1466[2], et ce monnayage fut continué par Pierre II, frère et successeur de Jean II, comme on le voit par une rare pièce d'or publiée par Duby[3], que j'ai aussi eu la bonne fortune d'acquérir quatre ans après l'autre, en 1877, pour la Bibliothèque nationale. Je crois

[1] Ceci n'a d'ailleurs rien qui doive étonner. En effet, si les sequins de la princesse de Dombes étaient réellement tout à fait semblables à ceux de Venise, comment discerner les uns des autres?

[2] Voyez dans le *Trésor de numismatique. Histoire par les monuments de l'art monétaire chez les modernes*, pl. XXXIV, n°s 1 et 3, p. 68 et 69.

[3] *Traité des monnaies des barons*, t. I, p. 136, pl. XLIII, 7 et 8, et Mantellier, *op. cit.*, pl. III, n° 4 et p. 27.

Digitized by Google

devoir donner la figure de la première de ces deux pièces[1]. Qu'on veuille bien comparer cette pièce, teston d'un côté et franc-à-cheval de l'autre, et l'on reconnaîtra peut-être avec moi qu'elle offre une grande analogie avec le jeton de M. Hucher, par le style et surtout par l'inauguration du portrait du prince, qui n'existait pas encore sur nos monnaies royales, mais que Louis XII allait y introduire. Je n'affirme pas cependant que le jeton de M. Hucher ait été frappé à Trévoux; cette hypothèse ne deviendrait une certitude que si l'on pouvait l'appuyer à l'aide de monuments plus explicites ou de documents monétaires.

Quant à la date de ce jeton, contrairement à l'opinion de M. Hucher, je crois que les deux côtés sont de la même date. Je pense que les deux côtés de ce jeton ont été frappés ensemble vers la fin du xve siècle. S'il s'agissait d'une monnaie, je serais étonné d'y voir au revers le type du lion de saint Marc, posant sa patte sur l'Évangile, attendu qu'on ne lui donna cette pose sur les monnaies vénitiennes qu'à partir du règne de Pietro Lando (1538-1545)[2]. Auparavant, le lion ailé, qui ne remplaça saint Marc que sous le doge F. Dandolo (1328-1339)[3], était debout, dressé sur les pattes de derrière. Mais il s'agit d'un jeton, c'est-à-dire d'une sorte de médaille; aussi le maître de la monnaie qui fit frapper cette pièce peut-il avoir emprunté la représentation que nous y voyons à des monuments plus anciens, sinon à des pièces restées inconnues jusqu'à ce jour.

[1] Voici la description du franc-à-cheval inédit de Jean II, duc de Bourbon, seigneur de Trévoux : + IOHES DVX BORBONII TREVORCII DNS. Buste tourné à gauche de Jean II, duc de Bourbon, diadémé. Au revers : DEXTERA DNI EXALTAVIT ME. Le duc à cheval, armé de toutes pièces, l'épée nue levée à la main. Son casque est surmonté d'une grande fleur de lis. Or. Poids : 3 grammes 4 décigrammes.

[2] On le voit ainsi sur un *soldino* décrit et figuré dans l'ouvrage de F. Schweitzer, intitulé : *Serie delle monete e medaglie d'Aquileja e di Venezia*, publié en deux volumes in-4°, à Trieste, en 1852. (Voyez t. II, p. 38, n° 552, et 2 de la planche.)

[3] *Ibid.* (Voyez t. I, p. 99, n° 157, et 4 de la planche.) Sur un *soldino* dit *cenoglelo* (corruption de *ginocchiello*), parce que le doge est représenté à genoux. Après le lion ailé debout, on vit paraître, sur les monnaies de Venise, une autre variante, c'est le lion ailé de face, dont on ne distingue que la tête, type qui précéda celui de notre jeton. (Voyez *ibid.*, t. II, p. 16, n° 256, et 3 de la planche.)

Digitized by Google

Toutefois, je ne donne tout ceci, je le répète, que comme des hypothèses; mais si je me borne à exprimer des doutes sur l'opinion exprimée par M. Hucher, je ne conclurai pas sans remercier notre savant et zélé collègue de son intéressante communication[1].

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DU MOBILIER DU CHÂTEAU D'OZON, EN VIVARAIS, EN 1361.

Communication de M. Aug. Chassaing, correspondant du Ministère, au Puy.

(Séance du 12 mai 1879.)

Cet inventaire, qui ne contient que trente-six articles, a été commenté et annoté avec tout le soin possible par M. A. Chassaing, en ce qui concerne les personnes, les lieux et les choses.

Son texte original ne semble pas d'une écriture très lisible, à en juger par quelques-unes des notes de notre correspondant; aussi laisse-t-il plusieurs articles incertains que nous allons relever.

Dans l'article 10, *stabula* est pour *tabula*, bien que ce vocable soit rarement employé dans le sens de *mensa*. Mais l'article 11 lui donne immédiatement cette signification. Nous voyons de plus dans ces deux articles que les tables du château d'Ozon recevaient deux sortes de couvertures. Un *mantils* et une *gardanapa*. Le *mantils* semble être la vraie nappe, et la *gardanapa* un tapis pour la couvrir.

L'article 19 est ainsi transcrit : *unum chanessal cum duabus banis vermelhis*, et M. A. Chassaing a cru devoir traduire *banis* par bannière. Nous croyons qu'il faut lire *barris*, car l'article 22 donne *unum chanessal cum una barra vermelha.*

Qu'est-ce que le *chanessal?* Nous soupçonnons que c'est un tissu de chanvre.

Dans l'article 25 on trouve *unum copertorium jaune* et *unum copertorium de tanc.* Le nom *tanc* doit être français comme *jaune* et peut-être faut-il le lire *tané*, la couleur tannée étant fort ordinaire au moyen âge.

Dans l'article 26 un autre *copertorium de reye* est *folratum de pennis cuniculorum*, et le mot *pennis* semble une faute à M. A. Chassaing,

[1] La section a décidé que la communication serait déposée aux archives.

Digitized by Google

qui a oublié que c'était un terme de fourreur au moyen âge : terme qui, sous sa forme française de « penne » revient si souvent dans les comptes des rois de France publiés par notre collègue M. Douët d'Arcq.

L'article 32 qui fait partie de ceux qui concernent la cuisine, cite *decem gralets de palpre.*

Notre correspondant y voit avec raison des plats, comme le mot *gratri* de l'article 16, qu'il a trouvé fort mal écrit dans le texte, lui a semblé devoir recevoir la même signification. Cet article 16 semble de plus fournir une explication du qualificatif de *palpre.* Il est, en effet, ainsi rédigé : *Quatuor gratri d'estaynh sive de palpre novas.* « Palpre » est-il le synonyme d'« étain » ? nous en doutons, et ne faudrait-il pas lire *polpre?* Du Cange nous donne le mot *polpra* avec la signification de bois. Il s'agirait alors dans le premier cas d'écuelles d'étain ou de bois, et d'écuelles de bois dans le second.

Le château d'Ozon possédait quelques livres : des livres d'église et des romans. Parmi les premiers faut-il classer *unum effusier?* M. A. Chassaing est incertain. Il n'ose trop y voir un creuset, et, en effet, une chose de cette nature serait mal placée dans un article qui paraît d'ailleurs consacré aux livres. Nous y verrions plutôt un épistolier.

Le roman de *Lancelot du Lac* est bien connu, du moins de nom, et celui de *Lancelot de la rayna Ginnievra* doit en être un second exemplaire.

Le *Roman de Florimont* est celui que composa Aimé de Varenne. M. P. Paris en parle assez au long dans le tome III, pages 9 et suivantes, de son livre sur *les manuscrits français.*

Quant au roman des *Oysseus*, il n'est pas connu; mais M. Paul Meyer, notre collègue, si compétent en ces matières, pense que ce titre vague désigne un des nombreux livres de fauconnerie qui furent composés au moyen âge.

Ce sont les seules observations que nous ayons à faire sur le document communiqué par M. A. Chassaing, ainsi que sur les notes dont il l'a accompagné, suivant l'exemple excellent que M. Albanès a déjà donné à nos correspondants.

Nous en proposons la publication.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

INVENTAIRE DU MOBILIER DU CHÂTEAU D'OZON, EN VIVARAIS, DRESSÉ APRÈS LE DÉCÈS DE FLORIE DE POITIERS, VEUVE DE JEAN PAGAN, SEIGNEUR DE MAHUN.

11 juin et 4 juillet 1361.

Instrumentum inventarii bonorum domine Flurie de Pictavia, condomine Alsonis[1], facti per Guigonem Pagani, filium suum, sub anno Domini millesimo ccc sexagesimo primo.

In Dei nomine amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc presens publicum instrumentum inspecturi, quod anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo primo, et die undecima mensis junii, inclito principe domino Karolo rege Bauhemie et sacri Romani imperii imperatore, Dei gratia regnante, et reverendo in Christo patre et domino domino Petro[2] miseratione divina sancte Viennensis ecclesie archiepiscopo eadem gratia permanente, in presentia mei notarii publici et testium infrascriptorum, cum nobilis et potens domina Fluria de Pictavia[3], domina de Alsone, nuperrime suum diem clauserit extremum, relicto sibi domino Guigone Pagani, domino Argentani[4], suo filio naturali et legitimo, quem sibi heredem universalem ex testamento instituisse reffertur (*sic*) in bonis suis, juribus et juridictionibus universis, hinc est quod dictus dominus Guigo Pagani, considerans consideranda et ob hoc nolens hereditatem et bona dicte domine Flurie, matris sue condam, adhire (*sic*) aut apprehendere indubitate, accessit apud castrum Alsonis ubi dicta mater sua condam per majorem partem temporis suum larem fovebat et plura bona dicebatur habere; et ante ingressum dicti castri, ad portam ejusdem, dictus dominus Argentani sollempniter protestatus fuit [quod] possessionem bonorum et hereditatis dicte domine Flurie condam et juris quod habere poterat in dicto castro, adhire (*sic*) et apprehendere non vult, nec intendit indubitate nec aliter, nisi cum benefficio (*sic*) inventarii et cum honere (*sic*) dicte hereditatis, jurium et bonorum, et honere quod poterit super dictum hereditatem

[1] Ozon, sur la rive droite du Rhône, presque en face de Saint-Vallier, est aujourd'hui chef-lieu de commune, canton de Tournon (Ardèche).

[2] Pierre Bertrand, archevêque de Vienne en Dauphiné.

[3] Florie de Poitiers, fille de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chanéac et de Fay, et de Luce de Beaudiner, dame de Cornillon, avait épousé Jean Pagan, seigneur de Mahun; le mariage fut célébré à Chazeaux, près Firminy en Forez, le 3 janvier 1318 (n. st.). — (Mém. de la Soc. de la Diana, t. II, 1875, *Une page de l'histoire du Viennois à la part du royaume, les Pagan et les Retourtour*, par A. de Gallier, p. 78 et suiv.)

[4] Argental, commune de Bourg-Argental, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Étienne (Loire).

Digitized by Google

et bona et usque quo et adeo quod cum et sub protestationibus antedictis incohavit et honus (*sic*) dicte matris sue condam poterit reportare et sufferre (*sic*) aut supportare, et aliter non. Protestatus fuit etiam solempniter et ante omnia, quod, per aditionem et apprehensionem dicte hereditatis, jurium et bonorum quorumcumque dicte matris sue condam, non vult nec intendit renuntiare, facto aut verbo, juribus et actionibus sibi competentibus adversus dictam matrem suam condam et ejus hereditatem et jus quod habere poterat in dicto castro et alia bona sua, ubicumque sint et quocumque nomine censeantur, tam ratione tutele ipsius domini Argentani quam, post mortem ejus patris, dicta domina Fluria condam gesserit, et tamen adhuc nullum computum reddidit de eadem, quam aliis certis et legitimis causis, de quibus juribus et actionibus petendis, experiendis, recuperandis et assequendis, loco et tempore opportunis et adversus quos et coram quibus expediens fuerit, ut supra fuit solempniter protestatus.

Et Dei nomine invocato et signo sancte crucis primo ✝ incepit dictum inventarium et repertorium bonorum, jurium et hereditatis predictorum facere, et in formam publicam redigi per me, notarium publicum infrascriptum, instanter postulavit cum testimonio publici instrumenti; et fuerunt reperta que sequntur (*sic*) :

Et primo reperiit ad portam dicti castri, in introytu, duas lanceas. Item nominavit et in presenti inventario conscribi postulavit omnia jura et omnes actiones que et quas habebat et habere poterat dicta domina Fluria condam in dicto castro Alsonis ejusque mandamento, jurisdictione, mero et mixto imperio, censibus, usatgiis, pertinentiis quibuscumque, et quacumque causa et qualibet ratione. Item nominavit et in presenti inventario ibi conscribi fecit totum tenementum de Costis[1], situm juxta mandamentum Belli-Prandii[2] et juxta mandamentum Mahuni[3], cum censibus, jurisdictione, mero et mixto imperio et omnibus pertinentiis ejusdem, et protestatus fuit, ut supra, de hujusmodi benefficio inventarii perficiendi et complendi. Item sollempniter protestatus fuit etiam quod si aliqua bona reperirentur in presenti inventario conscripta que non reperirentur esse dicte domine Flurie condam, sed alterius, pro sibi (*sic*) nec juri suo in aliquo prejudicari non possint. Item interrogavit vocatum Borea custodem dicti castri ubi erant litere (*sic*) et instrumenta dicte domine Flurie, qui respondit se credere quod Ponz

[1] Le mandement des Costes, qui comprenait les villages de la Chalenconière et de la Frache, représentait partie de la commune actuelle de Saint-Julien-Molhesabate, canton de Montfaucon, arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

[2] Beaudiner, ancienne baronnie dont la possession donnait droit d'entrée aux États du Velay, aujourd'hui commune de Saint-André-des-Effangeas, canton de Saint-Agrève, arrondissement de Tournon (Ardèche).

[3] Mahun, château ruiné, aujourd'hui commune de Saint-Symphorien, canton de Satillieu, arrondissement de Tournon.

Digitized by Google

Raynaudi de Fayno, domicellus, prout dicebatur[1]. Et de predictis omnibus et singulis petiit sibi fieri idem dominus Guigo, ante ingressum dicti castri et apprehensionem dicte hereditatis, publicum instrumentum per me notarium publicum infrascriptum. Actum apud Alsonem anno et die predictis, ante januam dicti castri et infra prout ita gerebantur, presentibus testibus domino Arnaudo de Ysserando[2] milite, Pontio Charbonelli, Johanne Batarnay domicello, Johanne Vandeilh et pluribus aliis, ad hec vocatis et rogatis.

Post hec, anno quo supra et die quarta mensis julii, in presentia mei notarii publici infrascripti et testium infrascriptorum, cum dictus dominus Argentani sepulture ipsius domine Flurie condam et aliis suis negociis occupatus recessisset a dicto castro Alsonis, regressus fuit ad dictum castrum Alsonis pro dicto inventario perficiendo et complendo cum et sub protestationibus supradictis et fuerunt magis reperta que sequntur.

Et primo fuerunt reperta:

1. Una casula operata *de betions*[3] cum stola et manipulo et unum corporale.
2. Item, una alia casula sive *chasubla de seya* cum *vistuaris* aliis et munimentis.
3. Item, una alia casula *de cendar*[4] nigri cum stola et manipulo.
4. Item, unum pannum *de seya* pro honorando[5] altare.
5. Item, quatuor *gardanapas* et duas *toalhas* operis *de Fransa.*
6. Item, tria linceamina *de li*[6] cum uno magno linceamine *de li.*
7. Item, quatuor *orelhers* panni *de seya.*
8. Item, unum *orelher* panni operis *de Chipre.*
9. Unum *orelher de cendar vermelh;* item 1 *orelhers de tafata reyé.*
10. Item, duos magnos *mantils* pro magna stabula (*sic*)[7] larga.
11. Item, tres *gardanapas* pro mensa predicta.
12. Item, unus *mantils* et duo parvi.
13. Item, duas *toalhas velhas.*
14. Item, alium magnum *mantil* pro dicta magna stabula, una *gardanapa* et duas *davanteyras*[8].

[1] Pour compléter la phrase, il faut ajouter ces mots indiqués par le sens : «penes se ea habebat».

[2] Iserand, petit fief du Vivarais entre Sécheras et Vion, sur la rive droite du Rhône, au-dessus de Tournon.

[3] Chasuble dont l'étoffe était ouvrée d'animaux, comme les étoffes de fabrique orientale.

[4] Cendal.

[5] *Lire:* ornando.

[6] Draps de lit.

[7] Tabula.

[8] Linge qu'on plaçait devant soi, comme des serviettes.

Digitized by Google

15. Item, duos pitalfos tagneos (*sic*)[1] novos quadratos.

16. Item, unum magnum platellum, unum parvum quid (*sic*) minorem, et duos alios competentes communales plateos, quinque scutellas et quatuor *gratri* (*sic*)[2] *d'estaynh* sive *de palpre* novas.

17. Item, duos emitz[3], unam casulam armeyatam de armis domini Johannis Pagani condam patris dicti domini Argentani, ut prefertur.

18. Item, unam casulam albam, duos *autaretz*[4], duos *corporals*, duas *toalhas*, unam *ayguera* et unam *vinageyra*.

19. Item, unum *chanessal* cum duabus barris *vermelhas*.

20. Item, unum *matras*[5] cum uno *cussi* plume.

21. Item, unum copertorium *de reya* cum *reya vermelha* folratum *de blanchet*.

22. Item, unum *chanessal* cum una barra *vermelh*, unum copertorium *de reyé jaune* folratum de pannis leporum, unam culcitram[6] cum uno *cussi* sive pulvinari plume.

23. Item, unum copertorium desthata[7] folratum de albo ; item, unum *matratz* cum uno *cussi* plume et duos lodices sive flussas[8].

24. Item, unum *marchipié de vert* cum duobus barris *vermelhas*.

25. Item, dua culcitras cum duobus *cussis* plume, unum copertorium *jaune* folratum de albo, unum copertorium *de tanc* folratum de albo.

26. Item, unum copertorium *de reyé* folratum de pennis (*sic*) cuniculorum.

27. Item, unum copertorium deythata *dal Puey* folratum de albo, duas culcitras plume, unum *tralitz echarlatz*[9].

28. Item, tres *marchipiés de vert*, unum *banchil*[10], unum copertorium deychatpra folratum de albo, unum alium *esthagna* sine folraturis.

29. Item, tres culcitras plume, unum *cussi* plume.

[1] Pots d'étain.

[2] L'écriture de ce mot est hésitante, c'est sans doute le même mot — altéré — que *gralets*, qu'on rencontrera plus bas. — Greil, plat ou assiette. — Du Cange, au mot *Grassala*.

[3] Amicts.

[4] Nappes d'autel?

[5] Matelas.

[6] Couette, lit de plume.

[7] *Desthata, deythata dal Puey, deychatpra* et *estagna* qu'on trouve plus bas, me paraissent désigner, sous une forme diversement altérée par le scribe, l'étoffe dite *estame* ou étamine, qui, au moyen âge, était au Puy l'objet d'un grand commerce.

[8] Flossade, flossaie, couverture de laine. — Du Cange, aux mots *Flaciata*, *Flassada*.

[9] Treillis écarlate, couverture à mailles larges en guise de réseau. — Du Cange, *Translicium, Traslicium*.

[10] Banc ou banchier.

Digitized by Google

30. Item, in coquina quatuor coquobos[1], tres *cumacles*[2] ferri, duas cunchas[3], unam parvam baciuam, unum parvum *baci* barberii, unam *payrola*[4].

31. Item, quatuor ollas cupreas magnas.

32. Item, viginti quatuor scutellas, quatuor plateos et decem *graletz de palpre*[5].

33. Item, tresdecim pitalfos tagneos (*sic*) et duas aygueras tagneas (*sic*).

34. Item, unum *effusier*[6], unum *responsser*[7], unum *messal* et unum *romans de Lancelot del Lac*, unum alium *romans de Lancelot de la rayna Ginnievra* et unum alium *romans de Florimont;* item, unum *romans deus Oysseus.*

35. Item, duos *chandelaures*[8] capelle.

36. Item, quinque *vas* seu doleas.

Quibus peractis, dictus dominus Argentani interrogavit dictum custodem si sciebat aliqua alia bona dicte domine Flurie condam? Qui respondit et dixit quod non, nisi dictas litteras et instrumenta que esse dicuntur penes dictum Raynaudum de Fayno, et dictus dominus Argentani protestatus fuit quod si et quando dictas litteras et instrumenta habere potuerit, in presenti inventario poni et conscribi faciet; etiam si que alia bona dicte domine reperirentur, quam scito (*sic*) ad sui notitiam pervenirent, ea conscribi et poni in presenti inventario seu publico instrumento faciet et requiret juxta juris dispositiones, protestans quod per ipsum non stat neque stabit quin alia bona, si que sunt vel extant, que essent dicte domine Flurie condam aut esse reperirentur, in presenti inventario conscribantur et ponantur, sed solum ex ignorantia facti, quia nulla alia reperire potest, licet diligenter perquisierit; et de predictis omnibus et singulis idem dominus Guigo Pagani, dominus Argentani, petiit sibi fieri publicum instrumentum per me notarium publicum infrascriptum.

Actum et lectum fuit hoc presens inventarium anno, die et loco predictis, presentibus testibus domino Arnaudo de Ysserando milite, Francisco de Bello-Prandio, Poncio Charbonelli, domicellis, et Johanne Bastarnay, et me Soarelli de Villa[9], clerico, auctoritate imperiali notario publico et curie Viennensis notario jurato, qui in premissis omnibus et singulis una cum dictis testibus presens interfui, et de predictis notam recepi, ex qua nota hoc pre-

[1] Chaudrons, de *cacabus.*
[2] Crémaillères.
[3] Grands bassins.
[4] Marmite.
[5] Polpro? sorte de bois. Du Cange.
[6] Creuset? Épistolier?
[7] Responsoire, livre des respons.
[8] Chandeliers.
[9] Villevocance, canton d'Annonay, arrondissement de Tournon.

Digitized by Google

sens publicum instrumentum extraxi, scripsi et grossavi manu mea propria, et in hanc publicam formam redegi, et huic me subscripsi et signo meo solito signavi, requisitus et rogatus, in robur et testimonium omnium et singulorum premissorum.

(Signet du notaire.)

(Archives départementales de la Haute-Loire. Original en parchemin, donné par M. l'abbé Sauzet, chanoine du Puy.)

Pour copie conforme :

AUGUSTIN CHASSAING,
Correspondant au Puy.

NOTICE SUR UNE VIE DE SAINT AUBIN EN IMAGES PRÉSUMÉE DU XIe SIÈCLE.

Communication de M. Alfred Ramé, membre du Comité.

(Séance du 12 mai 1879.)

M. A. Menard, avocat à Nantes et bibliophile distingué, possède depuis plusieurs années sept feuillets en parchemin de format in-4° (0^m,295 haut. et 0^m,21 larg.), représentant, dans des enluminures à pleine page, quatorze scènes de la vie de saint Aubin, évêque d'Angers. C'est un débris d'une œuvre plus considérable dont il est impossible de déterminer l'importance primitive.

Au-dessous de chaque peinture, un ou deux vers latins expliquent le sujet. Quelques-uns sont à peu près effacés. L'intelligence des scènes et même celle des vers fort rudes et barbares exige la connaissance exacte de la légende du saint. Il y a ainsi une corrélation étroite entre les hagiographes et les peintures manifestement inspirées par leurs écrits.

Nous possédons deux vies de saint Aubin publiées par les Bollandistes (*Mart.* I, p. 54 et sq.), ou plutôt une vie et un livre des miracles survenus après la mort du saint. La première, œuvre de Fortunat, presque contemporaine des faits qu'elle relate, appartient au milieu du VIe siècle. Le second est un recueil composé de trois parties réunies vers 1080 sous leur forme actuelle : 1° le récit de diverses guérisons arrivées au tombeau du saint, et, spécialement, l'histoire détaillée d'un certain Germond, rédigée par ordre de l'abbé Gautier (1036-1055); 2° la légende de la merveilleuse déroute des Normands devant Guérande, grâce à l'intervention de saint Aubin;

Digitized by Google

c'est un hors-d'œuvre assez mal intercalé entre le fait précédent et celui qui suit; 3° un dernier miracle arrivé sous l'abbé Otbran (1060-1082) et concernant le jeune Foulques de Chemillé; cette partie porte aussi sa date. La distinction entre les deux derniers opuscules, réunis dans un même chapitre, est toutefois moins nette que celle existant entre la première partie et l'épisode de Guérande, certainement étrangers l'un à l'autre.

La relation des miracles de saint Aubin est ainsi, comme toutes les compilations analogues, l'œuvre d'une rédaction établie près du tombeau du saint, qui a travaillé pendant tout le cours du XIe siècle, en consignant les événements au fur et à mesure qu'ils se produisaient.

Pour rapprocher les peintures du manuscrit des textes de la vie de saint Aubin, il faut avoir égard, non à leur disposition actuelle, mais à leur ordre primitif attesté par d'anciennes signatures. Cinq feuillets proviennent d'un cahier coté A, et portant les numéros 2, 4, 5, 6, 7. Un feuillet coté B³ provient du cahier suivant qui n'a pas laissé d'autres restes. Un septième feuillet manque de signature, mais il est facile par le sujet de lui restituer sa place.

Les dix scènes du cahier A suivent exactement le texte de la vie de Fortunat dont elles reproduisent, paragraphe par paragraphe, tout le chapitre III. Un cahier préliminaire dont il ne reste rien, devait contenir les actes appartenant à la première période de la vie du saint, qui font la matière des deux premiers chapitres.

Fol. A² r° (Fortunat, III, 12).

L'enterrement d'un jeune clerc du pays de Vannes n'avait pu avoir lieu en l'absence de saint Aubin, tant le cadavre était pesant; la simple présence de l'évêque, venant présider aux obsèques, le rendit plus léger que la plume et permit à la cérémonie des funérailles de suivre son cours. C'est ce qu'expliquent les deux vers suivants :

Ire jubet presens quos stare coegerat absens.
Mons modo defunctus, levior pluma vehitur nunc.

Quatre jeunes gens transportent sur son lit funéraire le corps d'un clerc; l'évêque suit avec son clergé; un groupe de spectateurs témoigne son étonnement. Une belle bordure de rinceaux, de monstres et de grotesques, encadre la scène.

Digitized by Google

Fol. A² v° (Fortunat, III, 13).

Guérison du moine Gennomar, frappé de cécité, qui recouvre la vue par la vertu d'un signe de croix de saint Aubin. Au-dessous, on lit :

Gennomaro monacho multo jam tempore ceco
Per vexilla crucis, oculorum lumina reddit.

Le saint, debout, la crosse à la main, bénit le moine Gennomar qui étend les bras; un groupe de clercs et un groupe de laïques admirent le miracle. La scène se passe sous un beau portique dont les colonnes sont striées en zigzag; une coupole domine l'arc central sous lequel sont suspendues des draperies relevées.

Fol. A³.

Ce feuillet a disparu; il devait représenter l'épisode de la libération des captifs détenus dans une tour de la porte d'Angers, qui fait l'objet du paragraphe 14 de Fortunat.

Fol. A⁴ r° (Fortunat, III, 15).

Une femme, possédée du malin esprit qui s'était logé dans une verrue développée sur l'œil de la victime, est délivrée par l'intervention de saint Aubin et la vertu du signe de la croix.

Hostem pellit ab hac; oculum de hinc cruce sanat,
Ut vesica rubra, quem vis inimica premebat.

Le saint, debout, la crosse à la main, bénit une femme qui a les mains étendues dans l'attitude de l'étonnement. Un petit diable vert, aux ailes rouges, déloge d'un globule écarlate inséré sur l'œil de la patiente; un moine admire l'événement. La scène est encadrée d'ornements d'architecture que surmontent trois coupoles surbaissées.

Fol. A⁴ v°; A⁵ r° et v°; A⁶ r° et v° (Fortunat, III, 16).

Ces cinq peintures, qui se suivent, ont trait à certaines noces incestueuses, objet de toutes les colères du saint. Cet épisode, raconté par Fortunat en termes voilés, est figuré par l'artiste avec des détails ajoutés au texte. Au point de vue du costume et des usages

Digitized by Google

du XIe siècle, il forme une série de tableaux d'un intérêt particulier.

On voit d'abord, sous un portique à colonnes, une table garnie, sur un de ses côtés, de six convives. Les deux principaux, placés au centre, sont véhémentement interpellés par saint Aubin; deux groupes de moines et de laïques se correspondent comme toujours des deux côtés de la scène :

Incestos thalamos dampnat castissimus auctor,
Ex quo quanta tulit, non est facile memorari.

Fortunat a gardé le silence sur les noms des coupables qui avaient suscité le zèle du nouveau saint Jean-Baptiste. Il est à propos de rappeler les expressions mêmes dont il se sert au début de sa narration, pour montrer à quel point le versificateur a serré de près le texte original : « Incestarum nuptiarum execrabilis copulationis iura condemnans, quanta sustinuerit, nullus digne poterit explicare. » Les coupables devaient être gens d'importance, car le cas fut soumis à un concile. Les Bollandistes ont pensé qu'il s'agissait du concile d'Orléans, tenu en 538, mais cette assemblée fulmina contre les mariages incestueux. Il paraît, au contraire, que la réunion d'évêques, saisie de la connaissance du fait réprimé par saint Aubin, donna tort au prélat angevin et l'invita à lever l'excommunication prononcée par lui, en admettant le héros de l'aventure à la participation aux eulogies.

Le texte métrique, d'accord jusque-là avec la vie en prose, place en effet ces paroles dans la bouche de saint Aubin qui paraît s'adresser à un groupe de prélats assis en face de lui (fol. A5 r°) :

Si iussu vestro panes benedicere cogor,
Offense vestre Dominus vindex valet esse.

L'usage des eulogies, dont la distribution ou le refus tient une place si notable dans les récits de Grégoire de Tours, était tellement tombé en désuétude au XIe siècle, que l'artiste, procédant par interprétation du texte ancien, leur a substitué des hosties sacramentelles.

On voit le prélat, assis, lever la main droite pour bénir des hosties marquées du monogramme IHS qui lui sont présentées.

La vindicte divine, à laquelle le saint avait remis le soin de dire le dernier mot en cette affaire, ne tarda pas à intervenir. Au mo-

Digitized by Google

ment même où le porteur des eulogies s'approchait du libertin excommunié, celui-ci tombait frappé de mort (fol. A[5] v°) :

Ante sacros panes quam qui portabat adesset
Interit indignus tanta pietate prophanus.

Cette scène est représentée avec une verve et une variété d'attitudes, qui contraste avec la raideur habituelle des peintres primitifs. Un personnage barbu, tenant un tau de la main gauche, s'avance avec les hosties bénites marquées au monogramme XP̄C. En face de lui, le coupable, tout de noir vêtu, se pâme et tombe anéanti. Un de ses camarades le soutient dans ses bras; un autre se précipite pour le secourir; un troisième se frappe le front avec désespoir. Une superbe bordure de galons encadre le feuillet.

Les scènes de regrets se continuent au recto et au verso du feuillet suivant et complètent à la fois la représentation du décès et le texte de Fortunat, qui est muet sur ces témoignages d'une douleur prolongée (A[6] r°) :

Propter quem famuli flent et tristentur amici.

Le groupe d'amis et de serviteurs se dirige en toute hâte vers le lieu de la catastrophe (A[6] v°) :

Occasum patris famuli flent, flent et amici,
Monstrant exterius, quantus sit eis dolor intus.

Les mêmes personnages se livrent à toutes les manifestations du désespoir : l'un déchire ses vêtements, les autres s'embrassent, d'autres se cachent le visage avec leurs mains. Le biographe ne paraît pas avoir cru qu'un homme voué à une fin si tragique méritât de si vifs regrets, mais le peintre a tenu à montrer qu'il ne reculait pas devant l'expression du pathétique. Ses enluminures ont dû produire un grand effet en leur temps; aujourd'hui, par l'exagération des poses, elles représentent la grimace plutôt que le sentiment de la douleur; mais les costumes sont bien curieux, et certains détails de pure ornementation, formant cadre, sont d'une grande richesse.

Fol. A[7] r° (Fortunat, III, 17).

Fortunat est très sobre de détails sur les derniers moments et

Digitized by Google

sur les funérailles de saint Aubin. Ici encore, le peintre et après lui le texte métrique ajoutent à l'original :

Albinum sanctum, iam iam migrare paratum
Visitat et plangit conventus pontificalis.

Sous un portique garni de tentures relevées, le saint, assis sur son lit et soutenu par un jeune clerc, adresse ses dernières exhortations aux moines assemblés.

Fol. A⁷ v°.

Funérailles du saint :

Spiritus Albini cum Christo regnat in astris.
Membra sepulture digno traduntur honore.

Le cercueil est déposé sous un poêle lilas et violet, à l'intérieur d'un portique surmonté par deux coupoles. La croix et deux cierges sont placés à la tête de la bière; un abbé célèbre l'absoute et encense le corps sur lequel s'est précipité un moine qui le serre entre ses bras. Une arcature cintrée semble porter le cercueil.

Là s'arrête la représentation des scènes empruntées au récit de Fortunat. Le livre des miracles a fourni la matière des deux derniers feuillets, et l'artiste a suivi ce nouveau guide aussi exactement que le précédent.

Les deux premiers feuillets du cahier B nous manquent; les deux premiers miracles, consignés dans la relation de l'anonyme qui écrivait de 1036 à 1047, nous font également défaut. Sans donc insister sur ce qui était advenu à Bernier d'Angers et à Ameline de Craon, il faut passer au fait concernant Berfrid de Cunault, qui trouva la guérison du feu sacré, ou mal des ardents, au tombeau de saint Aubin.

Fol. B³ r° (Anonyme, ch. 1, 3).

Les vers qui expliquent la scène sont si détériorés qu'il serait impossible de les comprendre sans le texte imprimé par les Bollandistes :

Uno Ber [fridus] pene.....o tenus ustus
Ad tumu[lum] sanct[um sacr]atum perdidit i[gnem.]

Berfrid, assis sur le sol, tend des mains suppliantes vers la

Digitized by Google

châsse du saint; son pied gauche, rongé par le mal, a perdu tous ses doigts; derrière lui, d'autres pèlerins, debout, joignent leurs prières aux siennes.

Cette peinture et la suivante ont un intérêt archéologique particulier. Elles représentent, avec une précision de détails aussi grande que le comportaient les facultés d'un peintre du xie siècle, la disposition ancienne du tombeau de saint Aubin. Il est évident qu'ici l'artiste a reproduit un état de choses qu'il avait sous les yeux, dont il ne nous reste plus de spécimens et qui est fort utile à l'intelligence des nombreux légendaires du xe et du xie siècle. La châsse du saint, couverte d'un poêle d'étoffe précieuse, est élevée sur un édicule en maçonnerie garni d'arcatures à sa partie inférieure. En avant, une table drapée est disposée pour recevoir les offrandes. Derrière, une tenture mobile entoure le tombeau; au-dessus, une couronne d'orfèvrerie supporte trois lampes qui brûlent près du corps saint.

Le feuillet est encadré d'une large bordure d'ornements variés.

Fol. B³ v° (Anonyme, ch. II).

Vient ensuite la guérison de Germond, dont l'histoire remplit à elle seule le deuxième chapitre de l'anonyme; c'était, en 1036, le plus récent et le plus notable des événements accomplis au tombeau de saint Aubin. L'abbé Gautier avait voulu en fixer la mémoire par écrit pendant que les témoins du fait vivaient encore dans le monastère. Il avait compris les nécessités de la concurrence et cédait à la pensée, qui se dégage naïvement de la rédaction, d'apprendre à tous que saint Aubin avait bien autant de puissance que le grand saint Martin, voire que le Prince des apôtres lui-même. En effet, ce malheureux Germond avait été frappé de paralysie en revenant d'un pèlerinage à Tours. Dans l'excès de ses souffrances, il avait réalisé son petit patrimoine pour acheter un âne, et, monté sur sa bête, était allé vainement jusqu'à Rome implorer l'assistance de saint Pierre dans sa confession même. Il souffrait depuis sept ans et s'était résigné à mourir à Lucques, chez une brave femme qui l'avait recueilli, quand une inspiration du ciel lui annonça qu'il retrouverait la santé à Angers, au tombeau de saint Aubin, auquel il avait toujours eu une dévotion particulière. Ainsi fut-il. Germond, guéri, s'était fait moine à Saint-Aubin, du temps de l'abbé Hubert, prédécesseur de l'abbé Gautier.

Digitized by Google

Ici encore, les deux vers explicatifs sont réduits à quelques mots inintelligibles, hormis les premières lettres du nom du personnage, ce qui suffit pour déterminer la scène.

....festo sancti que.....elsa.....
....mosi morbi Ger[mondu]m pen.....quit.

La peinture nous montre Germond laissant tomber ses béquilles devant le tombeau décrit précédemment et tendant les bras vers le saint corps, aux applaudissements de la foule. Une belle arcade de style roman encadre la scène.

Cet épisode reporte nécessairement l'exécution du manuscrit à la seconde moitié du XIe siècle, l'abbé Gautier étant mort le 29 décembre 1055.

Fol. ult. r° (Anonyme, ch. III, 12).

Le dernier feuillet, dénué de signature, est destiné à illustrer un tout autre événement, emprunté aux invasions normandes : cet épisode de l'attaque de Guérande, rédigé à une époque indéterminée, et si singulièrement intercalé dans le livre des miracles entre les faits du commencement du XIe siècle écrits sous l'inspiration de Gautier, et ceux de la fin du même siècle consignés par ordre de l'abbé Otbran.

Ce récit qui, dans le manuscrit édité par les Bollandistes, suit immédiatement l'épisode de Germond, peut se résumer en quelques mots :

Les Normands débarquent à Guérande. La population se croyait perdue. Un guerrier inconnu, au port majestueux, aux armes étincelantes, ranime les courages, se met à la tête des hommes de bonne volonté, tombe sur les barbares du Nord et les contraint à se rembarquer. Après la victoire, le héros ne se trouvait ni parmi les vivants, ni parmi les morts : c'était manifestement saint Aubin, qui avait, sous le harnais militaire, apporté cet utile secours à une population, vouée de vieille date à son culte, et déjà signalée à toute sa bienveillance par la construction d'une magnifique église.

Le légendaire s'était complu dans les détails d'un thème si riche, qui occupe trois paragraphes de sa narration ; l'artiste lui avait consacré, à coup sûr, bien plus de tableaux qu'il ne nous en est resté.

Une première image montre un navire chargé de guerriers, vo-

Digitized by Google

guant à la voile, sous la direction du pilote qui gouverne avec un aviron. Les costumes militaires sont très voisins de ceux de la tapisserie de Bayeux; le casque en cône tronqué et à nasal, est celui de Saint-Georges de Rennes, et celui de Foulques le Rechin, sur des sceaux antérieurs à 1064. Ce casque est tantôt en fer, tantôt en cuivre, si l'on s'en rapporte à des alternances de couleur qui le représentent ici gris et là verdâtre. Les armes sont la lance et le grand bouclier allongé protégeant tout le corps. Le bateau à tête de bélier, porte trente-quatre lances. L'explication est devenue à peu près inintelligible, les derniers mots de chaque vers étant seuls conservés.

..... ndete cuncta pa.....
..... confundentur et ip[si].

On comprend seulement que l'auteur promet à cette expédition maritime une confusion finale.

Fol. ult. v° (Anonyme, ch. III, 13).

Au verso est précisément représenté le guerrier magnifique et inconnu, qui relève les courages défaillants et reçoit la bénédiction divine d'une main sortant des nuages. Appuyé sur sa lance, il harangue ses soldats improvisés qui sont privés de casques, mais qui sont armés de lances et munis de boucliers. Ici encore le texte métrique altéré nous aiderait mal à comprendre la scène, si la version en prose ne pouvait y suppléer :

Immotus armis .....mu.....iat
Trepidantia corda..... predere iuvamen.

Par une fantaisie d'artiste, cette scène toute militaire a pour support une sorte de frise, à trois médaillons, consacrée aux ébats d'un pêcheur à la ligne, depuis le moment où il prend le poisson jusqu'à celui où il le fait griller.

La suite fait défaut.

Cette description, si sommaire qu'elle soit, suffit pour montrer que la série de ces quatorze peintures est, pour l'histoire de l'art, un monument plus intéressant que la représentation habituelle des scènes de piété. Pour ce sujet tout local, qu'il traitait peut-être le premier, l'artiste était abandonné à la liberté de ses impressions personnelles; il n'était pas soutenu par le vieux fonds de types tra-

Digitized by Google

ditionnels, qui s'est transmis si uniformément de bible en bible et d'évangéliaire en évangéliaire. Ce cachet d'originalité, bien plus encore que les détails si curieux des costumes ou des scènes de pèlerinages, donne au manuscrit de M. Menard un attrait particulier.

Au point de vue des procédés d'exécution, l'œuvre ne se distingue pas de celles de la fin du XIe siècle. La vigueur avec laquelle le peintre cerne les contours et dessine les traits du visage, les membres et les principaux plis des vêtements par un trait noir d'une vigueur exagérée, donne à son œuvre un faux air de copies de vitrail. Il applique d'ailleurs la couleur par teintes plates, en indiquant les ombres au moyen d'une seconde couche de même nuance et les lumières par quelques rehauts blancs. Le parti-pris, pour rendre les carnations, est des plus bizarres : les visages sont verdâtres, et au lieu d'être poussés au rouge brique, pour les ombres, comme dans certaines peintures carlovingiennes, ils sont modelés avec du vert olive; quelques touches de vermillon aux joues, au front et au cou, et çà et là des rehauts blancs aux yeux, au nez, aux sourcils et au menton, achèvent de donner aux personnages des physionomies tout à fait rébarbatives. La palette du peintre n'est d'ailleurs pas riche; il ne connaît pas l'usage du bleu, ce qui est un indice d'ancien-

Digitized by Google

neté, et il y supplée par un gris ardoisé. Il emploie rarement l'or, et seulement pour décorer certaines parties des ornements ecclésiastiques.

II

L'origine de ce curieux spécimen de la peinture du moyen âge n'a pas encore été déterminée.

Le manuscrit a toutes les apparences d'un de ces recueils d'images, qui se conservaient auprès du tombeau des saints et qui s'exhibaient aux pèlerins pour stimuler ou confirmer leur confiance dans les vertus et la puissance des personnages dont ils venaient vénérer les reliques.

L'idée la plus naturelle est donc de le rattacher à la célèbre abbaye Saint-Aubin d'Angers, où se conservait le corps du saint évêque, et qui devint à ce titre un des pèlerinages les plus fréquentés et un des foyers artistiques les plus actifs de l'Ouest au XIe siècle.

Il existait encore au XVIIIe siècle, à Saint-Aubin, une vie en images du patron du monastère, expliquée par un commentaire en vers, qui a laissé des traces dans notre histoire littéraire.

Montfaucon énonce le fait, sans attribution d'auteur, dans son catalogue des manuscrits de l'abbaye : « Cod. 295, in-fol. *La vie de saint Aubin*, en figures et en vers latins. » (*Bibl. mss.* II, 1228.)

Rangeard, dans son *Histoire de l'Université d'Angers*, parlant de l'abbé Thierry, successeur de Gervais (1038-1060), dit :

« Il composa un *Traité des miracles de saint Aubin*, évêque d'Angers, patron de son abbaye. On croit que c'est un manuscrit in-4° de ce monastère, et dont il ne restait plus que 29 feuillets dans le dernier siècle. Les miracles de saint Aubin y étaient représentés en vignettes, au bas desquelles étaient écrits deux ou trois vers latins, qui leur servaient d'explication. » (*Hist.* I, p. 96.)

D. Martène, dans son *Histoire de Marmoutiers*, atteste également la tradition consignée par Rangeard. Après avoir fixé au 14 janvier 1056 l'élection de Thierry, enfant de Marmoutiers, il ajoute :

« On lui attribue un livre des miracles de saint Aubin, patron de son monastère. » (*Hist. Majorism.* I, 389.)

D. Rivet a eu connaissance du volume et fournit à ce sujet quelques détails particuliers :

« On y conserve un manuscrit grand in-4° ou petit in-folio, où sont représentés en figures les miracles de saint Aubin, évêque

Digitized by Google

d'Angers, patron de l'abbaye, avec deux ou trois vers à chaque figure pour en donner l'intelligence. A la tête du manuscrit, il est marqué que ces miracles ont été tirés tant du livre du saint par Fortunat de Poitiers, que des écrits de saint Grégoire de Tours et de ceux de Thierry, abbé de Saint-Aubin. Sur quoi l'on ne doute point que cet abbé n'ait fait un recueil de miracles du saint évêque. Ce recueil ne paraît plus aujourd'hui; mais on croit que c'est de là principalement qu'ont été prises les leçons pour l'office de la translation du saint, de même que celles pour l'office de l'octave de la même fête, telles qu'elles sont rédigées dans le grand légendaire de cette abbaye, écrit en 1273 par ordre de l'abbé Guillaume Polari.» (*Hist. litt.* VII, 506.)

Enfin M. Port a résumé ainsi les indications précédentes :

«Thierry, abbé de Saint-Aubin, avait composé un traité de ses miracles dont le manuscrit in-4°, conservé dans l'abbaye, portait sur chaque folio une miniature commentée par deux ou trois vers latins. Il n'en restait déjà plus que 20 feuillets au XVIe siècle et paraît détruit.» (*Dict. de Maine-et-Loire*, I, 151.)

Les mentions de Montfaucon, de Rangeard et de D. Rivet doivent s'appliquer à un même manuscrit. L'exécution d'un volume contenant un si grand nombre de peintures à pleine page, qu'il en subsistait encore au moins cinquante-deux au XVIIe siècle, n'était pas au XIe siècle une œuvre courante qui pût sortir simultanément de plusieurs ateliers, ou, à plusieurs exemplaires, d'un atelier unique. Il y a des exemples fameux de ces répétitions, mais pour des ouvrages d'un intérêt général, comme les bibles ou les évangéliaires, et non pour une œuvre d'un intérêt aussi local que les miracles de saint Aubin d'Angers.

La même considération conduit à identifier les sept feuillets conservés à Nantes, avec le manuscrit angevin, dont ils seraient le dernier débris. Par suite, et en acceptant l'attribution de Rangeard, suivie par M. Port, l'exécution de ces peintures se placerait entre le 14 janvier 1056 et le 27 décembre 1060, dates de l'élection et du décès de l'abbé Thierry. Ce serait pareillement la vie à laquelle a fait allusion D. Martène.

La tradition de l'abbaye attestée par Rangeard, travailleur exact, écrivant sur place en 1720, a une valeur. Les expressions de l'auteur montrent bien que, déjà de son temps, le volume ne contenait plus aucun témoignage authentique de son origine. Mais, suivant

Digitized by Google

l'usage constant des XIe et XIIe siècles, l'abbé qui avait commandé une œuvre aussi notable avait dû y faire insérer son nom, et peut-être son portrait. Le souvenir de telles mentions s'est perpétué maintes fois après la disparition du feuillet qui les avait reçues, sans être récusé par la critique.

Le contenu du livre, dans son état actuel, ne proteste pas contre cette attribution. La guérison du paralytique Germond était, au temps de l'abbé Thierry, le fait le plus récent et le plus en renom, puisque le récit venait d'en être rédigé par ordre de son prédécesseur Gautier. Par contre, l'événement arrivé à Foulques de Chemillé sous Otbran, successeur de Thierry, ne figure pas dans la collection, et s'il était certain qu'il n'y a jamais pris place, la démonstration en faveur de l'abbé Thierry serait à peu près complète. Mais cette preuve décisive fait défaut dans l'état de délabrement où est réduit le volume.

D. Rivet a un sentiment différent; il distingue l'œuvre de Thierry, qui serait perdue, du légendaire en images en partie conservé. Il se fonde sur la note inscrite en tête du volume, note dont nous ignorons la teneur littérale, et, ce qui importerait davantage, la date précise. Il est certain que, si les scènes du manuscrit complet étaient empruntées tant aux récits de Fortunat et de Grégoire de Tours qu'à celui de l'abbé Thierry, la distinction des deux ouvrages devrait être admise, et la tradition du monastère serait erronée. Mais on comprendrait très bien que, suivant une pratique assez répandue, Thierry se fût borné à mettre en mauvais vers les textes en prose qui circulaient avant lui, et, qu'ayant commandé, pour assurer le succès des pèlerinages, une série d'images, comme son prédécesseur avait procédé à la rédaction des récits demeurés oraux jusque-là, il ait adapté ses vers à l'œuvre du peintre au fur et à mesure de l'exécution des tableaux.

Les vers explicatifs, au moins sous leur forme actuelle, sont écrits en mauvais caractères du XVIe siècle, qui semblent protester au premier aspect contre toute attribution antérieure. Mais leur facture appartient bien au XIe siècle, et, en examinant avec attention la marge supérieure des pages, on aperçoit bientôt, notamment aux folios A^2 v°, A^4 v° et A^6 r° et v°, les traces d'un texte antérieur écrit au minium, auquel a été substitué celui qui subsiste seul aujourd'hui. Cette transcription moderne est devenue nécessaire quand le format primitif du volume a été réduit en hauteur. On pourrait donc,

Digitized by Google

nonobstant l'objection paléographique, soutenir que les sept feuillets de Nantes sont un débris de l'œuvre originale de l'abbé Thierry, conformément à la tradition du monastère.

La raison de douter est que, dans le texte des miracles de saint Aubin, l'épisode du siège de Guérande se trouve incorporé à la narration des faits arrivés du temps de l'abbé Otbran. L'exécution des curieuses peintures qui s'y rapportent devrait donc être rapportée au plus tôt à l'administration de cet abbé. Si on les regarde comme un peu postérieures, à raison de leur style, elles peuvent avoir pour origine un petit événement qui s'est passé vers 1090 ou 1100 à Saint-Aubin d'Angers, et qui appartient aussi à l'histoire de la peinture. En 1082, l'abbé Girard succéda à Otbran et mit la dernière main aux bâtiments monastiques. Il s'agissait de décorer l'église élevée par son prédécesseur dont la construction avait été l'occasion d'une translation des reliques de saint Aubin, effectuée le 25 octobre 1070. Au temps de Girard, l'abbaye n'avait pas de peintre. Il en existait, au contraire, hors du monastère, ce qui ne cadre pas avec certaines théories qui ont cours sur la sécularisation des arts en France, à partir du XIIIe siècle. En réalité, il y a eu de tout temps des artistes en dehors des cloîtres, et de tout temps aussi, ces artistes y ont été introduits pour l'exécution des travaux de leur compétence; c'est un pur jeu de l'esprit de distinguer au moyen âge un art sacerdotal et un art laïque se combattant à une certaine époque et finissant par se succéder l'un à l'autre. L'abbé Gérard passa donc, par acte capitulaire, dénué malheureusement d'indications chronologiques, un traité avec un peintre, du nom de Foulques, qui était vraisemblablement un de ses serfs, car il y gagna la liberté. Celui-ci s'engageait à décorer de peintures tout le monastère, à faire les vitraux de l'église et à exécuter tout autre travail de son art qui lui serait commandé, moyennant l'afféagement, à son profit, d'une maison et d'un arpent de vignes. Il était admis, à dater de ce jour, dans l'abbaye, à titre de frère, et devenait homme libre de l'abbé. Mais il demeurait laïque et maître de contracter mariage, si déjà il n'avait pris femme, car il était stipulé que l'immeuble afféagé ferait retour au monastère, lors de son décès, à moins qu'il ne laissât un fils, peintre comme lui, et capable de rendre les mêmes services à Saint-Aubin.

Ce texte curieux, dont l'original a été publié depuis de longues années, par M. Marchegay, n'est pas aussi connu qu'il mériterait de

Digitized by Google

l'être; on n'a pas pris garde notamment que les peintures murales, encore existantes le long de la façade du chapitre de Saint-Aubin et à l'intérieur de l'ancien réfectoire, pourraient bien être l'œuvre de Foulques, car elles sont manifestement contemporaines du traité.

Quoi qu'il en soit, la présence de ce peintre, travaillant dans le monastère, à la fin du XIe siècle, suffit pour expliquer comment une vie en images du patron de l'abbaye a pu y être exécutée. En somme, trente années seulement séparent l'abbé Thierry de l'abbé Girard, patron de Foulques. La critique n'est pas encore arrivée, pour le XIe siècle, à ce degré d'expérience qui lui permette de trancher les questions d'attribution, par la seule inspection des œuvres d'art. Mais quelque opinion que l'on adopte sur la date de ces peintures, on reconnaîtra qu'elles appartiennent à la seconde moitié du XIe siècle, qu'elles ont leur place dans l'histoire de l'art dans l'ouest de la France, et c'est à titre d'éléments de comparaison pour des études ultérieures et plus approfondies, qu'on a jugé utile de les signaler[1].

ALFRED RAMÉ,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DEUX MOSAÏQUES DÉCOUVERTES À BORDEAUX.

Communication de M. Braquehaye, vice-président de la Société archéologique de Bordeaux.

(Séance du 8 avril 1879.)

M. Braquehaye, vice-président de la Société archéologique de Bordeaux, voulant vous tenir au courant des découvertes faites dans cette ville, vous a envoyé des dessins coloriés de deux mosaïques, mises au jour par des travaux de déblai. La première, déjà signalée, a été découverte en 1876 à $3^m,33$ sous le sol de la rue du Pas-Saint-Georges, par M. A. Girault. Elle était large de $3^m,62$; sa longueur, reconnue sur $5^m,70$, devait être assez considérable. Les fragments importants qui en ont été sauvés, sont aujourd'hui au

[1] La Vie de saint Aubin vient d'être acquise par la Bibliothèque nationale et est inscrite au catalogue du département des manuscrits sous ce titre : *Nouv. acq. lat. 1390*. (Note de la Commission de rédaction.)

Digitized by Google

musée municipal de la rue des Facultés. Cette mosaïque présente, dans un encadrement de raies de cœur et d'oves, une belle disposition géométrique. C'est un assemblage de grands carrés, qui se pénètrent par leurs angles, et qui sont chacun remplis par un enroulement formé de cinq cercles, dont le plus grand est au milieu. L'aire des cercles et les vides laissés par l'enchevêtrement du dessin sont chargés d'ornements qui n'ont rien de remarquable. Le coloris est pauvre; il est obtenu uniquement par du rouge et du bleu cerné de noir.

La seconde mosaïque a été rencontrée en 1877, rue Gouvion. La Société archéologique, avertie par M. Girault, a demandé et obtenu de la municipalité les fonds nécessaires pour extraire et remonter sur plâtre les fragments de ce beau spécimen de l'art antique. Le motif de la décoration consiste dans une série d'octogones, flanqués d'un carré sur chacun de leurs huit côtés. Cette composition, formée d'éléments identiques juxtaposés sans se combiner aucunement, est, en elle-même, dure et froide; mais elle s'enrichit par la délicatesse des détails, et se diversifie par le contraste des tons. L'aire des octogones est occupée par un petit motif qu'enveloppent des anneaux de feuillage concentriques. C'est dans l'ornementation des carrés tangents aux octogones, que les mosaïstes ont montré le plus d'imagination; les intervalles triangulaires sont également soignés. En résumé, sans être vraiment belle, cette mosaïque attire l'attention et surprend par le jeu bizarre des *tessellæ*.

La Société archéologique de Bordeaux a décidé que les mosaïques, qui viennent d'enrichir le musée municipal, seraient reproduites en chromo-lithographie dans son Bulletin de 1879.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Pierre tumulaire d'un templier découverte à la Rochelle.

Communication de M. de Richemond, correspondant du Ministère.

(Séance du 16 juin 1879.)

Le 10 mars dernier, un ouvrier, en creusant une conduite d'eau dans une maison de la petite rue du Temple, sise sur l'emplacement

Digitized by Google

de l'ancienne commanderie du Temple de la Rochelle, a mis au jour une pierre tumulaire en marbre commun, malheureusement cassée en deux morceaux, et mesurant 2m,25 de longueur sur une largeur de 75 centimètres à la tête et de 55 centimètres aux pieds. Cette pierre, dit M. de Richemond, recouvrait primitivement un cercueil en bois; c'est du moins ce que font supposer des cendres brunes et quelques clous trouvés par-dessous. La terre sur laquelle elle reposait était mélangée d'ossements humains épars, et ayant appartenu à plusieurs corps. Tout indique que le sol a dû être fouillé autrefois. La pierre ne porte aucune inscription; elle est couverte d'une décoration très simple qui consiste en un écu portant deux fasces, et surmonté de deux croix pattées à branches égales. Six anneaux sont groupés deux à deux au-dessous de l'écu. Le bord de la dalle forme un petit talus, légèrement concave.

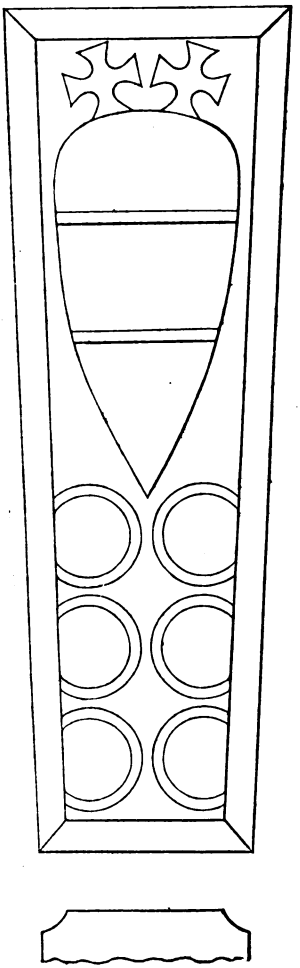

M. de Richemond pense que cette tombe était encastrée dans le pavé de la chapelle des Templiers; l'usure des parties saillantes prouve qu'elle a été longtemps soumise aux frottements des pieds. Il l'attribue au XIIe siècle, ce qui n'est pas tout à fait inadmissible, car la commanderie de la Rochelle existait dès 1189; toutefois, le style du monument ne peut guère indiquer que la fin de ce siècle, voire même le commencement du XIIIe.

M. de Richemond a joint à sa communication un bon croquis de la pierre. Quoique ce genre de tombes ne soit pas d'une grande rareté, il y a lieu de remercier M. de Richemond de l'empressement qu'il a mis à nous signaler ce monument, qui fera bonne figure à

Digitized by Google

côté des autres tombes déjà déposées au musée de la Rochelle, et dont l'une, celle de frère Louis Gudin, avait été trouvée presque au même lieu en 1865.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

FRAGMENT DE PIERRE TUMULAIRE CONSERVÉ DANS LE CIMETIÈRE DE TINCQUES (PAS-DE-CALAIS).

Communication de M. le comte d'Héricourt.

(Séance du 16 juin 1879.)

M. d'Héricourt a envoyé au Comité l'estampage d'un fragment de pierre qui, malgré son peu d'importance matérielle, mérite d'être signalé.

Ce fragment formait l'angle supérieur de droite d'une fort belle dalle de la fin du XIIIe siècle. Plusieurs particularités faisaient de cette tombe un monument intéressant, et dont la destruction doit être vivement regrettée. Elle représentait un chevalier en costume de guerre, la tête, non pas nue, comme c'est le cas ordinaire, mais couverte d'un heaume, dont le cimier est une aigrette éployée en forme d'éventail. Des ailettes protégeaient les épaules du défunt. Son effigie était encadrée dans une arcade trilobée portée sur de minces colonnettes. L'arcade était flanquée de deux clochetons et surmontée d'un fronton triangulaire garni de crochets, et d'un édicule à toiture imbriquée, d'une forme peu commune; l'épitaphe semble avoir été gravée sur l'archivolte de l'arcade au lieu de former l'encadrement de la pierre. Voici tout ce qui en reste :

RIEVS DE TENRES PRIIES POVR SAME

mais il est probable qu'il y manque bien peu de chose, et qu'elle devait être ainsi conçue :

[*ci gist messires mi*]KIEUS DE TENKES, PRIIES POUR SAME.

Je ne vois guère, en effet, d'autre prénom que celui de Michel

Digitized by Google

auquel on ait pu donner une terminaison en *kieus*. Le défunt, selon toute apparence, était seigneur du lieu.

Puisse le sol du cimetière de Tincques nous rendre un jour quelque autre fragment de cette curieuse tombe.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Épitaphe d'un chevalier de Malte, découverte à Mehdia (Tunisie).

Communication de M. Nonce Rocca.

(Séance du 16 juin 1879.)

M. Nonce Rocca a envoyé au Comité la copie de l'épitaphe d'un chevalier de Malte qui gît, brisée en deux morceaux, aux environs de la grande mosquée de Mehdia, sur la côte Est de la régence de Tunis. Cette inscription, d'après M. Rocca, serait assez bien conservée, sauf une entaille quadrangulaire à la partie supérieure du monument. Je dois dire cependant que la copie qui nous en est soumise est bien incomplète, et que, sur les vingt lignes qui en composent le texte, onze à peine sont intactes ou faciles à compléter. Je crois toutefois devoir en donner le texte tel quel, pour rendre plus intelligibles les courtes observations que m'a suggérées cette communication.

Voici la copie de M. Nonce Rocca :

QVÆ REGIO IN TERRIS NO
STRI NON PLENA LABORIS
▨EN ▨▨▨▨▨ HIC HYEROSO
LIM [*itanu*] S MILES IOHAN
5 NES ▨▨▨▨▨ NYMVS DE PISCAT*o*
RIBV [*s*▨▨▨] E SPLENDOR NO
VAR [▨▨▨▨] POST ANNOS
EIVS [*dem m*] ILITIÆ QVADRA
GINTA·VITÆ VERO DVOS ET
10 *s e* XAGINTA INTEGERRIME FOR
TISSIMEQ·ACTOS DVM PRO OB
TINĒDA ISTA ARCE AR▨▨▨DE
▨▨▨▨▨▨▨▨▨▨ OPERAM NAVAR
INTENDIT·INOPINA·MORTE
15 CORREPT' EX HAC VITA MIGR*a*
VIT AD DNVM ANNO XPI NAT▨
M°D°LIIII°· XIII CAL FEB ▨▨▨▨
▨▨ HOSPES ▨▨▨▨▨▨▨▨
▨▨ TIBI SOLVM ESSE PATRIAM
20 V A LE

(Écusson du défunt.)

M. Nonce Rocca, dans la note explicative qu'il a jointe à sa copie, dit que le défunt se nommait Jean-Jérôme de Piscatory, et qu'il ap-

Digitized by Google

partenait à la langue de Navarre. Il ajoute que cette inscription oblige à corriger la date donnée par les auteurs à la destruction de Mehdia. « Les auteurs espagnols qui parlent de cette destruction (Marmol, Miñana, Sandoval, Ferreras) en portent la date à 1553... Or si, en 1554, les Espagnols, comme le témoigne l'épitaphe, ou les chevaliers de Malte pour eux, ont fait encore des efforts *pro obtinenda arce*, la destruction de Mehdia par la mine n'a pu avoir lieu avant cette époque, et on ne peut guère en porter la date qu'à cette année-là au plus tôt. »

Il est regrettable que M. Nonce Rocca, au lieu de consulter des historiens espagnols mal informés, n'ait pas eu recours à l'excellente histoire de l'ordre de Malte de Bosio[1]; il y eût trouvé et le nom véritable du défunt et le récit détaillé des circonstances dans lesquelles il est mort.

Les Espagnols s'étaient emparés de Mehdia, l'ancienne Africa, en 1550[2]. C'était une place très forte et le siège en fut difficile. Charles-Quint voulant conserver la place, mais trouvant l'entretien de ses fortifications trop coûteux, en fit don à l'ordre de Malte au mois de décembre 1553[3]. Le grand maître, Claude de la Sangle, comprenant combien pareil présent était onéreux, ne voulut pas l'accepter sans information préalable. Il réunit le conseil de l'ordre et fit nommer une commission de huit personnes, une pour chaque langue[4], chargée de se rendre sur les lieux, d'inspecter la place et de faire un rapport sur les avantages et les inconvénients que cette acquisition présenterait pour l'ordre. Au nombre des commissaires, était le personnage dont M. Nonce Rocca a retrouvé la tombe. Bosio le nomme Jean-Antoine Pescatore, et non Jean-Jérôme de Piscatory. Il était commandeur et appartenait à la langue d'Italie, et non à la langue de Navarre, qui n'a jamais existé[5].

La commission quitta Malte le 15 janvier 1554; elle était de retour le 22 janvier. Jean-Antoine Pescatore mourut pendant le voyage. Cette mort subite ne parut pas naturelle : on soupçonna un

[1] *Istoria della S. militia di S. Giovanni Gerosolimitano.* Rome, 1594-1602, 3 vol. in-fol.

[2] Bosio, t. III, p. 277.

[3] *Ibid.*, p. 346.

[4] L'ordre était divisé en huit langues : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Angleterre, Allemagne et Castille.

[5] Bosio, t. III, p. 348.

Digitized by Google

empoisonnement, dont on accusa un des serviteurs du prieur de Capoue, Léon Strozzi, chef de la commission.

On voit, par ces quelques détails, comment doit être expliquée l'inscription signalée par M. Nonce Rocca. J'ajoute et je termine par là, que M. Rocca a pensé à tort que la date indiquée dans l'inscription ne concordait pas avec notre façon de dater parce qu'elle est antérieure à la réforme grégorienne. L'ordre de Malte suivait le système chronologique en usage à la cour de Rome, c'est-à-dire qu'il faisait commencer l'année au 25 décembre; l'inscription de Mehdia, rapprochée du texte de Bosio, en serait au besoin la preuve; la mort du commandeur Pescatore eut donc lieu, comme le dit son épitaphe, le 20 janvier 1554.

ROBERT DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

NOTICE SUR LES VITRAUX DE SAINT-AGNAN (ORNE).

Communication de M. Hucher, membre non résidant, au Mans.

(Séance du 16 juin 1879.)

M. E. Hucher, membre non résidant, adresse au Comité une note sur deux vitraux de la seconde moitié du XVIe siècle, qui existent dans l'un des communes du département de l'Orne placées sous le vocable de Saint-Agnan, sans nous apprendre d'ailleurs s'il s'agit de Saint-Agnan-sur-Erre, canton du Theil, ou de Saint-Agnan-sur-Sarthe, canton de Courtomer. L'un de ces vitraux montre la donatrice, présentée par saint Jean-Baptiste, et agenouillée devant un Christ en croix; l'autre montre le donateur, vraisemblablement le mari de la dame, aussi présenté par saint Jean-Baptiste et agenouillé devant une Vierge, qui tient le Christ mort sur ses genoux. Ce personnage était si délabré qu'il n'en restait que quelques fragments de la tête, du col et du collier de Saint-Michel. Aussi a-t-il été l'objet d'une restauration complète dans l'ancienne fabrique du Carmel du Mans.

Aucun indice ne permettait de reconnaître l'identité des deux personnages ainsi représentés; les documents historiques faisaient défaut; les armoiries apposées, tant sous l'homme que sous la femme, avaient été complètement détruites. Cet anonymat pesait. Aussi « pour « augmenter le charme et aider à la coloration », on a songé à remplir le vide des écussons. On a choisi le blason d'une famille en

Digitized by Google

renom au moyen âge dans la région et on a transformé les donateurs inconnus en seigneur et dame de Loré.

J'ai déjà eu l'occasion récente, à propos de la restauration de la vitre de Notre-Dame de la Cour près Lantic (Côtes-du-Nord), de critiquer les licences de cette nature, qui en se généralisant finiront par rendre suspectes les effigies représentées sur les vitraux[1]. A Notre-Dame de la Cour l'opération, qui me paraissait téméraire, se fondait au moins sur l'opinion d'un érudit, qui avait fait une étude spéciale du vitrail. Ici elle ne repose sur aucune donnée plausible. L'auteur de l'innovation confesse qu'il a été déterminé par cette double considération que le nom de Loré était très populaire dans les départements de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne depuis la guerre de Cent ans, et que les descendants d'Ambroise de Loré, bon capitaine du xve siècle, existant encore quelque part dans le Maine, de 1560 à 1580, étaient seigneurs de Saint-Aignan, non de ce Saint-Agnan de l'Orne ou de Normandie dont il s'agit ici, mais d'un autre Saint-Aignan, situé dans la Mayenne, à quelque vingt lieues de là. On n'allègue pas d'ailleurs que les Loré aient possédé au xvie siècle un coin de terre dans la paroisse où les vitraux ont été posés. La notoriété du nom répond à tout. Ce moyen trop sommaire de se procurer des illustrations locales ne saurait être encouragé par le Comité. Vainement l'auteur ajoute-t-il, avec une parfaite bonne foi : « On pourra plus tard faire mieux si on découvre le nom et les armes de la donatrice. » Tant que ce nom et ces armes demeureront inconnus, la bonne règle était de s'abstenir; et, si le rayonnement du verre blanc nuisait à l'harmonie du vitrail, il suffisait d'amortir par une teinte neutre, mais sans prétention héraldique, l'effet de la lumière : on ne fait pas des personnages célèbres par provision.

J'ai donc l'honneur de conclure à l'insertion au Bulletin de la note, d'ailleurs fort courte, de M. Hucher, non pour proposer cette restauration comme un précédent à suivre, mais pour bien constater quel était, avant ces remaniements, l'état des vitraux décrits avec exactitude par notre collègue. Tout cela donne à réfléchir sur le sort des monuments de la peinture sur verre; et si de telles libertés sont prises dans un atelier soumis à une direction aussi éclairée que la fabrique du Carmel au Mans, que deviennent donc les vitraux

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. I, p. 296 et suiv.

Digitized by Google

abandonnés aux industriels qui ne sont que d'habiles praticiens et ne se piquent pas de connaissances historiques?

M. Hucher a joint à sa notice le calque colorié d'un fragment de verre peint, employé parmi des débris qui n'offrent plus de sens appréciable. On y voit, sur la bordure d'un ornement courant, un de ces chiffres si fort à la mode au XVIe et au XVIIe siècles, formé d'un A et d'un D enlacés et réunis par deux S. Si c'était une signature d'artiste, il mériterait d'être gravé; mais rien n'établit qu'il ne donne pas les simples initiales des personnages représentés. M. Hucher ne proposant d'ailleurs aucune explication à ce sujet, il paraît superflu de reproduire ce chiffre par la gravure.

A. Ramé,

Membre du Comité.

Panthère en bronze découverte dans le Lyonnais.

Communication de M. J. Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône.

(Séance du 15 juin 1879.)

M. Jules Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, nous communique le dessin d'une panthère en bronze récemment découverte dans le Lyonnais et faisant actuellement partie de sa collection privée.

Cette panthère de petite dimension, 8 centimètres de long entre tête et queue, est une œuvre d'un bon style. Elle serait d'un grand intérêt si, comme le pense M. Chevrier, on pouvait lire sur le dos de l'animal une inscription votive dont les premières lettres seraient SVAD suivies d'un X à quelque distance, reste du nom SVADVRX déjà connu par le couteau ex-voto du musée de Besançon [1]. Je crains malheureusement que l'existence de cette inscription ne soit une illusion de notre correspondant. Je l'ai prié de me communiquer l'original, ce qu'il a fait avec une grande complaisance. Je l'ai fait mouler et ni sur l'original, ni sur le moulage, après mûr examen, je n'ai pu reconnaître avec certitude les lettres indiquées, dont le dessin indécis me semble provenir uniquement des rugosités de la fonte au point de suture [2].

[1] Castan, *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXI, publié en 1870, p. 15 et pl. V, n° 10, voyez la figure du couteau sur lequel on lit SVADVRX V·S·L·M.

[2] Tel a été aussi l'avis unanime du Comité auquel l'original a été communiqué.

Digitized by Google

La panthère de M. Chevrier ne m'en paraît pas moins être un ex-voto, comme le couteau de Besançon. Le socle creux sur lequel elle est fixée, socle divisé en-dessous en deux compartiments par une cloison servant d'amorce à une tige, des traces de plomb, reste de soudure, semblent en déterminer la destination. M. Chevrier a fait à ce sujet de judicieux rapprochements.

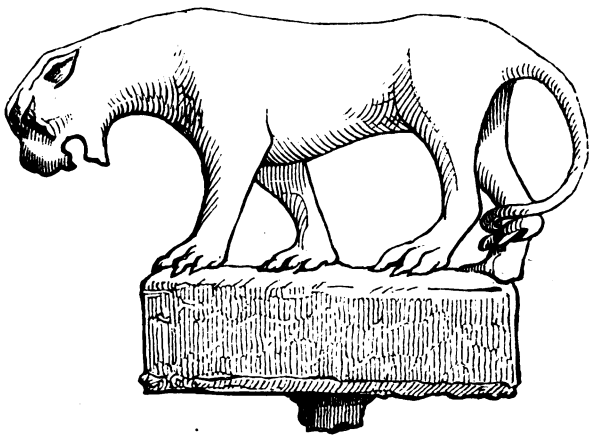

Sa panthère est le pendant de celle de Penne (Lot-et-Garonne), publiée en novembre dernier par M. Tholin dans la *Revue archéologique*[1]. La panthère de Penne tenait sous sa griffe une hure de sanglier. M. Tholin était disposé à y voir une enseigne militaire, l'emblème d'un chef gaulois. M. Jules Chevrier, par de nombreux arguments, repousse cette hypothèse. Il propose avec raison, croyons-nous, de considérer les deux panthères comme des emblèmes en rapport avec le culte de Bacchus et destinés à quelque *sacellum* du dieu.

M. Chevrier remarque que les figures de panthères ne sont pas rares dans les collections. Le seul musée de Lyon, dit-il, en possède six ou huit, parmi lesquelles deux tiennent sous leur patte un canthare, c'est-à-dire le vase de Bacchus. Deux autres ont un collier de pampre autour du col.

Si la panthère de Penne tient sous sa griffe une hure de sanglier, la patte d'une des panthères de Lyon repose sur une tête de bœuf.

[1] *Revue archéologique*, 1878, nouv. série, t. XXXVI, p. 344.

Digitized by Google

Or, ces diverses sculptures semblent bien être des objets de culte, ex-voto ou autres.

La conjecture de M. Chevrier est corroborée par la découverte à Vado, près Savone (Ligurie), probablement l'antique *Vada-Sabatia*, d'une panthère en marbre, de style analogue aux panthères de Penne et du Lyonnais, et qui semble avoir fait partie de la décoration d'un temple.

M. Poggi, qui a écrit un mémoire intéressant sur les antiquités de *Vado*, rappelle que sous Auguste l'usage d'élever et entretenir des animaux féroces était très répandu. Cet usage persista jusqu'au temps de Justinien. Un article du Digeste en fait foi. La panthère était une des fauves les plus recherchées. Il n'est pas étonnant que les architectes et les sculpteurs en aient multiplié les représentations. Ces sculptures ont, en effet, un caractère réaliste saisissant et non hiératique.

Le musée de Lyon n'est pas le seul à posséder des panthères analogues à celles de Penne et de la collection Chevrier. Le Cabinet des antiques, à la Bibliothèque nationale, en compte plusieurs publiées au siècle dernier par le comte de Caylus (*Recueil d'antiquités*, t. III, pl. LXIV) [1].

On peut citer aussi le léopard en bronze dont M. Saglio a présenté la lithographie coloriée, à la séance de la Société des antiquaires de France du 11 décembre 1878. Ce léopard trouvé à Wüstenrod (Prusse rhénane) en 1856, a été publié d'abord par M. Julius Braun en 1857 [2].

Il est donc intéressant de publier la panthère de M. Chevrier.

Je propose de faire graver le dessin envoyé par notre correspondant et de l'insérer dans le présent rapport. Quant à la communication qui vise en grande partie l'article de M. Tholin, publié par la *Revue archéologique*, elle serait, suivant le désir de l'auteur, réservée pour le même recueil.

Ces conclusions ont été adoptées. Il est convenu que le dessin de la panthère ne reproduira pas l'inscription.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

[1] Nos 3104-5-6 du catalogue de M. Chabouillet.

[2] Voy. Der Wüstenroder Leopard, ein römischer Cohortenzeichen. Bonn, 1857.

Digitized by Google

Copie de trois marchés conclus en 1486, 1521 et 1633.

Communication de M. Bernard Prost, archiviste du Jura.

(Séance du 16 juin 1879.)

M. Bernard Prost, archiviste du département du Jura, a envoyé le 16 octobre 1878, au Comité dont il est le correspondant, des copies de trois marchés recueillies par lui dans les archives du département ; ces documents sont :

1° Un marché conclu en janvier 1486, entre les religieux de l'abbaye de Saint-Claude (Jura) et divers maçons, pour la construction d'un pan de gros mur de l'église de ce monastère.

2° Le marché passé le 6 février 1521, par le chapitre de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins (Jura) avec un maçon, pour édifier auprès de l'ermitage de Saint-Anatoile, une petite maison, présentant quelques dispositions particulières mentionnées dans le marché.

3° Un marché conclu le 22 juin 1633, entre messire Charles d'Ugny, baron de Varey, etc., et Zacarie Le Lièvre, maître sellier à Dijon, pour la confection d'un riche carrosse.

Le premier document est relatif à la cathédrale de la ville de Saint-Claude, sous le vocable de Saint-Pierre, église qui fut originairement celle de l'abbaye de Saint-Claude, l'une des plus anciennes et des plus importantes de la France; commencée au milieu du XIVe siècle, l'église ne fut terminée qu'au XVIIIe. Le marché passé en 1486, dont M. Prost adresse une copie, daterait d'un siècle et demi, environ, après la fondation de l'édifice actuel, et fait connaître qu'une partie importante, située du côté du cloître neuf, était à édifier alors.

Le document fait mention des noms du grand prieur, de l'aumônier et autres officiers du monastère qui traitent avec les divers maçons désignés pour l'entreprise. On y indique les conditions qui leur sont imposées, comme dans un cahier des charges; ils doivent extraire la pierre et le moellon de la carrière, les tailler, donner à la muraille des dimensions indiquées à la hauteur des voûtes latérales de l'église, et suivant des épaisseurs déjà établies; construire une porte ornée de moulures pour communiquer de l'église avec le cloître neuf; les religieux prennent à leur charge le

Digitized by Google

transport des matériaux et la fourniture des bois et des engins nécessaires à l'établissement des échafaudages et des cintres. Trois années sont accordées aux entrepreneurs pour exécuter ce travail. Le prix de la toise et les dates des divers payements sont indiqués; les biens tant présents qu'à venir, héritages quelconques desdits maçons, ainsi que leurs personnes, sont engagés par ce marché, pour lequel sont appelés et requis en témoignage trois bourgeois de la ville.

Nous avons l'honneur de proposer au Comité l'admission de ce document dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Le deuxième document est un marché passé le 6 février 1521, entre le chapitre de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins et Girard Bruart, maçon, pour fonder et construire une *maisonnecte* auprès de l'ermitage de Saint-Anatoile, sous Chatelbelin; les dimensions de trois toises de long et de deux toises de large, hors œuvre, et d'une toise et demie de haut, sont imposées au constructeur, ainsi que la façon d'une voûte couvrant le tout, afin de faire porter une couverture pesante exécutée en lave; la porte et la croisée en pierre de taille doivent être ragréées à la boucharde. Une cheminée, dont les pieds et le manteau seront en pierre, s'élèvera jusqu'au toit. Un mur de refend, épais d'un pied, divisera l'intérieur de la maison en deux pièces à l'usage du futur habitant.

Cette construction a été détruite il y a environ vingt ans; l'ermitage a disparu de même.

Le chapitre fournira la chaux, le sable et les bois nécessaires à la confection des cintres de la voûte. La somme de quarante francs, monnaie courante en Bourgogne, sera payée au maçon, à la livraison de l'ouvrage, après trois mois et demi, le 24 juin, jour de la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. Deux témoins, dont les noms suivent, sont requis.

Le texte de ce marché, fournissant d'intéressants détails sur l'architecture civile au XVIe siècle, en Franche-Comté, nous en proposons l'insertion dans la *Revue.*

La troisième pièce adressée par M. Prost est un marché daté du 22 juin 1633, pour la construction d'un carrosse de luxe. On y voit la mention des velours, des passements de soie, des franges et crépines, des rideaux de taffetas de Gênes, qui doivent être posés à

Digitized by Google

l'intérieur; et, au dehors, les coffres garnis de clous dorés, la peinture à l'huile, en réservant les places pour peindre les armes du sieur d'Ugny, les harnais pour quatre chevaux. La somme convenue est de neuf cent cinquante livres. Le carrosse doit être livré le 1er août suivant.

Ce document peut être publié dans la *Revue*.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAN DU GROS MUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-CLAUDE (JURA), EN 1486.

L'église cathédrale actuelle de la ville de Saint-Claude, sous le vocable de Saint-Pierre, a été commencée au milieu du XIVe siècle et terminée seulement dans le courant du XVIIIe [1]. Il serait intéressant de pouvoir suivre, documents en main, l'histoire architecturale de ce remarquable monument[2]. Par malheur, les archives de la ville de Saint-Claude ne fournissent pas plus de données à cet égard que les titres de l'abbaye, déposés aujourd'hui aux archives du Jura. Aussi considéré-je comme une bonne fortune la trouvaille que je viens de faire, dans un recueil d'anciennes minutes de notaires, du marché conclu entre les religieux de Saint-Claude et divers maçons, pour la construction d'un pan du gros mur de cette église. Voici le texte de ce précieux acte :

Marchandise faicte de la panne du gros mur de Saint-Pierre, au long du clostre[3].

Aujourd'hui, XXVIIe jour du mois de janvier mil quatre cens quatre-vingtz et cinq, personnelment establiz venerables et religieuses personnes messires Pierre de Bruel, grant prieur et aulmosnier, Vauchier de Roiche, secretain, Pierre d'Eschalon, enfermier, Pierre d'Aulx, chambrier, Henry d'Ugnia, reffecturier, Katherin de Toulonjon, celarier, et Anthoine de Oyenna, religieux du monastère de Saint-Oyant de Joulx, et ou nom du couvent dud. monastère, d'une part, et Pierre Chambart, de Veyzie, em-

[1] Voir Rousset, *Dictionnaire historique des communes du Jura*, t. II, p. 224.

[2] Voir l'article que M. Viollet-Le-Duc a consacré à l'église de Saint-Claude dans son *Dictionnaire d'architecture*, au mot *Église*.

[3] Les bâtiments de l'abbaye joignaient l'église.

Digitized by Google

prez Arbens[1], Claude Claret, de Gevresset[2], et Claude Hugonet, filz de Estienne Hugonet, d'Oigna[3], massons, tant en leurs noms comme eulz faisans fors pour Jehan Gruet, demeurant aud. Saint-Oyant[4], aussi masson, promectans lui faire ratiffié (*sic*) et aprouvé le contenu en ces présentes, et aussi led. Claude Hugonet de avoir sur ce l'auctorité de sondit père deans le jour des Brandons prouchain venant[5], d'autre part; lesquelles parties, de leurs bons greyz, etc., ont fait entre elles les marchiez, pactions et choses qui s'ensuignent, c'est assavoir que mesd. s^rs^ baillent, et lesd. massons dessus nommez, eulz faisans fors que dessus, chascun d'eulz seul et pour le tout, en renunçant au beneffice de division, preignent charge de construire, massonner et eslever pour nosd. s^rs^ du couvent, une panne de mur en l'église de mons^r^ saint Pierre, du cousté du clostre neuf dud. monastère, dez le quarré de la maison dud. celarier jusques ès redens de lad. eglise, de l'aulteur des alées des basses votes de lad. eglise, et de telle façon, largeur, grosseur et espesseur qu'elle est jà commancée, la garny de gros millon de dedans et de pillers enclavez en icelle. — Item, de y faire une porte pour entrer depuis led. cloistre par lad. panne dedans lad. eglise, ensemble des degreyz neccessaires à icelle porte, à ung membre garny de deux naucelles et ung fillet. — Item, seront tenuz lesd. massons de trayre la pierre et tous millons, tant gros que menuz, taillier et employer, et fournyr tous maneuvres et autres choses neccessaires à faire lad. penne de mur, à leurs fraiz et missions, reservées les choses que cy-après seront devisées, et le tout faire et parfaire au dit et ordonnement de gens ayans en ce congnoissance, deans trois ans prouchenement venans, commenceant au jour d'ui, date de cestes, et finissant à semblable jour, lesd. trois ans revoluz, moyennant ce que mesd. s^rs^ du couvent seront tenuz de faire charroyer la pierre à leurs fraiz et missions, laquelle lesd. massons chargeront à la perrière et deschargeront devant lad. eglise de Saint-Pierre. — Item, seront encore tenuz mesd. s^rs^ de fournyr en place, devant icelle eglise, esd. massons, l'areine et chaulx qui sera neccessaire à faire lad. penne du mur, laquelle chaulx se prandra par lesd. massons ou raffort estant devant lad. place de Saint-Pierre. — Item, aussi de faire remuer à leursd. fraiz et missions ce que neccessaire sera sur le commancement de lad. penne de mur, pour asseoir l'ouvraige desd. massons, et leur fournyr en place tous bois pour pontener et faire cindre, cordes, engins et autres aisemens que mesd. s^rs^ ont, neccessaires à faire lad. panne de mur. Aussi parmi et moyennant la somme de vingt frans, monnoye courrant, pour chascune

[1] *Veyziat*, commune du canton d'Oyonnax (Ain).
[2] *Géovreisset*, commune du même canton.
[3] *Ugna*, section de la commune de Savigna, canton d'Arinthod (Jura).
[4] Ancien nom de la ville de Saint-Claude.
[5] Le 12 février.

Digitized by Google

toise[1] de mur de lad. penne, que mesd. s^rs seront tenuz de payer ausd. massons en la manière cy-après declairée. Laquelle penne de mur et les pillers que y seront enclavez seront mesurez à toise, à plain mur, sans mesurer les arestes desd. pillers. Et aussi sera mesurée la porte qui sera dedans icelle panne de mur, au gros du mur, en l'une des parties pour les deux, à toise, au long de lad. penne, austant vuyt que plain. — Item, est traicté entre lesd. parties que lesd. massons prandront et employeront en lad. panne de mur toute la pierre qui est traicte et taillié, et qui appartient à mesd. s^rs du couvent, pour le pris qu'elle leur a cousté, et icelle leur rabatront, assavoir sur chascune toise de mur quatre frans, jusques à fin de paye de lad. pierre. Desquelz marchiez et traictiers lesd. parties sont contentes, promectant une chascune d'elles pour tant que ce fait leur peut touchié, assavoir mesd. s^rs du couvent soubz le votz de leur religion et obligacions des biens dud. couvent, de rendre, payer, baillier et delivrer ausd. massons deans le jour des Brandons prouchenement venant, pour trois toises de lad. penne de mur, la somme de soixante frans, sur laquelle sera rabbatu à mesd. sieurs douze frans pour lad. pierre, et après iceles trois toises de mur faictes, autres soixante frans, et dès là en avant autres soixante frans, de trois toises en trois toises dud. mur, jusques à fin de paey d'icelle panne de mur; et iceulx massons leur rabatront sur lesd. payemens lad. pierre qu'ilz leur ont bailliée, assavoir quatre frans par toise de mur, comme dessus est dit; et lesd. massons, par leurs seremens pour ce donnez corporelment aux sains euvangilles de Dieu, et soubz l'obligacion de tous leurs biens, presens et advenir, tant meubles que heritaiges quelxconques, et par especial de leurs propres corps, etc., eulx faisans fors que dessus, un chascun d'eulz seul et pour le tout, lad. penne de mur, comme cy-dessus est declairée, rendre faicte et acomplye au dit de maistres et ouvriers, bien et loyalment, ainsi et au terme que devant est devisé; et avec ce lesd. parties et chascune d'elles avoir aggreable, etc., non contrevenir, etc. Submectans et obligans, etc. à toutes cours ecclesiastiques et seculières, excepté la court de Lyon, en tant qu'il touche mesd. s^rs du couvent. Renunçans à tous droiz, etc. — Donné oud. monastère, l'an et jour dessusd., presens Pierre Volant, orfèvre, bourgeois dud. Saint-Oyant, Thomas de Chandelier, clerc, et Othenin Guaudo, masson, demeurans aud. Saint-Oyant, tesmoings ad ce appellez et requis, etc.

Ledit XXVIIe jour de janvier, l'an et presens les dessusd., led. Jehan Gruet, dessus nommé, a ratiffié, consentu et aprouvé les marchief et traictier faiz à mesd. s^rs du couvent par lesd. Pierre Chambart, Claude Claret et Claude Hugonet, de la penne de mur declairée cy-dessus, le tout selon la forme et teneur de leur obligacion cy-dessus escripte. Promectant, etc., et soubz l'obligacion, etc., et par especial de son propre corps, etc.,

[1] La *toise* correspond à 2 mètres 513 millimètres.

Digitized by Google

avoir aggreable, etc., et non contrevenir, etc., mais faire et acomplir, etc., selon la forme de lad. obligacion, etc. Fait et passé en l'ostel dud. Claret, aud. Saint-Oyant.

Par copie de mes protocoles : *Boisset*, notaire.

(Archives du Jura. Fonds de l'abbaye de Saint-Claude, pièces non classées.)

Pour copie conforme :

BERNARD PROST,

Archiviste du Jura, correspondant.

MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON EN 1521.

Le 6 février 1521 (n. st.), le chapitre de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins (Jura) traita avec un maçon pour la construction d'une « maisonnecte. » Le texte de ce contrat fournit d'intéressants renseignements sur l'architecture civile en usage en Franche-Comté au XVIe siècle. L'édifice en question n'existe plus[1]; mais le texte même du traité permet facilement de s'en représenter l'ensemble et les moindres détails. Voici la copie de ce document :

Marchief fait entre les venerables cappitulans [de Saint-Anatoile], d'une part, et Girard Bruart, filz de Symon Bruart, de Sezenay[2], masson, renunçant quant ad ce à l'auctorité et puissance de son père, d'autre part; qu'est tel, que led. Girard a promis et promest de faire et fonder une maisonnecte que lesd. venerables entendent faire construire et ediffier emprès de l'ermitaige de mons^r sainct Anathoille, soubz Chastelbelin[3], ou lieu et place que luy a estée monstrée par messire Guillame Annel[4], en la manière suigant. Premierement, qu'il livrera la pierre neccessaire pour lad. maisonnecte, laquelle il fera de trois toizes de long, comprins les murailles, et de deux toises de large, aussi comprins les murailles, et de l'aulteur d'une toize et demye, le tout à volte, laquelle se fera de sorte qu'elle aura les pendans en façon que la couverture de laves à couvrir ladicte maisonnecte se pourra asseurement asseoir sur lad. volte. Au front

[1] Il a été détruit lors de la construction du fort du Bas-Belin, il y a une vingtaine d'années.

[2] *Saizenay*, commune du canton de Salins.

[3] Cet ermitage a disparu pour faire place au fort du Bas-Belin. — Le fort du Haut-Belin occupe l'emplacement de l'ancien château de Châtelbelin.

[4] L'un des chanoines du chapitre.

Digitized by Google

devant de laquelle maisonnecte sera tenu led. masson faire une porte de taille, revestue dedans et dehors, baptue à la boucharde. — Item, fera une demye croisée aussi de taille, revestue, et baptue à la boucharde, que sera assise ou lieu que semblera le mieulx convenable, tel que luy sera monstrer, laquelle se ferrera par led. chappitre, et asserra led. masson lad. ferrure. Fera aussi une petite chemynée, le manteal et les piedz d'icelle de taille, et la montera de bonne massonnerie du hault du friete du toy. — Item, fera une my-partie en lad. chambre de massonnerie, le mur d'ung pied de compte d'epesseur, que servira de garde-robe ou autrement à celluy qui residera en lad. maison. A laquelle my-partie aura une porte revestue de taille, du coustel de la chambre seullement, que servira pour entrer en lad. garde-robe. Et à icelle garde-robe fera ung larmyer de deux piedz de toute carrure, que sera de taille, et asserra la ferrure d'icelluy. Et au derrière de lad. maison fera aussi une petite porte de taille non revestue, que servira pour dois lad. maison aler aux privées. — Item, sera tenu faire deux armaires, chascung de deux piedz et demi de taille, l'ung en la chambre, et l'autre en la garde-robe, ès places les mieulx convenables. Les fondemens et murailles de laquelle maison, led. masson sera tenu faire de telle espesseur et façon, qu'elles puissent asseurement pourter et soubstenir lad. volte et couverture de laves, le tout au dit d'ouvriers aians en tel cas congnoissance. Laquelle maison il rendra faicte et parfaicte dehuement deans le jour de feste Nativité sainct Jehan-Baptiste[1] prouchain venant. Auquel masson led. chappitre fornira seullement chaul, harainne et eau, ensamble des cintres neccessaires à faire lad. volte, et le descombre. Et ce moyennant la somme de quarante frans monnoye courant en Bourgoingne, que luy sera paiée en faisant led. ouvraige et selon que icelluy se fera. Promectant, etc. Obligeant, etc. Renunçant, etc.

Fait oud. chappitre tenu le mecredi, sixième jour du mois de fevrier, l'an mil mil cinq cens et vingt, presens messire Vyenet Jacquynet, prebstre, et Andrey Brayot, cousturier, tesmoings ad ce requis.

Ainsi signé: *G. Marchant.*

(Archives du Jura. Fonds de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, registre des délibérations capitulaires, coté GG 6, fol. 208 v°-209 v°.)

Pour copie conforme :

BERNARD PROST,

Archiviste du Jura, correspondant.

[1] Le marché ayant été conclu le 6 février, et la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste tombant le 24 juin, le maçon avait un délai de trois mois et demi pour construire cette maison.

Digitized by Google

Note sur les mesures de longueur employées dans le document précédent :

La *toise* équivaut à 2 mètres 513 millimètres; le *pied-le-comte* à 359 millimètres.

MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN CARROSSE, EN 1633.

Le 22 juin 1633, messire Charles d'Ugny, baron de Varey, seigneur d'Ugna, de la Chaux-en-Bresse et de Blandans, commanda à «Zacarie Le Lièvre, maistre sellier à Dijon.... ung carrosse de mesme grandeur et largeur que le petit de monsieur le premier président de Dijon, servant à la campagne.» Les textes de pareils marchés sont assez rares pour que je m'empresse de reproduire celui-ci. Il pourrait s'adjoindre utilement aux pièces justificatives de l'*Histoire des chars, carrosses,* etc., de M. D. Ramée (Paris, Amyot, 1856, in-12).

Ce jour d'huy, vingt-deuxiesme du mois de juing mil six cens trente-trois, avant midy, a comparu en sa personne honnorable Zacarie Le Lièvre, maistre sellier à Dijon, parroisse Sainct-Jean, lequel a convenu et faict marchef par cestes à messire Charles, d'Ugnie, baron de Varée, seigneur d'Ugna, la Chaul et Blandan [1], à la personne de maistre Jean-Baptiste Léonnard, advocat en Parlement, present et acceptant pour led. s^r d'Ugnie, comme ayant de luy charge quant à ce par sa missive du vingt-uniesme du present mois de jung, à luy mise en main par Jean Moreau, lacquet dud. s^r d'Ugnie, cy present, venu exprès pour le present faict, de faire et parfaire bien et deheuement, au dict de gens à ce cognoissans, subject à visite, ung carrosse de mesme grandeur et largeur que le petit de monsieur le premier president de Dijon, servant à la campagne ; lequel sera garny en la forme cy-après declarée, assçavoir, le dedans de velour rouge cramoisy plain, avec passemens de soye cramoisy de mesme couleur, plus de franges, crespines et petitz molletz aussy de soye et de mesme couleur; les rideaulx de tafetas de Gènes de mesme couleur. Les eschantillons desquelles estoffes seront baillées aud. s^r Léonnard ou aultre qui aura charge dud. s^r d'Ugnie par led. entrepreneur, lhorsque icelles estoffes seront levées chez le marchant. Lequel carrosse sera aussy garny de quatre coffres ferrés fer-

[1] *Varey,* commune de Saint-Jean-le-Vieux, canton de Poncin (Ain). — *Ugna,* section de la commune de Savigna, canton d'Arinthod; *la Chaux-en-Bresse,* commune du canton de Chaumergy; *Blandans,* section de la commune de Domblans, canton de Voiteur (Jura).

Digitized by Google

mans à clefz, sçavoir trois dedans et ung petit pour le carrossier; sera aussy garny de cloux dorés et entouré d'une chesne de fert fermant à cadenat. Sera aussy tenu de faire peindre led. carrosse par le dehors, à huille, et seront laissées places devant et derrier pour y mettre les armes aud. s^r d'Ugnie; plus le garnir aussy de cuir bon et loyal, mesme le dome, bottes et ventilletz, de bonnes vaches. Plus fera tous les arnois de quatre chevaulx servantz aud. carrosse, fors et reservé les mors. Pour la perfection duquel carrosse led. entrepreneur sera tenu fournir toute matière necessaire, et delivrer icelluy, faict et parfaict bien et deheuement, ainsy qu'il est dict, en ceste ville de Dijon, aud. s^r d'Ugnie ou de (*sic*) ceulx qui auront de luy charge, deans le premier jour du mois d'aoust prochain, à peyne, etc. Ce present marchef faict et accordé moyennant la somme de neuf cens cinquante livres, sur lequel pris led. s^r Léonnard a advancé presentement aud. entrepreneur la somme de trente-six pistolles d'Espagne, à raison de huict livres dix solz pièce, presens les notaire et tesmoins en fin nommez, dont icelluy entrepreneur est content et en quicte led. s^r Léonnard, qui promect luy payer ou faire payer le surplus dud. pris, en livrant au temps sud. led. carrosse, à peyne de tous despens et interestz. Dont et duquel marchef ainsy faict les parties sont contentes et ont promis n'y contrevenir, ains y satisfaire respectivement, ausd. peynes, etc. Obligent pour ce, sçavoir led. Le Lièvre, entrepreneur, sa personne et ses biens, et led. s^r Léonnard ses biens et ceulx dud. d'Ugnie, en suitte de sad. missive, par la cour de la chancellerie, etc. Renoncent, etc. — Faict, leu et passé aud. Dijon, en l'hostel et par devant le notaire royal soubscript, presents honnorable Jean Rougelet, marchant à Dijon, et maistre Anthoine Parisien, chirurgien aud. Dijon, tesmoings requis. Demeurant deschargé led. entrepreneur de faire peindre lesd. armes. Faict comme dessus. La notte de cestes, delivrée aud. s^r Léonnard, est signée tant dud. Le Lièvre, d'icelluy s^r Léonnard, dud. Moreau et desd. tesmoings, que de moy, led. notaire royal soubscript: *Rouhier*.

Suit la quittance du prix de ce carrosse, par le sieur Le Lièvre, à la date du 20 août 1633.

(Archives du Jura. Série E, n° 285, pièce originale, papier.)

Pour copie conforme :

BERNARD PROST,

Archiviste du Jura, correspondant.

Digitized by Google

Notes sur l'église de Saint-Maximin (Var).

Communication de M. Albanès, correspondant du Ministère.

(Séance du 16 juin 1879.)

M. l'abbé Albanès, correspondant du Ministère, a envoyé, sur la construction de l'église de Saint-Maximin, en Provence, des notes qu'il a extraites d'un registre de l'ancienne Cour des comptes de Provence, conservé dans les archives du département des Bouches-du-Rhône; l'auteur des notes y joint les extraits du registre original, rédigé en latin, lorsqu'ils s'appliquent à la construction de la basilique.

Le registre est le Manuel tenu par le prieur du monastère, Jean Damiani, sous l'administration duquel les travaux furent repris et achevés au commencement du XVIe siècle, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, après avoir été longtemps interrompus.

M. l'abbé Albanès fait précéder son travail de notes historiques sur l'édifice. L'église actuelle de Saint-Maximin, élevée auprès d'un monument antérieur surmontant la crypte de Sainte-Madeleine, fut commencée en 1295, lorsque le roi Charles II d'Anjou, venu à Saint-Maximin, donna une somme annuelle pour l'érection de la nouvelle église. Les diplômes de ce roi et de son successeur Robert semblent établir que les cinq premières travées de l'édifice furent seules exécutées de 1295 à 1340. En 1404, le maréchal de Bouciquaut donna une somme de mille florins pour construire une nouvelle arcade; elle ne fut terminée qu'en 1612 par l'architecte Jean Caillat, de Marseille.

C'est à cette époque que le prieur de Saint-Maximin, Jean Damiani, commença le Manuel recueilli par M. Albanès, et qu'il passa un marché, le 15 décembre 1512, avec Jean Garcin et son fils Pierre pour faire construire les trois travées qui, suivant le plan primitif, devaient compléter l'édifice. Le fils Garcin, originaire de Jouques, et frère du notaire de Saint-Maximin, prenait le titre de maître de l'œuvre; il paraît seul dans les comptes; il eut donc l'honneur de compléter le monument : son père était seulement caution.

Jean Damiani mentionne tous les détails relatifs à l'exécution des travaux qui furent faits en régie. Toutes les fournitures de pierre,

Digitized by Google

chaux, bois, etc. etc., furent à la charge du couvent; le prieur prit à ses gages des ouvriers de tous les métiers, acheta des chevaux, des charrettes, ouvrit des carrières, et fit venir par la Durance des bois du Dauphiné.

La reprise des travaux eut lieu le 25 février 1513; les basses nefs étaient couvertes en 1517. La peste fit fermer les chantiers pendant près d'une année; les travaux étaient en pleine activité en 1522, et entièrement terminés en 1525; les vitraux étaient mis en place.

M. l'abbé Albanès a recueilli, dans le Manuel de Jean Damiani, les noms des principaux artistes qui contribuèrent à l'achèvement de l'église de Saint-Maximin.

En première ligne est le maître de l'œuvre, Pierre Garcin, de Jouques.

Les verriers furent maître Michel, de Marseille, et Didier de la Porte; ce dernier, qui exécuta la plus grande partie des vitraux, peignit à l'huile un retable pour l'autel de la Sainte-Baume.

Le grand autel du Crucifix, placé dans l'abside de gauche, fut peint par Antoine le Vénitien, dont le nom paraît ici pour la première fois. Terminé en 1520, ce tableau, exécuté sur bois, est des plus précieux et demanda trente mois de travail; il fut payé trois cents florins.

Jean Guiramaud, d'Aix, sculpta et peignit le portail de l'église de la Sainte-Baume, dont la décoration s'exécutait en même temps que celle de Saint-Maximin.

A la suite du résumé fait avec grand soin par M. Albanès, du Manuel du journal de Jean Damiani, est la copie, en quinze feuillets, des parties extraites du manuscrit, dans lesquelles sont indiqués, par dates précises, tous les payements successifs opérés pour les travaux de l'église; les ouvriers de tous métiers sont nommés, ainsi que les marchands auxquels Damiani achetait chevaux, engins de toute sorte. On reconnaît donc, dans ce précieux document, que ce fut au zèle infatigable du prieur que le monument doit d'avoir été heureusement terminé.

M. Albanès a joint aux nombreux extraits, des notes dans lesquelles il fait connaître, par des développements, les personnages importants mentionnés dans le manuscrit; puis il donne la traduction d'un grand nombre de mots techniques employés en langue provençale par le prieur de Saint-Maximin.

Digitized by Google

Le résumé de M. Albanès et les extraits du Manuel de Jean Damiani peuvent être publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

NOTES SUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAXIMIN.

Parmi les registres de l'ancienne Cour des comptes de Provence, conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, il en est un [1] qui contient des renseignements précieux sur la construction de l'église de Saint-Maximin, et nous semble jeter quelque jour sur les diverses époques où fut bâti ce grand monument. C'est le Manuel de Jean Damiani, ou le livre des recettes et dépenses fourni à la Cour par ce prieur des Dominicains, sous l'administration duquel les travaux, longtemps interrompus, furent repris et achevés, et l'édifice mis en l'état où nous le voyons encore, puisque rien n'y a été fait depuis lors.

Comme l'église de Saint-Maximin est la principale production de l'art gothique dans nos contrées, il nous a paru que tout ce qui concerne sa construction, et nous fait connaître les artistes qui y ont pris part, pouvait avoir de l'intérêt pour l'histoire et pour les arts, d'autant plus que nous sommes loin d'être parfaitement renseignés à ce sujet. Nous avons donc extrait du Manuel de Jean Damiani ce qui peut avoir quelque importance, et nous le transmettons au Comité, en résumant ici les principaux faits qui s'y rencontrent.

Malgré son unité de style, l'église de Saint-Maximin a été construite en trois fois. La première partie se compose de l'abside et des cinq premières travées; la seconde, de la sixième travée seule; la troisième, des trois dernières travées et de la façade, qui n'est pas achevée.

Il serait inutile de chercher à faire remonter avant 1295 le commencement des travaux de la basilique. Ce n'est qu'après avoir obtenu, cette année-là, de Boniface VIII la concession du prieuré et de l'église de Saint-Maximin, et y avoir établi les Dominicains à la place des moines de Saint-Victor, que Charles II alloua des fonds

[1] Arch. des Bouches-du-Rhône. Fonds de la Cour des comptes d'Aix. B. 2616. Registre in-folio de 171 feuillets, dont un assez grand nombre est resté en blanc.

Digitized by Google

pour y construire une église nouvelle sur un plan monumental. Quel fut l'auteur de ce plan, quel fut l'architecte chargé de son exécution, quel fut le jour précis où l'on mit la main à l'œuvre ? Ce sont là autant de questions sur lesquelles il n'existe aucun document; mais, pour ce qui concerne la date, Charles II étant venu en personne d'Italie à Saint-Maximin, en novembre 1295, et ayant donné alors ses premières lettres affectant une somme annuelle de deux mille livres pour l'érection de l'église et du couvent, il est bien probable que l'ouverture des travaux dut suivre de près.

Bien que le plan primitif ait dû comprendre tout l'ensemble du monument, on se tromperait si l'on croyait que l'on jeta tout d'abord les fondements de l'édifice entier. Il est certain, au contraire, que jusqu'au xve et même jusqu'au xvie siècle, il n'exista de l'église que les cinq premières travées [1]; et l'on sera convaincu que l'entreprise inaugurée à la fin du xiiie siècle se borna à cette partie, si l'on considère qu'en traçant sur le terrain le plan des fondations, on s'arrangea de manière à ce que le cinquième des grands piliers de gauche arrivât exactement à côté de la crypte de sainte Madeleine. Là se trouvait la vieille église, qui paraît n'avoir pas été orientée, et qui évidemment fut laissée à dessein en dehors des premières constructions.

Les nombreux diplômes de Charles II et du roi Robert semblent établir que cette première partie fut bâtie de 1295 à 1320; et si l'on admettait que l'ordre donné par ce dernier en 1337 de dédier à saint Louis, son frère, la première chapelle que l'on élèverait, fut exécuté à la lettre, nous aurions une date précise pour la troisième chapelle du côté de l'épître, après l'abside latérale, qui fut en effet consacrée à ce saint [2].

Du milieu du xive siècle jusqu'au commencement du xve, l'église de Saint-Maximin demeura dans le même état. En 1404, le maréchal Bouciquaut donna une somme de mille florins pour construire

[1] La consécration de tous les autels de l'église, rapportée au numéro 20 de nos extraits, indique avec une grande précision l'ordre primitif des chapelles et leurs anciens titulaires; elle démontre qu'il n'y en avait que cinq de chaque côté, y compris les chapelles absidales, plus, du côté gauche, celle qui fut fondée en 1404, par le maréchal Bouciquaut.

[2] Voir ci-dessous au numéro 20. M. Faillon a dit que c'était la quatrième chapelle; mais probablement il faisait entrer dans son compte celle qui occupait la petite abside latérale.

Digitized by Google

une nouvelle arcade avec sa chapelle, dans la nef de gauche, sur la crypte; et Jacques Caille, de Nans, fut chargé de l'entreprise, avec ordre de se conformer en tout au plan antique[1]. Chose à peine croyable! cette sixième travée de l'église, commencée en 1404 par la nef de l'évangile, ne fut terminée qu'en 1512, comme l'atteste de la façon la plus précise Jean Damiani dans son Manuel[2]. Ce curieux renseignement ne se trouve que là, et il n'est pas le seul qui nous y soit donné; car on y peut voir que l'architecte qui exécuta cette nouvelle partie du monument fut Hugues Caillat, de Marseille; qu'il en coûta trois mille florins au couvent, tout compris; et que l'œuvre, achevée en 1512, avait été commencée quatre ans auparavant, c'est-à-dire presque aussitôt que Damiani eut été mis à la tête de la maison de Saint-Maximin.

Le zélé prieur ne se tint pas pour satisfait d'avoir mené à terme une construction si longtemps suspendue, au détriment de la solidité de l'édifice; il résolut bientôt de terminer entièrement l'église, et six mois après, il donna à prix-fait les trois travées qui restaient à construire. C'est le 15 décembre 1512[3] que le contrat fut passé, et le prix stipulé fut de 5,280 florins et 100 charges de blé, payables à mesure que les travaux s'exécuteraient.

Bien que cette pièce mentionne comme chargés de l'ouvrage Jean et Pierre Garcin, père et fils, et que le premier soit même désigné seul une fois, il n'est pas moins certain que le vrai architecte qui a achevé l'église de Saint-Maximin est Pierre Garcin. Le père n'était là en réalité que comme caution de son fils, et celui-ci est le seul qui paraisse dans les comptes. A lui seul revient l'honneur d'avoir complété le monument fondé par Charles II. Nous avons un acte contemporain qui constate qu'il prenait le titre de maître de l'œuvre[4]. Il avait un frère notaire à Saint-Maximin, mais il était originaire de Jouques.

[1] L'acte de prix-fait est dans M. Faillon, *Monuments inédits*, t. II, n° 183.

[2] Extraits, n° 7. Il est à remarquer que l'on ne parle ici que de l'arcade de la nef du milieu, sans dire un mot de la petite nef correspondante du côté de l'épître.

[3] Le n° 8 indique le 1er janvier 1513; mais la date du 10 décembre 1512 est donnée au n° 44 avec plus de détails, et un renvoi à l'acte notarié.

[4] 1519, 1er avril. Discreti viri magistri Petrus Garcini, lapiscida, habitator presentis ville Sancti Maximini, et *magister operis* ecclesie beate Marie Magdalene, et Johannes Garcini, notarius et scriba curie dicte ville Sancti Maximini, *fratres*. — Arch. dép. du Var, E. 724. fol. 5. Not. Jean Cabasson de Toulon.

Digitized by Google

Le livre de Jean Damiani explique dans tous ses détails le système suivi pour tout l'ouvrage. L'entreprise avait lieu en régie. Le prix convenu ne concernait que la main-d'œuvre, et le couvent fournissait les matériaux nécessaires; pierres, chaux, bois, cordes, fers, tout était à sa charge, et devait être apporté sur place, à ses frais. Jean Damiani prit donc à ses gages des hommes de peine de toute sorte, des journaliers, des muletiers, des charretiers, des menuisiers, etc.; il acheta des chevaux et des charrettes, ouvrit des carrières de pierre, fit construire des fours à chaux, se procura dans le voisinage des poutres et des arbres, fit venir, par la Durance, des radeaux de bois du Dauphiné[1]. Et c'est ainsi qu'avec une somme relativement minime il vint à bout d'achever le magnifique monument qui est l'honneur de la Provence.

La reprise des travaux eut lieu le 25 février 1513. Vers la fin de 1517, les basses nefs étaient couvertes, ou du moins celle de droite; car il est fait mention, au 3 novembre, d'une distribution abondante de vin, pour régaler les ouvriers, à l'occasion de l'achèvement de cette nef. La peste arrêta les travaux pendant près d'une année, et le chantier fut fermé de septembre 1521 à juillet 1522; mais malgré cette suspension forcée, tout fut terminé en 1525. Quoique cela ne soit pas dit en termes formels dans le registre que nous analysons, cela résulte de tout ce qui y est contenu. On peut y voir en effet qu'à la fin de 1524 l'architecte avait reçu à peu près la totalité de la somme qui lui avait été promise; que de nombreuses fournitures de tuiles avaient été faites pour la couverture de l'église; et, ce qui indique encore mieux la fin de l'ouvrage, que les vitraux de toutes les fenêtres étaient en place, et payés à ceux qui les avaient posés. D'ailleurs, en 1525, Jean Damiani préparait les comptes qu'il avait à rendre des sommes reçues, et de leur emploi; et le 5 janvier 1526, il les remettait entre les mains des délégués de la Cour des comptes d'Aix[2].

[1] 1518(19), 16 février. Emptio unius raddelis pro venerabili conventu regio Sancti Maximini. — Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1450, fol. 176.

[2] Anno nativitatis Domini 1526, et die quinta mensis januarii, hic in villa regia S. Maximini, infra regalem conventum predicatorum eiusdem ville, magnificis dominis J. Balthesari Jarente, presidenti computorum, m° Johanni Arbaudi, magistro rationali, michique Honorato Duche, secretario, rationalique et archivario regio, huiusmodi ratio presentata extitit per R. P. magistrum Johannem Damiani, modernum priorem eiusdem conventus... — Reg. B. 2616, fol. 33, à la marge.

Digitized by Google

Voici les noms des principaux artistes qui prirent part à l'achèvement et à la décoration de l'église de Saint-Maximin :

Le maître de l'œuvre, nous l'avons dit, fut Pierre Garcin, de Jouques.

Les verriers furent maître Michel, de Marseille, et Didier de la Porte. D'après les comptes, celui-ci fit la plus grande partie des vitraux, et il semble résulter d'un passage du Manuel qu'il peignait à l'huile aussi bien que sur verre, et qu'il fit un retable pour l'autel de la Sainte-Baume.

Le grand autel du Crucifix, placé dans l'abside de la nef de gauche, fut peint par Antoine le Vénitien, dont le nom n'a pas été prononcé jusqu'ici, et nous est révélé par le Manuel de Damiani. Ce précieux tableau sur bois, qui renferme dans ses nombreux médaillons toute l'histoire de la Passion, et qui attire l'attention de tous les visiteurs, demanda à l'artiste trente mois de travail [1]. Terminé en juillet 1520, il dut donc être commencé dans les premiers mois de 1518. Il fut payé trois cents florins; mais le couvent donna la nourriture au peintre, et probablement le logement, durant tout ce temps.

Nous mentionnerons encore en dernier lieu Jean Guiramand, d'Aix, qui sculpta et peignit le portail de l'église de la Sainte-Baume, dont la décoration était menée de front avec celle de Saint-Maximin.

Jean Damiani put exécuter son entreprise, principalement au moyen des sommes léguées par les derniers comtes de Provence, le roi René et Charles d'Anjou, dont la plus grande partie n'avait pas encore été payée, et lui fut remise par annuités. Il obtint aussi d'importantes allocations de la régente Louise d'Angoulême, et de François Ier, qui vinrent visiter Saint-Maximin au moment même où les travaux étaient en pleine activité. C'est évidemment à son zèle infatigable et à sa grande énergie, que rien ne rebuta jamais, que le monument doit d'avoir été achevé. Le grand sénéchal de Provence, René de Savoie, le soutint toujours de tout son crédit, et lui donna personnellement mille florins, pour payer les vitraux. L'autel du Crucifix fut fait aux frais de Jacques de Beaune, sieur de Semblançay, qui, avant d'être intendant des finances de France,

[1] Il y a dans le registre *3° menses*, mais cela ne peut signifier que trente mois. Il résulte d'ailleurs de la comparaison des numéros 40 et 28 que le travail du peintre a duré bien au delà de trois mois.

Digitized by Google

l'avait été de celles de Provence, ce qui nous explique la part qu'il prit à l'ornementation d'une église provençale. Enfin, le président Gervais de Beaumont fit faire la peinture de l'armoire et de toute la chapelle des reliques, en face de la crypte.

Beaucoup d'autres faits et détails curieux sont contenus dans le Manuel de Jean Damiani; mais nous nous contentons de relever les plus importants, renvoyant pour les autres au texte qui suit, où l'on pourra prendre une idée plus complète de tout ce que Saint-Maximin et la Sainte-Baume durent à l'activité soutenue de leur prieur. Il sut intéresser à son action des protecteurs riches et puissants, dont les générosités lui permirent d'obtenir des résultats qui semblaient au-dessus des forces d'un homme. Mais il fut toujours le premier mobile de tout, et l'on ne saurait lui disputer la gloire d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage des comtes de Provence.

Voici le système que nous avons suivi pour extraire de son livre ce qu'il nous paraissait bon de faire connaître. Nous avons d'abord soigneusement relevé tout ce qui a un caractère historique, c'est-à-dire les faits, les noms de personnes, les dates, qui se rattachent à la construction de l'église. Il y a aussi, au commencement du Manuel, un certain nombre de renseignements concernant l'histoire du couvent au moment où Damiani fut appelé à en prendre la direction, et nous n'avons pas cru pouvoir les omettre.

Quant aux diverses sommes portées dans les comptes, il est évident que nous ne devions négliger aucune de celles qui nous apprennent ce qu'ont coûté les travaux particuliers mentionnés spécialement et à part, comme les deux portails latéraux de la façade, la grande armoire des reliques, l'entrée de la crypte, les oratoires de la Sainte-Baume, etc. Celles qui concernent les peintures, les vitraux, les objets d'art, et qui nous en font connaître le prix de revient, entraient aussi de droit dans nos extraits. Mais nous avons cru devoir y comprendre encore d'autres chiffres qui, pour offrir un intérêt moins général, ne sont pas sans valeur, et peuvent souvent servir comme termes de comparaison. Nous voulons parler du prix des objets et des matériaux employés, et du prix des journées des ouvriers qui concoururent à l'exécution des travaux. Tout en nous efforçant d'éviter des détails superflus, nous les avons indiqués avec toute la précision possible, avec leurs dates exactes et leurs variations. L'on pourra ainsi avoir une idée juste de la valeur des

Digitized by Google

choses en Provence, au commencement du XVIe siècle, de ce que l'on y gagnait dans les diverses professions manuelles, et par conséquent de ce que pouvait être la vie économique à cette époque. Du reste, ces indications servent aussi à faire connaître ce qu'il en a coûté pour bâtir l'église de Saint-Maximin, puisque toutes ces sommes entrent dans le prix de revient de l'édifice.

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère, à Marseille.

Extraits du Manuel du prieur Damiani.

1513. Manuale prioris, scilicet fratris Johannis Damiani, sacre theologie professoris.

1. Et primo nota quod rex Renatus, bone memorie, comes Provincie, in suo ultimo testamento, reliquit conventui, pro complemento ecclesie, libras turonenses 4,400; successor eius Carolus, libras 6,000; que reducte ad florenos sunt in summa 16,666, gr. 8, id est, fl. sedecim mille sexcenti sexaginta sex, gr. 8. De qua summa receperat conventus, tempore magistri Petri Boneti [1], et tempore magistri Ivonis [2], prioris, fl. 7,533, gr. 4; nunc vero residuum, incipiendo ab anno Domini 1513, incepit conventus recipere de summa restante, que est fl. 9,133, gr. 4, per solutiones aliquando maiores et quandoque minores, ut patet in libro depositi. Videatur liber huiusmodi depositi, ab hoc anno incipiendo, ut tandem videatur si tota summa fuerit persoluta, an non. Item, videatur liber operis ecclesie, et ibidem videbitur ad longum si omnia soluta sunt, vel non.

2. Item, anno Domini 1512, et mensis octobris 30, fuit reconditum sacrum caput in sacrario; quia fuerat per 7 annos extra, causa sacrilegii commissi per quemdam fratrem ordinis, ut fertur, Italum, et civem Neapolitanum; qui exigentibus suis demeritis suspensus in culmine turris presentis ville, extinctus est, in confusionem ordinis. Propter quod statutum est a rege Ludovico XII, requirente patria, ne fratres qui huius patrie non essent originarii, huius conventus claves aut regimen habeant quorumcumque. Vicarius conventus tunc erat Italus, et tenebat claves omnis conventus; et sic eius concensu, ut dicitur, fuit sacrilegium commissum. Nomen eius, magister Johannes Dominici. Supprior erat quidem presentis conventus dictus magister Stefanus Doloni. Fuit autem commissum sacrilegium anno

[1] Pierre Boneti, prieur de Saint-Maximin de 1486 à 1503.

[2] Ives Mahyeuc, confesseur d'Anne de Bretagne, reine de France, prieur de Saint-Maximin de 1504 à 1508, puis évêque de Rennes.

Digitized by Google

Domini 1504, in nocte sequente festum sancti Anthonii, confessoris et abbatis, de mense januarii.....

3. Demum, procurante illustri milite domino Jacobo de Beauno, generali finantiarum huius patrie Provincie, impensis xpianissime regine Francie Anne, fuit in forma in qua nunc est restauratum in civitate Turonis Gallie, et per me fratrem Johannem Damianum, huius conventus priorem, reductum, non sine gravi dispendio persone, et bonorum conventus; nam fui in dicta civitate Turonis spatio septem mensium continuorum.

4. Item, notandum quod lapides preciosi fuerunt positi in dicto thesauro impensis conventus; nam conventus providit de auro, et pro factura dedit scuta solis 47. Interius, scilicet infra thesaurum, est instrumentum, in quo invenies nomina omnium presentium quando fuit repositum sacrum caput in thesauro.

5. Anno Domini 1508, fuit facta reformatio huius conventus per fratres congregationis Francie; commissario in causa reverendissimo domino Francisco de Stangnis, gubernatore Avinionis, et episcopo Ruthenensi, jussu et mandato xpianissimi regis. Supradicti fratres cupiebant unire istum conventum eorum congregationi; sed reclamante patria et privilegiis in oppositum se habentibus, dominus commissarius sententialiter diffinivit conventum istum debere manere in libertate suorum privilegiorum.

6. Unde, quia prioratus vacabat, causa assumptionis ad maiorem dignitatem magistri Ivonis, confessoris regine Francie, ego supradictus prior, absens, et Aquis actu quadragesimam predicans, priorque conventus Massilie existens, fui unanimiter, via scrutinii, nemine discrepante, electus. Vocales eligentes, in presentia dicti commissarii, erant numero 42. Confirmationem nisus est impedire magister Stefanus Doloni, zelo invidie; sed procuratoribus patrie intervenientibus, acceptavit rex dictam electionem per litteras patentes. Et sic tandem confirmata est auctoritate apostolica a magistro Anthonio Gilberti, provinciali huius provincie, iuxta modum et formam privilegiorum. De quibus omnibus benedictus Deus. Amen.

7. Eodem anno, et ultima julii, de communi concensu omnium fuit incepta cripta alcior navis medie supra sacrum reliquiare existens, feliciterque consummata anno Domini 1512, et mensis junii 15. Solvit autem conventus pro hujusmodi edificio, magistro Ugueto Calhati, habitatori Massilie et edificii architecto, florenos 1,200 monete Provincie, 20 saumatas annone, et 20 metretas vini. Provisio necessariorum fiebat a conventu, ultra predictam summam. Calculatisque omnibus, predictum edifficium in summa constitit fl. 3,000.

8. Demum, anno Domini 1513, et mensis januarii prima[1], fuit totum

[1] Il est dit, au numéro 44, que ce fait eut lieu le 10 décembre 1512, et le nom de Pierre Garcin y figure avec celui de son père. Nous croyons ces indications préférables à celles de ce numéro 8.

Digitized by Google

residuum ecclesie datum a presfach[1], excepto pinaculo, magistro Johanni Garcini, habitatori de Jocos[2], precio 5,280 florenorum, et 100 saumatarum bladi, mensure presentis ville : quam summam solvit conventus in octo annis; similiter bladum. Tunc pontifex summus erat Leo X, et rex Ludovicus XII....

9. Anno Domini 1510, fuerunt facte reparationes sequentes :

1° Reparatum est refectorium magnum in omnibus, scilicet scannis, mensis, pavimento, vitrinis, et aliis que nunc aparent. Pro quibus omnibus solvit conventus florenos 400; pro scannis et mensis, inclusis lignis et manu operatoris, fl. 200; residuum expositum est in vitrinis.

10. 2° Pavimentum chori de lateribus politis; pro quibus solvit conventus, inclusa factura, quia de Saona portati sunt dicti lateres, fl. 200.

11. 3° Eodem anno, depictum fuit altare maius ; pro quo solvit conventus fl. 200, inclusa quadam caxia argentea valoris fl. 5, quam dedit venerabilis pater fr. Anthonius Henrigueti, huius conventus originarius.

12. 4° Eodem anno, facte fuerunt capelle ante chorum site, quas pro maiori parte solvit reve^mus^ dominus Petrus Filholi, archiepiscopus Aquensis. Que in universa ascendunt ad summam fl. 300.

13. Anno eodem, depicta fuit ymago crucifixi supra dictas capellas situata, impensis domini Stefani Candole, presbiteri presentis ville; pro qua solvit fl. 36....

14. Anno Domini 1514, fuit facta porta polimita[3] que est in descensu quo itur ad sanctum caput; pro qua solvit reverendissimus archiepiscopus Aquensis fl. 30, gr. 5; licet plus exposuerit conventus, pro eodem opere, etiam alia decem scuta.

15. Eodem anno, et die 6 januarii, obiit regina Francie Anna, illa scilicet que restaurari fecit sacrum thesaurum; cuius anima in pace requiescat. Pro qua scripsit rex per totum regnum exequias fieri; et ego prior supradictus litteras accepi pro huiusmodi causa...

16. Anno Domini 1515, et prima januarii, obiit Ludovicus XII, Francorum rex, et assumptus (est) dominus Angolismensis, qui nunc regnat, dictus Franciscus, et huius nominis primus. Ad quem accessi ego supradictus prior, et obtinui florenos 415 annuos et perpetuos, procurante domino Renato bastardo Sabaudie, tunc senescallo huius patrie; et hoc, pro missis que dicuntur in Sancta Balma.....

17. Eodem anno, et mense novembris, reparata fuerunt itinera Sancte Balme, et de novo constructa, expensis regis, propter adventum regine Francie, que ventura erat causa peregrinationis. Que tandem aplicuit in

[1] A prix fait, *provençal.*

[2] Jouques, commune du canton de Peyrolles, arrondissement d'Aix, département des Bouches-du-Rhône.

[3] De diverses couleurs, *Du Cange.*

Digitized by Google

presenti conventu, ultima decembris eiusdem anni, cum matre regis, et sorore, et aliis principibus multis. Dona que fecit sunt in folio sequenti descripta.....

18. 1516. Prima januarii, regina Francie domina Glaudia, cum domina Ludovica, matre regis, regente regnum Francie, in absentia regis qui tunc erat in Italia, donavit ducentas libras turonenses, annis singulis, spacio annorum decem, incipiendo anno presenti, pro complemento ecclesie. Littere doni sunt in deposito conventus. Item, ordinavit eadem domina reedificari dormitorium Sancte Balme, portale eiusdem ecclesie, et officinas eiusdem loci; commissionem habet dominus Johannes Arbaudi, magister rationalis, et ego prior. Item, promisit eadem domina indumenta, sive ornamenta, pro ecclesia.

19. Eodem anno, et die 15 januarii, intravit rex Franciscus, ex Italia rediens, patriam Provincie, causa visitandi limina Sancte Marie Magdalene, cum domino de Alansono, Dalfino ac duce Alansoni. Et visitavit conventum eodem mense. Qui dedit conventui tantam summam quantam dedit mater, et pro tanto tempore. Littere doni sunt in deposito conventus.....

20. 1517. Eodem anno et die (...aprilis), reverendissimus in xpo. pater et dominus dñs. Johannes[1], episcopus, requisitus a me priore et patribus, iuxta formam privilegiorum, consecravit duodecim altaria, in forma ecclesie; scilicet, altare maius; Crucifixi, in capite parve navis, a parte sacristie; sancti Johannis, ubi nunc est tabula sancti Eligii; sancti Anthonii; sancte Marthe; sancti Blasii; sancti Cedonii, ante criptam sepulchri sancte Magdalene. — Altare beate Marie, in capite alterius navis, a parte pinaculi; sancti Dominici; sancti Petri martiris; sancti Ludovici; sancti Michaelis. Quibus consecratis, concessit visitantibus singula altaria 40 dies de iniunctis penitentiis, scilicet pro quolibet altari, 40, perpetuis temporibus; dominica.... mensis julii que erat eiusdem mensis.

21. Anno Domini 1517, et mensis decembris 25, fuit completum reliquiare in quo nunc sunt quatuor brachia sanctarum Susanne et Marcelle, et sanctorum Sifredi et Blasii, confessorum; quod factum fuit expensis conventus. Et fecit ipsum magister Anthonius Mauneri, aurifaber presentis ville. Et ponderis est 10 marcarum. Solvit conventus pro illo fl. 50...

22. 1518. Eodem anno, et penultima marcii, fuit constructum armarium, in quo nunc tenentur reliquie, expensis conventus. Ferrum cledarum cum mago ferri quod est in medio, tenens seras, cum quatuor gofonibus[2], est ponderis quintalium quinque, librarum 25. Dedit conventus florenos VIII pro quintali. Item, pro quatuor seris, fl... Magister Petrus Rufi fuit operarius. Pro palamelis portarum ex ligno, cum gofonibus, dedi fl... Pro factura

[1] Le nom de cet évêque et son titre épiscopal sont restés en blanc. Il s'agit là de quelque évêque *in partibus*, qui n'est pas connu d'ailleurs.

[2] Gonds, *Du Cange*.

Digitized by Google

portarum, et forrature interioris, magistro operis fl. v; conventus providit de lignis. Magister Anthonius Rufi fuit operarius. Lapicida compositor eiusdem operis, magister Petrus Garcini; pro factura, fl. xx; conventus providit de materia. Fuit depictum, et tota capella, expensis domini Gervasii de Bellomonte, presidis Provincie...

23. Eodem anno, et 20 julii, completa et de novo constructa fuerunt septem oratoria[1], que sunt in via Sancte Balme, expensis re^mi in xpo. patris et domini dñi. Johannis, archiepiscopi Arelatensis[2]. Pro quibus construendis maximos fecit sumptus. Pro quibus omnibus benedictus Deus in donis suis.

24. Eodem anno, et die 15 setembris, fuit completum retabulum sancti Crispini, expensis sibillatorum presentis ville. Conventus dedit ligna illius, pro quibus solvit fl. 4.

25. Eodem anno, fuit constructum reliquiare in quo nunc sunt pulveres sacri corporis beatissime Magdalene, expensis conventus.

26. 1519. Eodem anno, scilicet 1519, et mensis aprilis prima, fuit completum reliquiare unius ex undecim millibus virginibus, expensis regis, per la faisson. Est ponderis 13 marcarum argenti fini. Pro quo solvit fl. 60. Corpus eiusdem virginis positum fuit interius 3 eiusdem. Est testimonialis in forma auctentica infra dictum reliquiare. Fuit factum in presenti villa tam istud quam supradictum....

27. Eodem anno, et die 15 novembris, fuit factum portale ecclesie Sancte Balme, eo modo qui nunc est, expensis matris xpianissimi regis Francorum, Francisci primi; quod fecit magister Johannes Guiramandi. Pro (quo) solvit eadem domina florenos 600. Item, fuerunt facte camere nove, expensis eiusdem domine, ille que sunt in cimiterio, et ante cisternam. Fuit soluta, pro illis cameris, summa florenorum 200, incluso victu.....

28. 1520. Eodem anno, et de mense julii, fuit completum retabulum Crucifixi domini nostri, in quo est passio eiusdem; scilicet, expensis strenui militis Jacobi de Beauno, civis Turonensis, regii conciliarii. Pro quo solvit florenos 333, gr. 4. Conventus solvit panem et vinum spacio 30 mentium.

29. 1522. Eodem anno et mense (octobris), fuit facta infirmaria, cum puteo, eo modo qui nunc est. Et solvimus pro ea, omnibus inclusis, florenos 800, vel circa, exceptis utensilibus....

30. 1523. Eodem anno, et die 20 setembris, fuit factum altare bea-

[1] Ces oratoires, qui existent encore en très mauvais état, ne sont pas à Saint-Maximin, mais aux approches de la Sainte-Baume, où ils servaient à guider les pèlerins.

[2] Jean Ferrier, archevêque d'Arles, le premier de ce nom, porté aussi après lui par son neveu qui lui succéda.

Digitized by Google

tissime virginis anunciate, expensis nobilis Foqueti de Sancto Jacobo, eo modo qui nunc est. Solvit idem, pro eodem opere, scuta solis 24....

31. Anno Domini 1524, et 14 aprilis, fuit constructum sepulcrum domini nostri ihu. xpi., modo qui nunc est, expensis domini de Rocofoleo[1] et condomini de Selhono[2], cuius nomen est nobilis Honoratus de Agouto. Pro quo solvit fl. 200; conventus providit de lapidibus et victu operariorum, spacio sex mentium, quo tempore vacaverunt operarii in eodem opere.

32. Eodem anno, fuit factum altare in quo sunt ymagines sancti Johannis Baptiste xpm. dominum baptisantis, sancte Marthe, et sancti Glaudii; expensis nobilis Petri Arbaudi. Pro quo solvit fl. 100; conventus providit de lapidibus et victu operariorum, spacio duorum mentium....

33. 1525. Eodem anno, et de mense octobris, fuit constructum altare sancti Petri, martiris, modo qui nunc est, expensis Jacobi Fresquerie, mercatoris, et oriundi huius ville. Pro quo solvit fl. 100; et conventus dedit panem et vinum operariis, durante tempore huius operis....

Sequitur expensa ordinaria conventus, et extraordinaria.

34. Sumus numero religiosi 70. Famuli ordinarii 21, quorum stipendia ascendunt ad fl. 450.

35. Pro vestiario fratrum : pro sotularibus, fl. 150. — Pro aliis necessariis, scilicet tunicis et aliis, scilicet caligis, camisiis, ad minus fl. 300.

36. Pro pitancia ordinaria, fl. 600. — Pro oleo, 18 metretas, ad minus fl. 100. — Pro candelis saginis, ad minus fl. 20. — Pro vineis, fl. 100. — Pro aliis minutis, scilicet leguminibus, ficubus, avelanis, et aliis multis minutis, fl. 56.

37. Pro tonsore, sive barbitonsore, fl. 30. — Pro advocato et procuratoribus, fl. 20. — Pro magistro gramatices, fl. 40. — Pro duobus aliis lectoribus, fl. 100. — Pro infirmaria, aliquando plus, aliquando minus, fl. 100....

38. Summa expense, fl. 4,016.

Expensa armarii sacrarum reliquiarum.

39. Et primo, magistro Petro, lapicide, fl. 15, gr. 3. Item, in plumbo solvi, ad ponendum gofonos portarum, gr. 15. Item, magistro Petro Rufi, pro portis, seris, et aliis ferramentis eiusdem armarii, fl. 56, gr. 8. Item, pro portis eiusdem ex ligno medio, que sunt sine pictura, magistro An-

[1] Roquefeuil, ancien château situé dans la commune de Pourrières, département du Var.

[2] Seillons, commune du canton de Barjols, arrondissement de Brignoles, département du Var.

Digitized by Google

thonio Rufi, fl. 12. Item, pro foderatura armarii interius, magistro Masse Begui, fl. 1. Summa, fl. 86, gr. 2.....

Pictura retabuli Crucifixi.

40. Dedi magistro Anthonio Veneto, pro eodem opere, fl. 320. Item, pro prolongatione scabelli eiusdem, que non erat de primo precio, fl. 9, gr. 6. Nota omnium est penes magistrum Marquetum de Fabricis, 1519 et 3 febraorii.

41. Item, magistro Anthonio Rufi, pro reparatione lignorum, ac emptione unius postis de noguerio[1], dedi fl. 15, gr. 6.

42. Item, pro extima picture, dedi duobus pictoribus vocatis a domino spectabili magistro rationali domino Michaele Guiranni, pro eorum vacationibus, dedi fl. 13, gr. 4.

Recepta retabuli Crucifixi.

43. Recepi a domino de Sant Blanssai, domino Jacobo de Beauno, fl. 333, gr. 4.....

Expensa operis ecclesie.

44. Et primo magistro operis, qui debet habere pro toto opere eiusdem ecclesie, fl. 5,282. Item, centum saumatas annone, mensure presentis ville Sancti Maximini, constante nota penes magistrum Marquetum de Fabricis. Anno Domini 1512, et decembris 10, fuit datum dictum opus magistro Johanni Garcini, et magistro Petro, eius filio. Pater fidejussit pro filio. Inceperunt anno 1513, et 25 febroarii.

45. Habuit idem magister, a supradicta die usque ad 3 setembris anni 1516, diversis vicibus, ut patet in quitanciis manu supradicti factis, de supradicta summa, fl. 1,918, gr. 7....

46. Item, 25 januarii 1517... in lapidibus albis pro armis domine de Mantua, gr. 6.....

47. 3 novembris. Dedi pro vino complementi navis pinaculi, fl. 7.

48. 1518, 27 julii. Habuit idem, in presentia patris sui, magistri Johannis Garcini, fl. 346, gr. 4. Facta est quitantia per manum publicam, scilicet mag. Marqueti de Fabricis, anno 1518, et die supradicta, de omnibus supradictis, et habuit in summa, fl. 3,000.....

49. 1520. Item, nota quod conventus tenebatur magistro supradicto in florenis ducentis, ultra primum precium totius operis ecclesie, et hoc, causa duorum parvorum portalium eiusdem ecclesie, que facere non tenebatur eo modo quo sunt, nec in tam eleganti forma, sed mediocri. Propter quod ego prior, cuius hic liber est manualis, promisi eidem florenos du-

[1] De bois de noyer, *Du Cange*.

Digitized by Google

centos, constante apoca[1], manu mea scripta, quam penes se habet. De quibus florenis ducentis, habuit florenos centum.....

50. 1521. Item, debet conventui lapides duros quos posuit in porta domus Margarete de Sancto Marco, alias Novele, fl. 3.....

51. Item, solvi pro eodem, pro litteris confratrie sue, secretario domini Aquensis, fl. 3, gr. 6.....

52. Eodem anno, et 18 junii, conveni cum supradicto de duabus criptis que sunt supra duo parva portalia, ut patet, ante ecclesiam, precio florenorum centum pro ambabus; dedi illi in diminutione, fl. 10.....

53. Item, durante tempore pestis, dedi illi, de mense octobris anni 1521, ut patet per eius quitantiam factam manu domini archivarii Borreli, et solutionis unius cripte de quibus ante, fl. 40.....

54. Item, 17 augusti anni 1522, dedi illi pro eodem opere, fl. 20...

55. Item, Ricardono, pro coopertura ecclesie, in principio pestis, per manus fratris Sieyo, vicarii, fl. 2...

56. 1523. 13 junii. Dedi in diminutione fl. 50 supradicto promissorum, pro parva cripta que est supra portam ecclesie, a parte conventus, fl. 26, gr. 8.....

57. 18 eiusdem (octobris), dedi supradicto... in diminutione sui prefachii de vitrinis, fl. 60.

58. 18 decembris. Dedi supradicto, de pecuniis vitrinarum, fl. 30....

59. 1524, 13 (aprilis). Habuit operarius ecclesie, usque ad hanc diem, de toto suo prefachio, in diminutione omnium sibi promissorum, fl. 4,647, gr. 2, q. 2.....

60. 13 maii. Eidem, in Sancta Balma, dedi fl. 25, gr. 8.

61. 1524, et a 13 del mes de may, confessy Peyre Garsini de aver agut et resauput in demunision del prefach de la gleyso, despueys la quitansso facho darierament a 19 d'octobre, per las mans del reverent payre prior frayre Johan Damian, como pareys al fullet prefat, como costo noto preso mestre Johan Achiry, notary de Sant Maysamin, la somo de florins sent et sincanto; des calis fl. 150 eu quite lo reverent payre prior; et yeu sus dig Peyre Garsin, ay escrig la presento podiso de ma man proprio, et soto sinado. Ita est, Petrus Garsin, manu propria.....

62. (*Après déc. 1524.*) Summa summarum operarii ecclesie, de peccunia ac summa illi promissa, pro opere ecclesie, est fl. 5,012, gr. 9, q. 2. Ista patent omnia manibus mag. Riqueri, notarii presentis ville.

Solutio illorum qui extraxerunt lapides, ab anno Dni. 1512 et 10 dec...

63. Nomina illorum qui extraxerunt, sunt scilicet, Johannes Lamier, et frater eius Glaudius Lamier; Johannes le quou, et frater eius, dictus l'Ala-

[1] Le mot *apoca* signifie ici *promesse* ou *engagement*. Du Cange l'a connu dans le sens de *quittance*.

Digitized by Google

man; Guilhermus Quocheti, Jacobus, Bartholomeus Amoran, et Guilhermus Emi. Supradictorum diete sunt: lucrabantur quilibet eorum in mense fl. 4, gr. 6, excepto l'Alaman, qui lucrabatur, primo anno fl. 20, secundo anno, fl. 30, tertio anno, fl. 36; et Glaudius totidem.

64. Notandum tamen quod Johannes Lamier cum fratre suo non fuerunt nobiscum, pro dicto toto tempore, ad tempus; quia acceperunt presfach de extrahendis lapidibus albis, precio fl. 8 pro centenario de quairons[1]. Et extraxerunt usque ad diem 3 setembris 1516, numerum 4,000...

65. Quinta eiusdem (octobris 1517), conveni cum Johanne Lamier, et ipse tenetur extrahere 2,000 cairons, infra annum a die predicta, *de lapide Brue*[2], mensure solite. Pro quibus promisi eidem fl. 80, ad rationem fl. 4 pro centenario, 24 metretas vini puri, sex saumatas annone, mensure Massilie. (*En marge.*) Noluit tenere hoc pactum; fecimus aliud, ut patet inferius.

66. Die sancti Michaelis, conduxi Rolandum, pro extractione *lapidum de roco*[3]; cui promisi florenos 15 pro toto anno.

67. Johanni supradicto promisi fl. VIII. pro miliari, et nil aliud. Et promisit facere quatuor milia cairons, in presentia fratris Bertrandi de Balma, et magistri Jacobi Beguini, fusterii. Et fecimus istam conventionem decima octobris. Iste tenetur facere las descubertas[4], propriis sumptibus.

68. Conduxi Petrum lapicidam, *pro lapidibus duris*, spacio unius anni, incipientis in festo sancti Michaelis anni presentis 1517; et lucratur 38 florenos.....

69. 1ª novembris. Pro 48 bardis[5] ad pavandum ecclesiam, ab honest. fl. 4.....

70. 1518. 7 octobris. Tribus hominibus qui reposuerunt lapides sub tecto, ne destruerentur gelu, dedi cuilibet illorum grossos 6, ad rationem gr. 1, q. 2 pro die.....

71. 8 novembris. Conduxi Johannem Lamier, et Johannem l'Alaman, ad extrahendum lapides duros; precio fl. 4 pro quolibet; 3 panalia frumenti, et unam metretam vini, pro quolibet; gr. 6 pro pitantia, in mense, cuilibet illorum. Inceperunt operari die 9 eiusdem.....

72. 1519. Nota quod isto anno conveni cum Johanne Lamier pro quan-

[1] Pierres carrées, terme provençal encore usité.

[2] Pierres de *Brue*. Brue est une petite commune entre Saint-Maximin et Barjols, d'où cette qualité de pierre était tirée. Il y a une forte méprise dans M. Faillon, qui, au lieu de ces pierres de Brue, a cru trouver des pierres *de la Bouisse* (tome II, col. 1058, en marge), et en a fait, à la colonne suivante, *des pierres brutes ou moellons*.

[3] Pierres de roche.

[4] *Las descubertas*, mot provençal qui dit la même chose que *discoopertam* du n° 79, c'est-à-dire le travail nécessaire pour mettre les pierres à découvert.

[5] Larges dalles employées pour le pavage, en provençal *bards*.

Digitized by Google

titate 4,000 cairons, precio fl. 8 pro centenali. Incepit XI aprilis eiusdem anni...

73. 1520. 10 januarii. Item, magistro Johanni Ludovici, pro bardamento[1] ecclesie ante chorum, in diminutione, fl. 1.

74. Conduxi, 7 januarii anni 1521, Johannem l'Alamant, et Rolandum Daufini, a l'escas, ad extrahendum lapides duros. Promisi cuilibet illorum, pro mense, a l'escas, fl. 8...

75. 1522. 2 julii. Dedi Johanni l'Alaman et socio suo, pro 6 dietis quibus operati sunt a faire de pendents, gr. duos pro die; dedi fl. 1...

76. 1523. 1ª maii... Pro extractione aque de lapicidina, quia inde extrahi lapides non poterant, fl. 10...

77. 20 eiusdem (septembris). Dedi Johanni l'Alaman, pro factura pendentium, causa parve cripte ecclesie, fl. 1...

78. 6 decembris. Notandum quod ab eodem (Johanni Lamier) pro toto opere, a die inceptionis operis, usque ad hanc diem, habuimus... cairons viginti millia, de quorum precio facta fuit quitancia...

79. 1524. 1ª maii. Dedi 5 hominibus qui fuerunt in lapicidina ad faciendum discoopertam, causa extrahendi lapides, diebus duobus, fl. 1, gr. 3.....

80. 1525. 25 decembris. Laurentio, lapicidinario... pro duobus mensibus, qui lucrabatur fl. 2 in mense, fl. 4.

Solutio aurige, qui fuerunt diversi.

81. Guilhermus auriga incepit prima novembris 1512, precio florenorum 3 pro mense.

82. (1513) 21 augusti. Matheus auriga intravit, precio fl. 33 pro anno. Eidem, pro secundo anno, precio fl. 40...

83. Jacobus, qui duxit parvum currum anno uno, habuit pro suis stipendiis, fl. 20, gr. 2. Item, idem Jacobus incepit conducere magnum currum, precio fl. 30 pro anno, in festo sancti Michaelis 1516.

84. Item, 12 julii, incepit Gallus, precio fl. 25, et debet conducere parvum currum...

85. In festo sancti Michaelis 1517, conduxi predictos, scilicet Jacobum et Johannem, quibus promisi, scilicet cuilibet illorum, fl. 30...

86. 1520. Item, conduxi, pro magno curru, alium qui dicitur Gabriel, pro tempore unius anni... precio fl. 31, et par sotularium...

87. 3 maii. Dedi Petro Olivarii, pro decem dietis quibus fuit auriga, gr. 1 pro die, gr. 10...

88. 1523. Eadem die (6 martii) conduxi Veranum Salusso pro auriga, et pro tempore unius anni, precio fl. 28, et uno pari sotularium...

89. 1524. 7 martii. Conduxi supradictum Veranum pro uno alio anno.

[1] Pour le pavage de l'église.

Digitized by Google

Qui noluit manere pro precio anni preteriti; et ideo conveni cum eo pro precio fl. 36 pro anno...

Expensa necessariorum pro equis currus.

90. Primo, emptio equorum. Habui duos a conventu Aquenssi, quorum unus mortuus est; et solvi pro illis scuta XXII; in diminutione, fl. 66.

91. Item, emi unum a quodam de Brinonia qui apellatur lo camelh[1], fl. 25.

92. Item, emi parvum rufum a magistro Girardo, notario Aquenssi, fl. 36, gr. 8...

93. 1517. 2 novembris. Solvi nobili Jacobo Laideti, pro uno equo currus, fl. 28.

94. Eadem die, nobili Petro Arbaudi, pro equo parvo albo, dedi fl. 33, gr. 4.

95. 1524. Eodem anno nichil, quia pestis et bellum...

Solutio fusterii, ab initio operis, et emptio lignorum.

96. 1° julii 1514. Dedi magistro Jacobo Agarrati, pro factura unius currus quatuor rotarum, unius tombarel[2] pro quatuor equis, fl. 18, gr. 1.

97. Item, pro 16 postibus de pino, ab eodem. fl. 1, gr. 6...

98. 20 julii anni 1515. Habuit idem, pro omnibus factis in ecclesia, scilicet la gruo, sindris[3], omnibus inclusis, fl. 55, gr. 5...

99. 17 augusti 1515. Pro tribus trabibus, Petro Claperii, fl. 1, gr. 6.

100. Item, pro portu arboris grue, in quo fuerunt 12 homines, tam pro reparatione itineris quam conductu illius, fl. 1, gr. 6.

101. Item, Barborufi[4], de Turribus[5], pro quinque magnis albis[6], fl. 9, gr. 6...

102. Item, 30 octobris. Beguini, pro 1 trabe, fl. 2.

103. Item, magistro Ugueto Fanfarlin, pro 15 duodenis de cabrions[7], gr. 15 pro duodena, fl. 18, gr. 9...

104. 6 octobris. Duobus serratoribus qui fecerunt postes pro ecclesia, diebus duobus, dedi gr. 10...

105. 1519. 13 febroarii. Cuidam Gabalitano, pro duabus duodenis cabrionum, fl. 2.

106. 18 febroarii. Emi a patre procuratore Augustinentium civitatis

[1] Le chameau, *provençal.*

[2] Un tombereau, *provençal.*

[3] La grue, les cintres.

[4] Barbaroux, nom de personne commun en Provence.

[5] Tourves, commune du canton et de l'arrondissement de Brignoles, département du Var, à 7 kilomètres de Saint-Maximin.

[6] Cinq grands peupliers, en provençal *aubos.*

[7] Chevrons, *Du Cange.*

Digitized by Google

Aquensis, uno gruo, cum ferramentis necessariis ad illam; pro qua dedi fl. xx...

107. 1ª aprilis. Ludovico Vilacros, pro una grossa[1] cabrionum, ad rationem fl. 12 pro grossa.

108. Item, magistro Jacobo Agarrati, pro factura grue nove, et factura rote nove, fl. 20.

109. 1520. Emi a Johanne Albi, de Aquis, ligna pro ecclesia, de sap. que sunt in numero 8, vi cairas, 12 redons, 30 bigos, et omnia de vi cannis in longitudine; xii remos, 4 goiôs, 34 fils de taulos; pro quibus omnibus solvi eidem, fl. 131...

Solutio calcis, cordarum, vitrinarum, tegularum.

110. Et primo, de annno Domini 1515, fuit factus furnus calcis in Sancto Mitrio, in quo fuerunt mille saumate calcis; solvi per manus fratris Anthonii Picoti, fl. 85, gr. 2.

111. Item, anno Domini 1517, feci fieri alium furnum per manus magistri Mathei Garrel, in quo fuerunt saumate 700; et quia faciebat a l'escas, dedi illi pro centenali fl. 12; solvi fl. 84.

112. Item, pro portu eiusdem calcis... Stefano Roboli, pro portu 20 saumatarum, fl. 1, gr. 8, q. 2.

113. Item, emi a magistro Blasio centum salmatas calcis, fl. 12. Item, alias centum salmatas, fl. 12...

114. Magister Michael, vitrarius, de Massilia, reparavit omnes vitrinas ecclesie, et fecit omnes fenestras refectorii magni, ut patet intuenti; pro quibus promisit conventus fl. 230, a l'escas.

115. 10 aprilis 1514. Dedi Moneto Fresquerie, pro duabus tortoirieras[2], gr. 4.

116. Item, magistro Gombaudo, de Brinonia, pro 60 libr. (cordarum), fl. 4. — Item, 29 maii, pro una corda magna, ponderis 3 quint. et 25 libr., pro quintali flor. 8; mag. Stefano Flamenqui, dedi fl. 26.

117. Item, pro portu ex Tholono, fl. 1...

118. Item, magistro Francisco Martino, pro duobus libans[3], fl. 1, gr. 6.

119. 12 setembris. Pro fractione corde antique grue, et opere illius in parvis cordis, dando den. 3. pro libra supradicto Fulconi; ex qua fecit tria quintalia parvarum cordarum; fl. 4, gr. 6...

120. 20 setembris. Dedi illis duobus qui fecerunt tegulas Sezolis[4], pro coopertura ecclesie, et pro 5 millibus, fl. 25, gr. 6.

[1] Une grosse, c'est-à-dire douze douzaines.

[2] Deux cordes, *provençal.*

[3] *Libans*, grosses cordes, *Du Cange.*

[4] *Sezolæ*, prieuré de Notre-Dame-de-Seaux, ou Ceaux, entre Saint-Maximin et Seillons.

Digitized by Google

121. Item, supradictis, pro 2,000 malonum[1], causa claustri, fl. 7.

122. 1521. 4 januarii. Dedi magistro Michaeli, vitrario, pro vitrina magna magne navis ecclesie supra sanctam capellam, a parte claustri, in qua fuerunt palmi 122, ad rationem grossorum trium pro palmo, dedi fl. 30.

123. 1522 et 5 aprilis. Dedi magistro Desiderio de Porta, vitrario, ratione operis vitrinarum ecclesie, tam nove quam antique, trium navium, incluso maiori altari, scilicet partes illas in quibus sunt ymagines, expensis illustris domini bastardi Sabaudie, huius patrie senescalli, et magni magistri Francie, qui pro eisdem construendis dedit florenos mille.

124. Et primo, pro vitrina que est supra parvum portale, a parte pinaculi, in qua est nativitas domini nostri ihu. xpi., que est continentie palmorum 176; pro palmo dedi grossos 4; valet fl. 58, gr. 8.

125. Ferramenta dicte fenestre, continentie duorum quintalium, librarum 10; valet et dedi fl. 18, gr. 11.

126. Fenestre albe magne navis supra sanctam capellam, ab utraque parte illius croserie, que sunt continentie palmorum 244, quia quelibet illarum est palmorum 122, ad rationem grossorum trium pro palmo; valet et dedi fl. 61, gr. 2.

127. Quelibet illarum habet duo quintalia ferri cum dimidio, et sic sunt quintalia quinque; valet et dedi, tam magistro Petro Rufi quam magistro Anthonio Vincentii, ad rationem fl. 9 pro quintali, fl. 45.

128. Item, in quinque fenestris navium bassarum ecclesie nove, sunt quinque quintalia ferri, 25 libre; solvi magistro Anthonio Vincentii, et magistro Johanni la bailo, qui ambo ferraverunt illas, fl. 47, gr. 3.

129. Item emi 3 quintalia ferri, pro eisdem fenestris, fl. 12...

130. Item, magistro Ludovico, fusterio, pro factura de uno gabio[2] ad ponendum vitrinas in ecclesia, fl. 1, gr. 9.

131. 1523. Item, dedi magistro Desiderio, vitrario, pro fiendis in vitrinis ecclesie, de quibus ante, fl. 28.

132. 1524. 1a febroarii. Item, famulis supradicti vitrarii dedi pro vino fl. 1, gr. 11, ut scilicet melius operentur in omnibus vitrinis fiendis in tota ecclesia, et pro pictura ymaginis camere nostre...

133. 1525. 20 octobris. Dedi magistro Desiderio, vitrario, pro causa vitrinarum ecclesie, fl. 33, gr. 4.

134. Item, dedi pro vitrinis quinque fenestrarum parvarum navium, in quarum qualibet sunt octoginta octo palmi, ad rationem gr. quatuor pro palmo, dedi in summa fl. 146, gr. 8, quia sunt in universo palmi 440.

[1] Carreaux de terre cuite, pour paver les appartements.

[2] Proprement, une cage, mais plutôt une caisse, pour faciliter le placement des vitraux.

Digitized by Google

Solutio ferramentorum.

135. . . . 1521. 5 setembris. Dedi Jacobo Taxi, pro manutentione serre[1] ad secandum lapides, per annum, fl. 3, gr. 4.

136. Hic incepit pestis, et cessavit opus ecclesie, usque ad annum 1522 et 14 diem jullii, in quo reversi sumus. . .

Extravagans expensa.

137. 1520. 25 januarii. Item, quinque figonibus[2], qui fuerunt diebus duobus, omnes simul, ad frangendum quendam murum antiquum eiusdem ecclesie, fl. 2. . .

138. 1524. Die quindene. Misi illustri domino Delfino, filio regis, per nuntium suum apellatum La Rocho, in billotis[3], tam ex auro quam argento, et aliis, scilicet cordonis, usque ad summam fl. 6, gr. 8. . .

139. Item, magistro Anthonio, aurifabro, pro imaginibus datis regine, fl. 1.

Sequitur opus retabuli Sancte Balme.

140. Dedi magistro Masse, pro factura illius, fl. 11, gr. 8.

141. Item, Petro Rufi, pro ferratura illius, fl. 3, gr. 4.

142. Promisi pictori Desiderio fl. 36, gr. 8. Dedit conventus, quia peccunias marquise de Mantua concessi in messibus conventui, ut patet alibi in extravagantibus.

Expensa eiusdem operis Sancte Balme.

143. Nota quod magister Johannes Guiramandi, habitator Aquensis, est obligatus facere portale ecclesie Sancte Balme, opere polimito, a l'antiquo, de lapide de Calissano. Cuius obligationis notam habet magister Petrus Alberti, archivarius Aquensis, quam sumpsit anno 1517, et mensis octobris ultima. Precium dicti operis est fl. 400. Et debet facere, pro eodem precio, etiam portas eiusdem portalis, a l'antiquo; et debet providere de materia, tam lapidum quam lignorum. Et conventus ex Aquis debet conducere lapides ad Sanctam Balmam, propriis sumptibus, non autem ligna; nec facimus ei victum.

144. Item, magistro Michaeli, vitrario, pro vitrinis camere regie, scilicet dos paneaus[4], fl. 3, gr. 1. . .

[1] Scie, *provençal.*

[2] Ce mot, qui n'est pas dans Du Cange, désigne des ouvriers maçons employés à la démolition.

[3] *Billotis* me paraît devoir s'entendre des images ou médailles de dévotion en métal, qui se fabriquaient à Saint-Maximin.

[4] Deux panneaux, *provençal.*

Digitized by Google

145. Item, magistro Michaeli, vitrario, pro reparatione vitrinarum ecclesie, in diminutione, fl. 20...

146. 1519. 4 febroarii... Item, magistro Desiderio, pictori, pro retabulo Sancte Balme, in diminutione, fl. 3, gr. 4...

147. 13 martii. Eadem die, dedi magistro Desiderio, vitrario, pro vitrinis camere Dalfini, et pro 17 palmis, ad rationem grossorum 3, quartorum 2 pro palmo, fl. 5.

148. In diminutione retabuli, dedi eidem, fl. 1, gr. 8...

149. 7 junii. Magistro Johanni, de Cuers, pro portu unius carratade[1] lapidum portalis, fl. 6, gr. 8.

150. 12 julii. Bartholomeo Berbregart, pro portu lapidum portalis ecclesie dicti loci, dando pro carratada, ex Aquis, fl. 7, gr. 6, dedi fl. 9, gr. 6. Item, eidem, fl. 1, gr. 6. Item, eidem, 19 eiusdem, pro eadem causa, fl. 7. Item, penultima julii, dedi aurige supradicto, pro eadem causa, fl. 4, gr. 6. Item, eidem, pro duobus viagiis, quia non venit nisi cum duobus animalibus, qualibet vice, dedi, et hoc, 5 augusti, fl. 12.

151. Setembris. Penultima eiusdem, magistro Johanni Guiramandi, in diminutione portalis eiusdem Sancte Balme, fl. 102, gr. 6. Item, pro complemento solutionis promisse, dedi eidem fl. 30, gr. 10...

152. 1520. 3 decembris. Dedi cuidam mulioni de Aquis, pro portu ymaginum que sunt in porta Sancte Balme, de mandato domini Arbaudi, magistri rationalis, fl. XI.

153. Item, 18 eiusdem, dedi magistro Johanni Guiramandi, pro avantagiis[2] factis in Sancta Balma, scilicet porta ecclesie, quia petit multa, fl. 20.

154. 1521. 22 aprilis. Item, Jacobo, opifici orologiorum, solvi, pro uno orologio Sancte Balme, quod nunc est, fl. 30...

155. 1522. 30 octobris. Dedi magistro Joanni Guiramandi, pro avantagiis factis in portali Sancte Balme, in diminutione florenorum centum sibi promissorum.., fl. 10, et sic habuit fl. 30. — Restantem summam debitam habuit in blado; et sic solutus est ex toto.

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère, à Marseille.

[1] Une charretée, *provençal.*

[2] *Pro avantagiis*, pour les choses faites en sus des conventions. Du Cange dit seulement : *quod preter pretium.* Ce dernier sens désigne ce qu'un ouvrier reçoit de plus que le prix convenu ; le premier, ce qu'il fait de plus que l'ouvrage d'abord désigné et convenu.

Digitized by Google

Inventaire de Saint-Florent de Saumur.

Communication de M. Parrot, correspondant du Ministère.

(Séance du 16 juin 1879.)

Je n'ai pas à analyser l'inventaire du trésor de Saint-Florent de Saumur que nous a envoyé M. Parrot. Il est curieux comme tous les inventaires d'églises importantes et mérite d'être imprimé. Je n'aurais même rien ajouté à ma proposition d'impression si je n'avais à élever contre les conclusions d'une note[1] des objections d'autant plus considérables que ces conclusions, qui ne sont pas nouvelles, sont incessamment répétées et ont en quelque sorte pour elles la possession d'état. Il s'agirait de l'existence d'une fabrique, ou plus simplement de la fabrication de véritables tapisseries à Saint-Florent de Saumur, de la fin du xe siècle au commencement du xie. C'est confondre les tapis et les tentures d'étoffe et les étoffes de soie avec la tapisserie proprement dite, qui est certainement très postérieure.

M. Jules Guiffrey, qui a apporté le premier des textes établissant, au contraire de l'opinion reçue jusqu'ici, qu'on a fabriqué des tapisseries à Paris avant d'en faire en Flandre, ne remonte pas au delà du xiiie siècle. Le curieux fragment de tapisserie, le plus ancien qu'on connaisse, que nous devons à M. Darcel d'avoir vu à l'une des dernières séances du Comité, a la trame de fines laines de couleurs et la chaîne de gros fils de lin; il est donc antérieur à la tapisserie toute en laine, et son dessin, imité de l'Orient, ne doit pas remonter au delà du xie siècle et peut descendre jusqu'au xiie. Ce serait alors de Saint-Florent que serait sortie la tapisserie, ce qui demanderait à être prouvé.

Le texte qu'on invoque est celui de la Chronique de Saint-Florent de Saumur, mais il ne dit rien de semblable. J'en transcris le texte d'après l'excellente édition des *Chroniques des églises d'Anjou*, publiées en 1869 par MM. Marchegay et Mabille (p. 257-259), et, je le fais suivre d'un essai de traduction; je dis un essai, parce qu'à serrer et à comprendre autrement qu'en gros et à la lecture, le passage, incorrect en plus d'un endroit, est difficile et qu'on peut discuter sur plus d'un point; mais, dans l'ensemble, il est fort clair. Il y est question de tapis, à l'état de dossiers ou de banquiers, qui

[1] Voir p. 239, note 1.

Digitized by Google

sont achetés, et — pour une fabrication extraordinaire et passagère, faite par des ouvriers de passage comme au xve siècle les typographes voyageurs — de la fabrication de deux pièces d'étoffe de soie qui ont servi à la confection de vêtements sacerdotaux, emploi auquel n'a jamais été appliquée la tapisserie, les vêtements sacerdotaux, même les plus lourds, ayant toujours été de l'étoffe ou de la broderie.

M. Darcel, qui s'est occupé du passage dans un remaniement de la notice de M. Lacordaire sur les Gobelins, a très justement fait remarquer que dans la fabrication des étoffes — et cela y existe naturellement encore, en particulier dans celle des rubans, — il suffit d'un renversement de pédales pour changer les couleurs, donner au fond la couleur des dessins et, réciproquement, aux dessins celle du fond. Il ne voit aussi dans le texte de la Chronique que des tapis et des étoffes. En réalité, il n'y est en rien question de tapisserie véritable. Mais, comme le passage est de toute façon curieux et important, comme aussi on en a tiré, pour une question générale, des conclusions qu'il ne comporte pas, on ne saurait trop le remettre sous les yeux et le soumettre à la critique dans son véritable texte et dans son véritable sens.

Sub tempore Patris hujus Roberti, claustralis fabrica mira lapidum sculptura cum versuum indiciis ac picturarum splendoribus est polita. Ipse enim præfatus pater multitudinem copiosam ornatuum inauditorum, diligens exquisitor, adquisivit, videlicet magnarum ex lana dossalium cortinarum fasterdium, tapetum bancalium cæterorumque ornatuum variis imaginibus insculptorum. Nempe duas mirificæ qualitatis et quantitatis componi fecit auleas, quas trapezitæ conductivi preciosa seta elephanteas imagines venuste continentes texi præcepit, quorum unus dum texeretur, memorato Abbati in Franciam profecto, cum Frater cellararius mystum solitum trapezitis vetuisset : « En », inquiunt, « in absentia boni domini nostri opus non deseremus, sed, ut vos nobis, ita et nos vobis opus inversum faciemus », quod usque hodie inversum aspicitur. Item clarissima leonum specie multæ longitudinis sed et latitudine competenti sanguineos gestantes campos alios fecerunt, in quibus margo erat candidus, bestiæ vel aves rubeæ. Cujus in opere exemplum hujus Patris cura compositum usque ad tempus Abbatis Willelmi cunctis clarius palliis mansit nobiscum, nam in præcellis solemnitatibus Abbas elephantinis vestibus, alius Priorum leoninis induebatur. Sed et aliud pallium detulit rotatum, validum et magnum, quod ad maceriam cum cæteris tenditur. Ternas quoque, inter quasdam alias, auro late circumtextas, decoravit Abbas, stolamque ac manipulum eodem ornatu com-

Digitized by Google

posuit, in quibus pendentes ad præcinctorium palmulæ tintinnabulis organisabant argenteis. Casulam quoque purpuream religiosus Robertus, rex Francorum, dedit, et uxor ejus Constantia, regina, albam levitæ circa collum et humeros aureis ligaturis intextam. Duo jaspidis albi zoneis aureis alligati habita sunt dalmatica, quorum celebrius ex semetipso sunt manicæ sinistræ; fimbriæ plectro cernuntur retortæ, recordationem portendentes contra Mundi Principem Dominicorum præceptorum. Duo etiam principua tapeta a transmarinis partibus a quadam regina directa sunt. Verum quot et quantis ornamentorum copiis, prædicti Patris instantia, sacer ille locus refulgeat, non est nostræ facultatis evolvere.

« Au temps du Père Abbé Robert[1], le cloître de Saint-Florent a été orné de merveilleuses sculptures en pierre, relevées par des inscriptions explicatives et par l'éclat des couleurs.

« Le même Père Abbé a acheté une grande quantité d'ornements extraordinaires dont il était diligemment curieux, de grandes tentures de laine servant de dossiers, un tapis servant de bancquier et d'autres ornements décorés de figures diverses.

« Il fit faire deux pièces d'étoffe d'une qualité et d'une grandeur merveilleuses, et les ouvriers, payés à la journée, qui les tissaient en soie précieuse, devaient, sur son ordre, y représenter avec art des éléphants. Pendant que l'on tissait l'une de ces deux pièces d'étoffe, comme le susdit Père Abbé se trouva aller en France, le Frère cellerier supprima aux ouvriers le vin sucré avec du miel qu'on avait l'habitude de leur donner. Alors ceux-ci lui dirent : « En l'absence de notre bon Père Abbé, nous n'abandonnerons pas pour cela notre travail, mais nous vous ferons ce que vous nous faites et nous ferons notre ouvrage à l'inverse », ce qui se voit encore aujourd'hui. Sur une grande longueur et avec la même largeur de lé, ils firent, avec une belle représentation de lions, un fond différent et rouge avec une bordure à fond blanc où étaient, en rouge, des animaux et des oiseaux. Cet ouvrage, fait par les soins du susdit Père Abbé, a subsisté chez nous jusqu'au temps de l'Abbé Guillaume et avec une supériorité marquée sur les autres vêtements, puisque, dans les offices des grandes fêtes le vêtement de l'Abbé était fait de l'étoffe à éléphants, et celui des Prieurs de l'étoffe à lions.

« Le même Abbé fit également don d'un autre grand et fort vê-

[1] Robert de Blois, troisième abbé de Saint-Florent de Saumur, de 985 à 1011.

Digitized by Google

tement à compas [1], qui est suspendu contre la muraille avec les autres. Entre d'autres vêtements, le même Abbé en fit orner trois avec de larges orfrois; il décora de la même façon un manipule et une étole dont les terminaisons en forme de petites palmes étaient garnies, comme le præcinctorium [2], de clochettes d'argent qui résonnaient. Le pieux Robert, roi des Francs, fit également don d'une chasuble pourpre, et sa femme, la reine Constance [3], firent présent d'une aube de prêtre bordée d'orfrois au cou et aux épaules. Il y a aussi deux dalmatiques d'étoffe jaspée blanche attachée avec des rubans d'or; à la plus précieuse, les extrémités de la manche gauche sont relevées par une agrafe et portent contre le Démon, souverain du Monde, le texte des divins commandements. Enfin il y a encore deux grands tapis envoyés des parties transmarines d'Orient par une certaine reine; mais il n'est pas en notre pouvoir de dire le nombre et la richesse des ornements que ce saint lieu doit au susdit Abbé Robert. »

J'ajouterai qu'il ne faut pas davantage faire intervenir dans la question une *tapisserie* qui figurerait dans une charte du *Livre noir* de Saint-Florent datée du 13 des kalendes de septembre 1069. La charte se trouve au folio 12 du *Livre noir;* j'en ai demandé à Angers le texte d'après la copie de MM. Paul Marchegay et André Salmon. Voici le passage, qui vient à la fin de l'acte, après les noms des témoins et avant la date : « Et propter hoc donum dederunt monachi uxori meæ *tapetum* unum valde bonum, » c'est-à-dire un tapis quelconque, si beau qu'il pût être.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

[1] *Rotatum,* c'est-à-dire avec des ornements de forme circulaire comme des roues.

[2] « Præcinctorium est subcingulum illud quod dependet a cingulo quo stola pontificis cum ipso colligatur ». Rational de Guillaume Durand, l. III, chap. 1, fol. 62 v°, de l'édition de Lyon, les *héritiers de Jacobo Giunta*, 1559, in-8°. « Sane in sinistro latere pontificis et cingulo duplex dependet succinctorium. » *Ibidem,* fol. 66 r°.

[3] Robert II a régné de 987 à 1031. C'est en 1005 ou 1006 qu'il épousa, en troisièmes noces, Constance, fille du comte de Provence et sœur de Foulques Nerra, comte d'Anjou. Elle mourut en 1032.

Digitized by Google

NOTICE SUR LE TRÉSOR DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-FLORENT-LÈS-SAUMUR.

Après l'incendie de la ville et de la forteresse de Saumur, en 1025, par Foulques Nerra, comte d'Anjou, l'abbaye de Saint-Florent, qui avait été établie dans le château par le comte de Blois et de Chartres, Thibault Ier, dit le Tricheur, seigneur de Saumur, fut reconstruite par Foulques Nerra, non plus à Saumur, mais sur les bords du Thouet, à environ 2 kilomètres de la ville.

Une crypte soutenue par vingt colonnes est le seul vestige qui reste des constructions de l'abbaye du XIe siècle. Dans le siècle suivant, la grande église, aujourd'hui détruite, avait été élevée au-dessus de la crypte avec une telle magnificence architecturale qu'elle avait fait surnommer le monastère *Saint-Florent-le-Beau.*

A l'extérieur, les murs de l'église abbatiale étaient crénelés et garnis de contreforts. Une tour carrée, percée de nombreuses ouvertures et surmontée d'une flèche octogone, occupait le milieu du transept. Elle avait été construite dans des conditions spéciales, comme le beffroi, autre tour isolée, qui renfermait le carillon de l'abbaye [1], pour concourir au besoin à sa défense en cas d'attaque. Ces deux tours n'étaient point les seules constructions défensives de Saint-Florent, car d'épaisses murailles, garnies de créneaux, de mâchicoulis et de meurtrières, qu'accompagnaient de larges fossés et des ponts-levis, en faisaient une véritable forteresse [2].

[1] Lorsque Foulques Nerra brûla l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, les moines emportèrent trois de leurs cloches qu'ils sauvèrent de l'incendie : 1° celle nommée *Vox Domini;* 2° celle qu'ils tenaient de la générosité de Gelduin Ier, seigneur de Maillé, d'Ussé, de Pont-Levoy, châtelain de Saumur; 3° une cloche qui était presque entièrement d'argent. Les vertus que la superstition attachait autrefois aux cloches étaient sans doute la cause qui engageait les anciens à se charger de ce meuble peu portatif lors de la destruction des villes. J'ai déjà eu l'occasion de constater ce fait, dans mon *Histoire de la ville de Nice*, p. 19. Paris, Dentu, 1860, in-8°. — Parmi les cloches que possédait l'abbaye de Saint-Florent, plusieurs avaient été fondues à Chartres du temps de l'abbé Michel (1203-1221). Le bourdon de Saint-Florent avait été fondu en 1515, sous l'administration de Jean de Matheflon, qui avait fait orner de ses armes la robe de cette cloche.

[2] On peut se faire une idée de l'importance de l'abbaye de Saint-Florent, par la vue à vol d'oiseau de ce monastère, dans le *Monasticon Gallicanum* de Dom Germain, que M. Peigné-Delacourt a reproduit en 1871 avec le concours du savant M. Léopold Delisle.

Digitized by Google

L'imposante façade de la grande église de Saint-Florent se faisait remarquer par ses lignes majestueuses. Une immense arcade, qui subsiste encore, ornait son entrée, et de curieux détails d'ornementation, sculptés sur ses claveaux réguliers, ajoutaient à sa décoration. En avant de cette arcade, un vaste narthex du XIIIe siècle, surmonté de coupoles ogivales qui s'appuyaient sur des bases d'un carré parfait, servait de vestibule au temple saint. Ce narthex et l'arcade de l'entrée sont les seules parties de l'Abbatiale qui ont survécu à sa destruction opérée en 1806 [1].

Au-dessus du fronton de la façade on avait élevé une sorte de campanile dans lequel était la sonnerie de l'horloge.

L'intérieur du monument était divisé en trois nefs. Vingt-deux autels ornaient son abside et ses collatéraux. Des verrières aux splendides couleurs reflétaient les rayons solaires sur les carreaux émaillés du sanctuaire ou caressaient les figures grimaçantes des chapiteaux. De brillantes tapisseries en laine et en soie recouvraient les lambris de l'ambon et du chœur, autour duquel étaient rangées cent trente-six stalles habilement ouvragées. Plusieurs mausolées, chefs-d'œuvre de l'art sculptural, étalaient dans la nef et près du maître autel leurs réseaux élégants, leurs sveltes colonnettes, leurs ogives, leurs culs-de-lampe, leurs dais et leurs clochetons aigus. Au milieu de l'un de ces monuments, élevés par la reconnaissance, était l'effigie du vénérable abbé Jean du Bellay, premier du nom, décédé prévôt de Saint-Laurent-du-Mottay, le 10 juin 1434 [2]. Sur un autre mausolée reposait la figure au naturel de Jean du Bellay, deuxième

[1] Les religieuses du Bon-Pasteur ont fait construire leur chapelle en avant de la grande arcade, dont elles ont mis à profit la belle décoration.

[2] Le tombeau de Jean du Bellay, premier du nom, avait été érigé au milieu de la nef de l'église abbatiale par son neveu, Jean du Bellay, deuxième du nom, qui avait fait «marcher avec un imaginier ou sculteur pour mettre au-dessus de sa sépulture sa figure richement élabourée, avec plusieurs autres figures autour» (D. Huynes, fol. 306 r°). Cet abbé, d'extraction chevaleresque, était issu d'une des plus illustres familles de l'Anjou. Il avait eu pour père Hugues VI, seigneur du Bellay et de Gizeux, et pour mère Jeanne Souvain; Moréri (*Dictionnaire historique*, t. II, p. 318) dit qu'il fut évêque de Poitiers; c'est une erreur, car il n'a jamais été promu à l'épiscopat. Outre les fortifications de l'abbaye qu'il augmenta en 1417, Jean du Bellay fit reconstruire le logis abbatial avec une grande magnificence. Sur le portail de ce logis, il fit sculpter les armes du roi René et les siennes. En 1431, Jean du Bellay résigna son abbaye entre les mains du pape Eugène IV, en faveur de son neveu; puis il se retira dans sa maison prévôtale de Saint-Laurent-du-Mottay, qui était un des principaux bénéfices de l'abbaye de Saint-Florent, et y décéda le 10 juin 1434.

Digitized by Google

du nom, abbé régulier de Saint-Florent, mort évêque de Poitiers[1]. Non loin de ce tombeau était la sépulture de Louis du Bellay[2] et celle de Jean de Matheflon, issu comme les du Bellay d'un héros des croisades[3].

Si l'art prodigua ses richesses sur les tombeaux des abbés de Saint-Florent, il se montra aussi libéral envers le sanctuaire qui les renfermait, où l'or, l'argent, le marbre avaient pris les formes les plus élégantes. Son autel de vermeil était surmonté d'une crosse

[1] Le monument funèbre de cet abbé, placé dans le chœur, près de l'autel *Dominical*, où il avait été inhumé, était, selon Bodin, qui le vit avant sa destruction en 1806, le plus beau morceau de sculpture de l'Anjou. «Il avait, dit-il, 22 pieds de largeur, 30 de hauteur et 6 d'épaisseur. Il représentait le Paradis et l'Enfer. Son architecture était du genre gothique ou mauresque; sa forme était celle d'une arcade en ogive, ouverte entre le chœur et le bas côté de l'église. Le Paradis était du côté du chœur et l'Enfer du côté opposé. Une multitude de figures de ronde bosse, représentant des saints, des anges, des diables, quelques élus et beaucoup de damnés, remplissaient des niches de toutes formes, décorées de faisceaux, de pilastres et de colonnes, d'arcs en ogive sans nombre, le tout exécuté avec une légèreté, une délicatesse qui donnaient à l'ensemble de l'ouvrage l'air d'une dentelle artistement travaillée. La plupart des figures du Paradis et de l'Enfer étaient nues.» (*Recherches historiques sur la ville de Saumur*, t. II, ch. v, p. 28-29.) La statue de l'ancien abbé de Saint-Florent surmontait le tombeau, qui était en pierre d'Argeasse. — Jean du Bellay, deuxième du nom, était fils de Hugues VII, seigneur du Bellay et d'Isabeau de Montigny, de l'illustre maison de Vendôme. Il prit possession de l'abbaye de Saint-Florent en 1432, après la résignation que lui en fit son oncle. Le chœur et les voûtes de l'église furent réparés sous son administration et plusieurs chapelles construites à ses dépens. En 1456, ayant été nommé à l'évêché de Fréjus, il se fit sacrer dans la cathédrale d'Angers par Alain, cardinal de Sainte-Praxède, surnommé le *cardinal d'Avignon*, légat du Saint-Siège en France, assisté de Nicolas, évêque de Marseille, et de Gabriel, évêque d'Uzès. Six ans plus tard (1462), il fut transféré à Poitiers. Par une faveur spéciale, le souverain pontife lui avait permis de conserver l'administration de son abbaye; il la garda jusqu'en 1474. A cette époque, voulant se consacrer entièrement à son diocèse, il résigna à son tour son monastère à un de ses neveux, Louis du Bellay, puis il décéda le 2 septembre 1479 et fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Florent. Jean du Bellay jouissait d'un grand crédit auprès du roi Louis XI; René, duc d'Anjou, l'affectionnait grandement.

[2] Il était fils de Jean III, seigneur du Bellay, etc., chambellan des rois Charles VII et René d'Anjou, chevalier de l'ordre du Croissant, et de Jeanne Logé, dame de Bois-Thibaut. Ce fut lui qui érigea à la mémoire de son oncle, Jean du Bellay, deuxième du nom, le somptueux mausolée qui fit, pendant plusieurs siècles, l'admiration de nos ancêtres. Louis du Bellay expira le 7 septembre 1504. (*Nécrologe de l'abbaye de Saint-Florent*, fol. 126.)

[3] Jean de Matheflon fut élu abbé de Saint-Florent le 7 novembre 1564. Après avoir administré sagement son abbaye pendant quatorze ans, il décéda le 28 août 1518. Ses armes étaient : *d'or, à six écussons de gueules, posés 3, 2 et 1.*

Digitized by Google

d'airain[1] qui servait de suspension au ciboire, et ses reliquaires étincelants de pierreries augmentaient la beauté de sa décoration par leur éclat. Enfin, une custode de fine toile cachait, à certaines époques, toutes ces splendeurs aux regards du vulgaire, ainsi que les mystères qui s'y rattachaient.

ARMAND PARROT,

Correspondant du Ministère, à Angers.

Inventaire des reliques et joyaux, etc., estant au Monastère et église de l'Abbéie de Saint-Florent de Saumur, faite à la requeste de religieuse personne Frère Claude Errault[2], *vicaire et procureur de Monseigneur le Reverendissime cardinal de Tournon, abbé commendataire dudit monastère, par moy, Martin Gautier, nottaire royal audit Saumur. En présence de religiéuse personne frère Jean Hocquedé, maistre prieur, Françoys de Changuy, secretaire, et autres.*

Du 27e jour de decembre l'an 1538. A esté fait visitte et ouverture du lieu où on a accoutumée mettre et reposer les reliques de ladite abbéie, auquel a esté trouvé ce qui suit :

1. Une boëtte d'argeant bandée de bandes d'argeant doré, couverte de plusieurs pierres fines non estant de grande valeur; dedans laquelle

[1] Ce fut l'abbé Jacques Le Roy qui fit exécuter la crosse qui surmontait le maître autel, ainsi que les quatre anges placés sur des piliers d'airain. Il enrichit également le chœur d'un Moïse de grandeur naturelle, en cuivre, pour servir de pupitre aux chantres, qui lui coûta *douze vingt quatorze livres*. Et il dépensa 4,732 livres à l'augmentation des orgues.

Jacques Le Roy, homme d'esprit et de belle humeur, ne quittait guère la cour que pour aller vivre en prince dans une de ses riches abbayes, qui se nommaient : Deols, Villeloin, Saint-Florent et Cluny; cette dernière il la céda, en 1528, à la demande du roi, à Jean, cardinal de Lorraine. Ensuite il fut pourvu de l'archevêché de Bourges, sur la résignation du cardinal de Tournon, en 1537, auquel il céda l'abbaye de Saint-Florent. Ce personnage mourut à Paris en 1572 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Landry. Il était fils d'Antoine Le Roy, seigneur de Chavigny, de la Baussonnière, etc., conseiller et chambellan du roi Louis XI, et de Madeleine Gouffier. Son blason était : *écartelé au premier et quatrième d'argent à la bande de gueules*, qui est Le Roy ; *au deuxième et troisième échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules*, qui est de Dreux.

[2] Claude Errault, Angevin d'origine, avait fait profession, le 29 mai 1518, dans l'abbaye bénédictine de Saint-Serge d'Angers; il passa ensuite dans celle de Saint-Florent, où il fut successivement sacristain, chambrier, curé à Saumur, procureur de Jacques Le Roy, dernier abbé régulier de Saint-Florent, enfin vicaire général du cardinal de Tournon et de Jacques de Castelneau de Clermont-Lodève,

Digitized by Google

boëtte est un petit vaisseau, aussi bandé de bande d'argeant doré, qu'on dit estre l'un des vaisseaux de la Cène de Jésus-Christ[1].

2. Item, un chef d'argeant, dont les cheveulx sont dorés, auquel est enchassé le chef saint Philippe, apostre.

3. Item, un autre chef d'argeant mytré d'une mytre d'argeant qui se ouste facilement dudit chef, auquel chef sont quelques petit nombre de pierres de peu de valeur, auquel chef est enchassé le chef Monsieur saint Martin de Vertou.

4. Item, un angelot d'argeant doré, duquel les ailes sont séparées et rompues.

5. Item, un bras d'argent doré, enrichi de quelque nombre de petites pierres, dans lequel est enchassé le bras de Monsieur saint Florent.

6. Item, un autre bras, couvert d'argeant doré, auquel est enchassé le bras de Monsieur saint Serge, martyr.

7. Item, un autre bras, couvert d'argeant blanc, enrichi de bande d'argeant doré et de quelques pierres telles que dessus, auquel est enchassé le bras de Mme sainte Agnès, en la main duquel bras est un doigt rompu.

8. Item, une custode d'argeant doré où l'on porte le *corpus Domini* le jour du sacre.

9. Item, une grande couppe en façon de calice, en laquelle on met reposer le *corpus Domini* le jeudy absolu, garni de sa patenne ouvrée, le tout d'argeant doré.

10. Item, un grand calice d'argeant doré, appelé le calice des marchands, avec sa patenne[2].

11. Item, deux grandes chopines d'argeant servant à mettre vin et eau à dire messe.

12. Item, une grande croix d'argeant doré, en laquelle il y a quelques pièces de vray croix, avec son baston couverts d'argeant doré, semé de bourdons et de coquilles.

abbés commendataires. Il était haï de tous les religieux de son abbaye, à cause de la grande influence dont il jouissait auprès des abbés. Son parent, René Errault, fut maître prieur de Saint-Florent de 1555 à 1563.

[1] D. Huynes, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent* (ms. des archives de Maine-et-Loire), rapporte que, sous l'administration de l'abbé Sigo (1055-1070), un possédé fut conduit à l'église de Saint-Florent et qu'on eut de la peine à le faire entrer, quoiqu'il fût lié. Pour l'exorciser, un moine lui fit boire du vin dans le *vase de la Cène*, où avaient trempé quelques reliques et aussitôt le diable fut chassé miraculeusement. — M. le comte de Vogué (*Les Urnes de Cana*, dans les *Annales archéologiques de Didron*, t. XIII, p. 91) cite à tort le vase de Saint-Florent comme ayant été une des urnes de Cana.

[2] Ce calice avait sans doute été donné à l'abbaye de Saint-Florent par l'une des nombreuses communautés des marchands qui existaient à Saumur, et sur lesquelles l'abbé exerçait certains droits.

Digitized by Google

13. Item, une autre grande croix, peu moindre que l'autre, avec son baston d'argeant, relié à filets d'argeant doré. Les dites croix garnies de chacune leur étuys de cuire noir.

14. Item, un bénitier, garni de gectone, le tout d'argeant; lequel gectone est rompu par le bas bout.

15. Item, deux grands chandeliers d'église, d'argeant blanc.

16. Item, deux encensoirs, avec une navette et une cuillière, le tout d'argeant blanc.

17. Item, un bâton couvert d'argeant blanc, servant à l'office de chantre, relié de fillets d'argeant doré, sur lequel est une petite image de saint Florent, aussi d'argeant.

18. Item, une image d'un roy dépriant à genoux, au devant duquel est un escabeau armoyé de fleurs de lys et azuré, et sur iceluy un couëssin et des heures avec un peti armet de tête, et le tout étant sur un soubastement, le tout d'argeant doré [1].

19. Item, une autre image d'un evesque, crossé et mytré, étant de genoux sur un soubastement, au devant duquel est une escabelle et des heures dessus, le tout d'argeant doré, armoyé de deux écussons des armes du Bellay [2].

20. Item, un texte d'Évangile, couvert d'argeant doré, dont les fermoirs et les courroyes d'icelles sont rompus.

21. Item, un baton de bois rouge, qu'on dit estre le baton de Mr saint Florent, dont le haut est couvert d'argeant doré, et sur iceluy est une pierre longue de cristal, servant de potence au baton [3].

[1] Cette statuette représentait le roi Louis XI. L'affection qu'il portait à tous les établissements religieux où quelque madone était en vénération, avait valu aux moines de Saint-Florent plusieurs dons importants de ce souverain, qui se rendait souvent en pèlerinage à Notre-Dame de Nantilly à Saumur, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Florent, où l'on voit encore son oratoire, afin d'obtenir par l'entremise d'une petite vierge en pierre la rémission de ses péchés.

[2] De même dimension que la précédente, cette statuette rappelait l'un des favoris de Louis XI, l'abbé de Saint-Florent, Jean du Bellay, deuxième du nom, décédé évêque de Poitiers.

[3] Ce bâton était peint en vert et en rouge selon D. Huynes. Il avait appartenu, non pas à saint Florent, mais à l'abbé Sigo, qui fut l'un des plus savants professeurs de l'école de Marmoutier, à Tours, avant de gouverner l'abbaye saumuroise. (Voy. ma *Notice sur l'École épiscopale et l'Université d'Angers au moyen âge*, p. 901, dans les *Mém. lus à la Sorbonne*, section d'histoire, *en 1865*). L'abbé Sigo se servait de son bâton pour se soutenir en marchant, étant atteint de la gravelle, «infirmité, dit Pierre Rangeard, qui lui causa la mort, et qui est la récompense des gens d'étude tel qu'il était.» (*Hist. de l'Université d'Angers*, t. II, fol. 84; ms. 1022 de la bibl. d'Angers.) Avant de devenir le bâton de saint Florent, le bâton de Sigo eut sa légende. Un jour que Sigo descendait le cours de la Loire, depuis Saumur jusqu'à son monas-

Digitized by Google

22. Item, quatre corporaliers dont en a deux de drap d'or, l'autre de velours cramoysi, et l'autre de velours violet.

23. Item, deux vieilles petites chopines d'argeant, dont les couvercles et pieds sont rompus.

24. Item, un autre corporalier de taffetas jaune auquel sont plusieurs reliques non enchassées, et pour espécial une petite croix d'argeant doré, où il y a de la vraye croix, avec une boucle d'argeant de l'un des encensoirs, et la moitié d'une petite pomme d'argeant doré, les deux couvercles des deux petites chopines d'argeant, et les deux tenons de derrière desdits couvercles.

25. Item, un petit bahu de bois bandé de petites bandes de cuivre, auquel sont plusieurs petites reliques.

26. Item, un livre appelé *Collectaire,* lequel est encore en partie couvert d'argeant.

27. Item, un Psaultier, appellé le Psaultier de Mr saint Florent, lequel a été autrefois couvert d'argeant.

28. Item, une pierre ronde de cristal pendant à une petite chaine d'argeant de laquel on fait le feu nouveau [1].

29. Item, une véronique, brodée à l'entour de quatre doits de velours noir, et quatre pierres de cristal, dont l'une est pendant à une petite chaine d'argent.

30. Item, cinq coissins, dont en a deux grands, couverts de drap d'or, et trois de velours cramoysi vieil, commençant à user.

tère du Montglonne, il arriva, raconte le légendaire, au lieu qui s'appelle Notre-Dame de Béhuard, et comme la nuit le surprit dans ce parage, il aborda sur une petite île où ses serviteurs ne purent lui offrir pour souper que des poissons apportés par un pêcheur de Béhuard. L'abbé, après avoir largement rétribué ce pourvoyeur inattendu, voulut qu'il mangeât avec ses gens. Mais, soit à cause de l'obscurité de la nuit, qui était alors très grande ou des libations trop abondantes qu'il avait pu faire, le malheureux pêcheur, en rentrant chez lui, heurta si rudement contre un écueil que son bateau sombra. Se voyant aux prises avec la mort, il jeta des cris de détresse si extraordinaires que l'abbé et ses gens s'empressèrent d'aller à son secours; mais comme la nuit était profonde et que les cris cessèrent, ils renoncèrent à le chercher, le croyant noyé. Heureusement, il n'en était rien; l'infortuné pêcheur, grâce à une hallucination qu'il avait eue, s'était mis en lieu de sûreté. Croyant voir l'abbé Sigo qui étendait sur lui son manteau et qui lui tendait son bâton, il avait eu la force de s'accrocher au palis d'une écluse. C'est là, le lendemain matin, qu'il fut trouvé vivant et qu'il raconta ses impressions de la nuit. (D. Huynes, fol. 68 v°; ms. des archives de Maine-et-Loire; — P. Rangeard, t. II, fol. 84; — M. Jules Quicherat, *Notre-Dame de Béhuard,* dans la *Revue de l'Anjou,* t. II, p. 133; — M. Armand Parrot, *Hist. de Notre-Dame de Béhuard,* p. 16.)

[1] La boule de cristal dont il est fait ici mention servait le samedi saint à renouveler, à l'aide des rayons solaires, le *feu nouveau,* dans l'abbaye de Saint-Florent.

Digitized by Google

31. Item, un petit livre de cuire rouge, où sont les benedictions.

32. Item, deux petits calices d'argeant avec deux patennes qui sont rompuës.

33. Item, un autre calice d'argeant doré avec sa patenne, aussi rompue, auquel calice sont les armes de feu M. l'abbé du Bellay[1].

34. Item, six petites croix d'argeant blanc avec une losange couverte d'argeant, en laquelle est une image de sainte Anne et deux petites boettes d'yvoire, où sont quelques reliques.

35. Item, une croix d'argeant doré, dont le soubastement est rompu.

36. Item, une croix d'argeant doré, en laquelle il y a de la vraye croix, et à la patte blanche y a des pierres rouges et autres, et même un camayeu et une agathe.

37. Item, cinq calices d'argeant blanc et un calice d'argeant doré, qui servent ordinairement à dire les messes dans ladite église.

38. Item, en l'église dudit Saint-Florent est le grand autel dont le bas est garni et couvert d'une table d'argeant doré, en laquelle sont les images de Dieu et ses Apostres faisant la Cène, et autres images, le tout couvert d'argeant doré. Et le dessus du dit autel est, par semblable, garni et couvert d'une table couverte d'argeant doré ; dedans laquelle sont élevées en bosse neuf images, l'une de Dieu et ses autres apostres et martyrs; sur lesquelles images de chacun d'iceux est un chapiteau, le tout d'argeant doré et azuré[2]. Et sur ledit autel et choses susdites est une belle et magnifique chasse toute couverte d'argeant doré, en laquelle sont les reliques du corps de Monsr saint Florent, faite et ouvrée de personnages enlevés en bosse de tous endroits, contenant la vie et histoire dudit saint Florent. De longueur de six pieds et de pareille hauteur. Aux quatre coins de laquelle chasse sont quatre tourelles et quatre angelots, et est le haut d'icelle semé de fleurs de lys et trois pignons à feuillages, le tout d'argeant et doré comme dit est[3].

[1] Le blason des du Bellay était: *d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur, posées en orle.*

[2] L'Anjou possédait deux autres devants d'autel et retables en vermeil: ceux de la cathédrale et de l'église abbatiale de Saint-Aubin d'Angers. (Voir mon *Inventaire des reliquaires et autres objets précieux du trésor de la cathédrale d'Angers*, publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. V, p. 101.)

[3] Le roi Louis XI avait fait exécuter cette grande et splendide châsse par un habile orfèvre d'Angers, nommé Gervais Pélier. Elle pesait trois cents marcs. On la citait dans le temps comme un chef-d'œuvre d'art. Elle fut terminée en 1480, et le 25 juin eut lieu la translation des reliques dans cette châsse, en présence d'Auger de Brie, protonotaire apostolique, membre du grand conseil du roy, abbé commendataire de Saint-Evroult et de Logny en Normandie, évêque non sacré d'Angers; de Jean de Tucé, abbé de Saint-Pierre de la Couture-lès-le-Mans; de Pierre Chabot, abbé de Notre-Dame du Louroux; d'Amaury Deniau, chanoine de l'Église d'Angers et doyen du Craonnois, et de Louis du Bellay, abbé de Saint-Florent.

Digitized by Google

39. Item, au coté dextre de la dite chasse est le chef Monsr saint Florent, enchassé richement et magnifiquement en argeant doré, de hauteur d'un homme de genoux, compris le soubastement; au derrière duquel chef est un diadème aussi d'argeant doré[1].

40. Item, sur ledit grand autel, chasses et choses susdites, pend une grande custode d'argeant; dedans laquelle custode est une boëtte quarée d'or, en laquelle repose *corpus Domini*, ladite custode couverte d'un pavillon de camelot rouge, dont le bas est de drap d'or frangé de soye[2].

41. Item, derrière ledit grand autel sont six petites chasses, chacune d'icelle garnie d'argeant par devant.

42. Item, aux deux cotés du grand autel, sont deux parements de drap d'or, avec deux rideaux de taffetas jaune et bleu[3].

43. Item, à l'entour dudit grand autel et au-dessus d'icelluy sont deux grandes pièces de broderies de fil d'or et de soye. En l'une desquelles est figuré Octovyen soy voulant faire adorer, et en l'autre ledit Octovyen et une Sibylle lui démontrant *Ara cœli*, et autres grands personnages.

Dans le revestiaire de ladite abbéie sont trente-huit chappes de drap d'or, de velours et autres étoffes, trente chasubles et cinquante dalmatiques; sans compter les étolles et manipules[4]; deux tapis de Turquie[5] et quelques

[1] Les bénédictins saumurois devaient également à la munificence de Louis XI ce beau reliquaire. Il leur fut offert au nom du roi, le 16 juin 1482, par Simon Brahier et Jean Robineau, notaire et secrétaire de Sa Majesté, «pour y mettre et reposer le chef de saint Florent. Et fut reçu sur le grand autel de l'abbaye par l'abbé Loys (du Bellay) et son couvent. Le chef avec son diadème pezait cent quatre marcs, six onces; les six piliers et l'argent des goupilles ensemble, trente-quatre marcs, cinq onces, deux gros; la soubz-baste seule septante trois marcs, my gros, qui est en somme deux cent douze marcs, trois onces, six gros.» (D. Huynes, fol. 358 v°.)

[2] Sous le *ciborium* de l'église abbatiale de Saint-Florent, la custode qui renfermait les hosties consacrées était suspendue à une grande crosse d'airain. Une crosse d'argent avait la même destination dans la cathédrale d'Angers, avant que l'évêque, Michel Lepelletier, eût transformé, en 1699, le chœur à la romaine.

[3] Ces tentures avaient été données à l'abbaye par Louis XI, ainsi qu'une pièce de broderie représentant son entrée dans la ville de Poitiers.

[4] Plusieurs des ornements sacrés de l'abbaye de Saint-Florent étaient dus aux libéralités du moine Auger, devenu évêque de Cathane, et de Guillaume de Chanac, abbé du royal moutier saumurois, qui fut successivement chanoine de l'Église d'Angers, chancelier de Louis Ier duc d'Anjou, évêque de Chartres en 1368, de Mende en 1370, puis cardinal en 1371. — Le roi de France avait donné également aux moines de Saint-Florent une riche chasuble de pourpre, et la reine Constance une aube admirable.

[5] Une reine d'outre-mer envoya ces deux tapis, selon D. Huynes, à l'abbé Robert (985-1011).

Digitized by Google

autres morceaux de tapisserie de soye et or pour parer le sanctuaire[1], qui est pendant le Careme séparé du cœur par un grand rideau de toille. Il y a aussi trois mitres garnies de pierreries, et une couronne de vermeil, qui est la couronne de saint Judicaël, roi de Bretagne.

[1] D'après d'anciennes chroniques publiées par les bénédictins, Dom Martène et Dom Durand, les cénobites de Saint-Florent ne furent point étrangers à l'impulsion artistique produite, au moyen âge, dans le travail des tapisseries. Dès l'an 985, ils avaient plusieurs ateliers dans leur monastère, près du château de Saumur, où l'on fabriquait ces tentures illustrées qui servaient, suivant l'expression du pape Grégoire II, à élever l'esprit de la jeunesse et des gentils vers Dieu. Ces ateliers furent très florissants sous l'administration de l'abbé Robert, qui laissa dans son moutier des preuves nombreuses de son grand amour pour les beaux-arts (979-1013)*.

Dans un voyage qu'il fit, l'avarice du cellérier fut cause que les belles tapisseries qu'il se plaisait à faire «richement élabourer» devinrent les innocentes victimes du ressentiment des ouvriers. «Un jour, raconte D. Huynes, qu'il estoit allé pour je ne sçay quel sujet en France, le frère cellerier voulut espargner sur le boire des ouvriers, ne leur donnant leur mixtion ordinaire. Ce que voyant, ils commencèrent à regretter l'absence du bon père, et à dire : «Bien que vous nous traittiez de la sorte, «nous ne discontinuerons l'œuvre ; mais puisque vous nous traittez à rebours, nous «vous ferons des personnages de travers» ; ce qu'ils firent, et on a veu longtemps telles tapisseries.» (D. Huynes, *loc. cit.*, fol. 86 r°.) Comme les tapisseries n'étaient destinées qu'aux églises et aux gentilshommes, ainsi que le portent les statuts des *faiseurs de tapis de haute lice*, les moines de Saint-Florent offraient quelquefois le produit de leur fabrication aux nobles qui leur avaient fait des libéralités, telles que celle, qu'atteste la charte du 20 août 1069, de Hugues d'Alluy, seigneur de Saint-Christophe, et de Richilde son épouse, à l'abbaye de Saint-Florent, de tout ce qu'ils possédaient dans l'église dudit lieu ; en reconnaissance de quoi, les moines donnèrent à Richilde une très belle tapisserie. (Archives de Maine-et-Loire, *fonds de Saint-Florent.*) Dans l'incendie de 1026, qui consuma l'abbaye de Saint-Florent du château de Saumur, les tapisseries dont l'abbé Robert l'avait ornée furent sans doute détruites, puisque Mathieu de Loudun (1133-1156) en fit exécuter de très riches pour le *presbytarium*, le chœur et la nef de son église. Sur l'une des deux pièces qui ornaient le chœur, étaient représentés les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse; sur l'autre pièce un sujet tiré du même livre, et sur celles de la nef des chasses de bêtes fauves. (Marten. et Durand., *Chron. monasterii S. Florentii Salmuriensis*, ap. *Ampl. collec.*, t. V.) Enfin, en 1524, Jacques Le Roy, dernier abbé régulier de Saint-Florent, dota son église de tapisseries représentant la légende de saint Florent et de saint Florian. Ce curieux dorsal, formé de neuf pièces de tapisserie, se subdivisait en dix-neuf parties, où figuraient autant de sujets de la légende. Au bas de chaque sujet était un quatrain en caractères gothiques qui en donnait la description. Ces quatrains étaient placés sur deux lignes: le premier et le deuxième vers occupaient la première ligne; tandis que le troisième et le quatrième étaient sur la deuxième. Le dernier sujet représentait le donateur, Jacques Le Roy, dans un oratoire, à genoux sur un prie-dieu armorié, devant un autel où saint Florent lui apparaissait assis.

* Voir ci-dessus. p. 226, des observations de M. de Montaiglon à ce sujet. (Note de la commission de rédaction.)

Digitized by Google

L'original de cet inventaire, écrit sur papier et signé du notaire, était conservé autrefois dans les archives de l'abbaye (liasse cotée: *reliques de saint Florent*). Une copie en fut faite au XVIIIe siècle par le savant D. Housseau, c'est elle qui a été transcrite ci-dessus.

En 1545, un nouvel inventaire des richesses du trésor de l'ab-

Ces neuf pièces de tapisserie coûtèrent à l'abbé 2,066 livres. Elles sont actuellement la propriété de la fabrique de l'église Saint-Pierre de Saumur. Les quatrains tracés dessus, sont ainsi rimés :

1

Comme empereurs et tirannicques princes
Leurs messagiers affin que erre^r se assemble
Dioclesian Maximian ensemble
Ilz enuoient en diuerses prouinces.

2

Aquilien du pays de Bauière
Des empereurs vient receuoir le edict
Estoit preuost lequel sans contredict
Po^r publier par cruelle maniere.

3

Aquilien fit le edict publier
Mais Florian et Florent par parolles
Qui contenoit d'adorer les idoles
Le Dieu des dieux ne veulent oublier.

4

Aquilien en publique assistance
Grace[s] à Dieu rendent deuotement
De les noyer a donné jugement
Prenans en gré la cruelle sentence.

5

De la prison il les feist retirer
Mais en la foy ch'un [chacun] d'eulx est [constant
Et deuant luy les mener tout battant
Et pour icelle ils se offrent martirer.

6

Dessoubz ung arbre ilz se sont endormis
Le desliant luy dict parolle expresse
L'ange du ciel à sainct Florent se addresse
Que confesseur il est à Dieu promis.

7

A sainçt Martin lange vient annoncer
Sa vie aussy est saincteté tenue
De sainct Florent la joieuse venue
Pour en la gloire esternel sexausser.

8

Et lui venu en la ville de Tours
Qui est joieulx de son aduenement
Par sainct Martin est receu humblemt
Puis le conduit sans faire aucūs destōrs.

9

Pour demonstrer de Dieu l'entier effect
Par sainct Martin le tout cogneu et veu
Qui ja l'auoit cōfesseur eleu
Il fut à Tours sacré et Ptre (prêtre) fait.

10

A sainct Florent l'ange manifesta
Et la venu diuinement labeure
Que au mō de glonne* il feroit sa demeure
Tant que serpens hors d'icelluy jecta.

* Le Mont-Glonne, actuellement Saint-Florent-le-Vieil, chef-lieu de canton, arrondissement de Cholet, département de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

baye fut dressé par ordre de l'abbé Jacques de Castelneau de Clermont-Lodève, successeur du cardinal de Tournon; il était entièrement conforme au précédent. Dans aucun de ces deux titres il ne fut fait mention de la vaisselle d'argent du monastère, cependant il en possédait une grande quantité, malgré les importantes soustrac-

11

Ung oratoire assis sur ferme pierre
La plusieurs gens ayant volonté bõne
Sainct Florent feit dessus le mont de glonne
Honorent Dieu et monseigneur sainct Pierre.

12

Pres Meur * sur Loyre auoit un gros ser-
Et au retour conseil de sainct Martin [pens
Qui vomissoit le venin serpentin
Preserue tous du mal qui en deppend.

13

Pour son enfant vne fãme aveuglee
En lui disant en leaue est submerge
Le vint prier de cueur a Dieu renge
Trois jours ya dont suis desole.

14

Le sainct se mett en deuote oraison
En vie appert puis tiré hors du lieu
Et pour lenfant humblemẽt prye Dieu
Donne à la mere entiere guerison.

15

A sainct Martin en la ville de Tours
Fait le recit par parler doulx et Meur
Du vil serpent repperant pres de Meur
Puis au retour le chassa loings de Tours.

16

De toutes pars venoient a loratoire
Les languissãs ayans fait leur deuoir
De sainct Florent pour santé receuoir
Sains retournoient par l'œuvre meritoire.

17

Six vingtz trois ans obtint vie en le mõde
De tout cecy es cieulx est apparent
Et en octobre à Dieu l'esprit rend
Par mort fut prins la dixiesme kalende.

18

Apres sa mort fut si bien estimé
Pbres, clercz et gens de tous etas
Que de tous lieux accourolent a grãs tas
Jusques au lieu ou il fut inhumé.

19

Par tres reuerend pere en Dieu
Je fus donné a ce sainct lieu
Pryez Jesus souuerain roy
Uug bien fait n'est jamais perdu.
Monsr labé Jacques le Roy
Ce moyennant deuuot arroy.
Que de tout mal soit deffendu.
1524.

M. P. Hawke lithographia au trait les tapisseries de Saint-Florent et les publia en 1842. (Angers, Cosnier et Lachèse, 1842, in-4°, XII pl.)

* Meur, Mûrs (*Murus*), bourg sur la rive gauche de la Loire, à 4 kilomètres des Ponts-de-Cé.

Digitized by Google

tions opérées par certains abbés: comme Pierre du Puy [1], et Jean III, qui rendirent, après de vigoureuses poursuites, deux cent soixante marcs d'argenterie qu'ils avaient dérobée en quittant Saint-Florent. Ces larcins étaient d'autant plus surprenants, que les abbés précités ne pouvaient ignorer le statut de l'abbaye saumuroise, qui leur défendait, en cas de permutation ou de promotion, de porter préjudice à ses biens [2], et de rien emporter de ce qu'ils avaient apporté en entrant ni même de ce qu'ils avaient reçu en présent « à leur joyeuse arrivée en iceluy en signe de congratulation, ne pouvant faire autrement, dit D. Huynes, sans grand préjudice de leur ame. » Jacques Le Roy, lorsqu'il fut élu au siège archiépiscopal de Bourges, ne se montra pas plus scrupuleux que Pierre du Puy et Jean III, car, le 20 novembre 1531, il emporta, malgré la vive opposition des religieux, « la crosse abbatiale, une chapelle de drap d'or et autres meubles précieux, lesquel il avoit fait charger en une charette, mettant autour des arquebusiers et arbalestriers. » Après dix ans de procédure, l'archevêque Jacques Le Roy rendit à son ancien monastère tout ce qu'il lui avait pris (1541). Ces larcins furent le prélude de la ruine du trésor de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, ruine qui eut lieu en 1562, après le massacre de Vassy, et lorsque le prince de Condé se fut mis à la tête des protestants.

Pour copie conforme :

ARMAND PARROT,

Correspondant du Ministère, à Angers.

[1] Pierre du Puy fut le premier abbé de Saint-Florent qui porta la mitre, l'anneau, les sandales et les autres ornements pontificaux, en vertu d'une bulle de Clément VI, datée d'Avignon, l'an 1351, qui lui laissa ce droit à lui et à ses successeurs. Cette bulle est conservée dans les archives de Maine-et-Loire, *fonds de Saint-Florent de Saumur*.

[2] Pour sauvegarder davantage leurs intérêts, les moines de Saint-Florent obtinrent du pape Grégoire X une bulle, qui leur accorda la liberté de ne pas payer les dettes contractées par l'abbé, si elles n'avaient pas été faites pour l'utilité du monastère. (Arch. de Maine-et-Loire, *ibid.*)

Digitized by Google

Conservation des églises et des reliquaires de l'ancienne abbaye de Ferrières.

Communication de M. le baron de Girardot.

(Séance du 16 juin 1879.)

L'ancienne église abbatiale de Ferrières, Saint-Pierre et Saint-Paul, est maintenant l'église paroissiale de ce chef-lieu de canton.

C'est, on le sait, un beau monument des XIIe et XIIIe siècles, classé et restauré comme monument historique.

J'ai voulu savoir comment elle est devenue la paroisse, comment elle a conservé les anciens reliquaires de l'abbaye, et j'ai trouvé dans les registres de la municipalité :

1° Qu'en 1790-1791 le conseil de la commune a obtenu l'échange de l'église conventuelle contre celle de la paroisse Saint-Éloy;

2° Qu'il a obtenu du district de garder les reliquaires de l'abbaye en en payant la valeur.

J'ai copié ci-après les délibérations relatives à ces échanges, avec les noms des administrateurs de Ferrières, précurseurs du Comité, qui ont conservé à la France un de ses beaux monuments.

Le décret du 13-19 février 1790 supprima les congrégations et ordres réguliers dans lesquels on faisait des vœux monastiques solennels.

Le 15 août 1790, l'assemblée du Conseil général de la commune de Ferrières, présidée par Pierre-François Humbert, maire, adressa au Directoire du département un mémoire contenant plusieurs demandes, dont la cinquième est libellée ainsi :

CINQUIÈME DEMANDE.

L'église des Bénédictins pour paroisse, les ornements et les cloches, conservation de la chapelle de la Vierge (c'est l'église de Bethléem) et des reliques. L'église paroissiale de Ferrières (Saint-Éloy) se trouve éloignée de quatre cents toises du centre de la ville, les chemins pour y arriver sont mauvais, de sorte que, pendant toute l'année, particulièrement en hiver, peu d'habitants y vont à la messe, tandis que l'église des Bénédictins, qui se trouve dans le sein de la ville, est très fréquentée.

La commune de Ferrières réclame auprès de Messieurs du Département l'église des Bénédictins, pour y faire sa paroisse, qui dans le fait ne

Digitized by Google

peut être utile à aucun autre établissement ; elle croit aussi pouvoir demander que les reliques, les cloches et les ornements d'église n'en soient point distraits. Il se trouve joint à cette église une chapelle dédiée à la sainte Vierge, en qui les habitants et la province ont la plus grande vénération, si vrai que, dans le courant de juin dernier, il y est venu en procession un grand nombre de paroisses, du nombre desquelles Montargis et Châteaudun se sont trouvées, et, si les reliques étaient enlevées, il serait à craindre que l'on se portât à des excès que la municipalité de Ferrières ne serait jamais dans le cas de réprimer.

SIXIÈME DEMANDE.

Maison des Bénédictins et abbatiale et clos réclamés pour les établissements publics.

La maison des Bénédictins et l'abbatiale touchent à ces églises. C'est peut-être le couvent et l'abbatiale les plus anciens, les plus mal bâtis et les plus petits qui existent. Au moyen de quoi ces maisons ne pourront jamais être vendues ; du moins elles ne le seront de longtemps ; quoi qu'il en soit, ces maisons et clos seraient d'un grand avantage pour notre commune ; elle y trouverait un presbytère, une maison d'éducation, un hôtel de ville, un siège pour le juge de paix, des greniers pour serrer les grains, et une halle pour les foires et marchés, établissements qui nous manquent totalement à la réserve d'un presbytère.

Cejourd'huy quinze avril 1791, le Conseil général de la commune de Ferrières, réuni de la manière ordinaire et accoutumée,

Il a été représenté qu'il serait avantageux pour le bien du pays de conserver les reliques et reliquaires qui appartenaient aux ci-devant religieux Bénédictins de cette ville ;

Que la confiance particulière que la province a donnée auxdites reliques est un motif de plus pour qu'elles soient conservées ;

Le Conseil général a unanimement arrêté que lesdits reliques et reliquaires seraient demandés à Messieurs du Département et du District, ainsi que l'ornement de drap d'or et argent complet ;

Que les reliquaires d'argent seraient payés suivant leur valeur intrinsèque, suivant l'estimation qui en sera faite par des personnes de l'art ;

Que n'ayant que deux flambeaux d'argent massif appartenant à la fabrique, ils sont proposés en échange, et le surplus sera payé aux termes que Messieurs du Département et du District voudront bien accorder ;

Que les reliquaires en cuivre et couverts en étoffe seront demandés gratuitement.

Les reliquaires d'argent massif ou recouverts de feuilles consistent :

1° En deux figures représentant la sainte Vierge ;

Digitized by Google

2° Une autre représentant saint Pierre;
3° Un reliquaire en vermeil;
4° Un coffre recouvert d'une feuille d'argent;
5° Une tête d'argent;
6° Un bâton de chantre feuille d'argent;
7° Deux chandeliers de cuivre argenté.
Les reliquaires en bois ou cuivre consistent:
1° Deux reliques renfermées dans deux coffres de bois revêtus d'étoffes;
2° Un autre en cuivre et bois;
3° Un autre en cœur et en cuivre.

En conséquence, le Conseil général prie Messieurs du Département et du District d'accueillir favorablement la demande de cette commune et de nommer des experts pour l'estimation desdits objets.

Signé : Brigaux, maire. — Guillaumet. — P. Delon. — Audibert. — Moreau. — Vicquion. — Bureau. — Pommereau. — Poirier. — Delon, procureur de la commune. — Chartier, secrétaire greffier.

Cejourd'huy, trois novembre 1791, nous, maire, officiers municipaux et notables composant le Conseil général de cette commune, sommes transportés sur la réquisition à nous faite par le sieur Jacques Soyer, représentant du procureur de cette commune, en la sacristie de l'église de Saint-Pierre, des ci-devant Bénédictins de cette ville, où sont déposés les reliques et reliquaires de ladite église, où étant il a été procédé aux pesées, prisées et estimations desdits reliques et reliquaires par le ministère du sieur Edme Fauchon, maître orfèvre à Montargis, expert nommé et choisi par Messieurs les administrateurs du district dudit lieu, en présence et du consentement du sieur Petit, administrateur du district de Montargis, commissaire nommé à cet effet, par délibération des administrateurs dudit district, en date du 25 du mois dernier. Ledit sieur Fauchon nommé également par le même acte pour procéder auxdites pesées et estimations, à quoi procédant :

1° La grande Vierge, d'après la pesée faite d'icelle, s'est trouvée peser en argent, 23 marcs 5 onces;

2° Une petite Vierge, d'après la pesée faite d'icelle, s'est trouvée peser, en argent, 1 marc et 1 gros et demi;

3° Une petite châsse, dénommée sous le nom de Saint-Pierre, d'après la pesée faite d'icelle, s'est trouvée peser 4 marcs 1 once 6 gros;

4° Une châsse, dénommée sous le nom de Saint-Aldric, couverte d'une simple feuille d'argent, laquelle n'a pu être démontée, estimée 4 marcs 5 onces 2 gros et demi;

5° Une châsse, dénommée sous le nom de Sainte-Montaine, couverte

Digitized by Google

d'une simple feuille d'argent, laquelle n'a pu être démontée ; estimée 6 marcs 5 onces 7 gros et demi.

Au même instant, il a été représenté par le marguillier de la paroisse de cette ville une paire de chandeliers d'argent que l'on a pesée et s'est trouvée du poids de 6 marcs 1 once 4 gros, provenant de la fabrique de cette paroisse, dont ledit sieur Fauchon s'est chargé de remettre à Messieurs du Directoire de Montargis, à compte sur le payement à faire des objets ci-dessus.

Messieurs les membres composant le Conseil général de cette commune ont représenté audit sieur Petit, commissaire, qu'il était impossible, pour l'instant, de payer en numéraire le restant de ce qui est dû et qu'ils laissent à la sagesse de Messieurs du District de fixer l'époque pour faire lesdits payements.

Ledit sieur Petit a répondu que, n'ayant point pouvoir d'accorder temps pour faire les payements, qu'il était au contraire porté par sa commission qu'ils se feraient comptant; qu'en conséquence il ne pouvait prendre sur lui d'accorder des délais, et qu'il laissait cet objet à traiter entre Messieurs du District et cette municipalité.

La totalité des objets ci-dessus mentionnés, d'après les pesées et estimations faites d'iceux, s'est trouvée monter à 40 marcs 2 onces 1 gros et demi,

Sur laquelle il convient déduire 6 marcs 1 once 4 gros, formant la pesée des deux chandeliers donnés à compte ci-dessus ; partant ne reste plus que 34 marcs 1 once 3 gros et demi.

Fait, clos et arrêté au lieu ci-dessus, les an et mois et jour que dessus, et ont lesdits sieurs Fauchon et Petit signé avec nous, à la réserve de ceux qui ont déclaré ne le savoir, de ce requis.

Signé : Petit, commissaire du District; Brigaux, maire; Pelvilain, curé; Lesguillon, receveur ; Fauchon, Pommereau, Soyer, Godard, Nivelon, Boucheny, Bureau, Poirier, Guillaumet, Lequatre, Audebert; — Chartier, secrétaire greffier.

Cejourd'huy, mercredi 9 novembre 1791, nous, maire, officiers municipaux et notables composant le Conseil général de la commune de cette ville de Ferrières, étant réunis en assemblée, le sieur Simon Boucheny, marguillier comptable de la fabrique de la paroisse de cette ville, a représenté qu'étant obligé, comme marguillier, de payer les reliquaires dont la commune de cette ville a demandé à faire l'acquisition, ce à quoi elle a été autorisée par le Département d'après l'avis du District, sous la condition néanmoins que le payement s'en ferait en numéraire sonnant; qu'il ne croit pas pouvoir faire ce payement sans y être autorisé par le Conseil général; que d'ailleurs, ne recevant que des assignats, il faut également qu'il soit au-

Digitized by Google

torisé à en échanger contre du numéraire; qu'il désire qu'il soit nommé deux commissaires, en présence desquels il ferait ledit échange à moins de perte qu'il lui serait possible.

La matière mise en délibération, ouï le sieur Poirier, officier municipal faisant fonctions de procureur de la commune, il a été unanimement arrêté que ledit sieur Boucheny est autorisé : 1° à faire le payement desdits reliquaires, dont la désignation et le poids sont fixés par procès-verbal du trois du courant; 2° à faire l'échange d'assignats contre du numéraire, en présence de MM. Jacques Soyer, officier municipal, et Dominique Lequatre, lesquels sont autorisés à signer la note du montant du contr'échange, dont lui sera fait état dans son prochain compte, ainsi que du prix principal desdits reliquaires.

(Copié sur le registre du Conseil de la ville de Ferrières.)

Pour copie conforme :

Baron de Girardot.

Noms d'artistes des derniers siècles relevés sur des documents inédits dans la Brie[1].

Communication de M. Th. Lhuillier, correspondant, à Melun.

(Séance du 16 juin 1879.)

Antoine (Dlle Ursule-Josèphe), artiste de l'Académie royale de musique, à Paris, boulevard Saint-Honoré.

Le 27 juillet 1786, devant Menjaud et son collègue, notaires à Paris, maître Chrétien-René-Auguste de Lamoignon de Baville, chevalier, conseiller du roi au Parlement (alors âgé de vingt et un ans), constitua une rente viagère de 3,000 livres au profit de Mlle Antoine, « ci-devant de l'Académie royale de musique, » payable du jour du décès du survivant du comte et de la comtesse d'Augerville, beau-père et belle-mère du constituant. Cette rente, d'après l'acte, était destinée à acquitter 30,000tt dues à Mlle Antoine, pour prix de bijoux suivant l'estimation de Francotay l'aîné, marchand bijoutier de Paris.

(Archives de Seine-et-Marne.)

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 494 à 512; 6e série, t. II, p. 207 à 221.

Digitized by Google

Balthazar (Maître), artiste peintre; assiste en 1662 à l'acte d'inhumation de Jean Desboutz, à Fontainebleau.

(Registres paroissiaux de Fontainebleau.)

Balthazar Kukler était un peintre allemand, qui avait nettoyé les fresques de la galerie d'Ulysse, à Fontainebleau, et que le roi, par brevet du 20 mai 1661, avait nommé conservateur des peintures de ce château, avec 400 livres tournois de gages.

(Archives nationales, E. 9289, fol. 283.)

Beausire (Jean), architecte du roi [1].

Sur un plan des bâtiments situés entre la rue du Petit-Pont et la place du Marché-Neuf, à Paris, dressé « de l'ordre de MM. les prévôts des marchands et échevins, » Beausire se qualifie conseiller, architecte du roi et de son Académie, maître général, contrôleur inspecteur des bâtiments de la ville. — 16 janvier 1742.

(Collection de l'auteur.)

Bérain (Jean), joaillier à Paris.

Le 1er novembre 1685, maître Charles Garnier, natif de la paroisse Saint-Liesne (de Melun), contrôleur pour le roi, fait don à l'église de sa paroisse d'une statuette de la Vierge, en argent, pesant 6 marcs 3 onces 1 gros, œuvre de Jean Bérain, joaillier de Paris, et de deux tableaux représentant une Descente de croix et un saint suaire.

(Reg. paroiss. de Saint-Liesne. — Archives de la ville de Melun, GG. 44.)

Boutroy (Charles-François-Denis), organiste de la cathédrale de Meaux.

En 1789 fut dressé l'inventaire des effets laissés dans la maison de cet organiste, à Meaux, vis-à-vis de l'église de l'Hôtel-Dieu, par Benoît Jannard, musicien, chantre de la cathédrale, décédé.

(Archives de Seine-et-Marne, B. 426.)

Cadot (Jean-Philippe), maître ès arts de peinture et sculpture de Paris, marié à Suzanne Feriolle, demeurant à Meaux de 1735 à 1740.

[1] Son nom a été donné à une rue de Paris, quartier Saint-Antoine.

Digitized by Google

Le 15 septembre 1740, les meubles de Cadot sont saisis pour dettes à la requête de François Patry, marchand à Château-Gontier, et vendus le 28 du même mois sur la place publique de Meaux. Au procès-verbal de vente figurent :

« Six tableaux, dont deux paysages sur toile..... 1# 10s.

« Un grand tableau sur toile, non encadré, représentant un roi et plusieurs autres personnages, l'un desquels a une épée au-dessus de la tête ..... 3# 10s.

« Un tableau ovale à bordure représentant un joueur de violon ..... 2# 12s.

« Trois tableaux représentant divers sujets et non encadrés ..... 1# 15s. »

(Archives de Seine-et-Marne ; minutes du bailliage de Meaux [1].)

Chevalier (Louis), ingénieur ordinaire du roi, capitaine au régiment de marine, chevalier du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, commandeur de Rozoy-en-Brie.

Il donne à bail le revenu de la maladrerie de Courtaury-lez-Coupvray-en-Brie, le 7 avril 1682, devant Guichard, notaire à Paris.

Il était fils de Louis Chevalier, valet de chambre de la reine mère et ensuite de la Dauphine, lieutenant des chasses de Fontainebleau, demeurant à Paris, rue de Richelieu.

(Collection de l'auteur.)

Coysevox (Suzanne), fille d'Antoine Coysevox, sculpteur, et de Claude Bourdict, sa seconde femme.

Cette fille, née à Paris le 29 décembre 1691, était le neuvième enfant du sculpteur ; elle est morte le 14 mars 1764 à l'abbaye du Pont-aux-Dames (commune de Couilly, canton de Crécy-en-Brie), où elle s'était retirée comme pensionnaire, après avoir été mariée à Jean Hébert, commissaire des guerres.

Le jour même de son décès, C.-D. Dubois de la Palme, lieutenant du bailliage de Crécy, posa les scellés dans la chambre occu-

[1] Toutes les pièces indiquées avec cette mention proviennent du greffe du tribunal de Meaux ; elles ont été versées récemment aux archives de Seine-et-Marne, où le dépouillement et le classement définitif ne sont pas terminés.

Digitized by Google

pée par la défunte, « au premier étage extérieur du couvent, ayant vue sur le clos et à droite sur une petite cour proche la cuisine. » Mme Gabrielle de la Roche de Fontenilles, abbesse, remit au lieutenant du bailliage le testament olographe de Suzanne Coysevox, qui fut déposé à maître Juvigny, notaire.

Le 3 avril 1764, Jean-Thomas Sezille du Buha, président des trésoriers de France à Soissons, marié à Adélaïde-Victoire Lejeune du Tillard, seule héritière de la défunte, son aïeule maternelle, fit lever les scellés, en présence de Marie-Denise Lequin, veuve de Charles Coysevox de Brécourt, exécutrice testamentaire.

(Minutes de Juvigny, notaire à Crécy-en-Brie.)

Dugué (L'abbé), bénéficier et maître de musique de l'église Notre-Dame de Paris; fait exécuter une messe à la cathédrale de Meaux, pour l'anniversaire de M. Tartereau de Mareuil, chantre en dignité et chanoine, le 4 août 1773.

(Collection de l'auteur.)

Étable de la Brière (Alexandre-Louis), architecte du roi à Paris.

15 septembre 1789. Baptême à Chartrettes, près Melun. Parrain, Jean-Étienne Étable, bourgeois de Paris; marraine, Geneviève Nicolle, femme de maître Alexandre-Louis Étable (de la Brière), architecte du roi, rue Meslée.

(Reg. paroiss. de Chartrettes.)

(Voir dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, octobre 1877, p. 61-63, un certain nombre d'actes d'état civil relatifs à cette famille d'architectes.)

Fessard (Marin), charpentier du roi en son château de Fontainebleau; assiste, le 25 mai 1751, au mariage, à Villiers-en-Bière (aujourd'hui canton Sud de Melun), de Charles Duret, veuf de Marguerite Fessard, avec Louise Digard, fille du fermier de Bréau.

(Reg. paroiss. de Villiers-en-Bière.)

Foucault (Joseph-Claude), organiste de l'église Saint-Aspais de Melun.

18 décembre 1739. — Baptême de son fils, à Melun; parrain,

Digitized by Google

Claude Fleurat, contrôleur général du duc d'Orléans; marraine, Charlotte-Victoire, marquise de Loëak.

(Reg. paroiss. de Saint-Aspais de Melun.)

Gabriel (Jacques-Jules), architecte à Paris, rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul [1].

Il était marié à Jeanne Gibert, de Bouleurs, près Crécy-en-Brie.

En 1751, celle-ci hérite pour une part de Pierre Person, son oncle, et se plaint du notaire Juvigny, qui refuse communication des titres de la succession.

(Archives de Seine-et-Marne; registre des causes extraordinaires du bailliage de Crécy; mars 1751.)

En 1759, Jeanne Gibert, *veuve* de l'architecte Gabriel, présente une nouvelle requête relative à la même succession.

Gallois (Jacques), organiste et maître écrivain à Fère-en-Tardenois, en 1689, avait épousé Élisabeth Gobelin, veuve de Jean Guérault, de Lizy-sur-Ourcq.

(Collection de l'auteur.)

Gilbert (Jean), peintre du roi.

1633-1637. Françoise Gilbert, âgée de vingt-huit ans, née de feu Jean Gilbert, vivant peintre du roi, et de Anne d'Ivry, prend l'habit religieux au couvent de la Joie-lès-Nemours, ordre de Cîteaux, et donne tous ses biens à la communauté.

(Archives de Seine-et-Marne, B. 438.)

Goupillet (L'abbé Nicolas), maître de la musique de la cathédrale de Meaux, prend part à un concours ouvert en 1683 pour diriger la chapelle du roi par quartier. Protégé par Bossuet, il est admis.

On a prétendu que l'abbé Goupillet (que M. Jal appelle à tort Coupillet) faisait écrire ses compositions par Desmarets.

[1] L'origine et la généalogie des Gabriel ne sont pas encore bien complètement établies. M. Lance dans son *Dictionnaire des architectes français*, M. Henri Lot dans les *Nouvelles archives de la Société de l'histoire de l'art français*, ont apporté bien des faits nouveaux, mais le dernier mot n'est pas encore dit. Rappelons seulement ici que Jacques-Jules, fils de Jacques et père de Jacques-Ange, est né le 6 avril 1667 et est mort le 1er avril 1742.

Digitized by Google

Il eut à Meaux pour successeur Sébastien de Brossard, qui avait titre de chanoine et est mort dans cette ville le 10 août 1730.

Goupillet était sous-maître de la chapelle du roi, lorsqu'il résigna cette charge en faveur de Michel de Lalande, et Louis XIV lui donna le 13 septembre 1693 une pension de 2,000^{tt}.

(Documents particuliers et Bibl. nat., manuscrits Clairambault.)

Guyot (Isidore), architecte et maître maçon à Paris, l'un des entrepreneurs ordinaires des bâtiments du roi, est pourvu en 1620 de l'office de voyer et maître des œuvres de maçonnerie au bailliage de Meaux, en remplacement de Robert Marquelet.

Le 1er août 1620, il donne à Étienne Gareau, de Meaux, commission de voyer en cette ville, pour remplacer Richard Cotelle.

(Archives de Seine-et-Marne.)

Hardouin (Jules-Michel), architecte, conseiller du roi, contrôleur de ses bâtiments au château de Montceaux, près Meaux, en 1708; porte plainte au prévôt de Montceaux, pour une querelle survenue avec Pierre Texier, dit Huché, inspecteur des bâtiments sous ses ordres (20 juin 1708).

(Archives de Seine-et-Marne. Prévôté de Montceaux.)

Le 17 janvier 1731, Jules-Michel Hardouin assiste, ainsi que Pierre de Lépine, son beau-frère, architecte, à l'inhumation de leur mère Marie-Radegonde Hinard, décédée au Vieux-Louvre, à quatre-vingt-deux ans, veuve de Michel Hardouin (frère cadet de Jules-Hardouin Mansart).

Hibelle (Joseph-Ignace), musicien à Paris, rue de Poitou, au Marais; donne pouvoir avec Marie Camusau, sa femme, à Henri Suriot, bourgeois de Paris, de toucher des arrérages de rente (Lefebvre et Fourcault, notaires, 3 décembre 1791).

(Collection de l'auteur.)

Laurent (Jean), peintre du roi; donne quittance, à Paris, le 25 septembre 1706, de 50^{tt} pour les six derniers mois échus d'une rente constituée sur les aides et gabelles le 18 janvier 1700.

(*Idem.*)

Digitized by Google

Le Barbier (Jean-Jacques-François), peintre du roi, à Paris, rue Bergère, écrit le 11 mars 1788 au lieutenant de la maréchaussée de Meaux pour demander la mise en liberté de sa nièce, Marie-Louise-Justine Roland, venant de Rocroi à Paris, et arrêtée à Dammartin faute de papiers.

Le beau-frère de Le Barbier, Jean-Louis Roland, peintre, élève de l'Académie royale de Paris, rue Bergère, n° 9, présente également requête pour le même objet.

(Archives de Seine-et-Marne; maréchaussée de Meaux.)

Le Carpentier (Antoine-Mathieu), architecte.

« Extrait des actes de décès de la paroisse Saint-Laurent, à Paris.

« Le dix-sept juillet 1773, sieur Antoine-Mathieu Le Carpentier, membre de l'Académie royale d'architecture et architecte des domaines du roi, âgé de soixante-quatre ans, décédé d'hier rue de Bondy, de cette paroisse, a été enterré en la cave de cette église, après les vêpres chantées, avec l'assistance de soixante prêtres, en présence de maître Robert-Charles Legendre, écuyer, valet de chambre ordinaire du roi, messire Jean-Baptiste Larcher Daubancourt, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, directeur des plans et reliefs de la gallerie du Louvre, et ingénieur en chef de la Bastille, et Mathieu-Alexandre Legendre de la Bretaische, bourgeois de Paris [1], ses cousins, qui ont signé.

« Legendre, Larcher Daubancourt, Legendre de la Bretaische, Robin, vicaire. »

Le Chevalier (Ferdinand), horloger du roi au château des Tuileries, épouse à Melun, le 11 octobre 1757, Angélique Chevart.

Est parrain à Melun, le 24 avril 1765, d'un fils de Thomas Desrues, receveur des aides.

(Registres paroissiaux de Saint-Aspais de Melun. — Archives municipales, GG. 26 et 27.)

Le Jeune (Jean), maître graveur, bourgeois de Paris, domicilié à Genève en 1790.

Sa femme, Jeanne-Félicité Blouin, de laquelle il était séparé de

[1] A cause de cette qualification de bourgeois de Paris, il est probable qu'il s'agi ici de la Bretèche, auprès de Marly et Saint-Germain.

Digitized by Google

biens, meurt à Lagny, grande rue du Pont-de-Marne, le 19 janvier 1790, laissant deux enfants :

1° Jean-Marie Le Jeune, vicaire de Vitry, près Paris ;

2° Adélaïde-Félicité-Madeleine Le Jeune, mariée à Paul-François Maillard, marchand à Paris, rue d'Anjou.

(Archives de Seine-et-Marne. Justice de Lagny.)

Le Prince (Jean-Baptiste), peintre et graveur, né à Metz en 1733, élève de Boucher.

Le 6 septembre 1775, il achète de Louis de la Noé, cavalier de la surintendance des postes, une maison, avec terrasses, potager, jardin, terrains et vignes, sise à Saint-Denis-du-Port, près Lagny-sur-Marne, moyennant 11,000 livres.

(Archives de Seine-et-Marne; pièces nouvellement rentrées, provenant du bailliage de Meaux.)

Après avoir passé plusieurs années en Russie, Le Prince avait son logement à Paris, cour du Vieux-Louvre, lorsqu'il fit cette acquisition. Il installa un atelier dans sa maison de campagne qu'il vint habiter une partie de l'année; c'est là qu'il est mort le 30 septembre 1781.

Voici la copie de l'acte d'inhumation extrait des registres paroissiaux de Saint-Denis-du-Port, aujourd'hui faubourg de Lagny :

Année 1781. « Le premier octobre, Jean-Baptiste Le Prince, peintre du roi et conseiller de son Académie royale de peinture, sculpture et architecture, âgé de quarante-sept ans, veuf de Dlle Marie Guillon, son épouse, décédé la veille en sa maison, a été inhumé au cimetière commun de cette paroisse, en présence de François Le Prince, son frère, premier musicien du concert de Rouen, de Jean-Baptiste-Jude Charpentier, maître de langues, de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, son beau-frère, et autres qui ont signé.

« Signé : Le Prince, Charpentier, Lefebvre, Ramard, Ausonne et Abry, curé de Saint-Denis-du-Port. »

Le jour même du décès du peintre, les scellés furent apposés à son domicile par Aublan, bailli de Lagny; en dehors d'un mobilier assez modeste, l'acte dressé à cette occasion ne mentionne que

Digitized by Google

quelques dessins et gravures dans des cadres dorés, « représentant *les Bergers russes*, *la Diseuse de bonne aventure russienne*, *le Concert russien*, *le Marchand de lunettes*, *le Médecin clairvoyant* et *la Pêche.* »

Par son testament du 20 février 1781, déposé à maître Le Sacher, notaire à Paris, le 12 octobre suivant, Jean-Baptiste Le Prince instituait pour légataire universelle sa nièce Marie-Anne Le Prince, qui habitait avec lui tantôt au Vieux-Louvre, tantôt à Saint-Denis-du-Port. Il nommait Louis-Charles Luce, premier commis du greffe du Parlement de Paris, son exécuteur testamentaire.

Avant l'ouverture du testament, son frère, ses deux sœurs et sa belle-sœur s'étaient présentés comme présomptifs héritiers chacun pour un quart, le défunt ne laissant pas d'enfants. C'étaient :

1° Marie-François Le Prince[1], bourgeois de Paris, rue Popincourt (le même que l'acte d'inhumation qualifie premier musicien du concert de Rouen);

2° Catherine-Louise Le Prince, mariée à Jean-Baptiste-Jude Charpentier, ancien maître de langues à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, domicilié à Paris, rue Saint-Antoine ;

3° Marie-Anne Le Prince, bourgeoise de Saint-Denis, célibataire ;

4° Suzanne de Bout, veuve de Jean-Robert Le Prince, géographe, ayant deux filles :

A. Marie-Anne, majeure, la légataire universelle du peintre ;

B. Et Jeanne, mariée à M. de Longchamps, bourgeois de Londres.

Levasseur de Roche (Pierre-Auguste-Michel), prêtre, grand chapelain de la cathédrale de Meaux et maître de musique de cette église, domicilié au cloître Saint-Étienne, dans la maison anciennement appelée la Maîtrise (1757); fait procéder, le 22 août 1757, à l'inventaire des effets de Anne Charpentier, veuve Laurent de Lagrange, décédée chez lui.

(Archives de Seine-et-Marne; bailliage de Meaux.)

[1] M. Jules Hédou, de Rouen, prépare dans ce moment une étude complète sur Le Prince ; ces documents pourront lui être utiles.

Le livre de M. Hédou vient de paraître dans la seconde série de la Société de l'histoire de l'art français : *Jean le Prince et son œuvre*, suivi de nombreux documents inédits ; Paris, 1879, in-8° de 336 pages. (Note de la commission de rédaction.)

Digitized by Google

Liénard (Charles), facteur d'orgues à Meaux; est nommé tuteur des enfants Didelet, en 1770.

(Archives de Seine-et-Marne; bailliage de Meaux.)

Livet (Nicolas de), ordinaire de la musique du roi, mort à Meaux en 1621, à quatre-vingt-deux ans; s'était marié à Catherine du Hamel, veuve du peintre Mathieu de Beaubrun; il succéda à celui-ci en qualité de concierge et garde-meubles du château royal de Montceaux en Brie.

Le château de Montceaux, construit vers 1547 pour Catherine de Médicis, érigé en marquisat par Henri IV en faveur de Gabrielle d'Estrées, fit retour à la couronne à la mort de la favorite. Ce fut une maison royale jusqu'à la Révolution.

Le titre de concierge du roi dans cette résidence était pour ainsi dire héréditaire; il resta dans la même famille pendant plus d'un siècle. Une famille d'artistes était dotée de cette charge, valant 200 ff de gages : les Beaubrun, peintres originaires d'Amboise.

Mathieu, sieur de Beaubrun, peintre et valet de chambre du roi, paraît avoir obtenu le premier la conciergerie de Montceaux; il est mort dans ce château à soixante-douze ans, en 1597, laissant treize garçons et plusieurs filles. Mathieu de Beaubrun avait épousé en secondes noces Catherine du Hamel, plus jeune que lui, laquelle s'unit plus tard à Nicolas de Livet, musicien de la chapelle et de la chambre des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. De Livet remplaça Beaubrun en qualité de concierge de Montceaux, et à sa mort, en 1621, Catherine du Hamel obtint la survivance de sa charge. Cette dernière s'éteignit à son tour à Meaux; son épitaphe et celle de son époux se voient encore sur un marbre noir relevé le long d'un pilier, dans l'église de Trilport.

Un fils de Mathieu de Beaubrun, prénommé comme lui, également peintre et valet de chambre du roi, obtint alors la conciergerie de Montceaux. C'était le frère de Louis, peintre de portraits, qui épousa Marie Rouillard, et que nous avons cité ailleurs[1]. Nicolas de Livet avait été parrain de leur premier enfant, à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris le 9 novembre 1610, et Catherine du Hamel marraine d'un autre enfant le 10 juillet 1612.

Mathieu de Beaubrun fils mourut avant 1635. Élisabeth de

[1] 6e série, t. II, p. 207.

Digitized by Google

Beaubrun, sa fille, obtint alors de Marie de Médicis la charge de concierge de Montceaux.

Le 17 janvier 1677, Charles-Henri de Beaubrun reçut le brevet de «concierge et garde-meubles» de ce château, en considération des services rendus par sa tante Élisabeth, décédée le 22 décembre 1676, à Paris, rue des Deux-Écus, chez un de ses frères, Charles, peintre du roi.

Le nouveau titulaire prenait lui-même le titre de peintre ordinaire du roi.

(Documents particuliers, et registres paroissiaux de Meaux.)

Malo, famille de graveurs à Paris, au XVIIIe siècle.

La veuve de Nicolas-Antoine Malo, maître graveur, Marie-Anne Petit, remariée ensuite à Benoît Chauron, aussi graveur, rue de Harlay, avait eu de son premier mariage :

Marie-Anne Malo, mariée à Charles David, maître menuisier et tapissier à Meaux, mort en 1765. Elle était encore mineure à cette date; un conseil de famille fut assemblé, auquel prirent part, le 27 mars 1765 :

Benoît Chauron, graveur;

Pierre-René Clerget, ingénieur en instruments de mathématiques, à Paris, quai de l'Horloge-du-Palais, marié à Marie-Reine Malo;

Edme-Pierre Lordonné, maître graveur à Paris, rue Saint-Barthélemy;

Jean-Jacques Lordonné, maître graveur, pont au Change.

(Archives de Seine-et-Marne; greffe du bailliage de Meaux.)

Martinet (François-Nicolas), ingénieur, graveur et dessinateur d'histoire naturelle au Cabinet du Roi, obtient avec la veuve de René Adolphe, secrétaire du duc d'Orléans, François Fabre, Bonnel de Valquier et J.-A. Lefebvre, des arrêts du Conseil d'État (16 juin 1778, 14 juin 1779, 21 juin 1780) et des lettres patentes du 19 avril 1780, pour la canalisation de la Voulzie à Provins, et la propriété de ce canal.

(Archives de Seine-et-Marne, B. 718, 723, 770.)

Massé (Jacques), maître graveur à Paris, rue de Béthisy, se

Digitized by Google

porta héritier pour un huitième de Antoine-Joseph Massé, son père, décédé ancien épicier à Lagny, le 22 février 1790.

(Collection de l'auteur.)

Mathieu (Michel), ordinaire de la musique du roi à Versailles, rue Saint-Médéric; possède une maison à Fontainebleau, Grande-Rue, quartier des Suisses, qui lui est donnée le 16 juillet 1741 par Anne Pétal, veuve en secondes noces de François Parot, paveur.

(Archives de Seine-et-Marne, B. 557.)

Moreau (Pierre), chapelain ordinaire de la chapelle-musique du roi, prieur de Notre-Dame-de-Rouget, seigneur de Rouget, Vaulx-le-Recellé, etc.; obtient des lettres du roi, le 27 mai 1634, pour faire dresser le terrier de ces fiefs.

[Le prieuré de Rouget était situé à Chamigny, près la Ferté-sous-Jouarre.]

(Archives de Seine-et-Marne; fonds du bailliage de Meaux.)

Parrocel (Louis), peintre, deuxième fils de Barthélemy Parrocel. On sait que cet artiste a habité successivement Paris, la Provence et le Languedoc, et qu'il eut deux fils, Pierre et Ignace, lesquels ont également suivi la carrière artistique; mais on ne connaît guère ses œuvres. Voici une trace de son séjour à Avignon :

« + Je confesse auoir ressu du reverend père Lagasse la somme de quarente escus et ce pour vn tableau que jey fait de St Ignasse, don conten quitte. A Avignon ce sisiesme novembre 1685.

« L. Parrocel. »

(Collection de l'auteur.)

Paulle (Pierre), dit l'Italien, architecte du roi, valet de chambre de Sa Majesté, contrôleur des bâtiments et concierge des châteaux de Moulins, Bourbon-l'Archambault et Fontainebleau; a passé des actes devant les notaires de Fontainebleau en 1635 et 1636.

Est décédé à Paris le 28 décembre 1637.

Pépineaux (Jean-François), organiste, musicien de l'église cathédrale de Meaux; signe, le 7 février 1781, un acte de notoriété devant Dumont et Maciet, notaires à Meaux.

(Anciennes minutes de Dumont, notaire à Meaux.)

Digitized by Google

Pioche (Jean-Baptiste-Pierre), peintre de l'Académie; comparaît comme témoin à l'acte d'inhumation de François Sémélé, receveur du grenier à sel de Metz, le 6 septembre 1777. — Autre témoin : Jacques-Joseph Waquet-Fontaine, entrepreneur des travaux du roi (paroisse Saint-Marcel de Metz).

(Collection de l'auteur.)

Restout (Jean-Bernard), de l'Académie de peinture, né en 1732, mort en 1796.

Le 13 avril 1779, Jean-Bernard Restout, peintre à Paris, aux galeries du Louvre, achète la ferme et métairie du Bois-Elluis, paroisse de Dagny (aujourd'hui arrondissement de Coulommiers), provenant de Jean-Gabriel Fontaine, émailleur à Paris, et d'André-Étienne Fontaine, bourgeois de Genève, moyennant 30,000 livres.

(Archives de Seine-et-Marne; bailliage de Meaux.)

Roddon (Jean), organiste de la paroisse Saint-Aspais de Melun; 8 mai 1695.

(Reg. paroiss. de Melun, GG. 13.)

En 1703, il est organiste de la paroisse Notre-Dame de la même ville.

(*Ibidem*, GG. 41.)

Roland, peintre. (Voir Le Barbier.)

Romain (Frère François), architecte du roi; commis par arrêt du Conseil d'État pour la visite des ponts et chaussées et bâtiments dépendant des domaines du roi en la généralité de Paris; se rend à Meaux le 30 mai 1783 pour déterminer l'emplacement d'un abreuvoir public à établir sur la Marne.

(Archives de Seine-et-Marne; bailliage de Meaux.)

Rossignol (Marie-Gabriel), architecte à Paris, rue Jean-Pain-Molet, paroisse Saint-Merry; est appelé en 1743 au conseil de famille des enfants mineurs de François Rossignol, huissier royal à Meaux.

(*Ibidem.*)

Rousseau (Antoine), chantre, chapelain ordinaire de la chapelle-musique du roi;

Digitized by Google

En 1695 il était chanoine de Notre-Dame de Melun et venait d'acquérir la terre du Cuissot, paroisse de Quiers-en-Brie. Taxé à raison de ce fief à la contribution de l'arrière-ban dans le bailliage de Melun, Rousseau excipa de sa qualité de commensal de la maison du roi et obtint l'exemption de la taxe.

(Archives de Seine-et-Marne; bailliage de Melun.)

Rousseau (François), fondeur de cloches à Branles en Gâtinais; en 1701, s'engage à refondre la grosse cloche de Beaumont.

La cloche de Mézilles (Yonne) porte l'inscription suivante :

« 1706, le 15 juillet, cette cloche a esté fondue par François Rousseau, père et fils, maistres fondeurs, demt à Branle en Gâtinois, en partie des deniers de la fabrique. »

Rouvoy (Le sieur de), fondeur à Paris, 1750.

« Payé pour avoir refondu les paillées de deux grosses cloches et avoir mis le métal nécessaire, 86 ℔ 10 sols. » (Comptes de l'église Saint-André de Chelles.)

(Archives départementales de Seine-et-Marne, G. 268.)

Ruggieri, artificier.

Le 6 février 1747, une fête fut donnée à Nangis, à l'occasion du passage de la Dauphine. Les comptes de cette ville constatent qu'on a payé :

« A Me Berthelin de Neuville, illuminateur des plaisirs du roi, 4,000 ℔, et au sr Ruggieri, artificier italien, pour un feu d'artifice, 1,500 ℔. »

(Archives municipales de Nangis, AA. 1.)

Soru (Vincent), organiste de l'église Saint-Aspais de Melun; mars 1620.

(Reg. paroiss. de Melun.)

Tremblain, peintre, aux Gobelins.

En 1750, Jean Villain, créancier de Tremblain, met opposition entre les mains du sieur de Neuville, caissier de l'Opéra, pour le payement des sommes qui lui sont dues.

Digitized by Google

Le 21 février 1753, Pierre Dutilleul, peintre en fleurs, à Paris, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain, met également opposition entre les mains du sieur de Neuville, pour garantie de 436 ⁗ qui lui sont dues par Tremblain, « peintre en chef de l'Opéra, pour ouvrages de peinture qu'il a faits pour cet établissement. »

(Collection de l'auteur.)

Valade (Jean), peintre ordinaire du roi, à Paris, cloître et paroisse Saint-Honoré; reconnaît, le 9 janvier 1782, avoir reçu de M. Loyseau de Bérenger, trésorier du duc d'Orléans, 150 livres pour six mois de rente viagère constituée à son profit par S. A. S. devant Doyen, notaire à Paris, le 31 juillet 1752.

(Collection de l'auteur.)

Vassé (Louis), sculpteur ordinaire du roi, des Académies royales de peinture et sculpture et des inscriptions et belles-lettres; assiste, le 5 décembre 1767, à l'inhumation de Madeleine-Marguerite Camus, décédée à trente-trois ans, à Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, épouse de Jean-Pierre Pagin, trésorier général du comte de Clermont.

Cette dame était la fille du mathématicien Camus, de l'Académie des sciences, né à Crécy-en-Brie.

(Collection de l'auteur.)

Vigné (Pierre), dit Devigny, architecte des bâtiments du roi.

En 1609, Vigné et Marie-Anne Ledoux, sa femme, constituent 165 ⁗ de rente au profit des religieux de la Charité de Saint-Georges de Metz et 150 ⁗ de rente pour la Charité d'Avon, sur une maison à Luynes, élection de Tours.

(Archives de la Charité de Fontainebleau, III, B. 1.)

Villemure (De), peintre.

Restaure en 1788 les tableaux du couvent de Fontaine-les-Nones, et reçoit pour salaire 565 ⁗, « dont 96 ⁗ pour le tableau de Sainct Benoist. »

(Arch. de Seine-et-Marne; reg. de dépenses du couvent de Fontaine-les-Nones.)

Digitized by Google

Violons de la chambre du Roi (Les vingt-quatre), en 1670-1672 :

Jacques Favier,	Adrien de Lacroix,	Louis Bruslart,
Henri Ballard,	Vincent Bonnart,	Jacques Bruslart,
Artus Le Borgne,	Guillaume Chavilleron,	Edme Martinet,
Michel Masnel,	Hiérosme Joubert,	Antoine Dinogeret,
Pierre Dupin,	Jean Bernard,	Nicolas Roux,
Pierre Camille,	Michel Léger,	..... Varin,
Claude Le Perme,	Louis Beauchamp,	Claude Charlot
Simon Duchesne,	Pierre Guérin,	Et Jean Hautisseur.

Ces noms figurent dans un arrêt du Conseil d'État du 6 septembre 1672, rendu entre François Euldes, ci-devant fermier général des domaines de France, chargé de la poursuite et recouvrement des effets de la succession de Me Louis Hesselin, maître de la Chambre aux deniers du roi, d'une part; et Me Nicolas Melicque, trésorier des menus plaisirs; les syndics des créanciers opposants au sceau dudit office, appartenant auparavant à Michel d'Aligre, etc. d'autre part; et encore entre ledit Melicque, les vingt-quatre violons et instrumentistes ordinaires de la Chambre de Sa Majesté et autres.

Cet arrêt a été imprimé alors, mais évidemment à petit nombre, comme toute pièce de procès; c'est un petit in-4° de 47 pages, dont les exemplaires doivent être très rares, et que, pour cette raison, je crois devoir signaler.

Beaucoup d'autres artistes, créanciers du trésorier des menus plaisirs ou qui lui ont fourni des quittances apportées en compte, s'y trouvent cités.

Ainsi, pour ne parler que des principaux :

Louis de Mollière, joueur de luth ordinaire de la musique de la chambre (1648-1652);

Blaise Berthod, ordinaire de la musique-chapelle, qui touche 675 ⁗ pour gages et nourriture pendant neuf mois de l'année 1660;

Jean Bosset, maître de la musique du roi, qui a reçu 990 ⁗ pour sa nourriture et son entretien et ceux des trois pages de la musique, durant les six derniers mois de 1667;

Michel Lambert, compositeur ordinaire, qui donne quittance de 1,200 ⁗ pour sa pension de 1667, et de 991 ⁗ pour nourriture et

Digitized by Google

entretien durant six mois, tant pour lui que pour les trois pages de la musique de la chambre;

Jean-Baptiste Lulli, surintendant de la musique de la Chambre, lequel reçoit 630 ℔ pour « ses nourritures et entretenements pendant les six derniers mois de l'année 1667 »;

Jacques Champion, sieur de la Chambonnière, 450 ℔ pour même cause, etc.

On voit aussi dans cette pièce que, le 18 janvier 1669, une sentence du grand prévôt de l'hôtel avait été obtenue par Jean-Baptiste Pocquelin, sieur de Molière, et Robert Ballart, imprimeur de la musique du roi, contre Nicolas Mélicque, qui était condamné, par corps, à payer : à Ballart 1,600 ℔ pour l'impression du livre du Ballet des Muses, et à Molière 900 ℔ pour ses habits et ceux de sa troupe dans ce ballet, en 1667.

Th. Lhuillier,

Correspondant du Ministère, à Melun.

Note sur deux statues funéraires du château de Glénais.

Communication de M. H. Imbert, correspondant à Thouars.

(Séance du 16 juin 1879.)

J'ai l'honneur de signaler à la section d'archéologie deux statues funéraires, de marbre blanc, d'un travail fort remarquable, abandonnées, depuis près d'un siècle, dans les ruines du château de Glénais, canton de Saint-Varent, département des Deux-Sèvres. Elles représentent, suivant une tradition populaire, *M. et Mme du Pont*, c'est-à-dire René de Vignerot, chevalier, seigneur du Pont-de-Courlay[1] et de Glénais, mort en 1625, et Françoise du Plessis, sa femme, sœur du cardinal de Richelieu, veuve en premières noces de Jean-Baptiste de Beauvau, seigneur de Pimpéan et des Roches, décédée en 1615.

René de Vignerot est étendu sur le côté droit, dans l'attitude du repos, le coude placé au-dessus de deux coussins superposés; il est revêtu d'une armure et porte l'écharpe par-dessus l'épaule gauche.

[1] Près de Bressuire, Deux-Sèvres.

Digitized by Google

Pour indiquer que le seigneur n'est pas mort sur le champ de bataille, le ceinturon est dépourvu de l'épée et le casque est placé derrière les jambes, à la hauteur de l'articulation du genou. Autour du cou, se voit un ruban supportant, peut-être, les insignes d'un ordre

de chevalerie[1]. A l'exception du nez et des yeux, qui ont été mutilés, la tête est assez bien conservée : des cheveux frisés, une moustache et une royale caractérisent la figure. Les pieds et les mains ont été brisés.

[1] René de Vignerot ne figure pas dans la liste des membres de l'ordre du Saint-Esprit, mais on n'a pas de listes de ceux de l'ordre de Saint-Michel.

Digitized by Google

La statue de la femme est placée sur le côté gauche, dans la même

attitude que la précédente; elle devait certainement lui faire pendant. Une longue robe à taille embusquée et à manches bouffantes accom-

Digitized by Google

pagnées de crevés, un large col rabattu sur les épaules, un collier serré autour du cou, et un bijou en forme de fleuron à la gorge, tels sont les traits saillants de cette effigie, à laquelle il manque malheureusement la tête, les mains et les pieds. Le bras droit est étendu le long du corps; le bras gauche est appuyé sur deux coussins ornés de glands.

La patine du temps, les mousses et les lichens ont donné à ces monuments une teinte sombre qui ne convient pas mal à leur destination; mais, s'il n'est pas trop regrettable que l'éclat et la pureté de la matière première aient disparu, il est à craindre que, dans un temps assez rapproché, les détails ne finissent par s'altérer de façon à compromettre l'œuvre magistrale du sculpteur. A défaut de documents historiques, à qui doit-on attribuer ces belles statues, inspirées par un profond sentiment de l'art et dénotant une connaissance parfaite de l'anatomie? Quoi qu'en dise Tallemant des Réaux [1], le seigneur du Pont-de-Courlay n'était pas un homme *dubiæ nobilitatis*. S'il *se poussoit à la cour et étoit toujours avec les grands seigneurs*, s'il *jouoit avec M. de Créqui et M. de Bassompierre*, c'est qu'il était en position de le faire par sa fortune et sa naissance. La généalogie des Vignerot, dans le P. Anselme [2], et l'oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon, prononcée par Fléchier, prouvent qu'il était de bonne maison. Son mariage avec Françoise du Plessis eût suffi, du reste, pour en faire un personnage considérable. La grande affection du cardinal pour sa sœur et pour la famille Vignerot, à laquelle il a légué son nom et sa fortune, permettent de supposer que ce grand homme d'État doit avoir pris un soin particulier des monuments funéraires de Glénais. Connaissant son goût éclairé pour les beaux-arts, on peut affirmer qu'il a confié ce travail à une des célébrités du temps, à Jacques Sarrazin, par exemple, dont il faisait le plus grand cas, et qu'il avait sans doute attiré sur les confins du Poitou, pour la décoration du splendide château de Richelieu [3]. Le Comité parviendra certainement à élucider cette intéressante question.

D'après quelques personnes, ces tombeaux seraient venus du château de la Meilleraye [4], qui appartenait au cousin germain du

[1] T. Ier, p. 371, édition Téchener, 1865.
[2] T. IV, p. 374.
[3] Indre-et-Loire.
[4] Près de Parthenay, Deux-Sèvres.

Digitized by Google

cardinal[1]. Mais cette origine ne saurait être d'accord avec la tradition. Pourquoi *M. et Mme du Pont* auraient-ils été inhumés ailleurs que chez eux? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont été enlevés de l'église paroissiale de Glénais (où ils se trouvaient autrefois), parce qu'ils encombraient le chœur, et qu'ils ont été transportés dans la chapelle seigneuriale du château. Jetés à la porte de ce dernier asile, au moment des guerres de la Vendée, ils sont restés jusqu'à présent au milieu des ronces et des épines, la table entièrement enfouie dans le sol. Il est probable que les mutilations qu'ils ont subies datent aussi de l'époque révolutionnaire. On dit que la tête de l'effigie de la femme a été jetée dans un puits placé à quelques pas de la chapelle. Quatre statuettes d'enfants nus, dont il reste encore quelques fragments, ont disparu de la même façon. Elles faisaient partie d'un tombeau renfermant, disait-on, les cendres de quatre petits enfants naissants, qui pourraient bien n'avoir été que des enfants allégoriques placés aux quatre coins du soubassement du tombeau, mais qui, d'après une tradition légendaire, auraient coûté la vie à Françoise du Plessis, leur mère. Le P. Anselme, qui ne mentionne pas ce fait, constate seulement que, du mariage de René de Vignerot avec la sœur de Richelieu, naquirent un fils et une fille : François, marquis du Pont-de-Courlay, gouverneur du Havre-de-Grâce, général des galères, mort le 26 janvier 1646, à l'âge de trente-sept ans; et Marie-Madeleine, dame d'atours de la reine, femme d'Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet, créée duchesse d'Aiguillon en 1638, morte le 17 avril 1675.

M. le prince de la Tour d'Auvergne, propriétaire actuel de la terre de Glénais, a l'intention, paraît-il, de faire faire des recherches pour retrouver les débris des statues. Si ce projet était mis à exécution, il aurait peut-être pour résultat de faire découvrir des inscriptions indiquant les noms des personnages et de l'artiste lui-même.

Aussi modeste que la petite église romane du bourg de Glénais, le château des Vignerot n'était guère digne de servir de cadre à de pareils monuments. Construit au XIVe siècle, dans la riante vallée du Thoiré, il fut le berceau d'une famille de Beaumont qui avait d'étroits liens de parenté avec la branche des Beaumont, seigneurs de Bressuire, dont le plus illustre, Jacques, devint l'*alter ego* de Louis XI en Poitou. Il relevait de cette ville à foi et hommage lige. Vers le

[1] Charles de La Porte, duc de la Meilleraye.

Digitized by Google

milieu du XVIe siècle, il passa aux Saint-Gelais-Lusignan, qui le gardèrent jusqu'au commencement du XVIIe siècle, époque à laquelle il tomba entre les mains de René de Vignerot. Un avis, inséré dans les *Affiches du Poitou*[1], annonçait, pour le 4 novembre 1789, la vente, à Paris, des terres et châtellenies de Glénais et du Pont-de-Courlay, sur la mise à prix de 190,000 livres.

Je joins à mon envoi trois photographies représentant les tombeaux et le château. Faites par un amateur, elles n'offrent pas toute la netteté désirable, mais elles suffisent pour donner une idée des monuments que je viens de décrire[2].

H. Imbert,
Correspondant du Ministère, à Thouars
(Deux-Sèvres).

Inventaire du mobilier de l'église de Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons-sur-Marne, dressé en 1526.

Communication de M. Édouard de Barthélemy, membre du Comité.

(Séance du 16 juin 1879.)

Quoique l'inventaire de l'église Notre-Dame-en-Vaux, que nous communique notre collègue M. Ed. de Barthélemy, ne date que du XVIe siècle et soit rédigé en français, il présente quelques particularités qu'il est utile de noter.

Contre l'usage, ses rédacteurs ont commencé par l'énumération des vêtements ecclésiastiques.

Dès le premier article, nous trouvons qu'un ornement complet comprend la chasuble, la tunique et la dalmatique, deux étoles, trois phanons, trois volerets et trois aubes parées.

Les *phanons* nous semblent devoir être les manipules d'après les textes que cite Du Cange au mot *Fano*.

Les *volerets* nous embarrassent, bien que nous pensions qu'il s'agit de parements des amicts. Le mot *volet* dans Du Cange est employé dans le sens de « coiffure »; or les prêtres portaient l'amict sur la tête lorsqu'ils s'avançaient vers l'autel, ainsi que cela se fait encore dans certains ordres religieux.

Nous devons ajouter que l'article 13, et c'est le seul, note « trois

[1] Numéro du 8 octobre 1789.

[2] On n'a pas cru devoir reproduire la photographie représentant le château de Glénais, mais seulement les statues funéraires de R. de Vignerot et de Fr. du Plessis. (Note de la commission de rédaction.)

Digitized by Google

amys parés de mesme, après l'énumération de pièces semblables à celles indiquées dans l'article 1er: preuve que les mots « volerets » et « amicts » sont synonymes.

L'article 8 vise deux « chappes champeniegnes... fourny de deux volerets seulement », ce qui pourrait donner lieu à une objection; nous croyons cependant que le rapprochement des chappes et des volerets est plutôt fortuit que voulu.

Quant au qualificatif « champeniegnes », nous n'en apercevons pas la signification.

L'article 34 nous donne « deux courtines et deux paleteaux de taffetas blanc ». L'article 35 « ung paleteau », l'article 48 « quatre courtines et deux paleteaux de taffetas » et l'article 63 « deux paleteaux de soye vert faicts de bestes ». Ces paleteaux doivent être des pailes ou poêles, ainsi qu'on dit aujourd'hui.

Un de ces paleteaux se combinait (art. 35 et 36) avec un tapis porté sur huit verges qui formait un ciel ou dais sur le prêtre qui tenait le saint nombril le premier jour de l'an. Un petit tapis vert aussi noté était sans doute sous ses pieds.

Nous voyons, article 37, que des coussinets servaient encore en guise de pupitre sur l'autel.

L'article 38 note « un paliot de soye inde à mectre derrière les calices sur le grand autel avec un petit drap de linge de la longueur dudict paliot. »

Il y avait quatre draps des morts (art. 43). L'un, pour les bourgeois, portait une image de Notre-Dame; l'autre, pour les chapelains, était décoré d'oiseaux. On ne dit pas comment était le troisième destiné aux seigneurs, ni quelles étaient la destination et la nature du quatrième.

Parmi les linges, nous voyons (art. 58) « une toile de lin a mettre a Pàsques devant l'estal (les stalles?) à prismes pour (la communion) ministrer les gens. »

Les livres de chœur sont désignés par les mots qui les commencent et qui les terminent. L'un, un missel ordinaire, était enchaîné (art. 83) « devant l'aigle au bancq emmi le mur ». Nous copions M. Ed. de Barthélemy qui avait lu *chœur* d'abord, et qui a écrit *mur* après une seconde lecture. Nous croyons cependant que la correction est une erreur, d'après le sens général de la phrase, et d'après l'article suivant où l'on trouve « trois vieulx livres à tenir *meur* » qu'il faut lire *chœur*, ce me semble.

Digitized by Google

Les orceaux portent dans cet inventaire le nom de «seellets»; article 105 : «six seelets à eaue benoite.»

Les burettes sont des chopines (art. 107) et le prêtre se lave encore les mains avec «deux bassins de Lymoges» (même article). Mais il y a dans le sacraire «ung bricquart à laver mains» (art. 112).

Les vases sacrés et les reliquaires donnent lieu à peu de remarques. Une colombe de bois recouvert d'argent servait de reliquaire (art. 117). Une ancienne pixyde, probablement, «un vaisseau d'yvoire rond garni d'argent» (art. 119) servait aussi de reliquaire. L'ostensoir de la Fête-Dieu était (art. 121) un ange d'argent tenant une croix d'argent avec un cristal.

Il y aurait sans doute d'autres remarques intéressantes à faire sur cet inventaire dont nous proposons la publication après avoir remercié notre collègue de sa communication.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-EN-VAUX, DE CHÂLONS-SUR-MARNE, DRESSÉ EN 1526.

Les inventaires du mobilier des églises au commencement du XVIe siècle sont assez rares pour que je ne croie pas sans intérêt de soumettre au Comité celui de l'une des principales églises de la Champagne. Cet inventaire, antérieur aux guerres de religion, est complet. On remarque cependant l'influence désastreuse de la guerre de Cent ans qui se fit sentir cruellement dans la province et surtout à Châlons, puisque c'est à cette époque que l'on fait remonter sa décadence.

Ce document est conservé aux archives municipales de Châlons-sur-Marne. Il est intitulé :

Ce sont les biens inventoriés appartenant à l'église et fabrique de Notre-Dame en Vaulx de Chaalons, baillés par inventoyre de vénérable et discrette personne messire Hierosme Nouvette, prestre, grand marguiler de ladicte esglise, en présence des notaires royaulx du bailliage de Vermandois, demourant à Chaalons, par vénérable et discrette personne messire Jehan Boismutrécy, prestre curé de ladicte esglise, nobles hommes Louis Le Folmarié[1]

[1] Noble famille châlonnaise, datant du XIVe siècle, éteinte.

Digitized by Google

et Antoine Boucherat[1], présens marguilers et pourveyeurs de ladicte esglise, le 1er jour d'octobre 1526, en la manyère qui s'ensuit :

1. En premier, ung aournement de soye vermeille à oisiaulx et chaines d'or que donnèrent les exécuteurs de Mre Jehan de Condé, fourny de chasuble, tunique et dalmaticque, deux estolles, troys phanons, troys volerets (*voletum*), troys aulbes parées : de ce mesme deux chappes de ce mesme drap à orfroys de toinnels.

2. Item, ung aournement de drap d'or que donnèrent les laynneurs, fourny de chasuble, tunicque, dalmaticque, deux estolles, troys phanons, deux volerets. Troys aulbes parées d'ung mesme drap à huit abatans d'argent.

3. Item, ung aournement de drap satin vermeille que donna feu Mre Nicole de Plancy[2], fourny de chasuble, tunicque et dalmaticque, avec troys aulbes parées de ce mesme drap.

4. Item, deux chappes de satin vermeil que donna ledict Me Nicole de Plancy, qui sont bien vieilles, armoyées de ses armes.

5. Item, un aournement de satin blanc que donna ledict, fourny de chasuble, tunicque et dalmaticque avec troys chappes de ce mesme drap armoyées de ses armes.

6. Item, un aournement de soye inde, armoyé de diverses couleurs, avec tunicque et dalmaticque avec une chasuble blanche.

7. Item, ung aournement de drap damas vermeil fourny de tunicque et dalmaticque tant seullement avec une chasuble de ce mesme drap fort vieille.

8. Item, deux chappes champeniegnes de soye verd argentées de drap d'argent, fourny de deux volerets tant seullement.

9. Item, deux chappes de soye verd ouvrées de plusieurs choses (*sic*) d'or.

10. Item, ung aournement de damas tunnel doublé de reis, fourny de chasuble, tunicque et dalmaticque tant seullement que donna ledict de Plancy, armoyées de ses armes.

11. Item, ung aournement de soye inde, fourny de chasuble, tunicque et dalmaticque, tant seullement, doublées de toile jaulne et deux chappes de ce mesme, non doublées.

12. Item, une chasuble de tafetas violet semée de rosettes d'or, baillée par les exécuteurs de messire Jehan .....ment, chanoine du chapitre de Chaalons et chapelain du Puis[3] en ceste esglise, fourny de phanon et estolle.

[1] Famille châlonnaise dont une branche produisit un chancelier de France.

[2] On trouve un Jacques de Plancy, gouverneur municipal de Châlons en 1451.

[3] La chapelle Notre-Dame du Puits ou du Marais, dans un des transepts de l'église.

Digitized by Google

13. Item, une chasuble, tunicque et dalmaticque de soye ouvrée de feunes verdes et rosettes d'argent, fournye de deux estolles, troys phanons, troys aulbes parées de ce mesme drap, avec troys amys parés de ce mesme.

14. Item, une chappe de camelot noir doublée de toile rouge a orfrois sur champ d'or et à ymages, et sy a une teste de mor de fil d'or que feue Colet de Marisy [1] donna.

15. Item, une chasuble blanche semée de plusieurs choses d'or à orfrois d'anges et fleurdelys dessoubs, fournye d'ungne aulbe, estole et phanon, d'ung mesme drap, et ung coffre d'iceluy à mectre corporaulx, et ung drap de autel tout d'ung mesme drap, et les donna ung nommé Cathon, bourgeois de Paris.

16. Item, deux chappes blanches de drap damas à orfroys sur champ d'or quy sont d'apostres, que donnèrent les couvreurs, où sont figurés leurs outils.

17. Item, deux aultres chappes blanches que ont données lesdictz couvreurs, marquées de leurs enseignes.

18. Item, deux aultres chappes neufves de damas blanc que ont donnés lesdictz, à orfrois de velours vermeil, et faictes de saincts et de sainctes d'or, de chiffres, et où sont pareillement leurs dictes armes.

19. Item, une chasuble, tunicque et dalmaticque de damas blanc avec deux estoles, deux vollerets et troys aulbes parées de ce mesme drap.

20. Item, une chasuble de drap d'or à orfroys d'apostres, fournye d'estolles et phanon.

Nouveaulx aournements.

21. Quatre chappes de drap d'or, une chasuble, tunicque et dalmaticque, deux estolles, troys phanons, deux vollerets, troys aulbes parées de ce mesme drap et une boëte à mectre corporaulx du dict drap d'or.

22. Item, deux coussinets de ce mesme drap d'or.

23. Item, une chasuble neufve de camelot de burin verd, et est la croix de ladicte chasuble courte.

24. Item, deux chappes neufves de satin cramoisy, les orfroys et ymages de velours pers qu'a donné feu Dommengin Le Goix [2].

25. Item, une chasuble, tunicque et dalmaticque avec deux chappes de damas pers, fournye d'estolles, phanons et vollerets, que donna feue demoiselle Claude de Bazoches, veufve de Jehan de Folmarié, grenetié à Chaalon [3].

[1] On trouve Jean de Marisy, gouverneur municipal de Châlons en 1487.

[2] Famille châlonnaise anoblie en 1385. Dommengin était lieutenant de ville et du capitaine royal en 1493.

[3] Claude de Bazoches, dame de Poissy, héritière du vidame de Châlons, épousa Jean Le Folmarié, seigneur d'Avize, gouverneur municipal en 1494.

Digitized by Google

26. Item, deux chappes de drap d'or que donna feu Guillaume Godet, receveur pour le roy à Chaalons [1].

27. Item, une chasuble, tunicque et dalmaticque d'estamminoire à orfrois de sarges rouges et ymaiges que donna feu maistre Claude Tongnel, seigneur d'Epense, armoyée de ses armes [2].

28. Item, une chappe de velours noir à orfrois de velours vermeil et une chasuble, tunicque et dalmaticque de velours noir à orfrois comme ladicte chappe, armoyée des armes de feu messire Leclerc, en son vivant chantre et chanoine de Chaalons, données par les exécuteurs dudict deffunt à ladicte esglise.

29. Item, une chasuble pers brochée d'or à orfrois d'apostres, armoyée des armes de messire Pierre de Thuisy [3] et de feue Jehannette Molé, sa femme, garnye d'estolle et phanons que a donné ladicte Jehanne Moët.

30. Item, un drap de velours noir à mectre au grand autel, auquel y a ung crucifix, une Nostre Dame, ung saint Jehan Baptiste, sainct Claude et saincte Gertrude, ouvré de fin or de chippres, que a donné ladicte demoiselle Claude de Bazoches.

31. Item, ung parement d'autel ouvré de serge d'or et est ledict parement de damas blanc.

32. Item, une petite ceinture de soye a seindre prebtre.

33. Item, quatre cousinets de soye blanche ouvrés de fil d'or.

34. Item, deux courtines et deux paleteaux quy sont bien vieulx, qui sont de taffetas blanc, que ont donné lesdicts couvreurs.

35. Item, ung paleteau, ung tappy servant d'ung ciel qui se met sur le prebtre qui tient le saint nombril [4] le jour de l'an, avec ung petit tapis vert qui sert au grand autel.

36. Item, huit verges qui servent à soutenir ledict ciel.

[1] Famille noble du Berry établie à Châlons au xve siècle : elle forma de nombreuses branches et acquit une grande situation par ses alliances, ses charges et ses seigneuries. Guillaume Godet, seigneur de Saint-Hilaire et Moivre, receveur des aides à Châlons en 1485, marié à Huguette Le Folmarié, fille de Jean susmentionné. Sa branche s'éteignit en Marie, demoiselle de Renneville, fille d'honneur de la reine, morte en 1636.

[2] Père du célèbre docteur Claude Toignel d'Épense : il avait épousé Marie de Bazoches, sœur de Mme Le Folmarié précitée.

[3] Maison de noblesse chevaleresque de Reims, éteinte, en 1519, dans la famille Goujon devenue de Thuisy par substitution. Pierre était lieutenant général au bailliage de Vitry en 1509, et sénéchal héréditaire de Reims : de gueules au sautoir engrelé d'or, cantonné de quatre fleurs de lis d'argent.

[4] Relique très vénérée à Châlons et déposée à Notre-Dame depuis une grande ancienneté. Mgr de Noailles la supprima le 19 avril 1707, mesure qui causa une vive émotion dans la ville.

Digitized by Google

37. Item, quatre cousinets à mectre sur l'autel : c'est à sçavoir ung où il y a un crucifix d'or, deux à rosettes, l'aultre à fleurs de lys.

38. Item, ung paliot de soye inde à mectre derrière les calices sur le grant autel avec un petit drap de linge à la longueur dudict paliot.

39. Item, une banyère de Nostre-Dame où sont figurés les troys roys; de l'aultre costé la représentation du Saint Sacrement, que ont baillée les tonneliers.

40. Item, ung drap de sendal où est l'ymaige de Nostre Seigneur et son jugement, baillé à ladicte esglise par les tonneliers.

41. Item, une pièce de tapis servant aux chayses auprès du grant autel.

42. Item, deux pièces de courtines de Varenne, c'est à sçavoir une servant devant le crucifix et l'aultre devant le grant autel.

43. Item, quatre draps à porter gens en terre: l'ung à ymaiges de Nostre Dame pour les bourgeois, l'aultre couvert d'oyseaux pour les chappelains quand on les porte en terre, et l'aultre pour porter les seigneurs et les chanoynes, et ung aultre de moindre drap.

44. Item, une chasuble de camelot tainné, armoyée des armes de feu messire Pierre de Thuisy et Jehannette Moët, sa femme.

45. Item, une chasuble de satin noir armoyée des armes de Anthoine Boucherat[1] avec estolle et phanon de taffetas noir.

46. Item, ung petit drap de boucassin blanc où il y a une petite croix noire.

47. Item, ung petit drap de futaine noir où il y a ung crucifix, une Nostre-Dame et ung sainct Jehan.

48. Item, quatre courtines rouges tant grandes que petites, avec deux paleteaux, le tout de taffetas.

49. Item, deux grandes courtines de damas blanc avec deux paleteaux et deux petites courtines à mectre au grand autel que ont donné les couvreurs, marqués à leurs armes.

50. Item, ung parement à mectre au grand autel qui est de velours vermeil semé d'or de chippre.

51. Item, ung petit drap peint où est Nostre Seigneur et son jugement.

52. Item, deux chappes de soye vermeille faictes de plusieurs choses d'or.

53. Item, quarante-cinq draps de lin en comptant ceulx pour le grand autel.

54. Item, neuf linges de lin à ministrer ès bons jours.

55. Item, treize serviettes de lin à laver mains.

56. Item, trente-deux aulbes tant parées que non parées.

57. Item, une courtine de lin.

[1] D'azur au coq de gueules.

Digitized by Google

58. Item, une toile de lin à mectre à Pasques devant l'estal à primes pour ministrer les gens.

59. Item, quatre vingts draps d'autel de chanvre tant grands que petis, que neuf que vieulx.

60. Item, quarante et une aulbes de chanvre, que bonnes que mendres.

61. Item, troys chappes de soye jaulne.

62. Item, une chasuble de sendal rouge doublée de pers.

63. Item, deux paleteaux de soye verd faicts de bestes.

S'ensuit les vieulx aournements.

64. En premier une chappe de taffetas blanc avec une chasuble, tunicque et dalmaticque doublés de sendal rouge.

65. Item, deux chappes de boucassin blanc à orfrois rouges et verd avec une chasuble, tunicque et dalmaticque dudict boucassin.

66. Item, une chasuble de toile rouge doublée de pers avec deux chasubles de boucassin blanc.

67. Item, une chasuble, tunicque et dalmaticque de toille noire.

68. Item, une courtine de damas rouge à mectre en caresme devant le grand autel.

Déclaration des livres appartenant à ladicte esglise et fabrique en la manière qui s'ensuit.

69. En premier, cing psaultiers dont l'ung commence au second feuillet *et michi sine causa* et finist au penulthiesme *una missa.* L'aultre psaultier commence au deuxiesme feuillet *mecum voce mea* et finit au penulthiesme *famuli tui quem.* L'aultre se commence au deuxiesme feuillet *ego dormivi* et finit au penulthiesme *nobis misterii.* Et l'autre se commence au deuxiesme feuillet *reges terre* et finit au penultiesme *et vivis amen.* Et l'aultre quy est escript de la main de Fleutel se commence au VIIe feuillet *cum innotescens* et finit en la dernière page *cepit hec sola.*

70. Item, ung aultre psaultier escript de la main de maistre Girard, chanoyne de ladicte esglise, commençant par le second feuillet *Percipe Domini* et enfin au penultiesme *merui sacro.*

71. Item, ung aultre psaultier escript de la main dudict maistre Girard, commençant au second feuillet *Percipe Domini* et en la fin au penultiesme *creator possimus.*

72. Item, ung bréviaire complet à l'usaige de Chaalons, commençant au secōnd feuillet *in Syon,* et en la fin au penulthiesme *super omnes Deus.*

73. Item, six antiphonaires.

74. Item, six gros volumes tant grans que petis dont l'ung commence au deuxième feuillet *uni da vobis* et finist au penulthiesme *tuos.* L'aultre commence au tiers feuillet *Jucunditatem* et finist au penultiesme *pro quibus.*

Digitized by Google

L'aultre se commence au deuxiesme feuillet *redeant me* et finist au penulthiesme *et panis offertur*. L'aultre se commence au deuxiesme feuillet *verum testamentum* et finist au penultiesme *Jhesum Christum*. L'aultre se commence au IIe feuillet *Dominum servanda* et finist au penultiesme *salutari nos*, et l'aultre se commence au deuxiesme feuillet *non vobiscum* et finist au penultiesme *magna*.

75. Item, troys volumes dont l'ung se commence au deuxiesme feuillet après le kalendrier *re ministerii* et finist au pénultiesme *obtus conclusis*. L'aultre se commence au deuxiesme feuillet *egredietur virga* et finist au penultiesme *dux et expugna*. Et l'aultre qui est bel se commence au deuxiesme feuillet *egredietur dies* et finist au pénultiesme *benedicat nos*.

76. Item, ung gros mesel en deux volumes dont le premier se commence à l'advent, se commence au second feuillet *honoribus procedamus* et finist au pénultiesme dompres les cayers adjoutés six . . . *in altum;* l'aultre se commence après le kalendrier en lettres rouges *Dominica prima* et finist au pénultiesme *succurrat filia*.

77. Item, ung bon gros mesel en deux volumes que donna maistre Nicolas de Plancy.

78. Item, ung mesel complet receu par la main de messire Jehan Boulengier, grand marglier en l'an mil IIIIc XLIII, le XVIIIe et sert de présent à la messe de prime.

79. Item, ung mesel en deux volumes qui jadis servoient à la messe à prime et de présent sert (*sic*) à l'autel derrière le grand autel.

80. Item, ung aultre petit mesel qui n'est pas complet servant de présent à l'autel saint Christophle.

81. Item, les Evangiles et épistres en deux volumes et servent ensemble.

82. Item, ung bien gros mesel du viel temps, et se commence au IIe feuillet *vestimenta sua* et finist au penultiesme en lettres rouges *post eum*.

83. Item, ung ordinaire enchayné devant l'aigle au bancq emmy le chœur.

84. Item, troys vieulx livres à tenir cuer, dont l'ung se commence au IIe feuillet *gloria seculorum* et finist au penultiesme *alleluya*. Et l'aultre se commence au IIe feuillet *hodie sitis* et finist au pénultiesme *post eum*. Et l'aultre se commence au IIe feuillet *locatus sum* et finist au pénultiesme *credemus in*.

85. Item, quatre petis livres processionnaires.

86. Item, troys neufs processionnaires escripts par la main de maistre Gérard.

87. Item, ung aultre processionnaire plus gros.

88. Item, ung gros livre aux évengiles pour matines.

89. Item, deux viels passionnaires de la vie des sainctz qui ne sont que ung, dont l'ung se commence à sainct Silvestre et finist au pénultiesme

Digitized by Google

feuillet *Valeria.* Et l'aultre se commence à l'invencion saint Estienne en avent.

90. Item, ung petit passionnaire de nouveaulx sainctz.

91. Item, deux livres noirs, desquels l'ung contient les quatre livres des Roys et l'aultre se commence à Ezechiel.

92. Item, la Bible en quatre cayers.

93. Item, six cayers de l'office de saincte Anne dont l'ung contient la légende.

94. Item, ung aultre cayer de l'office saincte Anne.

95. Item, six cayers de l'office des sainctz..... et ne sont pas rattachés; et ung aultre....., ledict cayer rattaché est ung antiphonaire de senestre mein.

96. Item, deux cayers de l'office de la Conception.

97. Item, ung livre obituaire.

98. Item, ung poetz (*sic*) faict de nouvel par maistre Hérard de Damery, fourny de kalendrier; divisé en deux parties.

99. Item, ung gros antiphonaire où sont les offices de tous doubles et tiers doubles, nouvellement faict en grand volume.

Déclaration des chandeliers, seelets et aultres choses de cuyvre, fert et métal en la maniere qui s'ensuit.

100. Et premiers cinq grans chandeliers de laiton pour les jours solennels.

101. Item, cinq aultres chandeliers petis communs pour tous les jours.

102. Item, deux petis qui servent à la messe en Vaulx.

103. Item, huit petis chandeliers d'estain pesant XIV livres qui servent sur le grant autel durant le karesme, prisés ensemble 33 sols tournois.

104. Item, deux gros chandeliers cours qui servent à la chapelle du Puis pour les doubles et demi doubles.

105. Item, six seelets à eaue benoiste, c'est à sçavoir ung grand estant emmy le cueur de ladicte esglise, l'aultre à l'autel des reliques et quatre petis à porter eaue benoiste.

106. Item, ung aultre gros seellet quy est derrière le cueur devant la chapelle de la Madeleine et le donna feu Thierry Cotelle [1].

107. Item, huit petites chopines à servir à l'autel et deux bassins de Lymoges à laver les mains.

108. Item, deux chandeliers de fer que l'on met devant l'otel à prime.

109. Item, ung aultre grand chandelier de fer devant le reliquaire dedans le cueur, que donna Guy de Ignaumont [2].

[1] On trouve Robert Cotelle, gouverneur municipal en 1421.

[2] Guy d'Inaumont fut déchargé de la taille par le conseil de ville de Châlons, comme noble, le 13 janvier 1437.

Digitized by Google

110. Item, une clochette que l'on porte à aller communier les gens malades.

111. Item, ung petit chandelier servant à la messe en Vaulx.

112. Item, ung briequart (*sic*) à laver main quy est au petit sacraire.

113. Item, troys petis chandeliers de cuyvre dont les deux servent à la blanche chapelle [1], l'aultre derrière le grand autel [2].

Descclaration des relicques, calices et aultres joyaulx d'argent en la manière qui s'ensuit.

114. En premier deux bastons d'argent à tenir cueur, couvert d'argent, et deux pateines d'argent doré, et son neuf.

115. Item, une bonne croix d'argent et le pommel d'icelle, pesant six marcs six onces six tréseaulx.

116. Item, une aultre croix d'argent moyenne et tout le pommel, pesant 4 marcs 4 treseaulx, dont le baston est fort découvert.

117. Item, une colombe de bois qui est couverte d'argent, dedans lequel y a plusieurs relicques, pesant tout ensemble 3 marcs 3 onces.

118. Item, le bras sainct Blaise qui est de bois couvert d'argent, pesant le tout 5 marcs 5 onces et 3 tréseaulx.

119. Item, ung vesseau d'yvoire rond garny d'argent à mectre petites relicques.

120. Item, troys encensoirs d'argent pesant ensemble 13 marcs 2 onces à tout leur ordinaire.

121. Item, ung ange d'argent pesant 5 marcs 5 onces et une croix d'argent avec un cristal pour porter Dieu le jour de la Feste Dieu.

122. Item, une teste de..... couverte d'argent à une ymaige de Nostre Dame dorée d'or quy poise tant en bien comme parchemin et argent.

123. Item, ung bon vessel avecque le pommel où y a un crucifix à porter le *corpus Domini* aux malades, que donnèrent les potiers, poisant 7 marcs et 2 onces.

124. Item, une tablette à une croix clouant (cloant) à deux huisselets.

125. Item, une ymaige de Nostre Dame pesant 1 marc 2 onces 6 tréseaulx d'argent.

[1] On lit, dans le compte de la fabrique pour 1555-1556, ce passage qui fait connaître un nom de verrier : «Payé à Nicolas de Lassus, verryer, pour avoir levé douze panneaulx de verre blancq tant à une forme devant les orgues que dessus la chapelle blanche, lesquels il a levez et ressoudez et remis en plomb et mis des lyens et fait ce qui estoit nécessaire de faire à raison de 7 sols ½ par chascun panneau monté, ci 4 liv. 10 sols.»

[2] C'était la chapelle dite Notre-Dame de la Flamine, simple autel dressé dans le chœur, derrière le maître autel.

Digitized by Google

126. Item, une aultre ymaige de sainct Nicholas qui est d'argent poisant 7 marcs 7 onces 1/2.

127. Item, une auttre ymaige de sainct Laurent poisant 5 marcs 5 onces 1/2. Lesquelles troys ymaiges dessus dictes y sont conservées plusieurs relicques des saintz dessus dictz, et les donna avec troys coffres de cuyr pour les mectre, messire Nicolas de Plancy, et sur lesdictes ymaiges et coffres sont armoyées ses armes.

128. Item, deux navettes d'argent poisant 6 onces et 5 tréseaulx que donnèrent les lannieurs de drap l'an mil IIII^c XXXVI et receu lesdictz maistre Guillaume Le Vilain, lors marglier de la dicte esglise.

129. Item, une paix d'argent à crucifix, poisant 3 onces 1/2.

130. Item, une aultre paix d'argent doré esmaillée de fleurs blanches et cadelée tout envyron, à une ymaige de Nostre Dame de Pitié, laquelle a donné feu Jehan le Pitancier, receveur de Chaalons, l'an mil IIII^c LXXIII, et prisée 4 onces 1/2. Le bout de ladicte paix est rompu en la queue et y peut y avoir en moins envyron 2 tréseaulx d'argent.

131. Item, ung coffre de soye de plusieurs couleurs à mectre joyaulx.

132. Item, une belle croix d'argent doré assise sur ung pied de cuyvre esmaillé et doré, sur lequel pied est assis deux ymaiges d'argent doré; c'est à sçavoir Nostre Dame et sainct Jehan : et derrière le crucifix y a de la vraye croix, et sur ledict pied d'icelle croix y a ung coffret d'argent auquel y a plusieurs relicques.

133. Item, ung petit drap de damas blanc doublé de toile pers à quatre boutons de soye qui sert à porter la saincte croix.

134. Item, ung vessel d'argent en forme de coupe où est mise la saincte onction des malades, que donna feu maistre Guy Brisonnet, en son vivant chanoine[1] et curé d'icelle esglise.

135. Item, deux grands plats d'argent pesant 8 marcs 4 onces 1/2.

136. Item, deux chandeliers d'argent pesant 19^m 2 onces.

137. Item, deux chopinettes d'argent, pesant 3 marcs 2 onces.

138. Item, ung gros calice d'argent doré pesant 4^m 6 onces 2 tréseaulx.

139. Item, ung aultre gros calice d'argent doré de la vieille fasson, pesant 3 marcs 7 onces 1/2.

140. Item, ung aultre petit calice d'argent doré, le pommel esmaillé, pesant ung marc 4 onces 1/2.

141. Item, ung aultre grand calice d'argent doré auquel y a au pied ung crucifix et une armoyrie, pesant 2 marcs 2 onces.

142. Item, ung aultre calice pesant 1 marc 6 onces 2 tréseaulx d'argent doré neuf.

143. Item, ung aultre calice pesant 1 marc 5 onces 1/2, à tout le plomb, qui a le pied rompu.

[1] Une collégiale existait à Notre-Dame avec douze chanoines dont le curé.

Digitized by Google

144. Item, ung aultre calice où y a un crucifix au pied, pesant 1 marc 6 onces 2 tréseaulx.

145. Item, ung calice doré pesant 1m 6 onces 1/2 où y a en la platine ung Dieu et jugement.

146. Item, ung aultre calice doré, où y au pied ung Dieu en crucifiement, pesant 1m 5 onces.

147. Item, ung aultre calice d'argent blanc pesant 1m 7 onces.

148. Item, ung aultre calice qui a le pied doré, pesant 1m 6 onces.

149. Item, ung aultre calice d'argent blanc doré en dedans, pesant 1 marc et 2 onces.

150. Item, ung aultre calice que bailla feu Mre Nicolas de Plancy, pesant 2 marcs 2 onces.

Menu linge.

151. Item, ont esté baillés depuis douzaine 1/2 d'amictz.

152. Item, quatre aulbes de chanvre.

153. Item, vingt amictz que bons que meindres de chanvre.

154. Item, trente serviettes que bonnes que meindres de chanvre.

Un second inventaire identique fut dressé le 31 décembre 1527, par M. de Champaigne, clerc juré à Châlons, en présence du chanoine de Notre-Dame et de noble Jehan Godet[1], élu à Châlons, Nicolas Godet[2], seigneur d'Aulnay, Antoine Boucherat, bourgeois, Nicolas Deu[3], conseiller de ville, Nicolas de Bar, échevin, et Colesson Perot, sous-marguillier. Un troisième, le 2 juillet 1534, à la charge de Pierre Dombasle, chanoine de Notre-Dame : on n'y trouve qu'un petit nombre des objets énoncés dans l'inventaire de 1526, et en outre :

155. Item, ung seelet d'argent doré par la garniture avec l'anse, pesant 9 marcs 5 onces. L'aspersoir dudict garny d'argent.

156. Item, ung livre couvert d'argent servant à dire esvangile à bons jours.

[1] Seigneur de Sailly, Brusson, mort le 7 décembre 1556, enterré à Notre-Dame, frère de Guillaume susmentionné.

[2] Frère du précédent; seigneur d'Aulnay, Ecury, gendre de Pierre de Thuisy, susmentionné.

[3] Écuyer, seigneur de Saint-Remy, mort en 1540, d'où la Deu de Vieux-Dampierre.

[4] Reçu, en 1515, au conseil de ville : d'une famille noble de Châlons; son aïeul avait combattu à Azincourt.

Digitized by Google

157. Item, une coupe couverte d'argent vermeil doré, appellée ciboire, estant au dessus du grand autel.

Pour copie conforme :

Comte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Une association de musiciens de Valence et de Romans, en 1618.

Communication de M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

(Séance du 16 juin 1879.)

M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme et secrétaire de la Société d'archéologie de Valence, nous communique deux documents relatifs à l'association contractée en 1618 pour une durée de dix ans entre quatre maîtres joueurs de violon de Valence, les nommés Anthoine Gesse, Jean Mazet, Jean La Forest et Pierre Rivier, et deux maîtres de la ville de Romans, Jacques de Bolhane et Sébastien Garon. Entre autres stipulations, les contractants s'engageaient à jouer exclusivement entre eux et tous six ensemble aux bals, banquets, épousailles, sérénades, etc., à se réunir une fois chaque semaine pour étudier, à n'enseigner le jeu de violon (dessus, taille, haute-contre et basse), ni le jeu non plus du hautbois à personne, si ce n'est à leurs frères, sœurs ou enfants, en n'exceptant de cette interdiction que la mandore et le flageolet, considérés alors comme divertissement d'amateurs qui ne pouvait amener de concurrence ni causer dommage aux musiciens de profession.

Bien que ce contrat d'association entre musiciens n'offre rien de bien rare, nous estimons qu'il est encore assez intéressant pour l'histoire des ménétriers français au commencement du XVIIe siècle, et nous en proposons la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Gustave Bertrand,

Membre du Comité.

Association entre musiciens de Valence et de Romans, en 1618.

L'an 1618 et le 23e jour du moys de febvrier, apres midy, par devant moy notaire royal dalphinal soubsigné et ez presence des tesmoings soubs-

Digitized by Google

nommes se sont personnellement establys honneste Anthoine Martellet dit Gesse, Jean Mathivet dict La Forestz et Pierre Rivier, tous maistres joueurs de violon, habitants de Valence, associés tous troys en tous les proffits et esmoluments qui proviendront du jeu du violon qu'ils feront pendant le temps de dix annees ja commencees au 21e jour du moys de febvrier de lannee 1617, comme appert par contract receu par moi notaire le susdit jour, lesquels de leurs bons gres en ladite qualite et comme le chescung concerne, ont receu en leur compagnie et societe honneste Jacques de Boulhane et Sebastien Garon, aussy maistres joueurs de violon, habitants de Romans, cy presants stipulants et acceptants, et ce pour le temps qui reste a eschoir de ladite societe a commencer au 6e mars prochain et soubs touttes les paches, qualites, conditions, reservations et peynes contenues audict contract de la teneur duquel touttes lesdites partyes ont este deuement advertiz et certiores au moyen de la lecture que par moy notaire leur en a este presantement faicte en presance desdicts tesmoings et lesquelles conditions ils promettent respectivement observer, bien entendu toutes foys que si lesdits Boulhane et Garon habitent tousiours dans Romans ils seront tenus de venir la besongne arrivant lhorsque par les aultres troys ils seront mandes de ce faire soit a Valence ou autre lieu où ladite besongne arrivera; et au cas que iceulx Gesse, La Forestz et Rivier seront tellement presses pour jouer qu'ils nauront le temps de leur envoyer de venir, iceulx Boulhane et Garon ne pourront prethendre aulcune part ne portion de l'argent ou salaire qui procedera dudict jeu, ains appartiendra seulement a ceulx qui se treuveront y assister, et pour tous les aultres proffits ils seront esgalement partages par quint, conformement au susdict contract, lequel pour toutes les aultres qualites et conditions sera entierement suyvy, garde et observe. Il est vray que lhorsque lesdicts Boulhane et Garon se treuveront estre a Romans ou ailheurs, ils seront excuzes de lestude quils sont tenus de faire par led. contract, sans qu'ils soint subjects a ladmande pour ce regard indicte par iceluy contract. Et ainsy lesdites partyes comme les touche lont promis et juré... Faict et passé audict Valence, etc.

Signés Martelet dit Jessé, Rivyer, de Boulhane, Veyrier et Bal. — Calvin, notaire.

Association (entre violoneux).

L'an mil six cent dix huit, le penultième jour du moys de juilhet, apres midy, par devant moy notaire royal dalphinal, soubsigné, et en presence des tesmoins soubsnommes, se sont personnellement establys honneste Anthoyne Martellet dit Gesse, Jean Mazet, Jean Mathivet dict La Forestz, Pierre Rivier, maistres joueurs de violon, habitants de Valence, Jacques de Bolhane et Sebastien Garon, aussy maistres joueurs de violon, habitants de

Digitized by Google

Romans, lesquels de leurs bons gres, mutues et reciproques stipulations et acceptations intervenants, se sont mis et mettent par ces presantes en compagnie et societe, pour ce qui regarde le jeu des violons et des proffits et emoluments qui en proviendront, pendant le temps et terme de dix années secutives, commenceants ce jourd'huy et ce aux paches, qualites et conditions suyvantes qui sont este entre eulx accordees, sçavoir : quils seront tenus de jouer tous six ensemble en tous bals, bancquets, espouzailles, serenades et en aultres endroicts ou pour ce faire ils seront appelles, sans quil soit loysible a aulcung deulx de se separer pour jouer seul, ne en aultre bande que de leur compagnie, sans lexpres consentement des aultres et ou ils ne seront appelles tous six et que ceulx qui les requerront de jouer se contenteront de moindre nombre, soit de quatre, deux ou ung, lhorsquil sera treuve bon dy aller, ils seront tenus de ce fere alternativement les ungs apres les aultres et par ordre, sans que celuy ou ceux a qui le rang viendra dy aller le puysse reffuzer, si ce nest en cas de maladie ou aultre legitime empechement, auquel cas ils en seront excuses, et, en cas que par ledit consentement aulcungs deulx se treuveroint estre absants de la presante ville de Valence pour jouer et quil leur arrivera de nouvelle besongne, il leur sera loysible de la prendre, ores quils nen prennent advis de leurs compagnons, bien entendu que tout le proffit quils feront ils le rapporteront pour estre esgallement partagé, apres toutesfoys leur despence destraicte, comme de mesmes sera rapporte et esgallement partage tout le gain, proffits et esmoluments qui proviendront dudit jeu de violon, pendant lesdites dix annees, soit en jouant tous six ensemble ou separement, et ce incontinent apres la reception de leur salaire, faicte sans aultre formalité ne acquict, tout dol et fraude cessant, et lhorsquarrivera de la besongne soit audit Valence ou audit Romans, ceux qui habitent en lune desdites villes seront tenus den donner advis aux aultres, sçavoir ceulx dudit Valence a ceulx dudit Romans et ainsy des aultres, et ceulx qui seront mandes seront tenus de venir incontinent au jour et lieu assigne, aultrement sera permis a ceulx habitants de la ville en laquelle la besongne arrivera de jouer en l'absance des aultres, sans que ceulx a qui on aura donne advis de venir y puissent prethendre aulcune chose, si ce nest en cas de maladie, comme est contenu cy apres, et oultre ce seront tenus ceulx a qui on dorra advis de venir de payer le messagier, et ou la besongne arriveroit si promptement que ceulx dudit Valence nen pourroint donner advis aux aultres habitants a Romans ou a ceulx de Romans sans en pouvoir donner advis a ceulx de Valence, il leur sera permis neantmoings de jouer sans que les absants puyssent prethendre aulcune chose au proffit qui en proviendra, et ne pourront lesdits associes ne aulcung deulx prendre pendant ledit temps aulcungs apprentis pour ledit jeu de violon ne apprendre a aulcung de jouer du dessus, de la tailhe, de lhaultecontre ne de la basse, ne aussy des haultboys, si ce nest a leurs freres ou seurs et a leurs enfants, a peyne de 30 livres tournois dadmande pour la chascune foys quils y

Digitized by Google

contreviendront, applicable a lhospital dudit Valence, seulement leur sera loysible denseigner de jouer de la mandorre et du flageolet, quand a ceulx qui en jouent, sans que cela soit comprins en ladite societe; ne sont aussy comprins en ladite societe les proffits que pourra particulierement faire ledit Jesse en enseignant a dancer, ains luy appartiendront entierement sans que les aultres y puyssent rien prethendre, et ne sera loysible auxdites partyes de se separer de ladite compagnie et societe pendant lesdites dix annees soubs quelque pretexte que ce soit et bien que lung ou plusieurs diceulx thumberoient en maladie ou aultre incommodite et accidant, par le moyen de quoy ils seront indisposes et incommodes de jouer du violon ou aultre instrument duquel le chascung deulx joue, que Dieu ne veulhe. Ils participeront neantmoings esgallement aux salaires et esmoluments de ladite societe tout ainsy que sils avoint travailhe et estoint en pouvoir de le faire. A este aussy expressement convenu que pour lestroicte observance des choses sus escriptes celuy ou ceulx qui y contreviendront desdites partyes seront tenus payer a chascune foys la somme de 30 livres tournois par forme de peyne qui sera incontinent payee et applicquee, sçavoir : le tiers au proffit de lhospital dudit Valence, le tiers aux prisonniers des prisons de ladite ville et laultre tiers esgallement partage entre les non contrevenants, et affin que de mieulx en mieulx ils se puyssent rendre plus experts audit art, seront tenus sassembler aux jours, lieu et heure que entre eulx seront prins et choisis de chescune sepmaine pour estudier, ou assisteront ceulx dudit Romans lhorsquils se trouveront estre audit Valence, a peyne de 5 sols dadmande a chescune foys qu'ils mancqueront, appliquable et payable ausdits prisonniers incontinent, si ce nest en cas de legitime empechement, et d'aultant que cy devant lesdictes partyes, excepte ledit Mazet, auroint passe devant moy notaire aultres contracts de societes, ils ont consenty quils demeurent pour cancelles et nuls, le present seul demeurant vallable, et ainsy touttes lesdites partyes lont promis et jure par serement preste entre mes mains et soubz obligation de tous leurs biens quils ont soubmis aux cours dudit Valence, Crest, Chabeul, St Marcellins, Romans et aultres et chescune seule avec deue renonciation. Faict et passe audit Valence dans ma bouticque ez presence de Mes Jean Da Garde et Paoul Coulet, notaires et procureurs dudit Valence, tesmoings requis et signes avec lesdits Martellet, Boulhane et Rivier, non les autres partyes qui ont declare ne sçavoir escripre de ce enquis.

Signés Martelet dit Jesse, de Boulhane, Da Garde, Rivyer, Coulet et moy notaire recepvant. — Signé Calvin, notaire.

(Calvin, notaire à Valence. Minutes déposées chez M. Laman.)

Pour copie conforme :

LACROIX,

Archiviste de la Drôme, à Valence.

Digitized by Google

Rapport sur une communication relative à un musicien nommé Joachim Boyeldieu.

Envoi de M. F. Pouy, correspondant, à Amiens.

(Séance du 16 juin 1879.)

M. Pouy, correspondant du Ministère, envoie la copie d'une requête présentée le 22 mai 1772 à l'échevinage d'Amiens par un certain Joachim Boyeldieu, maître de danse et joueur d'instruments de la ville de Paris, et par la corporation des maîtres de danse et joueurs de violons et d'instruments de musique de la ville d'Amiens, demandant l'enregistrement : 1° de l'acte par lequel les jurés de la communauté des maîtres de danse de Paris avaient concédé en 1758 à Joachim Boyeldieu les titre et charge de lieutenant du roy des violons du royaume pour la ville et juridiction d'Amiens, et 2° de l'acte par lequel ledit Boyeldieu avait, en 1764, transmis sa lieutenance à la communauté des maîtres de danse, joueurs de violons et d'instruments de musique d'Amiens.

Le nom de Boyeldieu, écrit aussi Boieldieu dans divers actes amiénois du même temps, est un nom si particulier que, en le trouvant ainsi en la possession d'un musicien français de la fin du dernier siècle, on est tenté de croire à une parenté avec l'auteur de la *Dame blanche*. Peut-être se rencontrera-t-il un jour quelque preuve de cette parenté, mais il a fallu renoncer actuellement à l'établir, renseignements pris tant auprès de M. Adrien Boïeldieu, fils du célèbre compositeur, qu'auprès de M. Arthur Pougin, qui a publié récemment une biographie minutieuse de Boïeldieu à l'aide de documents fournis par la famille.

M. Pouy accompagne son envoi d'une courte notice où sont rappelées quelques-unes des attributions du roy des violons et de ses lieutenants. Il est à noter que cette requête, datée de 1772, n'est antérieure que d'une année à l'abdication solennelle du dernier de nos roys des violons. Je propose la publication du document et de la petite notice de M. Pouy.

Gustave Bertrand,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Requête par Boyeldieu, «roy des violons du royaume,» à MM. les Maire et Échevins de la ville d'Amiens, en 1772.

A Messieurs, Messieurs les Maire et Echevins de la ville d'Amiens.

Supplient humblement Joachim Boyëldieu, maitre de danse, joueur d'instruments, de la ville de Paris, y demeurant, et les gardes en charge, corps et communauté des maitres de danse, joüeurs de violons et d'instruments de musique de cette ville d'Amiens, y demeurant, disant que par acte passé devant Billeheu, notaire au Châtelet de Paris, le 31 décembre 1758, les jurés et anciens de la communauté des maitres de danse de ladite ville et faubourgs de Paris, comme roy des violons du royaume, lui ont concédé la lieutenance desdits maitres de Paris, pour l'exercer dans les villes, banlieues, faubourgs et juridictions de cette ville d'Amiens, lequel acte de concession a été registré ès registres du Bailliage d'Amiens, le 3 mars 1760.

Depuis, par acte passé devant un notaire de cette ville, le 30 avril 1764, led. Boyeldieu a remis et concédé à la communauté des maitres de danse, joueurs de violons et d'instruments de musique de lad. ville, ce acceptant, lad. lieutenance, avec tous les droits et priviléges, profits et émolumens attachés à lad. place, pour par eux en jouir conjointement et en commun sous les clauses, charges et conventions y portées et se sont les parties donné respectueusement pouvoir de faire enregistrer, même homologuer, si besoin est, par devant tous juges compétents lesdits actes, pour être exécutés selon leur forme et teneur, en conformité des statuts et règlements de la communauté. Et comme l'intérest desd. suppliants est que lesd. actes de concession et de conventions faites entr'eux soient connus dans la ville, faubourgs et banlieues d'Amiens et qu'ils jouissent de l'effet d'iceux, ils ont recours à votre autorité pour leur être sur ce pourvu.

A ces causes, Messieurs, il vous plaise, vu les actes susdatés, permettre aux suppliants de les faire registrer aux registres de votre juridiction de police d'Amiens, pour par eux jouir de l'effet d'yceux, en conformité des statuts de leur communauté et y avoir recours quand besoin sera.

Présenté le 22 mai 1772.

Pour copie conforme :

F. Pouy,

Correspondant, à Amiens.

NOTES SUR BOYELDIEU OU BOÏELDIEU.

I. Boyeldieu, écrit aussi Boïeldieu en divers actes, est-il de la même famille que le célèbre compositeur? Les documents font ici défaut.

Digitized by Google

II. Le titre de «Roy des violons du royaume» appartenait réellement à la corporation ou à la communauté des joueurs d'instruments de Paris qui, aux termes des règlements de 1659, avait droit sur tous les maîtres de danse et joueurs d'instruments dans toute l'étendue du royaume. Boyeldieu, son délégué à Amiens, n'avait en fait que le titre de lieutenant de roy (fonction conférée à vie), comme certains autres délégués en province, par exemple Jouan, à Châlons, en Champagne.

Les privilèges conférés à ces lieutenants étaient très étendus, car sans être agréée par eux, aucune personne ne pouvait tenir école, montrer en particulier la danse ni les jeux d'instruments hauts et bas, s'attrouper ni jour ni nuit, pour donner des sérénades, ou jouer des instruments en aucunes noces ou assemblées publiques ou particulières, à peine de 100 livres d'amende. Laquelle amende revenait pour un tiers au roi des violons ou aux lieutenants, un tiers au roi de France ou au trésor, et un tiers à la confrérie de Saint-Julien. De plus, les instruments des contrevenants étaient cassés et brisés sur-le-champ, et faute de payer l'amende lesdits contrevenants étaient emprisonnés.

De semblables exécutions n'étaient pas rares, même en province où les lieutenants de roi étaient fort jaloux de leurs prérogatives. La communauté de Paris prenait en mains, dans les procès, la cause de son lieutenant, comme on peut le voir dans un arrêt du Parlement du 22 juin 1743, rendu contre les sieurs Dollé et Granget.

F. Pouy,

Correspondant, à Amiens.

Rapport sur des communications manuscrites.

(Séance du 7 juillet 1879.)

Vase à figures trouvé à Montiers-sur-Saulx (Meuse) et attributions de noms de lieux, par M. Morel. — Découvertes d'antiquités gallo-romaines à Arras, par M. Terninck.

M. Morel est curé de la paroisse de Sampigny. La découverte sur laquelle il appelle l'attention du Comité n'est pas des plus nouvelles, car elle remonte à 1854, et la relation qu'il en fait manque de précision. Toutefois il y a dans sa communication plusieurs

Digitized by Google

choses à noter, sans compter que sa lettre est accompagnée d'un bon dessin qui ne tiendra pas une place inutile dans nos archives.

Ce dessin est celui d'un vase à figures, en terre rouge lustrée. Il offre un nouvel exemple du peu de peine que se donnaient certains potiers pour composer leurs sujets décoratifs. Ils prenaient çà et là, par le procédé du surmoulage, des figures qu'ils accouplaient ensuite quoiqu'elles n'eussent aucun rapport entre elles par la dimension, par le style, par l'attitude. Leur seule préoccupation était de ne pas laisser de vide dans leur ouvrage. Ainsi se présente le vase de M. Morel. On y voit Vulcain, Hercule en sacrificateur, un berger, des athlètes, tout cela entremêlé de bizarres petits fleurons qui semblent mis là pour séparer les personnages.

Ce vase a été trouvé à Fouchères, village du canton de Montiers-sur-Saulx, dans les ruines « d'un édicule ou monument funèbre, » selon l'expression de M. Morel. Il ajoute que ces ruines s'étendaient sur un espace de 20 mètres carrés, et qu'elles ont fourni, outre beaucoup de débris jugés insignifiants, deux bustes en pierre.

Tout cela aurait eu besoin d'être mieux expliqué. Comment se présentaient ces ruines? Étaient-elles apparentes ou enfouies? Dans quelle circonstance a eu lieu la découverte? Que semblaient représenter les bustes? Que sont-ils devenus?

A 1,500 mètres de ce qu'il appelle le monument de Fouchères, M. Morel dit avoir fouillé un ancien cimetière, où tous les corps avaient été inhumés la face contre terre, la tête protégée par une sorte de petite voûte qu'on avait formée au-dessus avec des pierres brutes. Il n'a d'ailleurs recueilli aucun objet qui lui permît d'assigner une date à ces inhumations.

Un diplôme de 885, de l'empereur Charles le Gros, confirme à l'église de Toul plusieurs domaines dont l'emplacement n'a pas pu être encore déterminé. Ce sont *Pociaca villa*, *Aracharii monasterium*, *Christani monasterium*, *Vuathadi villa*, *Buriaci curtis*.

M. Morel revendique toutes ces localités pour le canton de Montiers-sur-Saulx, ce qui est trop demander pour une si petite circonscription. On lui accordera volontiers qu'un endroit où il y a des ruines, qu'il a découvert dans la forêt de Morley et qui s'appelle *la tête de Possey*, peut répondre à *Pociaca villa*, mais en lui faisant remarquer qu'il y a un autre lieu appelé *Possay*, dans le département des Vosges, où les évêques de Toul fondèrent, au XIe siècle, un monastère de femmes qui a, sur le lieu détruit de la forêt de

Digitized by Google

Morley, l'avantage de s'être conservé jusqu'aux temps historiques comme propriété de l'église de Toul.

Les autres assimilations que M. Morel cherche à établir ont encore moins de valeur que celle que lui a suggérée *Pociaca villa*. Il veut que *Aracharii monasterium* ait été le nom primitif de Montiers-sur-Saulx. L'histoire ne s'y oppose pas, attendu qu'on ne sait rien sur l'origine de cette abbaye et que les actes les plus anciens qui la concernent datent seulement du XIIe siècle; mais il faudrait plus qu'une simple assertion pour faire admettre qu'elle fut réellement désignée, au IXe siècle, sous le nom d'*Aracharius*. Quant à Hévilliers et à Biencourt donnés comme équivalents de *Vuathadi villa* et de *Buriaci curtis*, il n'y a pas autre chose à en dire qu'à renvoyer M. Morel aux formes anciennes que M. Liénard a consignées, pour ces deux localités d'Hévilliers et de Biencourt, dans le *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*.

M. Terninck est aussi zélé correspondant que chercheur infatigable. Le Comité a reçu de lui deux rapports, depuis le commencement de cette année.

Le premier de ces rapports n'est que l'indication des gisements d'antiquités que M. Terninck a remarqués au cours d'un voyage rapide dans l'arrondissement de Saint-Omer, et notamment à Thérouanne. Là s'élevèrent successivement, à une lieue de distance l'une de l'autre, deux cités dont l'emplacement est livré aujourd'hui à la culture : la *ville verte*, qui fut la ville romaine; et la Thérouanne du moyen âge, détruite en 1553. Les décombres de la cathédrale et des autres grands édifices de cette dernière ont produit des reliefs de terrain d'où la charrue fait sortir de temps en temps des pierres sculptées et du métal. Il n'est pas d'antiquaire parcourant ces champs de désolation qui ne souhaite de les voir fouiller méthodiquement pour le profit de l'histoire. C'est le vœu que forme M. Terninck en constatant que les brocanteurs sont à l'affût autour du village actuel, et que la plus grande partie de ce qui se trouve s'en va hors du pays.

Le second rapport de notre correspondant a pour objet, 1° des substructions romaines mises à découvert dans une fouille faite à la demi-lune n° 24 de la fortification d'Arras; 2° des sépultures trouvées dans le faubourg Saint-Nicolas de la même ville.

Un très beau plan, exécuté par le capitaine Quéroy, du 3e régi-

Digitized by Google

ment du génie, représente ce qu'on a pu reconnaître des substructions cachées sous la demi-lune. Elles forment un ensemble de quinze chambres et de deux portiques en retour d'équerre, montés autrefois sur des colonnes d'ordre toscan de 20 centimètres de module. L'aire des pièces est revêtue d'un béton dont la couleur varie pour chacune. Dans une seule chambre s'ajoute au fond de béton l'ornement d'un grand carreau noir, encastré au milieu, et de filets, également de couleur noire, qui règnent sur les quatre côtés du carré. Des enduits de couleur avaient garni les parois de toutes les chambres : il y en a même une où l'on a ramassé des fragments annonçant des peintures de feuillage et de personnages.

Quelque chose de plus curieux que tout cela est une figure de vieillard, seul débris reconnaissable d'un bas-relief en gypse, qui s'est trouvé écrasé sous une masse de tuiles à rebords et de grosses poteries. Cette pièce, quoique mutilée, a conservé la hauteur de 65 centimètres. Le personnage qu'elle représente est drapé dans un vaste manteau qu'il porte par-dessus une robe à longues manches. De sa main gauche il appuie sur sa poitrine quelque chose qui paraît être une poignée de l'étoffe de son manteau.

Le caractère singulier de cette figure, qui ne se rapporte à aucun des types usuels de l'imagerie classique, échappant à toute description, le mieux est de mettre sous les yeux du lecteur la reproduction d'une photographie, exécutée au sixième de la grandeur de l'objet, qui nous a été envoyée par M. Terninck. Aux critiques qui seraient tentés de se récrier sur ce que cet ouvrage, par son style, a

Digitized by Google

l'apparence moderne, il est bon de rappeler que maints produits de la sculpture gallo-romaine semblent appartenir au moyen âge plutôt qu'à l'antiquité.

La même fouille a fourni encore :

Un petit modèle en bronze de la tête d'enfant chauve, joufflu et riant, que l'on trouve si fréquemment en Gaule;

Une figurine en terre blanche, malheureusement fruste (il n'en reste que le torse et le haut des jambes), habillée de ce costume collant qui fait ressembler les Gaulois des premiers temps de la domination romaine aux court-vêtus du règne de notre Charles V;

Le socle d'une figurine, qui était certainement la déesse-nourrice, car on voit encore le bas du fauteuil d'osier, et au-dessous une inscription que M. Terninck n'a pas pu déchiffer, mais que la photographie a reproduite assez nettement pour qu'on lise PISTILLVS. On sait que ce nom se trouve à la même place sur nombre de statuettes de la même divinité, et qu'il n'est guère possible d'y voir une indication de fabrique, tant il y a de différence, comme conception et comme travail, dans les pièces ainsi marquées;

Un moule de poterie, de la présence duquel M. Terninck infère que, dans certaines maisons particulières, on fabriquait de la vaisselle, ou du moins certains vases d'un usage commun : conclusion qui me paraît parfaitement légitime;

Des morceaux de verre plats comme du verre à vitre, polis d'un côté et rugueux de l'autre : circonstance qui a fait juger à M. Terninck que ce verre avait été coulé en plaque et non soufflé. Sur ce point, notre correspondant ne doit pas espérer de convaincre tout le monde. On lui objectera que le verre à vitre du moyen âge, qui fut certainement soufflé, est dans le même cas.

Le caractère de ces objets, celui des débris céramiques qui les accompagnaient, les types des monnaies recueillies, tout concourt à faire remonter au règne des premiers empereurs romains et classer parmi les riches habitations du temps l'édifice dont les fortifications d'Arras recouvrent les ruines.

Passons aux fouilles du faubourg Saint-Nicolas.

Dans l'un de mes derniers rapports à la section[1], je signalais, d'après les indications de M. Terninck, des antiquités romaines de la belle époque, entre autres un vase de bronze à anse ciselée, qui

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. I, p. 316.

Digitized by Google

s'étaient montrées comme à l'improviste dans le cours d'une exploration consacrée à des sépultures de l'époque barbare. Le tombeau d'où sortirent ces objets était situé à proximité du chemin d'Arras à Henin-Liétard, qui fut une voie romaine. Éclairé par cette rencontre, notre correspondant jugea que, suivant l'usage des anciens, la voie elle-même avait dû être bordée de tombeaux, et il fit faire en conséquence une suite de sondages sur le bord du chemin. Rien de plus curieux que le résultat de cette exploration. Quatre fois de suite, à la distance exacte de 10 mètres, se présentèrent des fosses pratiquées de la même façon que celle d'où était sorti le vase de bronze; seulement la troisième n'était qu'à l'état d'ébauche. Elle n'avait été creusée qu'à 1 mètre de profondeur, tandis que les autres l'étaient à 2 ; elle ne contenait aucun objet, aucune trace d'inhumation ni de combustion. Évidemment, après avoir été ouverte, elle avait été recomblée sans qu'on s'en fût servi, abandonnée par suite de contestations imprévues ou pour obéir à quelque prescription religieuse. L'intervalle entre cette excavation abandonnée et les autres ne laissait pas que d'être absolument le même que si elle avait reçu son emploi. Après la quatrième, il fut reconnu que la série s'arrêtait à un endroit où apparurent les vestiges d'un fossé creusé, selon toute apparence, pour délimiter l'emplacement de ce groupe de sépultures.

Les quatre fosses qui avaient été employées étaient carrées de forme, mesurant sur côtés de $3^{m},50$ à 4 mètres. Elles avaient leur aire entourée d'une rigole, et contenaient, en même temps que des résidus de bûcher, des ossements d'animaux qui n'avaient pas subi l'action du feu, et quantité d'objets de ménage et d'outils propres à diverses industries. L'ordre dans lequel avaient été disposés ces objets n'était le même dans aucune des sépultures. Afin de faire mieux saisir ces différences, M. Terninck a eu la bonne idée de dresser des plans sur lesquels est figurée la place des objets dans chaque tombeau.

Les résidus de bûcher, cendres et os humains calcinés, étaient renfermés dans un vase, soit de terre, soit de bronze, ou bien encore dans une boîte de bois dont la forme seule restait accusée; ils n'occupaient pas le milieu de la fosse.

En fait d'ossements d'animaux, le rapport signale deux squelettes de chiens, l'un ayant au cou sa chaîne de fer; un squelette entier et une tête de porc, des os de volaille et d'autres ayant appartenu

Digitized by Google

à de très petits quadrupèdes, qui remplissaient des vases de terre.

La vaisselle était surtout abondante. Les assiettes se sont rencontrées par douzaines; chaque fosse a fourni son vase de bronze ou de cuivre. Dans chacune, des amphores hautes de 1m,20 étaient posées toutes droites dans les encoignures. Elles contenaient une matière solide qui a été reconnue pour avoir été de l'huile. L'un de ces vases portait l'estampille DA▨VA.

Le milieu de deux des fosses était occupé par un objet dont la définition a fort embarrassé M. Terninck et embarrassera tout le monde. C'est une armature de fer composée de quatre tiges de 44 centimètres de haut, que relient entre elles quatre bandeaux aussi en fer, l'assemblage formant un carré de 42 centimètres de côté. Les tiges se terminent par des antennes qui se projettent en dehors, tandis qu'intérieurement il y a un troisième appendice retombant en forme de crosse. Des vestiges de bois adhéraient à ces crosses ainsi qu'aux bandeaux d'enchâssement. Notre correspondant ayant envoyé une photographie de cet objet, réduit au huitième, nous ne saurions mieux faire que d'en mettre une reproduction sous les yeux du lecteur.

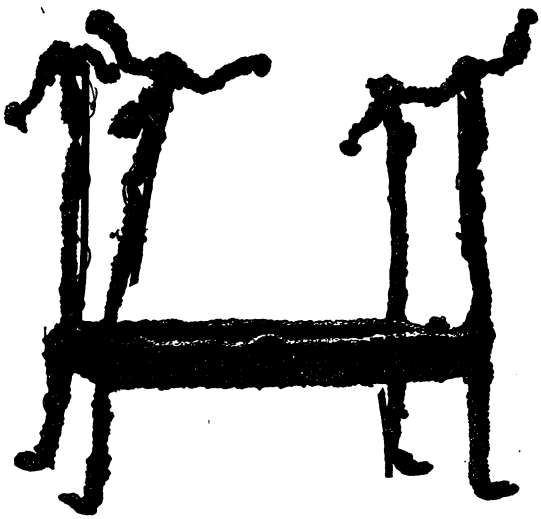

Comme dans les deux sépultures où s'est rencontrée cette pièce singulière elle était accompagnée d'une paire de forces, et il y avait aussi des objets en os qui m'ont fait l'effet de bobines, l'idée

Digitized by Google

de l'industrie lainière, qui a rendu les Atrébates célèbres dans l'antiquité, s'est présentée à mon esprit. Je me suis demandé si nous n'aurions pas là les attributs d'un pareur de drap. A la vérité, je ne vois pas trop à quelle opération de l'apprêt aurait répondu une cage ou un coffre bâti sur une pareille carcasse. Je laisse aux praticiens du métier à décider si la conjecture que je viens de hasarder a quelque fondement.

Un ouvrage de tabletterie, qui consiste en une suite de découpures en os figurant, par leur assemblage, une grecque simple ou frette crénelée d'un mètre de long, doit avoir été enchâssé dans du bois; mais à quoi pouvait se rattacher une planche décorée de la sorte? M. Terninck n'a pas pu le deviner, ni moi non plus.

La fouille de la dernière fosse a produit les outils du menuisier gallo-romain : un compas, un marteau, une gouge, des ciseaux, une doloire et une pierre à repasser.

Notons encore la rencontre de trois pièces de moyen bronze d'Auguste, d'Agrippa et de Tibère, et celle de deux haches de pierre éclatée, dont la situation ne permettait pas de soupçonner qu'elles appartinssent à un dépôt antérieur. Il est évident que ce sont les monnaies qui donnent la date de la sépulture.

A la question de savoir si ces tombeaux avaient été construits en forme de chambres par l'établissement d'un plancher qui aurait originairement recouvert le dépôt contenu dans chacun, M. Terninck répond que l'inspection attentive de l'état dans lequel se sont présentées les choses, et l'absence de tout vestige de ce plancher qui aurait dû être d'une certaine force, vu l'étendue de l'espace à couvrir, l'autorisent à affirmer que les objets mis en place furent immédiatement recouverts de terre et la fosse recomblée pardessus.

Il résulte de là que, à part la différence du creux d'enfouissement, les grandes fosses du cimetière gallo-romain d'Arras présentent la plus grande analogie avec les puits funéraires signalés dans tant d'endroits de la Gaule. Les uns et les autres sont de la même époque; dans les uns comme dans les autres, c'est la même association d'ossements d'animaux avec les restes du défunt, la même abondance de poterie, la même variété d'objets dans la composition du dépôt, avec ce trait commun que les objets semblent indiquer la profession et les goûts de la personne. Une monographie des quatre tombeaux gallo-romains de Saint-Nicolas, accompagnée de

Digitized by Google

photogravures, serait un livre utile pour la connaissance de nos antiquités et ferait honneur à M. Terninck.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Trois inscriptions du département des Hautes-Alpes.

Communication de M. Roman, à Pécomtal, près Embrun (Hautes-Alpes).

(Séance du 7 juillet 1879.)

M. Roman nous envoie la copie et le dessin de trois inscriptions du département des Hautes-Alpes.

La première est encastrée dans le mur de façade de l'église d'Aspres-les-Veynes. C'est un fragment trop mutilé pour qu'on en puisse tirer aucun sens. A en juger par les caractères qui sont d'une bonne forme, il peut appartenir à la fin du xie siècle. L'église où il se voit ne remonte qu'au xive siècle, mais elle était depuis longtemps le siège d'un prieuré assez important, dédié à saint Géraud d'Aurillac. Ce prieuré avait, dit-on, été fondé au xie siècle, mais M. Roman, qui a pris la peine de consulter aux archives des Hautes-Alpes les documents relatifs à cette maison, n'a trouvé aucune preuve de son existence avant la fin du xiie siècle. Le premier de ses prieurs dont le nom nous soit parvenu est Féraud, qui vivait en 1190. Peut-être l'inscription signalée par M. Roman autoriserait-elle à reculer d'un siècle, comme le veut la tradition, la fondation du prieuré d'Aspres, surtout si cette pierre mutilée relatait, comme M. Roman n'est pas éloigné de l'admettre, la date de la fondation. Malheureusement cette hypothèse est peu vraisemblable. Les quelques mots sans suite que l'on y peut reconnaître ne semblent pas pouvoir rentrer dans les formules généralement assez brèves qu'on remarque dans les inscriptions de dédicace du xie et du xiie siècle. Il est plus probable que ce débris provient de quelque épitaphe dont le texte est et restera sans doute à jamais perdu.

La seconde inscription qui nous a été communiquée par M. Roman a sur la précédente l'avantage d'offrir un sens facile à saisir; elle se lit au-dessus de la porte d'entrée de l'église de la Roche-des-Arnauds. Cette église a été remaniée à une époque récente et n'offre plus aucun intérêt. «Il ne reste, dit M. Roman, de l'église

Digitized by Google

primitive, qu'une sculpture encastrée à l'extérieur près de la porte d'entrée et représentant saint Pierre à mi-corps tenant les deux clefs. Ce bas-relief est d'un style très rude, mais sa conservation est parfaite et il est contemporain de la fondation de l'église.» La date de cette fondation nous est donnée par une inscription gravée sur le linteau de la porte d'entrée. «Elle est placée au-dessous d'une série de symboles gravés en relief et représentant une croix carrée, évidée et engrelée, placée au centre sur un petit socle, accompagnée à droite d'un vase surmonté d'une palmette à cinq branches et à gauche d'un dauphin. Viennent ensuite de chaque côté une fleur de lis sur un pied extrêmement grêle et un rameau de vigne sans feuillage, surmonté de deux vrilles et de deux grappes de raisin. L'inscription elle-même est écrite au-dessous en deux lignes et en caractères assez fins, mais cependant fort lisibles.» En voici la transcription :

† : Anno : domini : millesimo : trecentesimo : secundo : et : die : secunda : mensis : iunii : fuit : incepta : ecclesia : beati : Petri : apostoli : per : magistrum : Johannem : bavanie : lapicidam : rogate : d.

M. Roman a pris soin de nous envoyer un dessin fort soigné de cette pièce. Mais l'envoi d'un dessin ne saurait dispenser nos correspondants de nous adresser un estampage des inscriptions qu'ils nous communiquent. Quelque correct, quelque soigné que puisse être un dessin, il est souvent insuffisant pour résoudre les petites difficultés de lecture que l'auteur de la communication n'a pas toujours soupçonnées, mais qu'une étude consciencieuse peut révéler aux membres du Comité, chargés des rapports. Cette observation générale trouve son application ici-même. Je relève dans le dessin, d'ailleurs extrêmement soigné, de M. Roman, deux ou trois particularités qui m'étonnent et sur lesquelles je n'ose me prononcer sans avoir entre les mains une photographie ou un estampage. En plusieurs endroits, je remarque l'absence des signes d'abréviation qui doivent se trouver sur l'original. Le dernier mot notamment est lu *dominum* par M. Roman, et sur son dessin il est figuré par un *d* sans aucun signe abréviatif. Est-ce bien sûr qu'il n'y a sur la pierre

Digitized by Google

aucun signe qui indique si on doit lire *dominum* ou *deum?* Ce détail peut-être a bien peu d'intérêt, mais en voici un plus important. M. Roman a lu pour le nom de l'architecte *Johannem Bavanie.* Sur son dessin je lis *Johannem Gavanie.* M. Roman a-t-il mal lu ou bien a-t-il commis sur son dessin une faute de transcription? Comment résoudre la question sans un estampage?

Mais c'est surtout pour la troisième des inscriptions communiquées par M. Roman qu'un estampage eût été indispensable.

Celle-ci, en effet, est passablement fruste; la lecture en est assez difficile, pour que pendant longtemps on ait cru voir sur la pierre toute autre chose que ce qu'elle contient. M. Roman a proposé pour les passages effacés des restitutions qui soulèvent de trop sérieuses objections pour être admises sans examen; or, le dessin qu'il nous envoie ne permet pas de faire cet examen d'une façon rigoureuse. Je me contenterai donc de dire que cette pierre était conservée dans la mairie de Serres (Hautes-Alpes) où elle passait pour donner la date de la pose de la première pierre de cette maison. Elle a été portée à Gap en 1878 et déposée à la préfecture, où M. Roman a pu l'étudier. Il a reconnu qu'elle donnait la date de fondation (1403) d'une chapelle en l'honneur de saint Antoine (?). J'attendrai, pour apprécier la lecture proposée par M. Roman, qu'il ait pu transmettre au Comité un estampage ou une photographie de l'inscription, dont il a très heureusement, je crois, reconnu le véritable sens.

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

Notices sur deux communes du département des Ardennes.

Communication de M. Nozot, correspondant du Ministère, à Sedan.

(Séance du 7 juillet 1879.)

M. Nozot, correspondant du Ministère, à Sedan, a envoyé au Comité deux notices relatives à deux petites communes du département des Ardennes, Bosseval et Artaise-le-Vivier. Ces notices contiennent quelques renseignements statistiques et historiques, qui ne sont pas dénués d'intérêt, mais qui se rapportent en majeure partie à une époque tout à fait moderne. Quant à l'archéologie, elle n'est représentée que par l'épitaphe d'un curé de Bosseval, nommé

Digitized by Google

Jean Magonette, décédé le 13 mai 1746, et par l'inscription d'une cloche appartenant à l'église du même lieu, inscription que M. Nozot n'a pu lire et dont il a adressé au Comité un estampage où l'on ne peut malheureusement reconnaître que la date de 1580. Je propose le dépôt de ces deux notices dans les archives du Comité.

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

DON À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'UNE BOÎTE DE DÉNÉRAUX AVEC LETTRE EXPLICATIVE.

Communication de M. Chassaing, correspondant.

(Séance du 7 juillet 1879.)

Je proposerais sans la moindre hésitation l'impression de cette communication de M. Chassaing, si notre libéral correspondant n'y parlait pas en termes trop bienveillants d'un rapport que j'ai eu l'honneur de lire ici, il y a quelque temps, et que l'on trouvera dans la *Revue des Sociétés savantes*[1]. Ce rapport avait été motivé par le don de deux dénéraux italiens offerts à la Bibliothèque nationale par un autre de nos correspondants, M. le chanoine Barbier de Montault. Cette fois, il ne s'agit pas simplement de quelques dénéraux; c'est la boîte à dénéraux d'un changeur français du XVIIe siècle, contenant encore douze de ces petits monuments, que M. Chassaing a bien voulu donner à la Bibliothèque nationale. Le Cabinet des médailles est dès à présent en possession de ce cadeau, et je prie notre savant et zélé correspondant d'agréer l'expression de la gratitude du conservateur de cet établissement. En même temps, renonçant à tout scrupule, je conclus à l'impression de la lettre de M. Chassaing, attendu que, dans sa brièveté, elle apporte de nouvelles informations sur un sujet encore peu connu.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

[1] 6e série, t. VI, p. 86 et suivantes.

Digitized by Google

Lettre de M. Chassaing.

Monsieur le Ministre,

Dans une très intéressante note sur les dénéraux ou poids monétaires insérée dans l'un des derniers numéros de la *Revue des Sociétés savantes* (6e série, tome VI, p. 86 et suiv.), le savant secrétaire de la section d'archéologie, M. Chabouillet, indiquait que le Cabinet des médailles possède deux boîtes du XVIIe siècle, de physionomie allemande, remplies de ces dénéraux et ayant été à l'usage de changeurs allemands. L'honorable conservateur du cabinet national ajoutait qu'il ne connaissait pas de boîtes analogues de travail français, quoiqu'il fût très probable qu'en France les choses dussent se passer comme chez nos voisins.

Il y a quelque temps, un heureux hasard a fait tomber entre mes mains une de ces boîtes à poids monétaires, certainement française. Elle servait à un changeur ou plutôt à un orfèvre lyonnais, comme le témoigne l'inscription suivante écrite à la plume qu'on lit sur la face intérieure du couvercle : *André Le Fran, rue Lupin, à Lion, 1651.*

Il est à remarquer que les dénéraux ou poids sont estampillés, sur leur revers opposé à la face qui présente le type de la monnaie, des lettres L F couronnées (initiales du nom Le Fran) qui devaient être la marque officielle ou le différent du possesseur. L'usage de ces différents s'est conservé dans quelques industries modernes, comme les couteliers par exemple. Mais autrefois ces poinçons étaient obligatoires pour les orfèvres, et cette circonstance me fait soupçonner qu'André Le Fran devait être à la fois orfèvre et changeur.

Les balances et quelques-uns des poids que renfermait cette boîte ont disparu; mais telle qu'elle est, cette boîte à dénéraux française a, du moins, l'intérêt de combler une lacune dans les collections de notre cabinet national et de confirmer la justesse des conjectures qu'a émises le savant M. Chabouillet.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous prier de vouloir bien accepter, pour le Cabinet des médailles à qui je suis heureux de l'offrir, cette boîte de poids monétaires ci-incluse, et de la transmettre à M. le Président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques.

Je suis, etc.

A. Chassaing,
Correspondant du Ministère, au Puy.

Le 3 mai 1876.

Digitized by Google

Épitaphe d'un rétiaire.

Communication de M. Germer-Durand.

(Séance du 7 juillet 1879.)

M. Germer-Durand, membre non résidant, à Nimes, adresse l'estampage et l'interprétation de l'épitaphe d'un gladiateur rétiaire, qui, dit-il, vient d'être découverte à Nimes, non loin des Arènes. Voici ce texte :

RET
L·POMPEIVS
Ɔ VIIII·N·VIANNES
SIS·AN·XXV
OPTATA·CONIVX
D·S·D

Ret(iarius) L(ucius) Pompeius pugnarum novem, n(atione) viannessis (pour *viennensis*) *an(norum) viginti quinque, Optata, conjux d(e) s(uo) d(edit).*

M. Germer-Durand ajoute cette observation à son intéressant envoi :

« Quelques auteurs (je ne sais sur quels fondements) ont émis l'idée que notre amphithéâtre n'avait jamais servi à des combats de gladiateurs. Tout prouve le contraire. Bimard a déjà publié l'épitaphe du tombeau élevé à l'*essédaire* Faustus par sa femme Euché (Orelli, 2585). On a trouvé, depuis, dans les Arènes, deux épitaphes de *murmillons*, tout à fait méconnues par ceux qui les ont publiées sans les comprendre. (Trèles et Pelet, *Mémoires* de notre Académie). » (L'Académie du Gard ou de Nimes.)

Cette intéressante communication vient grossir encore les trésors archéologiques dont le Comité est redevable au zèle et à la science de M. Germer-Durand.

Chabouillet,
Membre du Comité.

Rapport sur des communications de MM. Payen, Guégan, Nicaise.

(Séance du 7 juillet 1879.)

Trois notes ont été renvoyées à mon examen. L'une, de M. Westerviller, est communiquée par M. Payen, correspondant à Sétif (Al-

Digitized by Google

gérie). Cette note mentionne une découverte de silex taillés près du *puits romain* de Bir-ensa, territoire de El-Hassé. Une coupe du terrain accompagne la note. Nous y voyons que les silex taillés ont été recueillis au-dessous d'une construction romaine, dans une couche de terre noire, reposant sur une autre couche mêlée de cendres, au-dessus du sol vierge. La probabilité est que ces silex sont contemporains de l'occupation romaine. Il y aurait imprudence, ce me semble, à tirer de ce fait aucune conséquence historique. La communication de M. Payen pourrait, toutefois, être renvoyée à la section des sciences.

La seconde note, rédigée par M. Guégan, nous apprend qu'un cimetière, probablement mérovingien, a été découvert à Bernes, près Beaumont-sur-Oise. Plusieurs sépultures ont été mises à nu dans la tranchée du chemin de fer d'intérêt local de Beaumont à Neuilly-en-Chelles; malheureusement aucun objet intéressant ne s'est rencontré jusqu'ici dans ces tombes. Le caractère mérovingien du cimetière n'est même pas bien constaté. M. Guégan a bien fait d'attirer votre attention sur ce fait, mais il faut attendre la découverte de nouvelles sépultures mieux caractérisées avant de donner à ce cimetière une date certaine.

Dépôt de la note aux archives.

M. Nicaise, de Châlons-sur-Marne, est l'auteur de la troisième note. Il envoie au Comité le dessin d'un *objet en fer d'usage indéterminé*, trouvé à Semide (Ardennes) dans une tombe gauloise. Cet objet dessiné à un quart plus grand que nature paraît être une pendeloque comme il y en a tant à l'époque gauloise. Il n'y a pas, je pense, à lui chercher d'autre destination. Il est difficile de dire à quel ustensile ou parure cette pendeloque servait d'appendice.

Dépôt aux archives.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Note additionnelle sur la mosaïque de Saint-Denis[1].

(Séance du 7 juillet 1879.)

Le personnage représenté sur la mosaïque étant désigné par les lettres ALB'C', les règles habituelles des abréviations doivent faire préférer la forme ALBRICVS à celle d'ALBERICVS qui a été proposée. Par suite, l'équivalent français du nom latin serait *Aubri* plutôt qu'*Alberic*.

Les recherches effectuées depuis la correction des épreuves pour savoir quel rang ce moine occupait dans l'abbaye de Saint-Denis au XIIe siècle sont demeurées aussi infructueuses que les précédentes; mais elles ont procuré sur les décorations de la chapelle Saint-Firmin un nouveau texte, emprunté à un manuscrit du XVIIe siècle, qui a passé de la bibliothèque de Séguier dans celle de Saint-Germain-des-Prés.

« En la chapelle de s^t Firmin sur l'autel dans une chasse de bois peinte et dorée est le corps (excepté le chef) de s^t Firmin martir, premier evesque d'Amiens. Le pavé de cette chapelle est très excellent et fort antique, sur lequel sont représentez à la mosaïque plusieurs personnages de diverses façons faicts de pièces rapportées, dont il y en a grande quantité dorée de fin or, les autres sont de marbre de diverses couleurs. Dans cette chasse de s^t Firmin est aussy le chef de s^t Pierre l'exorciste martyr. »

(*La France sainte*, fol. 11 r°. — St-G., 944.)

A. Ramé,

Membre du Comité.

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VIII, p. 147.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Mémoires, 4e série, t. II. Saint-Quentin, 1880, in-8° avec planches.

Séance publique du 16 juin 1878. — Rapports sur les concours. P. 5 à 45.

Séance publique du 15 juin 1879. — Rapports sur les concours. P. 46 à 98.

Littérature, histoire et archéologie.

Le désespéré, poésie, par M. Achille Millien. P. 229 à 235.

Le blessé, poésie, par M. Edmond Delière. P. 236 à 241.

Le roman réaliste en France, par M. Antoine Camus. P. 242 à 297.

Le perce-neige; — *hoc erat in votis;* — jour d'absence; — variations sur un vieux thème; — une grande douleur; — la nouvelle ère du monde, poésies, par M. Charles Magnier. P. 298 à 302.

Iseult de Joux, poésie, par M. Louis Mercier. P. 303 à 310.

Mlle Simonet. Étude humoristique, par M. de Catalan. P. 311 à 319.

Essai sur la classification des sépultures dites franco-mérovingiennes dans le département de l'Aisne, par M. J. Pilloy. P. 320 à 333.

Fouilles du cimetière franco-mérovingien de Fontaine-Uterte, par M. J. Pilloy. P. 334 à 341.

Fouilles du cimetière de Marteville, rapport par M. J. Pilloy. P. 342 à 347.

Les carrières du vieux Saint-Quentin, par M. Joachim Malézieux. P. 348 à 353.

Aubry du Bochet, par M. A. Matton. P. 354 à 382.

Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin (suite), par M. Emmanuel Lemaire. P. 383 à 510.

Lettre de Fouquier-Tinville. P. 511 à 513.

Digitized by Google

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — Mémoires, t. XI, 1874-1878. Rodez, 1879, in-8° avec planches.

Lou catechisme Roüergas, fach en verses, compte rendu, par feu l'abbé Bousquet. P. 1 à 25.

Substitution du français au latin et au patois dans la rédaction des actes publics, par M. H. Affre. P. 26 à 29.

Un document retrouvé et quelques faits rétablis concernant l'histoire de l'éducation des sourds-muets en France, avec un aperçu de l'état actuel de cette spécialité de l'instruction publique et de l'expression d'un vœu à réaliser dans son intérêt, par M. Léon Vaïsse. P. 30 à 41.

Le marquis de Montcalm-Gozon, par M. Joseph de Gissac. — Compte rendu à ses commettants, par M. le marquis de Montcalm-Gozon, député de la noblesse de la sénéchaussée de Villefranche-de-Rouergue aux États généraux, convoqués pour le 4 mai 1879. P. 42 à 57.

Essai de fouilles au Puech-de-Buzeins (Aveyron), par M. l'abbé Cérès. P. 58 à 65.

Rapport sur les thermes et un cimetière gallo-romain, découverts à Rodez, par M. l'abbé Cérès. P. 66 à 80.

Étude historique et statistique sur le canton de Saint-Sernin, par M. Paul Foulquier-Lavergne. P. 81 à 194.

Excursion achéologique dans le canton de Conques, par MM. Gonzague-Grinda et le P. Louis de Gonzague; compte rendu par F. Louis de Gonzague. P. 195 à 211.

Notes archéologiques, par M. Grinda. P. 212 à 216.

Études de philologie et de linguistique aveyronnaises, par M. J.-P. Durand. P. 217 à 318.

Essai de critique historique au sujet d'une ville qui a existé dans la plaine de la Madeleine, près de Villefranche-de-Rouergue, par MM. Cabrol. P. 319 à 334.

Ségodun, par M. U. Cabrol. P. 335 à 338.

Histoire de la fondation de l'abbaye de Loc-Dieu, par M. l'abbé Victor Lafon. P. 339 à 396.

Poésie, par M. le vicomte d'Armagnac. P. 397 à 400.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1879, in-8°.

Études de législation comparée. Les Codes français en matière criminelle comparés aux nouveaux Codes de Genève, de Belgique et d'Allemagne, par M. Lanfranc de Panthou. P. 1 à 99.

Digitized by Google

Recherches relatives à l'émigration et à l'immigration pour le Calvados, de 1851 à 1876, par M. Ch. Girault. P. 100 à 105.

Chronologie des âges ou soleils d'après la mythologie mexicaine, par M. de Charencey. P. 126 à 154.

De quelques oraisons funèbres avant Bossuet et de Bossuet lui-même, par M. A. Joly. P. 155 à 232.

Galien. Ce que les anciens ont pensé de la gymnastique, par M. Chauvet. P. 233 à 257.

Deux lettres inédites de la princesse Palatine, mère du Régent, par M. Armand Gasté. P. 266 à 280.

Un bibliophile au xve siècle. Étude sur les lettres du Philelphe, par M. Ch. Fierville. P. 281 à 303.

Apologie de l'*Hellénisme*, ou état dans lequel nous est arrivé cet écrit de Julien, par M. J. Denis. P. 304 à 341.

La Normandie aux États généraux de 1484, par M. Gustave Dupont. P. 342 à 363.

Un opéra biblique au xviiie siècle, par M. Jules Carlez. P. 364 à 393.

Les mœurs publiques au xviiie siècle, par M. Desdevises du Dezert. P. 394 à 415.

Sicules et Sicanes, par M. H. de Charencey. P. 416 à 420.

Les disputations dans les écoles de droit aux xiiie et xive siècles, par M. E. Caillemer. P. 421 à 442.

L'Institut et les académies de province. Extraits, par M. Julien Travers. P. 443 à 462.

Biographie de M. A. Théry, par M. A. Joly. P. 463 à 504.

Poésies. Livingstone, par M. Paul Blier. P. 507 à 515.

Anniversaire; — la foi en Dieu; — les deux bouts de la vie, par M. Julien Travers. P. 516 à 523.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Caen; Congrès archéologique de France, XLVe session. — Séances générales tenues au Mans et à Laval en 1878. Paris, Tours, 1879, in-8° avec planches.

Séance d'ouverture du 20 mai 1878. — Discours de MM. Bellée et Léon Palustre. P. 13 à 19.

Découverte des thermes romains de Poitiers, par le R. P. de la Croix. P. 20 à 31.

L'église abbatiale de la Couture, par M. Gustave d'Espinay. P. 31 à 45.

Visite du Muséum, à la préfecture du Mans. P. 46 à 68.

Digitized by Google

Séances du 21 mai. — Les troglodytes de la vallée de l'Erve, ou la station préhistorique de Thorigné-en-Charnie (Mayenne), par M. l'abbé Maillard. P. 69 à 88.

Examen de la classification préhistorique de M. de Mortillet, par M. l'abbé Hamard. P. 88 à 110.

Notice sur les Ambibariens, par M. Moulin. P. 111 à 143.

Évangélisation des Gaules (2e mémoire). Prédication du christianisme chez les Cénomans, par M. l'abbé de Meissas. P. 143 à 169.

Un oppidum carlovingien, dans la forêt de Sillé-le-Guillaume, par M. l'abbé Charles. P. 169 à 181.

Visite de la cathédrale du Mans, par M. Hucher. P. 182 à 194.

Séance du 22 mai. — Notice sur la carte préhistorique du département de la Mayenne, par M. Émile Moreau. P. 195 à 219.

Camp des châteaux de Thorigné-en-Charnie (Mayenne), par M. Émile Moreau. P. 219 à 224.

Remarques sur les inscriptions antiques du Maine, par M. Robert Mowat. P. 224 à 271.

Excursion à la Ferté-Bernard. P. 272 à 276.

Séance du 23 mai. — Le théâtre romain d'Aubigné. Remarques sur la cathédrale du Mans. P. 277 et 278.

La nef de la Couture au Mans, et notes sur quelques voûtes ajoutées après coup, par M. de Dion. P. 278 à 290.

Inscriptions trouvées dans le département de la Sarthe, par M. Eugène Hucher. P. 291 à 300.

Inscription existant actuellement au musée de peinture du Mans, par M. Eug. Hucher. P. 301 à 303.

Excursion à Sablé et à Solesmes. P. 303 à 305.

Visite au musée archéologique, placé sous la salle de spectacle du Mans. P. 304 à 318.

Séances du 24 mai. — La future église de Sablé, par M. Léon Palustre. P. 319 à 326.

Quelques mots sur les sculptures de Solesmes. P. 326 à 328.

Les artistes du Mans et spécialement ceux de la cathédrale jusqu'à la Renaissance, par M. Henri Chardon. P. 328 à 364.

Découverte de thermes romains à Sceaux (Sarthe), par M. l'abbé Robert Charles. P. 364 à 369.

Visite des anciennes murailles et des vieilles maisons de la ville du Mans. P. 369 à 376.

La mise au tombeau de Notre-Dame d'Andelys (Eure), par M. l'abbé Porrée. P. 377 à 383.

Du dialecte manceau, par M. Bellée. P. 383 à 390.

Pièces inédites relatives au dialecte manceau. P. 390 à 395.

Digitized by Google

Discours de M. Léon Palustre. P. 396 à 402.

Évangélisation des Gaules. — Lettre du R. P. Dom Chamard. P. 403 à 405.

Réponse de M. l'abbé de Meissas. P. 405 à 413.

Note du R. P. Dom Piolin, en réponse au discours de M. de Meissas. P. 413 à 427.

Réplique de M. l'abbé de Meissas. P. 427 à 464.

Notice sur les fresques de l'église de Cazaux-de-Larboust (Haute-Garonne), par M. B. Bernard. P. 465 à 494.

Excursion dans la vallée de l'Erve. P. 495 à 499.

Séance du 26 mai. — Discours de M. Léon Palustre. P. 501 et 502.

Sillé-le-Guillaume. P. 503 et 504.

Quelques mots sur l'église d'Évron. P. 504.

Les églises de Price et d'Avenières. P. 505 à 507.

Note sur quelques monuments anciens de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine et de la Haute-Saône, par M. Theuvenot. P. 507 à 513.

Note sur quelques vases antiques du département de la Mayenne, par M. Émile Moreau. P. 514 à 518.

Excursion à Jublains. P. 520 à 523.

Jublains. — Notes sur ses antiquités, par M. Henri Barbe. P. 523 à 545.

Excursion à l'abbaye de Clermont. P. 545 et 546.

Quelques mots sur l'église de la Cascine. P. 547 à 549.

Le scel des contraz de Longuefuye et un jeton de Guy XVII, par M. de Farcy. P. 550 à 555.

Arvii et Diablintes, par M. Le Fizelier. P. 555 à 590.

Deux tombes lavalloises à Rome, par Mgr Barbier de Montault. P. 591 à 598.

Maria Sauvatera. — Notice sur le bourdon de Forcalquier (Basses-Alpes), par M. Eug. Plauchud. P. 599 à 607.

Précis historique sur le monastère de Ganagobie, près Forcalquier, par M. A. Milon. P. 608 à 623.

Exploration de la grotte dite Trou-d'Argent, près Sisteron, par M. Tardieu. P. 623 à 638.

Société des antiquaires du Centre. — *Mémoires*, t. VII. Bourges, 1878, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1877, par M. Buhot de Kersers. P. I à XII.

Notice historique sur Châteaumeillant, par M. Émile Chénon. P. 1 à 234.

Une villa romaine à Mazières, par M. G. Vallois. P. 235 à 241.

Digitized by Google

Boucle mérovingienne découverte en 1877, à Issoudun; description, par M. A. Buhot de Kersers. P. 243 à 247.

Description des sculptures du portail de la cathédrale de Bourges avant leur restauration, par M. le baron de Girardot. P. 249 à 272.

Anciens vitraux dans l'église de Saint-Georges de Poysieux (Cher), par M. Albert des Méloizes. P. 273 à 281.

Archéologie industrielle; histoire des forges de Marcuil, par M. Cartier de Saint-René. P. 283 à 317.

Bulletin numismatique, par M. A. Buhot de Kersers. P. 319 à 325.

Société des antiquaires du Centre. — Mémoires, VIIIe vol. Bourges, 1879, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires du Centre, années 1878-1879, par M. A. Buhot de Kersers. P. LXXIII à LXXXVIII.

Note sur trois épées de bronze et un mors de bride gaulois trouvés en Berry, par M. A. Buhot de Kersers. P. 1 à 9.

Note sur trois statuettes antiques trouvées à Gergovia, par M. le vicomte Alphonse de la Guère. P. 11 à 24.

Notes archéologiques sur les environs de Châteaumeillant, par M. Émile Chénon. P. 25 à 38.

Bœuf en bronze trouvé à Saint-Satur (Cher), description et étude, par M. le vicomte Alphonse de la Guère. P. 39 à 72.

Objets trouvés sur l'emplacement du Cercle, rue Moyenne, n° 15. Peigne en or mérovingien, par M. A. Buhot de Kersers. P. 73 à 81.

Quelques faits relatifs à l'histoire du Berry, extraits des *Miracles de saint Benoit*, par les moines de Fleury, traduits du latin par M. Th. de Brimont. P. 83 à 105.

Mes archives, notes sur Mennetou-sur-Cher et diverses seigneuries voisines, par M. G. Vallois. P. 107 à 204.

Mémoires inédits de Me Robert Hodeau, ancien maire de Bourges, avec une introduction et une généalogie de sa famille, par M. Paulin Riffé. P. 205 à 265.

Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry, par M. Paulin Riffé. P. 267 à 331.

Sociétés savantes du département du Cher, par M. A. Buhot de Kersers. P. 333 à 361.

Bulletin numismatique, par M. A. Buhot de Kersers. P. 363 à 368.

Digitized by Google

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Mémoires, 3e série, t. V, années 1878-1879. Dijon, Paris, 1879, in-8° avec planches.

PARTIE DES LETTRES.

Expédition des Portugais contre la colonie française du Maragnon, entreprise par ordre de Sa Majesté Philippe III, l'an 1614, par M. Morelet. P. 1 à 69.

Le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy et les origines de la maison de Saulx, par M. J. d'Arbaumont. P. 71 à 138.

Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes, d'après les documents originaux, par M. de la Chauvelays. P. 139 à 369.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 5e série, t. III, 1878. Besançon, 1879, in-8° avec planches.

La Société d'émulation du Doubs en 1878, par M. Georges Sire. P. 1 à 11.

La Société d'émulation du Doubs au Congrès de la Sorbonne de 1878, par M. Auguste Castan. P. 12 à 23.

Séance générale tenue à Cernier par la Société d'histoire de Neuchâtel, par M. Édouard Besson. P. 24 à 29.

Séance générale de la Société belfortaine d'émulation, par M. Auguste Castan. P. 30 à 36.

Notice sur le docteur Émile Delacroix, par M. Auguste Castan. P. 37 à 43.

Le professeur d'artillerie Reynaud-Ducreux, par M. Auguste Castan. P. 44 à 48.

Le monde judiciaire dans la Comédie, par M. Édouard Besson. P. 49 à 78.

Le colonel Denfert à Belfort, par M. le baron de Prinsac. P. 220 à 268.

Charles-Achille de Laubespin et ses relations avec la cour de France, par M. le comte Lionel de Laubespin. P. 279 à 286.

Les origines du festin des rois à Besançon, par M. Auguste Castan. P. 287 à 312.

Le compositeur musical Guillaume du Fay à l'église de Saint-Étienne de Besançon en 1458, par M. Auguste Castan. P. 322 à 329.

Le prince Charles-Henri de Vaudémont, par M. L. Pingaud. P. 353 à 382.

La mort de François Ier et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches

Digitized by Google

secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris, par M. Auguste Castan. P. 420 à 454.

Un épisode de notre histoire littéraire, par M. Duparay. P. 458 à 472.

Alphonse Delacroix, architecte et archéologue. — Notice biographique, par M. Alfred Dugat. P. 473 à 503.

Société académique de Brest. — Bulletin, 2e série, t. VI (1er fascicule).

Soirées littéraires et scientifiques données par la Société, par M. E. Langeron. P. v à xxviii.

Quelques tableaux du musée de Brest, par M. A. Riou. P. 1 à 13.

Syndorix, le barde de Penmarch, par M. Aug. Penquer. P. 14 à 24.

Le commerce et l'industrie en Bretagne à la fin du xve siècle, par M. Dupuy. P. 50 à 80.

Notice biographique sur M. Constantin, par M. Coutance. P. 115 à 120.

Résumé des travaux de la Société académique de Brest, par M. Riou. P. 121 à 140.

Le poste de Boké dans le Rio-Nunez, par M. de Grandpont. P. 141 à 158.

La table de famille. — Les mémoires d'un rat, par M. A. Joubert. P. 159 à 168.

Analogies existant entre le gallois et le breton moderne, par M. F. Halégouët. P. 245 à 248.

Société scientifique et littéraire d'Alais. — Mémoires et comptes rendus. Année 1878, t. X, 1er bulletin. Alais, 1879, in-8° avec planches.

Étude sur Mirabeau, par Duclaux-Monteil. P. 25 à 74.

Usages locaux de l'arrondissement d'Alais, par M. César Fabre. P. 111 à 156.

Les coutumes de Saint-Chapte, publiées par M. G. Charvet. P. 157 à 164.

Les Fumades (2e rapport), découvertes archéologiques opérées en 1876-1877, par M. G. Charvet. P. 165 à 234.

Charles-Norbert Dourneaux-Duperré, notice biographique, par M. Paul Soleillet. P. 235 à 240.

Digitized by Google

L'ambassade de Ladislas Ier, duc de Pologne, à l'abbaye de Saint-Gilles, et le pèlerinage de son fils, Boleslas III, au tombeau de ce saint, par M. J. Malinowski. P. 241 à 272.

Usages locaux de l'arrondissement d'Alais (suite), par M. César Fabre. P. 273 à 316.

A ma mère, poésie, par M. L. Rochetin. P. 317.

La Consoun de la Tabó, poésie, par M. William-C. Bonaparte Wyse. P. 318 à 325.

Crucifixus-Crucifixa, poésie, par M. Adrien Roux. P. 326.

Sonnet, par M. Adrien Roux. P. 327.

A travers la vallée du Gardon, poésies, par M. J. Lisbonne. P. 328 à 335.

Retour au pays du Soleil, poésie, par M. J. Lisbonne. P. 336.

Société archéologique de Bordeaux. — Tome V. Bordeaux, 1878, in-8° avec planches.

Étude sur l'église archipresbytérale et la paroisse de Moulis (Médoc), par M. Émilien Piganeau. P. 5 à 27.

Le tombeau de Pierre Sauvage et la pierre commémorative du château d'Armajan à Preignac (Gironde), par M. A. Sourget. P. 29 à 38.

Notes pour servir à la biographie de Louis-Nicolas Louis, architecte du grand théâtre de Bordeaux, par M. Charles Braquehaye. P. 39 à 68.

Découvertes et nouvelles. P. 69 à 72.

Ossuaire de la lette du Grand-Baron dans les sables de la Teste, par M. A. Lalesque. P. 73 à 77.

2e notice sur quelques vieilles cloches du département de la Gironde, par M. E. Piganeau. P. 79 à 104.

Le ΚΡΕΜΑΣΤΗΡ des Massaliotes, par M. E. Delfortrie. P. 105 à 108.

Note sur un biberon gallo-romain, par M. Camille de Mensignac. P. 109 à 112.

Notes relatives à la *Maison navale* et au *Brigantin* de la ville de Bordeaux, par M. Ernest Gaullieur. P. 113 à 115.

Projet d'un Musée d'antiques à Bordeaux en 1781 par l'intendant Dupré de Saint-Maur, par M. Ernest Gaullieur. P. 117 à 120.

Deux clefs trouvées dans un tombeau près du menhir de Pierrefitte, par M. E. Piganeau. P. 121 et 122.

Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876, par M. Lansas. P. 123 à 130; 167 à 184.

Fouilles archéologiques de la rue Gouvion, à Bordeaux. — Mosaïque et constructions antiques, par M. A. Girault. P. 131 à 150.

Digitized by Google

Notice sur quelques inscriptions lapidaires, par M. E. Piganeau. P. 151 à 165.

Les anciennes faïences de Bordeaux, par M. le docteur Azam. P. 185 à 215.

Société des bibliophiles de Guyenne. — Publications, t. II, Bordeaux, 1875.

Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, avec une introduction et des notes, par M. Reinhold-Dezeimeris. Tout le volume, 142 pages.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Bulletin et Mémoires, t. XIII. Rennes, 1879, in-8° avec planches.

Notice sur la vie et les travaux de M. Auguste André, par M. Lucien Decombe. P. I à XXXIV.

Observations critiques sur l'archéologie préhistorique, spécialement en ce qui concerne la race des Celtes, par M. Félix Robiou. P. 1 à 112.

La patère de Rennes, par M. Lucien Decombe. P. 113 à 170.

Excursion à Saint-Briac. L'alignement mégalithique de la Croix-des-Marins, par M. Lucien Decombe. P. 171 à 180.

Fouilles faites à Carnac en 1874-1876, par M. l'abbé Hamard. P. 181 à 196.

Registres de comptes de la paroisse d'Izé, des XVe et XVIe siècles, par M. l'abbé Paris-Jallobert. P. 197 à 219.

Notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton de Saint-Brice, par M. Léon Maupillé. P. 221 à 318.

Académie delphinale. — Bulletin, 3e série, t. XIV, 1878. Grenoble, 1879, in-8°.

L'arrondissement de Montélimar avant l'histoire (âges de pierre et de bronze), par M. Florian Vallentin. P. 3 à 29.

Antiquités trouvées à Villette; temple de Romulus, par M. Régis Géry. P. 35 à 45.

Les marques de notaires en Dauphiné, par M. Edmond Maignien. P. 46 à 56.

Ermenonville en 1807, par M. J. La Bonnardière. P. 57 à 90.

Digitized by Google

La Vaudaine, étude sur le vallon de la Vaux-Daine (*Vallis damnata*), et excursion aux pics qui le dominent (Oisans), par M. Henri Ferrand. P. 91 à 110.

Études sur l'histoire de Grenoble et du département de l'Isère pendant la Terreur, par M. Paul Thibaud. P. 111 à 195.

Étude historique sur le pouvoir temporel des évêques de Gap, par M. de Taillas. P. 201 à 251.

Itinéraire descriptif, historique et archéologique de la Maurienne et de la Tarentaise, par M. H. Ferrand. P. 257 à 334.

Portrait ethnologique et physiologique des Gaulois ; — coup d'œil historique sur leurs institutions hygiéniques et médicales, par M. J. La Bonnardière. P. 340 à 364.

Notice épigraphique. P. 365 à 368.

Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. — *Bulletins*, 3e série, t. VII (XVIIIe de la collection). Grenoble, 1878, in-8°.

Pouillé historique du diocèse de Die, en 1448 et 1450, par M. Justin Brun-Durand. P. 5 à 48.

Patois du Queyras, par MM. Chabrand et de Rochas. P. 49 à 273.

Sur les anciennes galeries de tableaux des ducs de Lesdiguières à Grenoble et à Vizille, par M. A. Pilot. P. 420 à 431.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. — *Bulletin*, 3e série, t. VIII (XIXe de la collection). Grenoble, 1879, gr. in-8° avec planches.

Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste de Chalais, par M. Ém. Pilot de Thorey. P. 160 à 284.

Église Sainte-Marie-d'en-Haut à Grenoble, par M. Antonin Macé. P. 285 à 297.

Description historique, archéologique et artistique de l'église de Notre-Dame, cathédrale de Grenoble, par M. La Bonnardière. P. 298 à 344.

Description de l'église et de la crypte de Saint-Laurent de Grenoble, par M. J.-J.-A. Pilot. P. 345 à 359.

Postes et relais en Dauphiné, par M. J.-J.-A. Pilot. P. 417 à 438.

Établissement d'un bureau de messageries et de voitures publiques à Grenoble, par M. J.-J.-A. Pilot. P. 439 à 447.

Digitized by Google

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. — *Bulletin*, 3e série, t. IX (XXe de la collection). Grenoble, 1879, in-8° avec planches.

Étude sur la sigillographie du Dauphiné, par M. Ém. Pilot de Thorey. P. 42 à 214.

Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné, conservés dans les archives départementales de l'Isère, publié par M. Ém. Pilot de Thorey. P. 215 à 362.

De l'institution du notariat à Grenoble et dans le Dauphiné, par M. Guigonnet. P. 428 à 467.

Société d'émulation du Jura. — *Mémoires*, 2e série, IIIe vol. 1877. Lons-le-Saunier, 1878, in-8° avec planches.

Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté, qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris, par M. Ulysse Robert. P. 1 à 160.

Trois mois de l'année 1876 à Lons-le-Saunier, par M. F. Guillermet. P. 161 à 230.

Note sur la découverte, à Saint-Lupicin, d'un soc de charrue antique, par M. Léon Benoit. P. 231 à 236.

Notice historique sur le village de Saint-Georges-des-Champs, près Lons-le-Saunier, par MM. J.-E. Baudy et C.-D. Poirier. P. 239 à 311.

Deux années de la vie municipale à Lons-le-Saunier, au XVIIe siècle (1673-1674), par M. Philippe Perraud. P. 313 à 376.

Étude archéologique sur Grégoire de Tours, par M. Paul-Noël Le Mire. P. 377 à 447.

Le camp de Coldres, près Lons-le-Saunier, par M. L. Clos. P. 449 à 467.

Les tumulus de la Combe-d'Ain, par M. Jules Le Mire. P. 469 à 482.

Les dalles funéraires de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs, par M. Bernard Prost. P. 485 à 583.

Société d'émulation du Jura. — *Mémoires*, 2e série, IVe vol. 1878. Lons-le-Saunier, 1879, in-8° avec planches.

Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté, qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris (suite), par M. Ulysse Robert. P. 1 à 115.

Digitized by Google

Lectionnaire de Luxeuil et *Liber evangeliorum*, notice, par M. Henri Bordier. P. 116 à 138.

Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté (suite), par M. Clerc. P. 139 à 403.

Le siège d'Arbois en 1674, par M. Girard. P. 467 à 522.

Notice sur sept dalles funéraires franc-comtoises, par M. Bernard Prost. P. 523 à 557.

Notice sur deux inscriptions du XIIe siècle de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs (Jura), par M. Bernard Prost. P. 559 à 575.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, t. XVIII. Vendôme, 1879, in-8°.

Une question de voirie au XVIIe siècle, par M. Aug. de Trémault. P. 27 à 35.

Compte de la recette de Vendôme pour l'année 1583, par M. J^h Thillier. P. 36 à 56, 74 à 112, 172 à 214, 311 à 325.

Notice se rattachant au mouvement artistique dans la Touraine et le Vendômois aux XVIe et XVIIe siècles, par M. le général de Valabrègue. P. 130 à 134.

Sidera (à M. Leverrier), poésie, par M. Nonce Rocca. P. 135 à 139.

De la présence du *lambda* sur certains objets d'art des temps modernes, par M. Ch. Bouchet. P. 148 à 153.

Notes sur les réparations du clocher de la Trinité, par M. Robin. P. 156 à 171.

De la photographie comme complément des études archéologiques, par M. P. Martellière. P. 215 à 223.

Les paysans, scènes champêtres, par M. Ch. Bouchet. P. 224 à 237.

Le peintre Violy, par M. Ch. B. P. 248 et 249.

Les imprimeurs vendômois et leurs œuvres (1623-1879), par M. A. de Rochambeau. P. 261 à 290.

Découverte d'un nouveau polissoir, par M. G. Launay. P. 291 à 293.

Procès-verbaux dressés en 1687, constatant les examens et la réception de Charles Brée comme maître en l'art de chirurgie à Montoire. P. 294 à 310.

Chronique. P. 71 à 73, 154 et 155, 253 à 259.

Digitized by Google

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Annales*, 5e série, t. VIII. Nantes, 1878, in-8°.

Notice nécrologique sur M. Jollan, par M. B. Abadie. P. 10 à 25.

Des idées économiques dans l'antiquité, par M. Louis Linyer. P. 39 à 52.

Étude sur la définition et l'objet de l'économie politique, par M. Louis Linyer. P. 53 à 67.

Édouard Richer, par M. C. Merland. P. 78 à 168.

Poésies, par M. A. Leroux. P. 169 à 179.

Compte rendu de l'*Histoire de Savenay*, par M. L.-J. Prevel. P. 184 à 195.

La brûleuse de papillons, sonnet, par M. C. Robinot-Bertrand. P. 196.

Rapport sur les travaux de la section des lettres, sciences et arts, par M. A. Leroux. P. 270 à 286.

Discours de M. Abadie dans la séance publique du 24 novembre 1878. P. 287 à 311.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1877-1878, par M. Ménier. P. 312 à 335.

Rapport de la commission des prix sur le concours de l'année 1878, par M. le docteur Teillais. P. 336 à 344.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Annales*, 5e série, t. IX (1er semestre). Nantes, 1879, in-8°.

Notices nécrologiques sur M. Pihan-Dufeillay et sur M. Lambert, par M. Biou. P. 11 à 23.

Notice sur Odette de Champdivers et Marguerite de Valois, sa fille, par M. Prével. P. 24 à 67.

Les mobiles de la Loire-Inférieure à Étrépagny, poésie, par M. Leroux. P. 68 à 80.

Les idées économiques au moyen âge, par M. Linyer. P. 81 à 98.

Poésies, par M. Louis. P. 99 à 100.

L'assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789, par M. Léon Maître. P. 101 à 356.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. — *Recueil des travaux*, 2e série, t. VI. Agen, 1879, in-8°.

Photographie des couleurs. Notice historique sur l'invention, par M. Ducos du Hauron. P. 1 à 27.

Digitized by Google

Deux comptes financiers de l'Agenais au temps de la conquête de ce pays, sous Charles V, par M. G. Tholin. P. 28 à 47.

Proverbes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais, par M. J.-F. Bladé. P. 104 à 225.

Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, annotées par M. Tamizey de Larroque. P. 227 à 355.

Notice sur un exemplaire de *Loreloge de deuotion*, de Jehan Quentin, par M. Ad. Magen. P. 356 à 394.

Les manuscrits de la bibliothèque d'Agen, par M. G. Tholin. P. 395 à 408.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Mémoires. Nouvelle période, t. XIX, 1876. Angers, 1876, in-8° avec planches.

La musique à Abbeville et à Angers, par M. E. Lachèse. P. 5 à 11.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours, par M. Dorange. Compte rendu, par M. G. d'Espinay. P. 12 à 16.

Rapport sur la traduction en vers des comédies de Térence, de M. le Dr R. Grille, par M. L. de Lens. P. 17 à 33.

Note sur une statuette romaine de Mercure, par M. V. Godard-Faultrier. P. 34 à 41.

Une nouvelle Sapho, par M. E. Lachèse. P. 42 à 48.

Dinard, poésie, par M. P. Belleuvre. P. 49 à 51.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Mémoires, t. XX, 1877-1878. Angers, 1879, in-8° avec planches.

La rue Saint-Laud, par M. Léon Cosnier. P. 1 à 48.

Deux mots d'un provincial, par M. E. Lachèse. P. 49 à 56.

Inscription chrétienne antérieure au VIIIe siècle, par M. V. Godard-Faultrier. P. 57 à 62.

Une promenade en Vendée, par M. E. Lachèse. P. 63 à 68.

Note sur les croix en X de divers cercueils en plomb du IVe siècle, par M. V. Godard-Faultrier. P. 69 à 78.

M. Prosper Barbot, par M. Léon Cosnier. P. 79 à 88.

Nécrologie : M. Paul Belleuvre. P. 89 à 92.

Chantoceaux, siège d'un évêché au VIe siècle et résidence royale sous Pépin le Bref, par M. Paul Lachèse. P. 93 à 96.

Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, par M. L. Rondeau. P. 97 à 183.

Lettre de M. le comte de Bertou, relative à l'édicule de la place du Ralliement. P. 196 à 198.

Digitized by Google

Objets trouvés place du Ralliement, de novembre à décembre 1878, par M. V. Godard-Faultrier. P. 198 à 201.

Lettre à M. le Maire d'Angers. P. 201 à 203.

Société académique du Cotentin (archéologie, belles-lettres, sciences et beaux-arts). — *Mémoires*, t. III. Coutances, 1880, in-8° avec planches.

Mémoire sur Tinchebray, son château et son bailliage, par M. Lefaverais. P. 1 à 34.

Le grand bailliage de Mortain en 1789, par M. E.-A. Pigeon. P. 35 à 160, 497 à 534.

De l'organisation des pouvoirs publics dans le département de la Manche pendant la première Révolution, par M. E. Sarot. P. 254 à 496.

Guy Chrétien, grand bailli de Cotentin (1371-1375), par M. Quenault. P. 534 à 545.

Le stoïcisme sous l'Empire, par M. Jules Lamare. P. 546 à 554.

Chroniques du Mont-Saint-Michel (1348 à 1468) publiées par M. Siméon Luce, notice, par M. Quenault. P. 555 à 558.

Le musée Dolley, note, par M. Pigeon. P. 562 à 568.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — *Mémoires*, années 1876-1877. Châlons-sur-Marne, 1878, in-8° avec planches.

Séance publique du 27 décembre 1877. P. 3 à 16.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Pizard. P. 17 à 40.

Station préhistorique de Saint-Martin-sur-le-Pré, par M. Auguste Nicaise. P. 107 à 122.

Silex associés au fer dans les sépultures de Sablonnières, par M. Auguste Nicaise. P. 123 à 129.

Note sur le concours de poésie de 1877, par M. le chanoine Lucot. P. 131 à 142.

Note sur un manuscrit champenois du XIIIe siècle, par M. Eugène Perrier. P. 143 à 172.

La chambre de justice, épisode de l'histoire du XVIIIe siècle, par M. Auguste Nicaise. P. 173 à 210.

Notice biographique sur M. le Dr Titon, par M. Ch. Gillet. P. 211 à 220.

Digitized by Google

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — *Mémoires.* Années 1877-1878. Châlons-sur-Marne, 1879, in-8° avec planches.

Séance solennelle du 21 août 1878. P. 7 à 21.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Grignon. P. 23 à 44.

Rapport sur le concours de poésie, par M. le chanoine Lucot. P. 45 à 63.

La Vierge de Boulancourt, par M. le chanoine Lucot. P. 67 à 74.

Une assemblée de beaux-esprits au XVIIIe siècle, par M. Barbat de Bignicourt. P. 75 à 90.

Essai sur le type de la monnaie de Provins, par M. Maxe Werly. P. 217 à 241.

Le cimetière franco-mérovingien de Hancourt (Marne), par M. Auguste Nicaise. P. 243 à 265.

Note sur une coupe en terre cuite de l'époque du bronze, par M. Auguste Nicaise. P. 267 à 270.

Notice biographique sur M. de Pinteville-Cernon, par M. de La Barre Duparcq. P. 285 à 291.

Académie de Stanislas. — *Mémoires*, 1878, 129e année, 4e série, t. XI. Nancy, 1879, in-8° avec planches.

Les cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont disparu dans la vallée de la Moselle, par M. D.-A. Godron. P. 1 à 28.

Questions d'ethnographie gauloise et de linguistique (Ananes, Anauni, Senones), par M. Ernest Dubois. P. 29 à 45.

De la condition de l'instruction publique dans les hautes Cévennes, avant et après 1789, par M. Maggiolo. P. 46 à 87.

Le rôle politique des fleurs, par M. D.-A. Godron. P. 88 à 94.

Le Code civil et les droits des époux en matière de succession, par M. Jules Liégeois. P. 95 à 130.

Le diamant du brahmane, légende rimée, par M. L. Leupol. P. 131 à 144.

Du parler des hommes et du parler des femmes dans la langue caraïbe, par M. Lucien Adam. P. 145 à 176.

Les colonies lorraines et alsaciennes en Hongrie, par M. le Dr L. Hecht. P. 219 à 268.

L'atelier de Nazareth, poésie, par M. Antoine Campaux. P. 280 à 287.

Discours prononcé sur la tombe du général Didion, par M. Tourdes. P. 288 à 295.

Digitized by Google

Compte rendu de l'année 1878-1879, par M. Jules Liégeois. P. 297 à 320.

La chute et le relèvement de la Lorraine, par M. Duvernoy. P. 321 à 350.

La réunion de la Lorraine à la France, par M. Tourdes. P. 282 à 406.

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Ch. Benoit. P. 407 à 418.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Mémoires, t. IX. Bar-le-Duc, 1880, in-8° avec planches.

Nouvelles recherches sur la situation de la librairie, l'établissement et l'état de l'imprimerie, à Bar-le-Duc, pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Victor Servais. P. 19 à 32.

Étude sur les seigneurs de Ligny de la maison de Luxembourg, la ville et le comté de Ligny, par M. Bonnabelle. P. 33 à 116.

Étude sur la condition des étrangers en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. L.-Ch. Bonne. P. 165 à 175.

La question de l'enseignement secondaire en France, par M. Alexandre Martin. P. 176 à 194.

Note sur les objets trouvés dans la Meuse, à Verdun, en 1876, par M. l'abbé Gabriel. P. 195 à 200.

Études sur les monnaies au type altéré de Henri l'Oiseleur. Trouvaille de Longeaux, par M. Maxe-Werly. P. 201 à 213.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Mémoires, t. X. Beauvais, 1879, in-8° avec planches.

Section d'archéologie et d'histoire.

Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont-en-Beauvoisis, du XIe au XIIIe siècle, par M. E. de Lépinois. P. 11 à 213

Sépultures gallo-romaines découvertes à Saint-Jacques-lès-Beauvais, par M. l'abbé Renet. P. 214 à 231.

La tombe de Vendeuil, par M. Eug. de Sainte-Beuve. P. 232 à 245.

Notice sur le prieuré et la chapelle de Pommereux, par M. Barré. P. 246 à 260.

Deux menuisiers de Beauvais au XVIIIe siècle : Jean Pauchet et Pierre Lefèvre, par M. E. Charvet. P. 261 à 297.

Digitized by Google

Juvignies. — Notice historique et archéologique, par M. Robert de Malinguehen. P. 298 à 359.

L'instruction publique à Beauvais pendant la Révolution, par M. E. Charvet. P. 360 à 404.

Histoire de l'abbaye de Lannoy (ordre de Cîteaux), par M. l'abbé Deladreue. P. 405 à 484, 569 à 696.

Prieuré de Villers-Saint-Sépulcre, par M. l'abbé Renet. P. 485 à 568.

Verderel. — Notice historique et archéologique, par M. Robert de Malinguehen. P. 697 à 747.

L'annuaire civil de Nicolas Feuillet, par M. E. Charvet. P. 748 à 760.

Colin de Cayeux, par M. E. Charvet. P. 761 à 764.

Flavacourt. — Notice historique et archéologique, par M. Barré. P. 765 à 832.

Notice sur M. Pierre-Nicolas Danjou, par M. l'abbé Deladreue. P. 833 à 844.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et mémoires, 2e série, t. IV, année 1878. Senlis, 1879, in-8° avec planches.

Première campagne de César dans la Gaule Belgique, par M. L. Caudel. P. 3 à 40.

Dispenses de mariages *propter angustum locum*, par M. A. Vattier. P. 41 à 48.

Essai d'une monographie des rues, plans et monuments de Senlis, par M. E. Muller. P. 49 à 192.

Compte rendu du congrès archéologique tenu à Senlis, par M. A. Vattier. P. 193 à 212.

Tableau chronologique des maires de la commune de Senlis depuis son établissement. — Observations de la commune sur la ville de Senlis et ses maires, par M. A. Margry. P. 213 à 253.

Société des antiquaires de la Morinie. — Mémoires, t. XVI (1876-1879). 1re partie. Saint-Omer, Paris, 1879, in-8°.

Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, par Pogart d'Hermansart, avec un appendice sur quelques médailles et plombs leur ayant appartenu, par M. L. Deschamps de Pas. P. I à V et 1 à 330.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Mémoires*, t. XX (LIe vol. de la collection des *Annales*). 1878, Clermont-Ferrand, in-8°.

Les privilèges de Moissat, par M. Élie Jaloustre. P. 102 à 123.

Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. F. Maury. P. 135 à 150.

Étude historique sur l'abbaye royale de la Vassin, près la Tour-d'Auvergne, par M. Élie Jaloustre. P. 151 à 262.

Études sur l'antiquité : Athènes, Rome, l'architecture, les travaux publics, les artistes et les artisans, par M. Émile Mallay. P. 263 à 424.

Mémoires sur les villages en ruine de Villars et des Chazaloux, par MM. A. Julien et Bleynie de Chateauvieux. P. 429 à 450.

Camp des Chazaloux, par M. J.-B. Bouillet. P. 451 à 454.

Minute d'une lettre missive non datée de Charles VIII, en faveur de son médecin, Jean Michel. P. 555.

Excursion à Montribeyre, commune d'Olby, par M. P.-P. Mathieu. P. 556 à 563.

Formules arverniennes (suite), par M. Francisque Renaud. P. 564 à 581.

Origine de l'écriture, premières bibliothèques, bibliothèques nationales, par M. l'abbé Chaumette. P. 582 à 597.

Société des sciences, lettres et arts de Pau. — *Bulletin*, 1877-1878, 2e série, t. VII. Pau, 1879, gr. in-8° avec planches.

Serenus et Sénèque. — Étude sur le *De tranquillitate animi*, par M. Lyon. P. 1 à 22.

De l'extension de l'éducation populaire, par le D^r Th. Caradec. P. 23 à 35.

Notes sur la Couvade et pièces à l'appui, par M. Lochard. P. 74 à 77.

L'ancien évêché de Lescar. — Renseignements historiques et descriptifs à propos d'un plan en relief du palais épiscopal, par M. Barthéty. P. 79 à 96.

Le musée Don Sébastien à Pau, par M. le D^r Th. Caradec. P. 97 à 120.

Enquête sur les serfs du Béarn au XIVe siècle, texte, vocabulaire, traduction, par M. Paul Raymond. P. 121 à 312.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Mémoires, t. XVIII. Paris, Lyon, 1878-1879, gr. in-8°.

Classe des lettres.

L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais, par M. Caillemer. P. 1 à 21.

M. Théodore Dieu, par M. Hignard. P. 23 à 26.

Les ducs français d'Athènes, par M. Yéméniz. P. 27 à 48.

Compte rendu d'une étude de M. Ferraz sur le socialisme, le naturalisme et le positivisme en France au XIXe siècle, par M. Caillemer. P. 49 à 65.

Les travaux archéologiques de M. Flouest, par M. T. Desjardins. P. 69 à 82.

Un festival musical en Angleterre, par M. l'abbé Stanislas Neyrat. P. 83 à 95.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1877, par M. Hignard. P. 97 à 113.

Sauzet, par M. Léon Roux. P. 115 à 182.

Prix Louis Dupasquier, rapport, par M. Danguin. P. 183 à 187.

Prix Ampère-Cheuvreux, rapport, par M. Ferraz. P. 189 à 192.

Concours sur la question de l'amélioration de la condition des femmes, rapport, par M. Jean Tisseur. P. 193 à 207.

L'architecture religieuse du IVe au XIIIe siècle par M. Bresson. P. 209 à 223.

Hospice des enfants trouvés à Canton, par M. E. Guimet. P. 225 à 229.

Prix Louis Dupasquier, rapport, par M. T. Desjardins. P. 231 à 234.

La Martinière des filles, rapport de la Commission. P. 235 à 258.

Quelques idées sur la théogonie d'Hésiode, par M. H. Hignard. P. 259 à 276.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1878, par M. Faivre. P. 277 à 294.

Quelques jours en Dalmatie et au Monténégro, par M. l'abbé Stanislas Neyrat. P. 295 à 332.

Note sur quelques travaux de la section des Beaux-Arts, par M. T. Desjardins. P. 333 à 336.

Les conditions du travail en France et les syndicats professionnels.— Étude sur le rapport présenté par M. Ducarre à l'Assemblée nationale, par M. Paul Rougier. P. 337 à 365.

L'Institut et les Académies de province, rapport par M. E. Caillemer. P. 367 à 381.

Les industries du Rhône et de la Loire devant la Commission du tarif des douanes et des traités de commerce, par M. Paul Rougier. P. 383 à 396.

Digitized by Google

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — Mémoires, années 1877 et 1878. Lyon, 1879, gr. in-8° avec planches.

La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime. — Étude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon (1463-1795), par M. J. Vaesen. P. 1 à 270.

Destruction du château de Peyraud en Vivarais, à la requête de la ville de Lyon (déc. 1350), par M. A. Vachez. P. 271 à 295.

Les manuscrits de Lyon, par M. Léopold Niepce. P. 297 à 484.

Georges Debombourg : sa vie et ses écrits, par M. A. Vachez. P. 485 à 498.

Poésies. A. Lamartine : le baiser d'un enfant, par M. Aug. Vettard. P. 499 à 506.

La scène du monde, imité de Childe-Harold ; — le pêcheur ; — le gladiateur mourant ; — Samson ; — la mort d'Hercule, sonnets, par M. E. Beauverie. P. 507 à 512.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. — Bulletin, 3e série, n° 8. Vesoul, 1878, in-8°.

Rapports de M. Lévy sur le mémoire intitulé : *Le baccalauréat français ès lettres et ès sciences, etc.*, par M. Reboul de Meyrol. P. 310 et 383 à 386.

Le baccalauréat et l'Université dans les services de l'État en Alsace-Lorraine sous le régime allemand et en France, par M. Reboul de Neyrol. P. 313 à 381.

Étude sur la géographie historique de la Saône, ses principaux affluents et le rôle qu'elle a joué comme frontière dans l'antiquité et au moyen âge, par M. Jules Finot. P. 397 à 557.

Le mobilier scolaire en France et à l'étranger. P. 607 à 610.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1877. P. 615 à 628.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. — Bulletin, 3e série, n° 9. Vesoul, 1879, in-8°.

Notice sur la Société, par M. Cardot de la Burthe. P. 131 à 136.

Note de M. Finot sur Ernest le Fort, roi de Belfort, tradition légendaire franc-comtoise. P. 345 et 346.

Texte de cette légende, par M. Poly. P. 347 à 362.

Digitized by Google

Rapport sur les travaux de la Société, pendant l'année 1878. P. 366 à 374.

Société éduenne. — Mémoires, nouvelle série, t. VIII. Autun, 1879, in-8° avec planches.

Une session des États généraux de Bourgogne, à Autun, en 1763, par M. Gabriel Dumay. P. 1 à 88.

Le peintre Adrien Guignet, sa vie et son œuvre (suite et fin), par M. J.-G. Bulliot. P. 89 à 206.

Monnaies des Éduens pendant et après la conquête de la Gaule, par M. C. Rossignol. P. 207 à 233.

Le château de Riveau ou la citadelle d'Autun au xve siècle, par M. Étienne Ricard. P. 555 à 256.

Les origines du régime municipal à Autun, par M. Anatole de Charmasse. P. 257 à 332.

Épigraphie autunoise, moyen âge et temps modernes (suite), par M. Harold de Fontenay. P. 333 à 432.

Fouilles du Mont Beuvray. Le Champlain, par M. Bulliot. P. 433 à 476.

Note sur un sacramentaire manuscrit de la bibliothèque du Vatican, par M. Anatole de Charmasse. P. 477 à 483.

Testament de Perrenet Rolin, par M. l'abbé Doret. P. 485 à 493.

Rapport sur les fouilles faites pendant les mois d'octobre et novembre 1878, à la cathédrale d'Autun, pour l'établissement d'un calorifère, par M. Harold de Fontenay. P. 495 à 513.

Revue historique et archéologique du Maine, t. VI, année 1879, second semestre. Mamers, le Mans, 1879, grand in-8° avec planches.

Le Maine à l'Académie française. V. François de la Mothe Le Vayer, 1583-1672 (suite et fin), par M. R. Kerviler. P. 5 à 57.

Le Mans au mois d'octobre 1562, par M. V. Alouis. P. 58 à 70.

Fondation du prieuré du Boulay, dépendant du monastère d'Étival-en-Charnie, par M. l'abbé Louis Froger. P. 71 à 84.

Dolmen et polissoir de Montenay (Mayenne), par M. Jules Le Fizelier. P. 85 à 89.

Notice sur M. G. de Lestang et ses travaux, par M. l'abbé Robert Charles. P. 90 à 105.

Bibliographie du Maine, par M. Louis Brière. P. 106 à 122.

Digitized by Google

Iconographie du roi René, de Jeanne de Laval, sa deuxième femme, et des divers autres princes de la maison d'Anjou, par M. E. Hucher. P. 125 à 162.

Recherches sur la paroisse et sur l'église de Saint-Pierre de Montsort, par M. l'abbé H. Antoine. P. 163 à 197.

Notes critiques sur les trois Lavardin de l'ancien diocèse du Mans, par M. A. de Salies. P. 198 à 227.

Rabelais, curé de Saint-Chrisophe-du-Jambet, ses relations avec le Maine et avec les frères du Bellay, par M. Henri Chardon. P. 228 à 246.

Les artistes du Maine au Salon de 1879, par M. A. Varet. P. 247 à 263.

Notice sur les vitraux de l'église Notre-Dame de Sablé, par M. le duc de Chaulnes. P. 269 à 291.

Les sceaux de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et Touraine, par M. E. Hucher. P. 292 à 321.

Les commencements d'Ambroise de Loré, 1417-1420, par M. Jules Le Fizelier. P. 322 à 336.

Pèlerinage de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, en Terre Sainte, en l'année 1480, par le R. P. Dom. Paul Piolin. P. 337 à 340.

Inscription du XIIIe siècle de l'église de Saint-Christophe-du-Jambet (Sarthe), par M. E. Hucher. P. 341 à 343.

Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine (1581-1589), par M. A. Bertrand. P. 344 à 375.

Chronique. P. 94 à 101; 264 à 266; 375 à 388.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Mémoires et documents, t. XVII. Chambéry, 1878, in-8°.

Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers États. — Les musiciens, la musique et les instruments de musique en Savoie du XIIIe au XIVe siècle; notes recueillies et mises en ordre par MM. Auguste Dufour et François Rabut. P. 3 à 229.

Les naturalisés de Savoie en France, de 1814 à 1848, par M. Albert Albrier. P. 247 à 468.

Lettre sur la sigillographie savoyarde, par M. Laurent Rabut. P. 469 à 475.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Mémoires et documents, t. XVIII. Chambéry, 1879, in-8° avec planches.

Miolan, prison d'État. — Monographie avec introduction, par MM. Auguste Dufour et F. Rabut. P. 3 à 539.

Digitized by Google

Société d'émulation de la Vendée. — Mémoires, 26e année, 1879, 2e série, t. IX. La Roche-sur-Yon, 1879, in-8° avec planches.

Statuette gallo-romaine en bronze découverte au Bernard, par M. l'abbé Baudry. P. 3 à 11.

Note sur le prieuré de la Meilleraye, près les Sables-d'Olonne, par M. le Dr Petiteau. P. 12 et 13.

Un impôt de guerre en 1479, par M. L. de la Boutetière. P. 14 à 39.

Le Bas Poitou en 1788. — Extraits des mémoires adressés à la Commission intermédiaire de l'assemblée d'élection de Fontenay par diverses municipalités des cantons actuels de Fontenay-le-Comte et de Saint-Hilaire-des-Loges, par M. Louis. P. 57 à 110.

Notice sur Jean-François-Alexandre Heude et sa famille, par M. l'abbé Baudry. P. 111 à 124.

Notice sur la découverte d'un tombeau des premiers temps de l'âge de bronze à Saint-Vincent-d'Esterlanges, par M. Gabriel de Fontaine. P. 125 à 137.

Note sur les écoles primaires du Bas Poitou avant 1789, par M. A. Pillier. P. 138 à 148.

Histoire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Fontenelles (suite), par Ed. Le Grip. P. 149 à 169.

Sépulture d'un légionnaire romain découverte par M. Raoul de Rochebrune au bourg de Jart, par M. O. de Rochebrune. P. 170 à 189.

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, 1878. Épinal, Paris, 1878, in-8° avec planches.

Séance publique du 20 décembre 1877. Discours de M. Lebrunt. P. 49 à 75.

Rapport de la Commission d'archéologie et d'histoire, par M. Voulot. P. 94 à 98.

Rapport de la Commission littéraire et artistique, par M. Graillet. P. 99 à 108.

Ferrure des chevaux dans l'antiquité, par M. Collin, de Bulgnéville. P. 118 à 124.

Rambervillers au VIIe siècle, par M. le Dr A. Fournier. P. 125 à 141.

Notice historique sur la ville de Bruyères, par M. Henri Lepage. P. 142 à 204.

Récits sur l'Algérie, par M. de Boureulle. P. 205 à 239.

Digitized by Google

Les origines de Gérardmer, d'après le P. Benoît Picard, par M. A. Benoît. P. 249 à 252.

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, 1879. Épinal, Paris, 1879, in-8°.

Séance publique du 28 novembre 1878. — Discours de M. Bægner et de M. Le Moyne. P. 36 à 55.

Rapport des commissions littéraire et historique, par M. Defranoux. P. 79 à 91.

Notes sur le séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt (1776-1783), par M. A. Benoît. P. 103 à 117.

Rapport de M. G. Gley sur l'expédition polaire anglaise en 1875-1876, par M. Malte-Brun. P. 118 à 131.

Rambervillers au XVIIe siècle (1636-1660), par M. le Dr Fournier. P. 143 à 179.

Notice sur un bienfaiteur de Vouxey, l'abbé Duquesnoi, par M. Chabert. P. 180 à 186.

Récits sur l'Algérie, par M. de Boureulle. P. 187 à 214.

L'hôpital de Gerbonvaux et la chapelle de Bermont, par M. H. Lepage. P. 215 à 280.

Notice archéologique sur l'église Saint-Maurice d'Épinal, par M. Voulot. P. 290 à 296.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société de statistique de Marseille. — Changement dans le bureau.

MM. Réveillé de Beauregard, *secrétaire adjoint.*
le Dr Barthélemy, *trésorier.*

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. — Bureau pour l'année 1879-1880.

MM. Laurin, *président.*
Morizot, *vice-président.*
le marquis de Saporta et Charles de Rible, *secrétaires perpétuels.*
Hippolyte Guillibert, *secrétaire annuel.*
L. de Berluc-Perussis, *archiviste.*
de Garidel, *trésorier.*

Société archéologique de Touraine. — Renouvellement triennal du bureau.

MM. A.-H. Juteau, *président.*
de Busserolles, *vice-président.*
Guérin Charles, *secrétaire général.*
Ferré, *trésorier.*
Quincarlet (l'abbé), *conservateur.*
Vaillant, *secrétaire adjoint.*

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Renouvellement triennal du bureau.

MM. Houssard, *président.*
Blanchard, *vice-président.*
Michelle fils, *secrétaire adjoint.*
Ferré, *trésorier.*

Société académique de Nantes. — Programme des prix pour l'année 1880.

PREMIÈRE QUESTION. — *Étude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.*

DEUXIÈME QUESTION. — *Études archéologiques sur les départements de l'Ouest.* (Bretagne et Poitou.)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

TROISIÈME QUESTION. — *Études historiques sur l'une des institutions de Nantes.*

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage :

De morale, — de littérature, — d'histoire, — d'économie politique, — de législation, — de sciences.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1880, à M. le secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se fera connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1880.

Digitized by Google

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Société académique de Maine-et-Loire. — Bureau pour l'année 1880.

MM. Armand Parrot, *président.*
C. Decharme, *directeur-administrateur.*
Paul Lehugeur, *secrétaire général.*
Émile Quernau-Lamerie, *archiviste.*
Charles Ménière, *trésorier.*
Valery Parrot, *secrétaire-bibliothécaire.*

Société historique de Compiègne. — Composition du bureau pour 1880.

MM. du Lac, *président.*
Adrien Boitel de Dieuval, *vice-président.*
le comte de Marsy, *secrétaire.*
Roger de Magnienville, *secrétaire adjoint.*
Dehesdin, *trésorier.*
Méresse, *archiviste.*
Sorel, l'abbé Lécol et A. de Roucy, *commission de publication.*
Demonchy, le comte de Lambertye et Coudret, *commission des finances.*

Société historique et archéologique du Maine. — Composition du bureau pour les années 1880-1883.

MM. Eugène Hucher, *président.*
Arthur Bertrand, Henri Chardan, l'abbé Robert Charles, *vice-présidents.*
l'abbé Gustave Esnault, Charles Casnard, *secrétaires.*
Louis Brière, *bibliothécaire-archiviste.*
Edmond Monnoyer, *trésorier.*

Digitized by Google

CORRECTIONS.

Page 4, ligne 13, au lieu de : *M. Gauthier du Mottay*, lisez : *M. Gaultier du Mottay.*

Page 13, ligne 5, en remontant, au lieu de : *Tinques*, lisez : *Tincques.*

Page 15, ligne 18, au lieu de : *Saint-Aignan*, lisez : *Saint-Agnan.*

Page 17, ligne 4, en remontant, au lieu de : *d'Oron*, lisez : *d'Ozon.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME VOLUME DE LA SEPTIÈME SÉRIE.

Pour les noms des membres du Comité, voyez sous les deux titres Rapports.

A

Abbeville (Le grenier à sel d'), p. 5.
Aguesseau (Lettres du chancelier d'), p. 8.
Alart. Une bulle d'Alexandre VI, p. 10.
Albanès (L'abbé). Notes sur l'église de Saint-Maximin (Var), p. 203.
Alexandre III (Une bulle d'), p. 8.
Alexandre VI (Une bulle d'), p. 10.
Alpes (Basses-). Inscriptions antiques, p. 106.
Alpes (Hautes-). Inscriptions, p. 295.
Amiens (Juridiction et administration des grandes écoles d'), p. 4. — (Ordonnances de l'échevinage d'), p. 7.
Amoncourt (Charte d'affranchissement octroyée aux habitants d'), p. 10.
André (L'abbé). Charte du duc René, accordant une portion de la vraie croix aux Célestins d'Avignon, p. 6.
André. De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne, p. 83.
André (Ferdinand). Sauf-conduit octroyé à Pierre de Cervole, p. 125. — Acte de vente d'un chien (1410). — Autorisation accordée par l'évêque de Mende à Jean-Antoine de Chapelain de faire ouvrir des mines, p. 12.
—— Notice généalogique des enfants du roi Henri II et de Catherine de Médicis, p. 144.
Angers (Découverte de deux édicules sur la place du Ralliement, à), p. 14.
Anglo-Normandes (Les îles), p. 69.
Arbaumont (D'). Lettre à la Chambre des comptes de Dijon, relative aux démêlés entre l'archiduc Maximilien et les Flamands, p. 3.
Arras (Exploration dans le vieil), p. 16.
Arrêté nommant MM. de Watteville et Servaux membres honoraires du Comité, p. 1.
Artaise-le-Vivier (Notice sur), p. 19, 24, 297.
Artaud. Forteresse de Jouy et château de Sagonne, p. 53.
Aspres-lès-Veynes (Eglise d'). Inscription, p. 295.
Aubin (Vie de saint) en images, p. 15, 17, 168.
Aups (Le massacre d'), en 1574, p. 48.
Aurès. Encore le pied gaulois. — Restitution d'une inscription antique du Musée de Nimes, p. 23.
Autun (Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'), p. 57.
Auxerre (Donation par la reine Jeanne

Digitized by Google

de reliques de saint Pèlerin aux frères Prêcheurs d'), p. 127.
Auxerre (Découverte d'un vase gaulois au faubourg Saint-Germain d'), p. 122.
Avignon (Charte du roi René, accordant une portion de la vraie croix aux Célestins d'), p. 6.
Azais. Catalogue botanique, p. 63. — Journal de Charbonneau sur les guerres de Béziers pendant la Ligue, p. 65. — Ordonnance de Caylus sur l'élection des consuls et conseillers de la ville de Béziers, p. 66.

B

Backer (De). Extrait relatif au mouvement républicain en France, p. 3.
Baguenault de Puchesse (Gustave). La politique de Philippe II dans les affaires de France (1559-1598), p. 8.
Bâle (Notice sur quelques églises de), p. 119.
Barbier de Montault. Inscription relative à la restauration de l'église de Candes; — Empreinte d'une hostie dont le fer appartenait à l'église de Bazac (Charente), p. 18.
—— Inventaire descriptif des tapisseries de haute lisse conservées à Rome, p. 19.
—— Le reliquaire de Lacour-Saint-Pierre et les clefs de saint Pierre et de saint Hubert, p. III.
Barckhausen. Livre des privilèges, p. 40.
Barthélemy (Anatole de). Les progrès de la numismatique depuis 1867, p. 23.
Barthélemy (Édouard de). Lettres de Henri IV au marquis de Choiseul-Praslin, p. 3, 138.
—— Inventaire de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne, p. 21, 268.
Baudel. Requête du syndic des Chartreux de Cahors, 5, p. 145.
—— Statuts du chapitre de la cathédrale de Cahors, p. 7, 156.
Baurein (L'abbé). Extrait de ses questionnaires, p. 4, 132.
Bazac (Charente). Empreinte d'une hostie dont le fer appartenait à son église, p. 18.
Beauvais (Biographie de Monseigneur de), p. 69.
Bérard (Notice sur Jean-Baptiste), p. 39.
Bernes, près Beaumont-sur-Oise. Découverte d'un ancien cimetière, p. 301.
Berneuil et Condéon (Documents relatifs aux communes de), p. 71.
Berrandy (Lettres de Martin de), maire de la Rochelle, p. 149.
Bertrand (Arthur). Le Saint-Graal ou le Joseph d'Arimathie, p. 11.
Bertrand III, Robert de Saint-Jal (Étude sur), p. 61.
Besançon (Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de); — Origine du nom de la place Labourey, p. 39.
Besson. Le césarisme et la démocratie à Rome; — Jacques de Molay, p. 38.
Béziers (Notice historique sur le collège de); — Épisode de la vie municipale dans cette ville, en 1646, p. 62.
—— (Diocèse de). Documents relatifs aux guerres du XIVe siècle, p. 65. — (Ordonnance de Robert de Caylus sur l'élection des consuls et conseillers de), p. 66.
—— (Notice historique sur le chapitre de Saint-Nazaire de); — Trois lettres inédites de deux évêques et d'un coadjuteur de cette ville, p. 67.
—— (Les bourgs de), p. 68.
Bibracte (Mémoire sur la foire de), p. 55.
Blanc (Edmond). Inscriptions grecques de Saïda (Phénicie), conservées au Musée de Cannes; — Étude de la sculpture préhistorique du Val-d'Enfer, près des lacs des Merveilles, p. 19.

Digitized by Google

Blanc (Edmond). Monographie de la cathédrale de Vence, p. 102.
Blancard. La date et le lieu d'origine du consulat de la mer, p. 80. — Le polyptyque de Vuadalde, p. 81.
Boileau (Quatre lettres de Jacques), p. 7.
Boissard (Un manuscrit de), p. 77.
Boixe (Les tumulus de la forêt de), p. 115.
Borce (Basses-Pyrénées). Inscription gravée sur la porte d'une maison, p. 107.
Bosseval. Voy. Artaise-le-Vivier.
Boulé. Testament de Colbert; — Mémoire sur la petite Vendée du Sancerrois, p. 53.
Boulongne. Inscriptions tumulaires de l'église de Notre-Dame de Noyon, p. 100.
Bourbon (Mémoire sur Antoine de) et Jeanne d'Albret, p. 45.
Bourges (Singulière justice de), p. 51. — (Histoire de la monnaie de), p. 52.
Boyeldieu (Requête présentée par Joachim), p. 22, 285.
Boyer. Histoire de la monnaie de Bourges, p. 52.
—— Fondation de Henrichemont, p. 53. — Histoire de la tour de Vèvre, p. 55.
Braitel (Étude sur les sires de), p. 43.
Braquehaye. Notice sur deux mosaïques découvertes à Bordeaux, p. 14, 182.
Bresc (L. de). Le massacre d'Aups en 1574, p. 48.
Bretagne (De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de), p. 83.
Broc (Le vicomte Henri de). La qualité de baron à l'époque féodale, p. 43.
Brouage et Champlain (Pièces concernant), p. 71.
Brun-Durand. Droit de la petite leyde, p. 4.
Bueil (Monuments épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de), p. 103.
Buhot de Kersers. Dessin d'un sarcophage chrétien à Charenton (Cher), p. 18, 24.
Bulliot. Foire de Bribacte, p. 55.

C

Cahors (Requête du syndic des Chartreux de), p. 5, 145.
—— (Statuts du chapitre de la cathédrale de), p. 7, 156.
Canat de Chizy. Relation d'un souper offert à Thann aux envoyés du duc de Bourgogne pour prendre possession du comté de Ferrette; — Quittance du bailli de Ferrette d'une somme employée par lui à lever des gens d'armes, p. 153.
Candes (Inscription relative à la restauration de l'église de), p. 18.
Carlet. L'invasion des barbares dans la deuxième Lyonnaise, p. 69.
Caron. Origine celtique des langues romanes, p. 63.
—— Documents relatifs aux guerres du xive siècle, dans le diocèse de Béziers, p. 65.
Castan (Auguste). Notice sur Jean-Baptiste Bérard, de Besançon; — Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon; — Origine du nom de la place Labourey, à Besançon, p. 39.
—— Une lettre de Cujas, p. 77.
—— *Vesontio*, colonie romaine, p. 117.
Catherine de Médicis (Billet autographe de), p. 7.
Catherinot (Notice sur Nicolas), p. 52.
Catrin. Extraits du cartulaire de l'abbaye de Fresny-sur-Sambre, p. 4 et 7.
Caudebec-en-Caux (Analyse des chartes et titres de Notre-Dame de), p. 10.

Digitized by Google

Cavalier (Copie d'une lettre de Jean), p. 7.
Caylus (Ordonnance de Robert de), sur l'élection des consuls et conseillers de la ville de Béziers, p. 66.
Cendré (Ernest). Notice sur des billets émis par la ville de Gray en 1792, p. 77.
Cervole (Sauf-conduit octroyé à Pierre de), p. 125.
Châlons-sur-Marne (Cartulaire de Saint-Étienne de), p. 11.
—— (Inventaire de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de), p. 21, 268.
Champagne (Projet de publication de documents relatifs au comté de), p. 9.
Champlain. Voy. Brouage.
Chapelain (Autorisation accordée par l'évêque de Mende à Jean-Antoine) de faire ouvrir des mines, p. 12.
Charbonneau (Journal de) sur les guerres de Béziers pendant la Ligue, p. 65.
Charenton (Cher). Sarcophage chrétien, p. 18, 24.
Charmasse (Anatole de). Information par Jehan de Paroy, juge des appaux de Lyon, sur la valeur des rentes et des revenus des biens de l'hôpital de Saint-Jehan de Jérusalem, etc. p. 56. — Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789, p. 57.
Charmes. Mémoires lus à la Sorbonne, p. 3.
Charvet. Lettre de Jean Cavalier, p. 7.
Chassaing. Inventaire du mobilier du château d'Ozon, p. 13, 17, 161.
—— Boîte à dénéraux, p. 15, 298.
Chauvet et Lièvre. Les tumulus de la forêt de Boixe, p. 115.
Cherbourg (Les olim de l'arrondissement de), p. 69.
Chères (Le fief de) et ses seigneurs, p. 44.
Chevalier (Ulysse). Inventaire des archives dauphinoises, de M. Henri Morin-Pons, p. 5.
Chevrier (E.). Notice sur une panthère antique de bronze, p. 15, 21, 191. — Note sur les églises de Sablé, p. 44.
Choiseul (Lettres du duc de), p. 8.
Choiseul-Praslin (Quarante-six lettres de Henri IV au marquis de), p. 138.
Chotard (Henry). Lecture sur Amédée Thierry, p. 77.
Clouet. Des invasions normandes dans le Berry, p. 52.
Cohendy (Michel). Mégalithe et tombelles de Mons (Cantal), p. 108.
Colbert (Testament de), p. 53.
Collin. Inscriptions romaines recueillies à Tlemcen, p. 22.
Comité. Séances de la section d'histoire et de philologie des 31 mars, 7 avril, 5 mai, 9 et 30 juin 1879, p. 2. — Séances de la section d'archéologie des 8 avril, 12 mai, 16 juin et 7 juillet, p. 13.
Condorcet (Lettre de Séguier à), p. 10, 145.
Consulat de la mer (La date et le lieu d'origine du), p. 80.
Corblet (L'abbé). Billet autographe de Catherine de Médicis, p. 7.
Corrections, p. 332.
Courdemanche (Chroniques de la paroisse et du collège de), p. 44.
Coursan (Inventaire du mobilier du château de), p. 19.
Cujas (Une lettre de), p. 77.

D

Damiani (Extraits du Manuel du prieur), p. 211.
Daux (L'abbé). Étude sur Bertrand III, 7e évêque de Montauban, p. 61.
Delacroix. Notice sur Augustin-François Théry, p. 8.
Demongeot. Traité élémentaire d'économie politique, p. 38.

Digitized by Google

Desjardins (T.). Les camps retranchés des environs de Nice, p. 20.
Droguet. Notice sur un lingot des premiers âges du fer, p. 91.
Du Chatelier (Paul). Exploration des monuments de Kerugou, p. 90. — Du cimetière gaulois de Kerviltré, p. 92.
Dumonteil. Règlements économiques du Bas-Empire, p. 52.
Du Plessis (Françoise). Voy. Vignerot.
Dupré. Extrait des questionnaires de l'abbé Baurein, p. 4, 132.
—— Extrait d'un manuscrit provenant du couvent des Dominicains de Bordeaux, p. 7.
Dupui (L'abbé). Monographie de la paroisse de Beausset, p. 49.
Dupuy (Ant.). Déal de Piré, p. 75.

E

Ensérune et Montady, stations gauloises, gallo-romaines et féodales, p. 66.
Esnault (L'abbé). Rapport d'un agent secret de la cour de France, sur sa mission en Écosse (1705), p. 10. — Liste de divers documents, p. 11.
Esnault (L'abbé). Le transept septentrional de la cathédrale du Mans; architectes et bienfaiteurs, 1393-1430, p. 23.
Estang (De l'). Ballon au xiᵉ siècle, p. 44.
États généraux (Projet de publication de pièces relatives aux), p. 12, 26.

F

Faniez (De). Armorial de d'Hozier, p. 67.
Favorinus d'Arles (Étude sur la vie, les œuvres et les contemporains de), p. 79.
Ferrette (Documents relatifs au comté de), p. 153.
Ferrières (Conservation des églises et des reliquaires de l'ancienne abbaye de), p. 21, 243.
Finot (Jules). Charte d'affranchissement octroyée aux habitants d'Amoncourt, p. 10.
—— La Saône considérée comme frontière naturelle, p. 77.
Fleury (J.). Un monde révélé par la grammaire, p. 70.
Fleury (Paul de). Aumônerie de Saint-Gilles et de Surgères, p. 71.
Fontenay (Harold de). Notice sur la date et le lieu véritables de la mort du président Jeannin, p. 57.
Forestié neveu. Notice biographique du comte de Sainte-Foy, p. 61.
Forestié (Édouard). Trois pages sur la villa de Sas-Marty, à Saint-Romain; — Les tapisseries de Jeanne d'Arc et la Pucelle de Chapelain, p. 114.
Fournier (Henry). Singulière justice de Bourges, p. 54.
Fremy-sur-Sambre (Extraits du cartulaire de l'abbaye de), p. 4 et 7.

G

Gap (Lucien). Transaction et accord passé entre le seigneur de Puyméras et les consuls et communauté dudit lieu; — Validité des actes faits par le comte Raimond de Toulouse et par Alphonse de Poitiers; — Documents relatifs à l'abbaye de Prébayen et Saint-André de Ramières, p. 11.
Garault (Chronique de Michel), p. 46.
Gaule (Projet de publication des sarcophages antiques de la), p. 17, 27.
Gaultier du Mottay. Acte de consécra-

Digitized by Google

tion de Melchior de Marcenay, p. 4, 150.
Germer-Durand. Estampages d'inscriptions romaines et d'un autel dédié à Minerve, p. 16.
—— Estampage d'une inscription découverte près des Arènes, à Nîmes, p. 18.
—— Épitaphe d'un rétiaire, p. 300.
Girardot (De). Notice relative à la conservation de l'église et des reliquaires de l'ancienne abbaye de Ferrières, p. 21, 243.
Giroudet. État des chevaliers de Malte du canton de Saint-Antonin ; — Notice sur le cardinal Renaud de Valette, p. 61.
Givre-le-Châtel (Inscriptions de l'église de Saint-Gaut, à), p. 14.
Glénais (Note sur deux statues funéraires du château de), p. 263.
Godard-Faultrier. Découverte de deux édicules sur la place du Ralliement, à Angers, p. 14.
Goudourville (Note sur l'église de), p. 115.
Graal (Le Saint) ou le Joseph d'Arimathie, p. 11.
Gray (Billets émis en 1792 par la ville de), p. 77.
Grimot (L'abbé). Titre de fondation du monastère des pères Célestins de Limay, près Mantes, p. 152.
Guégan. Cercueils et silex taillés découverts près Beaumont-sur-Oise, p. 19.
—— Découverte d'un ancien cimetière à Bernes, près Beaumont-sur-Oise, p. 301.
Guiffrey. Table des comptes des bâtiments du roi, p. 16.
Guilloreau (Lettre de Simon), p. 43.
Guillotin de Corson (L'abbé). Statistique historique et monumentale du canton de Redon, p. 83.

H

Hagenbach (Quittance de Pierre de), p. 155.
Hanotaux (Gabriel). Maximes politiques du cardinal de Richelieu, p. 2.
Henri II (Notice généalogique des enfants du roi), p. 144.
Henri IV. Quarante-six lettres au marquis de Choiseul-Praslin, p. 3, 138.
—— (Lettres et pièces du règne de), p. 134.
Henrichemont (Fondation de), p. 53.
Hérelle. Cartulaire de Saint-Étienne de Châlons, p. 11.
Héricourt (Le comte d'). Estampage d'un fragment de pierre funéraire du cimetière de Tincques, p. 13, 185.
Hoël (Biographie du Breton), p. 75.
Hozier (Armorial de d'), p. 67.
Hucher. Notice sur deux vitraux de l'église de Saint-Agnan, p. 15, 18, 20, 189.
—— Jeton en langue française frappé à Venise au xive ou au xve siècle, p. 17, 157.
—— Monuments épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de Bueil, antérieurs à l'époque de la Renaissance, p. 103.
Hyver (L'abbé). Lettres du chancelier d'Aguesseau et du duc de Choiseul, p. 7.

I

Ile d'Yeu (Deux pierres funéraires de l'abbaye de l'), p. 19.
Imbert. Statues funéraires de René de Vignerot et de Françoise du Plessis, p. 21, 263.

Digitized by Google

J

Jacob. Un manuscrit de Boissard, p. 77.
Jaéglé. Projet de traduction de la correspondance de la Palatine, mère du Régent, p. 8.
Jeanne (Donation de la reine) de reliques de saint Pèlerin aux frères Prêcheurs d'Auxerre, p. 127.
Jeanne d'Albret. Voy. Bourbon.
Jeanne d'Arc (Les tapisseries de), p. 114.
Jeannin (Notice sur la date et le lieu véritables de la mort du président), p. 57.
Jeton en langue française, frappé à Venise, p. 17, 157.
Joseph d'Arimathie (Le Saint). Voy. Graal.
Jouan. Zigzags aux environs de Cherbourg, p. 69.
Jourdain. Rapport sur le projet de publication de pièces relatives aux États généraux et assemblées réunies sous le règne de Philippe le Bel, p. 12, 26.
Jouy (La forteresse de) et le château de Sagonne, p. 53.
Joyenval (Trois chartes de l'abbaye de), p. 5.

K

Kerugou (Exploration des monuments de), p. 90.
Kerviltré (Exploration du cimetière de), p. 92.

L

La Barre Duparcq (De). Étude sur Scudéry et sa sœur, p. 75.
Labourey (Origine du nom de la place), p. 39.
La Brossinière (La bataille de), p. 42.
La Chapelle (H. de). Les îles Anglo-Normandes, p. 69.
Lacour-Saint-Pierre (Le reliquaire de), p. 111.
Lacroix. Acte d'association de deux musiciens, p. 22, 281.
Lalanne (Ludovic). Lettre de Séguier à Condorcet, p. 10, 145.
La Palatine (Projet de traduction de la correspondance de), p. 8.
La Roche-des-Arnauds (Inscription portant la date de la fondation de l'église de), p. 16, 295.
La Rochelle (Montres et rôles, bons et capitations à); — Lettres de plusieurs personnages historiques, cahiers des doléances des protestants, en 1597, p. 71.
La Salle (De). Notice sur Nicolas Catherinot, p. 52.
Laval (Visite de Henri de) au consistoire de la Rochelle, p. 140.
Le Bas Maine après la mort de Henri III, p. 43.
Le Beausset. Monographie de la paroisse, p. 49.
Le Blant. Sarcophages de la Gaule, p. 27.
Le Breton. Deux pierres funéraires de l'abbaye de l'île d'Yeu, p. 19.
Le Dru. Les Cordeliers de Notre-Dame-de-la-Salle, à Précigné, p. 44.
Lefizelier (Jules). La bataille de la Brossinière, p. 42. — Le Bas Maine, après la mort de Henri III, p. 43.
Legré (Ludovic). Étude sur la vie, les œuvres et les contemporains de Favorinus d'Arles, p. 79.
Le Mans. Le transept septentrional de sa cathédrale, p. 23.
Leyde (Droit de la petite), p. 4.
Lhuillier. Noms d'artistes des derniers

Digitized by Google

siècles relevés sur des documents inédits dans la Brie, p. 16, 21, 247.
Lièvre. Voy. Chauvet.
Limay (Titre de fondation du monastère des pères Célestins de), p. 152.
Lissajous. Régularité et irrégularité géométrique en architecture, p. 119.
Longnon (Aug.). Projet de publication de documents relatifs au comté de Champagne, p. 9.
Lury (Chronique de la châtellenie de), p. 54.
Lyonnaise (L'invasion des barbares dans la deuxième), p. 69.

M

Maffre. Établissements agricoles du Midi sous la domination romaine, p. 64.
—— Étude sur le poème-roman de la croisade contre les hérétiques albigeois, 68.
Malte (États des chevaliers de) dans le canton de Saint-Antoine, p. 61. — (Épitaphe d'un chevalier de), découverte à Mehdia, p. 187.
Maquet. Trois chartes de l'abbaye de Joyenval, p. 5.
Marcenay (Melchior de). Acte de sa consécration, p. 4, 150.
Marchegay. Chartes de Saint-Florent, etc.; — Cartulaire du prieuré bénédictin de Saint-Gondon-sur-Loire, p. 6.
—— Chartes anciennes du prieuré de Monmouth, p. 8.
—— Vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de Thouars, p. 11.
—— Documents relatifs à Prégent de Coëtivy, p. 71.
Marennes, Oleron, Arvert (Documents relatifs à), p. 71.
Marmoutier (Études sur les prieurés de), p. 46.
Martin (Félix). Les frères pontifes, p. 48.
Matton. Acte de soumission de la ville de Vailly, p. 4.
Mauriès. Biographie du Breton Hoël, évêque du Mans, p. 75.
Mauvoisin (Sceau du prieur de), p. 24.
Maximes des saints (Lettres de Louis XIV et du cardinal de Bouillon, au sujet de la condamnation des), p. 5.
Mehdia (Épitaphe d'un chevalier de Malte, découverte à), p. 187.
Menjot d'Elbenne (Samuel). Étude sur les sires de Braitel, p. 43.
Messageries (Le service des) entre Paris, Amiens et Rouen, sous Louis XIV, p. 133.
Micault. Découverte d'objets d'or et de bronze faite au Guern-an-Floc'h (Côtes-du-Nord), p. 89.
Michel (Edmond). Inscriptions de l'église de Saint-Gaut, à Givre-le-Châtel, p. 13.
Minerve (Autel dédié à), p. 16.
Mireur. Contrat de louage entre la ville de Draguignan et un exécuteur des hautes-œuvres, p. 4.
Molard (Françis). Quatre lettres de Jacques Boileau, p. 7.
Molay (Jacques de), dernier grand maître des Templiers, p. 38.
Monmouth, en Angleterre (Chartes anciennes du prieuré de), p. 8.
Mons (Cantal). Mégalithe et tombelles, p. 108.
Montady. Voy. Ensérune.
Montiers-sur-Saulx (Meuse). Vase à figures, trouvé dans cette localité, p. 287.
Montjoie. Significations diverses de ce mot, p. 4.
Morée (Notice sur l'hospice et les écoles de), p. 47.
Morel. Vase à figures, trouvé à Montiers-sur-Saulx (Meuse), p. 287.

Digitized by Google

Mortreuil. De la querelle suscitée à l'occasion du livre intitulé : *Le jardin des racines grecques*, p. 78.

Morvan (Jules). Rapport sur les fouilles archéologiques à Saint-Théo, p. 89.

Moulin. Biographie de Monseigneur de Beauvais, p. 69.

N

Neufchâtel (Henri de). Charte d'affranchissement octroyée aux habitants d'Amoncourt, p. 10.

Nicaise. Note sur un objet trouvé dans une tombe gauloise à Semide (Ardennes), p. 18, 301. — Empreinte d'un sceau, p. 18. — Sceau du prieur de Mauvoisin, p. 24.

Nice (Les camps retranchés des environs de), p. 20.

Noguier. Ensérune et Montady, stations gauloises, gallo-romaines et féodales, p. 66. — Notice historique sur le chapitre de Saint-Nazaire de Béziers; — Chartes romanes, p. 67.

Nonce Rocca. Épitaphe d'un chevalier de Malte, découverte à Medhia (Tunisie), p. 187.

Nouel (E.). Chronique de Michel Garault, p. 46.

Noyon (Inscriptions tumulaires de l'église de Notre-Dame de), p. 100.

Nozot. Ordonnances relatives à la police dans la principauté de Sedan, p. 7.

—— Notice sur la commune d'Artaise-le-Vivier et Bosseval (Ardennes), p. 19, 24, 297.

Numismatique (Les progrès de la), depuis 1867, p. 23.

O

Olivier (Dr). Notice sur un dolmen situé près de Saint-Paul-lez-Fayence, p. 123.

Orsans (Notes généalogiques sur la maison d'), p. 77.

Ozon (Inventaire du mobilier du château d'), p. 13, 17, 161.

P

Paillard (Charles). Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes, p. 73.

Palustre. Notice sur le pupitre dit de sainte Radegonde, p. 107.

Paroy (Information par Jehan de) sur la valeur des rentes et des revenus des biens de l'hôpital de Saint-Jehan de Jérusalem, etc., p. 56.

Parrot (Armand). Découverte de deux édicules sur la place du Ralliement, à Angers, p. 14. — Inventaire de Saint-Florent de Saumur, p. 226.

Payen. Découverte d'une fontaine surmontée d'un temple de Neptune, et de silex taillés au village d'El-Assi (Algérie), p. 19, 24.

Payen. Découverte de silex taillés près de Bir-Ensa, p. 300.

Pelisson (Jules). Documents relatifs aux communes de Berneuil et de Coudéon, p. 71.

Philippe II (La politique de) dans les affaires de France, p. 8.

Picot (Georges). Projet de publication de pièces relatives aux États généraux et assemblées réunies sous le règne de Philippe le Bel, p. 12, 26.

Digitized by Google

Piette. Histoire de l'abbaye de Thenailles, p. 59, 121.
Piolin (D.). Lettre de Simon Guilloreau, p. 43.
Piré (Déal de), p. 75.
Poitiers (Validité des actes faits par Alphonse de), p. 11.
Pommevic (Note sur l'église de), p. 115.
Pontaumont (De). Les olim de l'arrondissement de Cherbourg, p. 69.
Port (Célestin). Questions angevines; — L'hymne *Gloria laus*, p. 5.
Poulle. Estampages de quatre inscriptions trouvées à Aïn-Kebira, à Tebessa et à Tifech, p. 13.
Pouy. Juridiction et administration des grandes écoles d'Amiens au xvie siècle, p. 4.
—— Ordonnances de l'échevinage d'Amiens, p. 7.
—— Requête présentée par Boyeldieu, p. 22, 285.
—— Compagnons «huyseux» ou «varigaux» bannis d'Amiens en 1460, p. 130.
Pouy. Le service des messageries entre Paris, Amiens et Rouen, sous Louis XIV, p. 133.
Prarond (Ernest). Le grenier à sel d'Abbeville; — Quelques noms des conseillers grénetiers en Ponthieu depuis 1427, p. 5.
Prébayen (Documents relatifs à l'abbaye de), p. 11.
Précigné (Les Cordeliers de Notre-Dame-de-la-Salle à), p. 44.
Prégent de Coëtivy (Documents relatifs à), p. 71.
Préville (L'abbé). Notice sur l'hospice et les écoles de Morée (Loir-et-Cher), p. 47.
Prost (Bernard). Testament de Guillaume de Saint-Amour, p. 4.
—— Lettres et pièces du règne de Henri IV, p. 134.
—— Copie de trois marchés conclus en 1486, 1521 et 1633, p. 194.
Puyméras (Transaction et accord passé entre le seigneur de) et les consuls et communauté dudit lieu, p. 11.

Q

Quantin. Découverte d'un vase gaulois au faubourg Saint-Gervais d'Auxerre, p. 122.
—— Donation par la reine Jeanne, veuve de Charles le Bel, de reliques de saint Pèlerin aux frères Prêcheurs d'Auxerre, p. 127.
Quiquerez. Notice sur quelques églises de l'ancien évêché de Bâle, p. 119.

R

Radegonde (Notice sur le pupitre dit de sainte), p. 107.
Raimond (Validité des actes faits par le comte), p. 11.
Ramé (Alfred). Notice sur une vie de saint Aubin en images, présumée du xie siècle, p. 15, 17, 168.
—— Note additionnelle sur la mosaïque de Saint-Denis, p. 25, 302.
—— Rapport sur le projet de publication des sarcophages antiques de la Gaule, p. 17, 27.
Rapports sur les communications manuscrites des Sociétés savantes :
Barthélemy (A. de). Divers, p. 149.
Bertrand (Alexandre). Panthère, p. 191. — Divers, p. 300.
Bertrand (Gustave). Association de musiciens, p. 281. — Boyeldieu, p. 285.

Digitized by Google

Boislisle (De). Statistique de l'abbé Baurein, p. 132. — Messageries, p. 133. — Lettres du règne de Henri IV, p. 134. — Lettres de Henri IV au marquis de Choiseul-Praslin, p. 138.

Chabouillet. Jeton frappé à Venise, p. 157. — Dénéraux, p. 298. — Épitaphe d'un rétiaire, p. 300.

Darcel (Alfred). Inventaires, p. 161, 268.

Desnoyers (J.). Documents du xve siècle, p. 151. — Monastère de Limay, p. 152. — Souper; quittance, p. 153.

Laborde (De). Charte, p. 131.

Lalanne (Ludovic). Henri de Laval, p. 140. — Enfants de Henri II, p. 144. — Chartreux de Cahors, p. 145.

Lasteyrie (Robert de). Pierres tumulaires, p. 183 et 185. — Épitaphe, p. 187. — Inscriptions, p. 295. — Communes, p. 297.

Lenoir (Albert). Marchés, p. 194. — Église de Saint-Maximin, p. 203.

Longnon. Statuts, p. 156.

Luce (Siméon). Sauf-conduit, p. 126. — Donation par la reine Jeanne, p. 127. — Compagnons huyseux ou varigaux, p. 130.

Montaiglon (Anatole de). Inventaire, p. 226.

Quicherat (J.). Divers, p. 287.

Ramé (Alfred). Vitraux, p. 189.

Robert (Charles). Mosaïques, p. 182.

Rapports sur les publications des Sociétés savantes :

Barthélemy (A. de). Société académique de Brest, p. 74.

Barthélemy (Éd. de). Société des sciences historiques de l'Yonne, p. 122.

Bellaguet. Société du Vendômois, p. 45. — Société éduenne, p. 55. — Société d'agriculture de Valenciennes, p. 73.

Bertrand (Alexandre). Académie de Clermont-Ferrand, p. 108. — Société archéologique de Montauban, p. 111.

Clément de Ris. Société archéologique de la Charente, p. 115.

Darcel (Alfred). Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 88. — Société d'émulation du Doubs, p. 117.

Desjardins (G.). Société d'émulation du Doubs, p. 38, 76.

Desnoyers. Académie des sciences de Marseille, p. 78.

Douët d'Arcq. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 83.

Gautier (Léon). Revue du Maine, p. 42.

Hippeau (C.). Société académique de Cherbourg, p. 69. — Archives historiques de Saintonge, p. 70.

Lasteyrie (Robert de). Comité de Noyon, p. 99. — Bulletin monumental, p. 101.

Lenoir (Albert). Société d'études de Draguignan, p. 123.

Luce (Siméon). Société d'études de Draguignan, p. 48.

Meyer (Paul). Société archéologique de Béziers, p. 62.

Mofras (E. de). Société archéologique de Soissons, p. 59. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 61.

Montaiglon (Anatole de). Société archéologique de Soissons, p. 120.

Picot (Georges). Société historique du Cher, p. 51.

Quicherat (J.). Société d'émulation d'Abbeville, p. 93.

Tardif (Jules). Archives municipales de Bordeaux, p. 40.

Reboul (Robert). Dictionnaire des anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence, p. 50.

Redon (Statistique historique et monumentale du canton de), p. 83.

Renaud de Valette (Notice sur le cardinal), p. 61.

Digitized by Google

Réné (Charte du roi), accordant une portion de la vraie croix aux Célestins d'Avignon, p. 6.
Richard (L'abbé). Signification du mot *Montjoie*, p. 4.
Richelieu (Maximes politiques du cardinal de), p. 2.
Richemond (De). Croquis de la pierre funéraire d'un dignitaire de l'ordre du Temple, p. 13, 183.
—— Visite de Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, au consistoire de cette ville, p. 140.
—— Lettres de Martin de Berrandy, maire de la Rochelle, p. 149.
Rivières (De). Inscriptions et devises horaires, p. 107.
Robert (L'abbé). Le fief de Chères et ses seigneurs; — L'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même; — Chroniques de la paroisse et du collège de Courdemanche, p. 44.
Rochambeau (De). Galerie des hommes illustres du Vendômois, p. 5. — Mémoire sur Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, p. 45.
Roman. Bulle du pape Alexandre III, p. 8.
—— Fac-similé de deux inscriptions, p. 14.
—— Inscription portant la date de la fondation de l'église de la Roche-des-Arnauds, p. 16.
—— Trois inscriptions du département des Hautes-Alpes, p. 295.
Roserot. Inventaire du mobilier du château de Coursan (Aube), p. 19.
Roserot (Alphonse). Renonciation des habitants de Villemaur à la charte de commune, p. 150.
Rougemont (Notice sur le bourg de), p. 39.

S

Sabatier. Les fiefs et seigneuries du diocèse de Béziers au xviie siècle, p. 67. — Les bourgs de Béziers, p. 68.
Sablé (Note sur les églises de), p. 44.
Sagonne. Voy. Jouy.
Saïda (Inscriptions grecques de) conservées au Musée de Cannes, p. 19.
Saint-Agnan (Orne). Notice sur deux vitraux de son église, p. 15, 189.
Saint-Amour (Testament de Guillaume de), p. 4.
Saint-Aphrodise (Élection d'un abbé de), p. 9.
Saint-Claude (Marché pour la construction d'un pan de gros mur de l'église de), p. 196.
Saint-Denis (Note additionnelle sur la mosaïque de), p. 302.
Sainte-Foy (Notice biographique du comte de), p. 61.
Saint-Florent près Saumur (Chartes de), p. 6. — (Les prieurés anglais de), p. 8.
Saint-Florent près Saumur (Inventaire de l'abbaye de), p. 226; texte, p. 233.
Saint-Gaut. Voy. Givre-le Châtel.
Saint-Gilles et Surgères (Aumônerie de), p. 71.
Saint-Gondon-sur-Loire (Cartulaire du prieuré bénédictin de), p. 6.
Saint-Maximin (Var). Notes sur son église, p. 203.
Saint-Paul-lez-Fayence (Notice sur un dolmen situé près de), p. 123.
Saint-Riquier (Détails sur la reconstruction de l'église abbatiale de), p. 95.
Saint-Romain (Trois pages sur la villa de Sas-Marty, à), p. 114.
Saint-Théo (Fouilles archéologiques à), p. 89.
Salies (De). Études sur les prieurés de Marmoutier, p. 46.
Saône (La) considérée comme frontière naturelle, p. 77.
Sauvage (L'abbé). Analyse des chartes et titres de l'église de Notre-Dame de Caudebec-en-Caux, p. 10.

Digitized by Google

Sauvage (L'abbé). Charte du XIVe siècle, p. 131.
Schuermans. Époque où furent construits les murs d'enceinte des villes gallo-romaines, etc., p. 104.
Scudéry (Étude sur) et sa sœur, p. 75.
Sedan (Ordonnances relatives à la police dans la principauté de), p. 7.
Séguier. Sa lettre à Condorcet, p. 10, 145.
Semide (Ardennes). Objet en fer trouvé dans une tombe gauloise, p. 18.
Serres (Hautes-Alpes). Une inscription, p. 297.
Servaux, nommé membre honoraire du Comité, p. 1.
Sociétés savantes. Bibliographie, p. 303. — Chronique, p. 329.

Sociétés savantes des départements (Publications des) :

Abbeville. Société d'émulation, p. 93.
Agen. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 316.
Aix. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, p. 329.
Alais. Société scientifique et littéraire, p. 310.
Angers. Société académique, p. 331. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 317.
Angoulême. Société archéologique de la Charente, p. 115.
Autun. Société éduenne des lettres, sciences et arts, p. 55, 325.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 122.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts, p. 320.
Beauvais. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 320.
Besançon. Société d'émulation du Doubs, p. 38, 76, 117, 309.
Béziers. Société archéologique, scientifique et littéraire, p. 62.
Bordeaux. Archives municipales, p. 40. — Société archéologique, p. 311. — Société des bibliophiles de Guyenne, p. 312.
Bourges. Société des antiquaires du Centre, p. 307. — Société historique, littéraire et scientifique du Cher, p. 51.
Brest. Société académique, p. 74, 310.
Caen. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, p. 304. — Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, p. 101, 305.
Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, p. 318.
Chambéry. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 326.
Cherbourg. Société nationale académique, p. 69.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 108, 322.
Compiègne. Société historique, p. 331.
Coutances. Société académique du Cotentin, p. 318.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 309.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéologiques, p. 48, 123.
Épinal. Société d'émulation du département des Vosges, p. 327.
Grenoble. Académie delphinale, p. 312. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, p. 313.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée, p. 327.
Le Mans. Société historique et archéologique du Maine, p. 42, 325, 331.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura, p. 314.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 323. — Société littéraire, historique et archéologique, p. 324.

Digitized by Google

Marseille. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 78. — Société de statistique, p. 329.

Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 61, 111.

Nancy. Académie de Stanislas, p. 319.

Nantes. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 316, 330.

Noyon. Comité archéologique et historique, p. 99.

Pau. Société des sciences, lettres et arts, p. 322.

Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 83, 312.

Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 304.

Saint-Brieuc. Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 88.

Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie, p. 321.

Saint-Quentin. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, p. 303.

Saintes. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 70.

Senlis. Comité archéologique, p. 321.

Soissons. Société archéologique, historique et scientifique, p. 59, 120.

Tours. Société archéologique de Touraine, p. 329. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, p. 330.

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 73.

Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 45, 315.

Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, p. 324.

Soucaille. Élection d'un abbé de Saint-Aphrodise, p. 9.

—— Notice historique sur le collège de Béziers, p. 62.

Sourdeval (De). Les habitations lacustres; — Hérodote et le lac Prusias; — Lacs de la Suisse et de Grand-Lieu, p. 13, 21.

Souvigné-sur-Même (L'église et la paroisse de), p. 44.

Surgères. Voy. Saint-Gilles.

T

Tamizey de Larroque. Trois lettres inédites de deux évêques et d'un coadjuteur de Béziers, p. 67.

Taussebat. Chronique de la châtellenie de Lury, p. 54.

Terninck. Exploration dans le vieil Arras, p. 16, 289.

Thenailles (Histoire de l'abbaye de), p. 59, 121.

Théry (Notice sur Augustin-François), p. 8.

Thierry (Une lecture sur Amédée), p. 78.

Tholin. Note sur les églises de Goudourville et de Pommevic, p. 115.

Thouars (Vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de), p. 11.

Thuriet. Notice sur le bourg de Rougemont, p. 39.

Tilly-Henen. Observations sur des découvertes faites par MM. Sirodot et Kerviler dans la baie de Mont-Dol et à Saint-Nazaire, p. 14.

Tincques (Estampage d'un fragment de pierre funéraire du cimetière de), p. 13, 185.

Digitized by Google

V

Vailly. Acte de sa soumission, p. 4.
Val-d'Enfer (Étude de la sculpture préhistorique du), p. 20.
Valenciennes (Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de), p. 73.
Vallentin (Florian). Inscription romaine découverte à Grenoble, p. 22.
Vallier. Inscriptions antiques du département des Basses-Alpes, p. 106. — Inscription gravée sur une porte de maison à Borce (Basses-Pyrénées), p. 107.
Vayssière. Documents originaux du xve siècle, p. 151.
Veillard. Notes généalogiques sur la maison d'Orsans en Franche-Comté, p. 77.
Vence (Monographie de la cathédrale de), p. 102.
Vendée du Sancerrois (Mémoire sur la petite), p. 53.
Vendômois (Galerie des hommes illustres du), p. 5.
Verlaque (L'abbé). Lettres de Louis XIV et du cardinal de Bouillon, au sujet de la condamnation des *Maximes des saints*, p. 5.
Verneilh (De). Avènement des nouvelles couches sociales sous l'ancien régime, p. 5.
Vesontio, colonie romaine, p. 117.
Vèvre (Histoire de la tour de), p. 55.
Vignerot (René de). Sa statue funéraire et celle de sa femme, Françoise du Plessis, p. 21.
Villemaur (Renonciation des habitants de) à la charte de la commune, p. 150.
Vuadalde (Le polyptyque de), p. 81.

W

Watteville (De), nommé membre honoraire du Comité, p. 1.

Z

Zeller (Berthold). Lettres de la reine mère pendant la régence de Marie de Médicis, p. 5.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

1342. Donation par la reine Jeanne aux frères Prêcheurs d'Auxerre d'un reliquaire contenant des reliques de saint Pèlerin, martyr, fondateur du christianisme dans le diocèse d'Auxerre, p. 128.

1361. Inventaire du mobilier du château d'Ozon, en Vivarais, p. 163.

1470-1471 (1er avril). Quittance de Pierre de Hagenbach, bailli de Ferrette, d'une somme employée par lui à lever des gens d'armes, p. 155.

1486. Marché pour la construction d'un pan de gros mur pour l'église de Saint-Claude (Jura), p. 196.

1513. Extrait du Manuel du prieur Damiani, p. 211.

1521. Marché pour la construction d'une maison, p. 199.

1526. Inventaire du mobilier de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne, p. 270.

1538. Inventaire des reliques et joyaux, etc., estant au monastère et église de l'Abbéie de Saint-Florent de Saumur, faite à la requeste de religieux Claude Errault, etc., p. 233.

1618. Association entre musiciens de Valence et de Romans, p. 281.

1633. Marché pour la construction d'un carrosse, p. 201.

1682. Visite de Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de la Rochelle, au consistoire de cette ville, p. 140.

1707. Permission accordée par l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, à Jean-Antoine de Chapelain, de faire ouvrir des mines, p. 126.

1772. Requête par Boyeldieu, «roy des violons du royaume», à MM. les maire et échevins de la ville d'Amiens, p. 286.

1774 (août). Lettre de Séguier de Nimes à Condorcet.

1790, 1791. Demandes du conseil général de la commune de Ferrières pour la conservation des églises et des reliquaires de l'ancienne abbaye de Ferrières, p. 243.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076374212

Digitized by Google

Digitized by Google